

DEBOUT LA FRANCE !

**Le projet de Nicolas Dupont-Aignan
pour l'élection présidentielle 2017**

LE PROJET PRESIDENTIEL DE NICOLAS DUPONT-AIGNAN

La France mérite qu'on se batte pour elle.

Je veux la sauver avec un projet présidentiel à la fois ambitieux, concret et solide, fruit de milliers de rencontres avec les Français et de centaines d'heures de travail avec des acteurs de terrain et des experts reconnus.

Pour le porter, je suis entouré d'une équipe d'hommes et de femmes honnêtes, compétents, gaullistes et patriotes.

Je suis candidat à la présidence de la République car je sais qu'une autre politique est possible.

Je suis le candidat qui veut rendre le pouvoir aux Français.

Je suis le candidat de l'ordre, indispensable pour vivre ensemble.

Je suis le candidat du travail, du mérite et de la relance économique.

Je suis le candidat de la justice sociale pour rassembler les Français.

Oui, je veux une France à nouveau debout, capable de défendre ses intérêts, d'affirmer ses valeurs, de retrouver sa cohésion et sa place dans le monde.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Député-Maire d'Yerres (91)
Président de Debout la France
Candidat à la présidence de la République

MORALISER ET REFONDER LE SYSTEME POLITIQUE.....	14
LE CONSTAT.....	14
NOS MESURES.....	14
A. MORALISER LA VIE PUBLIQUE.....	14
B. REDUIRE LE TRAIN DE VIE DE LA CLASSE POLITIQUE AVEC UN PARLEMENT PLUS RAMASSE ET PLUS EFFICACE.....	15
C. REMETTRE LE CITOYEN AU CENTRE DU JEU DEMOCRATIQUE ET REVENIR A L'ESSENCE DE LA VE REPUBLIQUE.....	15
EUROPE : REMPLACER L'UNION EUROPEENNE PAR UNE COMMUNAUTE DES ETATS EUROPEENS. 16	
LE CONSTAT.....	16
NOS MESURES.....	18
AFFAIRES ETRANGERES : UNE CERTAINE IDEE DE LA FRANCE	20
LE CONSTAT.....	20
NOS MESURES.....	20
A. DOTER LA FRANCE D'UNE DIPLOMATIE INDEPENDANTE AU SERVICE D'UNE CERTAINE IDEE DE LA FRANCE	20
B. QUELQUES OBJECTIFS PAR ZONE.....	21
C. SOUTENIR ET DEVELOPPER A GRANDE ECHELLE LA FRANCOPHONIE, LEVIER DE L'INFLUENCE FRANÇAISE	22
LE GRAND PARTENARIAT ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE	25
LE CONSTAT.....	25
LA PHILOSOPHIE DE NOTRE PROJET	26
FRANÇAIS DE L'ETRANGER : LES RECONNAITRE ET DEFENDRE LEURS DROITS.....	29
LE CONSTAT.....	29
A. MIEUX RECONNAITRE ET DEFENDRE LES DROITS DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER.....	29
B. L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE DOIT ETRE GARANTIE AUX JEUNES FRANÇAIS DE L'ETRANGER	30
C. VALORISER L'EMPLOI ET LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER.....	31
DEFENSE : PRESERVER NOTRE INDEPENDANCE, DONNER A NOS ARMEES LES MOYENS NECESSAIRES	32
.....	32
LE CONSTAT.....	32
1. LA FRANCE N'A PAS PRIS LA MESURE DES MENACES QUI PESENT AUJOURD'HUI SUR ELLE.....	32
2. DES COUPES MASSIVES ONT EU LIEU DANS LES EFFECTIFS DE NOS ARMEES, ALORS MEME QUE LA MENACE TERRORISTE ET LES FACTEURS DE DESTABILISATION DANS LE MONDE SONT SANS PRECEDENT	32
3. LA CONDITION MILITAIRE SE DEGRADE	33
4. LE STATUT DE RESERVISTE N'EST PAS SUFFISAMMENT MIS EN VALEUR.....	34
5. UNE INDUSTRIE D'ARMEMENT FRANÇAISE ET EUROPEENNE ABANDONNEE PAR L'UNION EUROPEENNE.....	34
NOS MESURES.....	35
A. PRESERVER NOTRE INDEPENDANCE NATIONALE ET REMPLIR LES MISSIONS FONDAMENTALES DE NOTRE POLITIQUE DE DEFENSE AU SERVICE D'UNE GRANDE POLITIQUE ETRANGERE.	35
B. SE DONNER LES MOYENS DE L'INDEPENDANCE ET SANCTUARISER LE BUDGET DE LA DEFENSE A 2% DU PIB (1,5% A L'HEURE ACTUELLE).....	35
C. MOBILISER LES FEMMES ET LES HOMMES DE NOTRE PAYS, VRAI MOTEUR DE NOTRE POLITIQUE DE DEFENSE.....	35
D. RENFORCER NOS MOYENS MATERIELS ET DYNAMISER NOTRE INDUSTRIE D'ARMEMENT	35
E. RENFORCER NOS CAPACITES DE RENSEIGNEMENT	36
CULTURE ET PATRIMOINE : RETROUVER L'AMBITION AU SERVICE D'UNE CULTURE POPULAIRE DE QUALITEET D'UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL.....	39
LE CONSTAT.....	39

A. UN MANQUE D'AMBITION CULTURELLE, UN MINISTERE DESORGANISE.....	39
B. UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL TROP SOUVENT LAISSE A L'ABANDON.....	39
C. LA QUESTION DE L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS EST EN JACHERE	40
D. LES ARTISTES ET LE SPECTACLE VIVANT, QUI PERMETTENT A LA FRANCE DE RAYONNER DANS LE MONDE, SONT INSUFFISAMMENT SOUTENUS.....	41
E. LA FRANCE PASSE A COTE DE LA REVOLUTION NUMERIQUE.....	41
NOS MESURES.....	42
A. RETROUVER UNE AMBITION.....	42
B. SAUVEGARDER ET FAIRE VIVRE NOTRE PATRIMOINE.....	43
C. PERMETTRE L'ACCES A LA CULTURE PAR L'ENSEIGNEMENT.....	44
D. REMETTRE NOS INSTITUTIONS AU SERVICE D'UNE CULTURE POPULAIRE DE QUALITE	45
E. SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT.....	45
F. ELARGIR L'ACCES A LA CULTURE GRACE AU NUMERIQUE.....	45
SECURITE, JUSTICE : RETABLIR L'ORDRE EN FRANCE.....	46
LE CONSTAT.....	46
1. LA FRANCE, SUBMERGEE PAR LA CRIMINALITE ET LA DELINQUANCE, A ETE VICTIME D'ACTES DE TERRORISME D'UNE EXTREME GRAVITE.....	46
2. L'INSTITUTION JUDICIAIRE NE DISPOSE PAS DES MOYENS NECESSAIRES POUR REMPLIR SON ROLE	47
NOS MESURES.....	49
A. Doter la France de reels moyens pour faire face a la criminalite, la delinquance et proteger les victimes.....	49
B. RENFORCER LES POUVOIRS DE LA POLICE MUNICIPALE	50
C. DEVELOPPER UN PLAN ANTI-TERRORISME S'INSPIRANT DES MEILLEURES PRATIQUES MONDIALES	51
D. REFORMER LE CODE PENAL ET LE CODE DE PROCEDURE PENALE : APPLIQUER UNE VRAIE POLITIQUE DE TOLERANCE ZERO ET APPLIQUER ENFIN LES PEINES PRONONCEES.....	52
E. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE JUDICIAIRE DE BON SENS : LES DELINQUANTS DOIVENT ALLER EN PRISON MAIS LA PRISON DOIT ETRE UN LIEU DE REHABILITATION	53
F. FLUIDIFIER LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE	55
CHIFFRAGE DES MESURES PHARES.....	57
RECROUTER 30 000 FORCES DE L'ORDRE ET 10 000 PERSONNELS ADMINISTRATIFS	57
RENFORCER ET MODERNISER LES MOYENS MATERIELS DES POLICIERS ET GENDARMES.....	57
COHESION NATIONALE : GARANTIR LA LAÏCITE ET MAITRISER L'IMMIGRATION.....	58
LE CONSTAT : UN ETAT TOTALEMENT DEPASSE PAR L'EXPLOSION DE L'IMMIGRATION	58
A. L'IMMIGRATION LEGALE	58
B. L'IMMIGRATION ILLEGALE ET LE SCANDALE DE L'INEXECUTION DES DECISIONS DE RENVOI	59
C. UNE SOCIETE FRACTUREE OU LES DERIVES SECTAIRES REPENDENT AU DESEPOIR SOCIAL ET REMPLISSENT LE VIDE IDENTITAIRE	59
NOS MESURES POUR RETABLIR LA COHESION DANS NOTRE PAYS	60
A. MAITRISER LES FLUX MIGRATOIRES	60
B. TRAVAILLER AVEC NOS PARTENAIRES POUR METTRE UN COUP D'ARRET A L'EMIGRATION MASSIVE D'ETRANGERS VERS LA FRANCE ET PROMOUVOIR UN VRAI DEVELOPPEMENT DU CONTINENT AFRICAÏN SUSCEPTIBLE D'Y FIXER DAVANTAGE LES POPULATIONS LOCALES.	62
C. LIMITER L'APPEL D'AIR INDUIT PAR NOS AIDES SOCIALES ET ECONOMIQUES	62
D. REDONNER UN SENS AU FAIT DE DEVENIR FRANÇAIS ET REFUSER LE COMMUNAUTARISME ET GARANTIR LA LAÏCITE	
63	
COMBAT POUR LES FEMMES : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES.....	66
LE CONSTAT.....	66
NOS MESURES.....	67

A. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES FAITES AUX FEMMES.....	67
B. EGALITE DANS L'ENTREPRISE ET CONCILIATION VIE PRIVEE/VIE PROFESSIONNELLE	68
C. EGALITE DEVANT LA RETRAITE.....	68
FAMILLE : REDONNER UN SENS A LA POLITIQUE FAMILIALE.....	69
LE CONSTAT.....	69
NOS MESURES.....	70
A. MENER UNE POLITIQUE FAMILIALE AMBITIEUSE	70
B. REVENIR SUR LES DIMINUTIONS DES PRESTATIONS FAMILIALES DECIDEES PAR LES GOUVERNEMENTS SARKOZY ET HOLLANDE	70
C. PRESERVER UNE CERTAINE IDEE DE LA FAMILLE ET PROTEGER LES ENFANTS.....	71
D. ACCOMPAGNER LE GRAND AGE.....	71
E. DONNER SA CHANCE A CHAQUE JEUNE.....	71
ECONOMIE, TRAVAIL : CREER 2 MILLIONS D'EMPLOIS, C'EST POSSIBLE !.....	75
LE CONSTAT.....	75
LES ENJEUX.....	77
NOS MESURES POUR CREER 2 MILLIONS D'EMPLOIS	78
A. RECONSTRUIRE NOTRE TISSU INDUSTRIEL ET ECONOMIQUE EN INCITANT A INVESTIR EN FRANCE PAR DES BAISES SUBSTANTIELLES DE CHARGES ET D'IMPOTS EN DIRECTION DES CHEFS D'ENTREPRISE « PATRIOTES », CEUX QUI CROIENT EN LA FRANCE ET AU « FABRIQUE EN FRANCE »	78
B. RECOMPENSER LE TRAVAIL, LE MERITE, ET RELANCER LE POUVOIR D'ACHAT.....	80
C. ACCOMPAGNER L'INNOVATION AU SERVICE DES ENTREPRISES ET FAIRE DE LA FRANCE LE PARADIS DES CHERCHEURS (VOIR PROGRAMME SCIENCES ET INNOVATION)	82
D. REMETTRE LA FINANCE AU SERVICE DE L'ECONOMIE REELLE AFIN DE RETABLIR LES EQUILIBRES MACRO-ECONOMIQUES.....	82
SCIENCES ET SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE : PROTEGER NOS SAVOIRS, ACCOMPAGNER NOS CHERCHEURS ET TRAVAILLER SUR LES TECHNOLOGIES EMERGENTES.....	84
LE CONSTAT.....	84
NOS MESURES.....	86
A. PROTEGER NOS SAVOIRS	86
B. ACCOMPAGNER LES CHERCHEURS ET LES DOCTORANTS ET FAVORISER LA RECHERCHE.....	86
C. DEVELOPPER DES TECHNOLOGIES APPLICATIVES EMERGENTES A HORIZON 2050, SUSCEPTIBLES DE CONSTITUER LE CŒUR D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.....	87
D. DEPLOIEMENT DE NOUVELLES COOPERATIONS EUROPEENNES A LA CARTE.....	89
E. ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE	90
AGRICULTURE : SOUTENIR, SIMPLIFIER, ENCOURAGER	93
LE CONSTAT.....	93
A. LES AGRICULTEURS NE PEUVENT PLUS VIVRE DE LEUR METIER : UNE CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE D'UNE AMPLEUR INEDITE	93
B. NOS TERROIRS ET NOTRE AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE MENACES	94
C. DES RESSOURCES INESTIMABLES INSUFFISAMMENT MISES EN VALEUR	94
NOS MESURES.....	95
A. RETROUVER NOTRE INFLUENCE AU NIVEAU EUROPEEN ET MONDIAL POUR SAUVER L'AGRICULTURE FRANÇAISE....	95
B. SOUTENIR UNE PRODUCTION DE QUALITE.....	95
C. PROTEGER NOS AGRICULTEURS	96
D. SIMPLIFIER LA VIE DE NOS AGRICULTEURS ET ALLEGER LEURS CHARGES	96
E. ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET PRESERVER LES EQUILIBRES DE LA BIODIVERSITE	96

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE : INVESTIR DANS LES ENERGIES DU FUTUR ET DEFENDRE LA BIODIVERSITE 98

LE CONSTAT 98

- A. CONSIDERATION SUR LE MIX ENERGETIQUE FRANÇAIS 98
- B. LE POIDS DU BATIMENT DANS LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 100
- C. LE POIDS DES TRANSPORTS DANS LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET LES EMISSIONS DE CARBONE 100
- D. PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS NOTRE QUOTIDIEN 101
- E. UNE INQUIETANTE EXPOSITION DES FRANÇAIS AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES, NOTAMMENT LA MALBOUFFE ET LES ONDES ELECTROMAGNETIQUES 101
- F. UNE LOGIQUE DE SURCONCENTRATION DES ZONES DE RICHESSE QUI DESEQUILIBRE LE TERRITOIRE 102
- G. DES MENACES SUR LA BEAUTE DES PAYSAGES 102
- H. DES MENACES SUR LA VIE DES PLANTES ET DES ANIMAUX 103

LES ENJEUX 104

NOS MESURES 104

- A. OPTIMISER LA POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LE BATIMENT, QUI REPRESENTE 45 % DU TOTAL DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE EN FRANCE 104
- B. DIMINUER LES REJETS DE GAZ A EFFET DE SERRE ENGENDRES PAR NOS VEHICULES 105
- C. CONFORTER UNE ENERGIE ELECTRIQUE DECARBONNEE QUI NOUS PERMET D'ETRE INDEPENDANTS ET INNOVANTS, TOUT EN CORRIGEANT SES DEFAUTS ET EN INVESTISSANT MASSIVEMENT DANS LES ENERGIES DU FUTUR (CF. PROGRAMME SECTEURS D'AVENIR) 105
- D. ENCOURAGER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS NOTRE QUOTIDIEN 106
- E. ORGANISER ET ASSURER LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE 106
- F. DEFENDRE LES PAYSAGES ET LA QUALITE DE VIE FRANÇAISE : CONCILIER ECOLOGIE, COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET QUALITE DE VIE PAR UN AMENAGEMENT RAISONNE DU TERRITOIRE 107
- G. PROTEGER LA SANTE DES FRANÇAIS FACE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET A LA MALBOUFFE (*DOSSIER DEVELOPPE DANS LE VOLET SANTE*) 108
- H. LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE 108

POLITIQUE DE LA MER : POUR UNE VRAIE STRATEGIE MARITIME NATIONALE 110

LE CONSTAT 110

- A. UNE IDENTITE MARITIME MAL INTEGREE A NOTRE POLITIQUE ETRANGERE 111
- B. UNE SOUS-EXPLOITATION DE NOS RESSOURCES MARITIMES 111
- C. DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES INSUFFISANTES 112

NOS MESURES 112

- A. CREER UN CADRE ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONNEL INTEGRE A UNE STRATEGIE MARITIME NATIONALE 112
- B. MENER UNE POLITIQUE ETRANGERE TOURNEE VERS NOS ESPACES MARITIMES PRENANT EN COMPTE LA DIMENSION MONDIALE DE LA FRANCE 113
- C. EXPLOITER NOS IMMENSES RESSOURCES MARITIMES POUR REDEVENIR UN COMPETITEUR ECONOMIQUE MONDIAL DE PREMIER ORDRE 113
- D. RATTRAPER D'URGENCE NOTRE RETARD EN MATIERE DE FRET ET D'INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET FLUVIALES ET SE SERVIR DE L'ECONOMIE DE LA MER POUR REINDUSTRIALISER LA FRANCE 114
- E. DEVELOPPER LE FRET FLUVIAL AFIN DE MIEUX RELIER LES PORTS ENTRE EUX ET AUX GRANDES VILLES 114
- F. CHERCHER LES MOYENS DE FAIRE DE LA FRANCE UNE DES PORTES D'ENTREE PORTUAIRE MAJEURE DE L'EUROPE 114
- G. SOUTENIR LE SECTEUR NAUTIQUE FRANÇAIS EN ALLEGEANT LA FISCALITE 115
- H. SAUVER LA PECHE FRANÇAISE 115

TOURISME : DES ATOUTS A VALORISER 116

LE CONSTAT 116

NOS MESURES 116

- A. DES ACTIONS D'URGENCE 116
- B. D'AUTRES ACTIONS POUR CONSOLIDER CE SECTEUR 117

C. DES ACTIONS POUR REPARTIR LES RECETTES DU TOURISME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (44% DES NUITEES DES TOURISTES INTERNATIONAUX SONT EFFECTUEES EN ILE-DE-FRANCE ET EN PACA)	118
---	-----

SPORT ET ASSOCIATIONS : DU SPORT POUR TOUS AU SPORT DE HAUT NIVEAU, UNE MEME PRIORITE **119**

LE CONSTAT	119
1. DES INEGALITES DANS L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE	119
2. LE SPORT : UN FACTEUR DE RAYONNEMENT DE LA FRANCE DANS LE MONDE	120
NOS MESURES	120
A. REDUIRE LES INEGALITES D'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE	120
B. ENCOURAGER LES FRANÇAIS A RENOUER AVEC L'ACTIVITE PHYSIQUE, SOURCE DE BIEN-ETRE	121
C. RENFORCER LA COMPETITIVITE DU SPORT DE HAUT NIVEAU EN FRANCE POUR ACCROITRE SON RAYONNEMENT DANS LE MONDE	121
D. MODERNISER LE FONCTIONNEMENT DE NOS FEDERATIONS SPORTIVES ET LUTTER CONTRE LES DERIVES	122

INSTRUCTION PUBLIQUE : REPENSER L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE **125**

LE CONSTAT	125
A. REMETTRE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE DEBOUT	125
B. DONNER UN SENS A L'EGALITE, A LA LIBERTE, A LA FRATERNITE EN REHABILITANT L'AUTORITE ET LA CONFIANCE	126
C. DANS LE PRIMAIRE, DONNER LA PRIORITE AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX ET EN PARTICULIER A LA LANGUE FRANÇAISE.....	126
D. DANS LE SECONDAIRE, FAVORISER L'APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS ET L'ELARGISSEMENT DES CONNAISSANCES POUR FORMER DES ADULTES ET DES CITOYENS EPANOUIS	127
E. MIEUX FORMER ET MIEUX REMUNERER LES ENSEIGNANTS.....	128
NOS MESURES	129
A. DONNER UN SENS A L'EGALITE, A LA LIBERTE ET A LA FRATERNITE, EN REHABILITANT L'AUTORITE, LA CONFIANCE ET L'ATTACHEMENT AU SAVOIR.	129
B. DANS LE PRIMAIRE, DONNER LA PRIORITE AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX, EN PARTICULIER A LA LANGUE FRANÇAISE 130	
C. DANS LE SECONDAIRE, FAVORISER L'APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS ET L'ELARGISSEMENT DES CONNAISSANCES POUR FORMER DES ADULTES ET DES CITOYENS ECLAIRES.....	131
D. MIEUX FORMER ET MIEUX REMUNERER LES ENSEIGNANTS	132

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UN SYSTEME A REFONDRE..... **134**

LE CONSTAT	134
NOS MESURES	136

LOGEMENT : POUR UNE FRANCE DE PROPRIETAIRES **138**

LE CONSTAT	138
A. LES FRANÇAIS SE LOGENT DE PLUS EN PLUS DIFFICILEMENT.....	138
B. UNE « FRANCE DE PROPRIETAIRES », UN OBJECTIF JAMAIS ATTEINT EN 30 ANS	138
NOS MESURES	139
5 ORIENTATIONS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT	139
A - ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX BESOINS DES FRANÇAIS (LIEN EMPLOI/LOGEMENT, LOGEMENTS POUR LES RETRAITES) ET COMPENSER LES DESEQUILIBRES PAR UNE VIGOUREUSE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .	139
B- FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE (REMBOURSER UN EMPRUNT PLUTOT QUE DE PAYER UN LOYER)	140
C- STIMULER LA CONSTRUCTION ET ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	140
D - SIMPLIFIER LA REGLEMENTATION ET RENDRE PLUS EFFICACE L'ACTION PUBLIQUE.....	140
E - LUTTER CONTRE LES OCCUPATIONS ILLEGALES ET LES COMPORTEMENTS IRRESPECTUEUX QUI DISSUADENT LES PROPRIETAIRES DE LOUER LEUR BIEN	141

RETRAITES : PERENNISER NOTRE SYSTEME DE RETRAITE ET RENDRE LEUR DIGNITE A NOS RETRAITES	142
LE CONSTAT	142
NOS MESURES	143
A. MENER UNE POLITIQUE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE VOLONTAIRE POUR SAUVER LE REGIME DE RETRAITE PAR REPARTITION.....	143
B. PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES ET COMBLER LES ECARTS DE PENSION HOMMES/FEMMES	144
C. RETABLIR L'EGALITE DANS NOTRE SYSTEME DE RETRAITE ET LUTTER CONTRE LES ABUS.....	144
LES SOURCES DE FINANCEMENT MAJEURES DE NOTRE PROJET RETRAITES	145
SANTE : UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE POUR TOUS LES FRANÇAIS	147
A. ASSURER UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE A TOUS LES FRANÇAIS	148
<i>LE CONSTAT</i>	148
<i>NOS MESURES</i>	149
B. AMELIORER LA QUALITE DES SOINS ET LA PREVENTION	150
<i>LE CONSTAT</i>	150
<i>NOS MESURES</i>	151
C. GARANTIR L'EGALITE ENTRE LES FRANÇAIS DEVANT LA SANTE DANS DES CONDITIONS DE FINANCEMENT PUBLIC MAITRISEES	152
<i>LE CONSTAT</i>	152
<i>NOS MESURES</i>	153
D. AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE	154
<i>LE CONSTAT</i>	154
<i>NOS MESURES</i>	155
E. INVERSER LE RAPPORT DE FORCE AVEC LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES	156
<i>LE CONSTAT</i>	156
<i>NOS MESURES</i>	156
DEPENDANCE ET FIN DE VIE : AGIR POUR LE GRAND AGE ET LES AIDANTS	158
LE CONSTAT	158
NOS MESURES	159
A. FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES.....	159
B. DOTER LES EHPAD DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT AUX RESIDENTS DE VIVRE DANS DE BONNES CONDITIONS	161
C. VALORISER ET FACILITER LA VIE DES AIDANTS	162
HANDICAP : OUVRIR NOTRE SOCIETE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	164
LE CONSTAT	164
NOS MESURES	164
A. GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	164
B. AGIR POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	165
C. ASSURER LA POSSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP D'ETRE FORMEES ET DE TRAVAILLER	165
D. ALLOUER DE NOUVELLES RESSOURCES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	166
E. RECONNAITRE LA PLACE ET LE ROLE DES AIDANTS DANS NOTRE SOCIETE	166
F. MENER LA CHASSE A LA BUREAUCRATIE ET AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) SUR TOUT LE TERRITOIRE.....	167
TRANSPORT : EN FINIR AVEC « L'AUTOMOBILISTE BOUCEMISSAIRE »	168
LE CONSTAT	168

NOS MESURES.....	168
A. METTRE FIN AU MATRAQUAGE FISCAL	168
B. AGIR MAINTENANT POUR PREPARER LE FUTUR	169
C. FAVORISER LES INDUSTRIELS QUI PRODUISENT EN FRANCE	169
<u>EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET MONDE RURAL : EGALITE ENTRE LES RURAUX ET LES URBAINS</u>	170
LE CONSTAT.....	170
A. UNE FRANCE RURALE ABANDONNEE MALGRE UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL	170
B. DES MENACES SUR LA BEAUTE DES PAYSAGES ET LA QUALITE DES TERROIRS	171
NOS MESURES.....	172
A. ABROGER LA LOI NOTRE ET LA REMPLACER PAR UNE VRAIE LOI D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :.....	172
B. RATTRAPER LE RETARD EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET AMELIORER LE SERVICE RENDU	172
C. GARANTIR L'EGALITE ENTRE LES RURAUX ET LES URBAINS DEVANT LE SERVICE PUBLIC ET L'EMPLOI.....	172
D. REPARTIR AVEC JUSTICE LES DOTATIONS DE L'ETAT ET RENFORCER LES MOYENS DES COMMUNES RURALES	173
E. LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PRESERVER LES TERRES NATURELLES	173
LE PLAN BANLIEUE	174
<u>OUTRE-MER : VIVE LA CONTINUITE TERRITORIALE.....</u>	176
LE CONSTAT.....	176
A. DES SITUATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES CONTRASTEES MAIS DES RETARDS DE DEVELOPPEMENT LIES A UNE PROBLEMATIQUE COMMUNE : L'ISOLEMENT.....	176
B. POUR SORTIR DE L'ISOLEMENT, LES ULTRAMARINS DOIVENT PORTER LE PROJET DE TIRER LEUR ENVIRONNEMENT REGIONAL VERS LE HAUT.	177
NOS MESURES.....	179
A. VALORISER LA PLACE DE L'OUTRE-MER DANS L'ENSEMBLE NATIONAL.....	179
B. DEPLOYER UNE VERITABLE CONTINUITE TERRITORIALE AVEC L'HEXAGONE	179
C. LANCER DES PLANS DE RATTRAPAGE AUX NIVEAUX EDUCATIFS ET SANITAIRES	180
D. ENGAGER ET FAVORISER LES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR L'AVENIR, L'ACTIVITE ET L'EMPLOI.....	180
E. SECURISER ET DEVELOPPER LES RELATIONS ET LE PARTENARIAT AVEC L'ENVIRONNEMENT REGIONAL	181

SOMMAIRE

I. Une France libre : rendons le pouvoir aux Français.

- Moraliser et refonder la politique
- Europe : remplacer l'Union Européenne par une Communauté des Etats Européens
- Affaires étrangères : une certaine idée de la France
- Le Grand partenariat entre la France et l'Afrique
- Français de l'étranger : les reconnaître et défendre leurs droits
- Défense : préserver notre indépendance, donner à nos armées les moyens nécessaires

II. Une France fière : défendons nos valeurs

- Culture et patrimoine : retrouver l'ambition au service d'une culture populaire de qualité et d'un patrimoine exceptionnel
- Sécurité, justice : rétablir l'ordre en France
- Cohésion nationale : garantir la laïcité et maîtriser l'immigration
- Combat pour les femmes : lutter contre les violences physiques et psychologiques
- Famille : redonner un sens à la politique familiale

III. Une France forte : relevons les défis du XXIème siècle

- Économie, travail : créer 2 millions d'emplois, c'est possible !
- Sciences et souveraineté industrielle : protéger nos savoirs, accompagner nos chercheurs et travailler sur les technologies émergentes
- Agriculture : soutenir, simplifier, encourager
- Environnement et énergie : investir dans les énergies du futur et défendre la biodiversité
- Politique de la mer : pour une vraie stratégie maritime nationale
- Tourisme : des atouts à valoriser
- Sport et Associations : du sport pour tous au sport de haut niveau, une même priorité

IV. Une France juste : récompensons le mérite

- Instruction publique : repenser l'Ecole de la République
- Enseignement supérieur : un système à refondre
- Logement : pour une France de propriétaires
- Retraites : pérenniser notre système de répartition et rendre leur dignité à nos retraités
- Santé : une offre de soins de proximité pour tous les Français
- Dépendance et fin de vie : agir pour le grand âge et les aidants
- Handicap : ouvrir notre société aux personnes en situation de handicap
- Transports : en finir avec « l'automobiliste bouc émissaire »
- Équilibre du territoire et monde rural : égalité entre les ruraux et les urbains
- Outre-mer : vive la continuité territoriale

UNE FRANCE LIBRE

**Rendons le pouvoir
aux Français**

La France n'est pas la France si elle n'est pas libre, c'est à dire souveraine au dedans comme au dehors. Il faut ainsi rendre le pouvoir aux Français et son indépendance à notre pays, le premier ayant été confisqué par un système oligarchique et corrompu, la seconde n'étant plus que ruines à cause du choix de la dépendance extérieure qui va de pair avec le refus de la démocratie et le pillage de notre économie.

Ainsi que le disent depuis près de vingt-cinq ans les gaullistes qui n'ont pas renoncé à leurs valeurs et à leur idéal, à une « certaine idée de la France », tout se tient : la prise du pouvoir par une classe politicienne démagogique, prédatrice des places et des prébendes et oublieuse de l'intérêt général, conduit à la mise sous tutelle extérieure du pays pour empêcher le peuple français, en le culpabilisant, de secouer le joug de ces élites égarées. Des élites qui ont en vérité trahi l'intérêt supérieur de la nation pour un plat de lentilles !

Rendre le pouvoir au peuple français, c'est ainsi passer un grand coup de balai dans une vie politique abîmée par les apparatchiks et les néo-féodaux qui ont fait main basse sur le Bien public : il faut une fois pour toutes les mettre à la porte pour les empêcher de nuire et les remplacer par des élus, vierges de toute condamnation, dévoués à l'intérêt général !

Rendre le pouvoir au peuple français, c'est aussi refonder notre démocratie autour de l'esprit originel de la V^{ème} République, dévoyé au fil du temps par les bonimenteurs et les marchands du Temple : le règne de la souveraineté populaire, exprimé par le suffrage universel et la primauté de la fonction présidentielle, doit être réaffirmé et renforcé.

Rendre le pouvoir au peuple français, c'est enfin en finir avec le carcan supranational de Bruxelles qui, sous prétexte d'accéder à une ère nouvelle en réalité utopique et dangereuse, enferme notre pays dans un système européen favorisant outrageusement l'Allemagne (puisque conçu à son image). Et qui, symétriquement, affaiblit la France dans sa puissance économique, sa cohésion nationale, l'exercice de sa démocratie et son rayonnement mondial. Il faut mettre un terme à cette euthanasie antidémocratique et antinationale qui n'a ni justification ni nécessité : en bâtissant l'Europe des nations et des projets concrets à la carte, l'Europe de la monnaie commune, la France va briser ses chaînes, retrouver sa vitalité économique et pouvoir renouer avec une vocation stratégique mondiale qu'elle n'a que trop longtemps délaissée.

Ayant reconquis son droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination, la France pourra alors de nouveau déployer sa politique extérieure d'envergure mondiale, restaurer son rang et reconquérir son indépendance, profitable à un monde où l'absence de notre pays a cumulé ses effets néfastes depuis des décennies. Reconquérir l'indépendance nationale, c'est ainsi, et tout d'abord, réorienter en profondeur notre diplomatie et lui donner des moyens à la hauteur. Aux quatre coins du monde, la France est de retour !

C'est ensuite s'engager dans un grand plan Marshall pour le continent africain avec lequel nous partageons une histoire et un destin communs. Et dont les promesses de développement inédites constituent par ricochet un enjeu crucial pour notre pays...

Reconquérir l'indépendance française, c'est encore donner un puissant essor à la Francophonie, l'une des clés primordiales de notre puissance et de notre influence de demain, tout en reconnaissant davantage les Français de l'étranger, qui en sont des acteurs privilégiés.

Enfin, la reconquête de l'indépendance nationale oblige à la remise à niveau de l'outil de défense, aujourd'hui en péril, par la mobilisation de 2% de notre PIB : avoir des prétentions diplomatiques sans s'en donner les moyens constitue en effet une faute mortelle que notre France libre se refusera toujours à commettre.

MORALISER ET REFONDER LE SYSTEME POLITIQUE

Le constat

Nous souhaitons renouer avec l'esprit populaire de la Ve République, avec le courage et l'honnêteté dans l'exercice du pouvoir. Qualités d'autant plus nécessaires que la renégociation des traités européens transfèrera nombre de décisions au niveau national. Il s'agit donc d'élire des femmes et des hommes qui sauront assumer leurs responsabilités, à l'inverse des caciques qui, depuis 30 ans, s'accrochent à leur fauteuil, leurs privilèges et leurs indemnités parfois abusives.

Par ailleurs, si nous admettons bien volontiers qu'une Constitution est un organisme vivant qui a une forme de plasticité et qui peut s'adapter à son temps, les réformes successives infligées à la Constitution du général de Gaulle depuis quarante ans ont eu des effets négatifs. Selon nous, c'est à l'esprit d'origine de la Ve République qu'il faut revenir.

La V^{ème} République a en effet opéré une synthèse réussie de l'histoire institutionnelle et politique de la France en donnant au pays la stabilité à laquelle il aspirait, tout en permettant à la souveraineté populaire de s'exprimer à chaque grande occasion et le plus souvent possible.

Or les gouvernements successifs ont exercé le pouvoir en se coupant progressivement du peuple : 4 des 9 référendums de la V^{ème} République se sont tenus sous le général De Gaulle. Or, le peuple est désormais considéré comme un danger auquel il faut éviter de donner la parole, comme l'a scandaleusement illustré la ratification parlementaire du traité de Lisbonne, copié-collé de la Constitution européenne pourtant rejetée nettement par le suffrage universel en 2005!

Aussi, tout notre projet vise à moraliser la vie publique et refonder le système institutionnel pour rendre le pouvoir au peuple.

Nos mesures

A. Moraliser la vie publique

- Exiger pour tout candidat à un mandat électif **un casier judiciaire vierge**.
- **Prendre en compte le vote blanc dans les résultats des élections** pour respecter le sentiment populaire : s'il est majoritaire, le scrutin est reporté et les candidats battus ne peuvent pas se représenter.
- **Placer sous mandat de dépôt systématique les élus condamnés à une peine de prison ferme**.
- **Supprimer le cumul des rémunérations pour les élus** : un salaire pour un mandat, aucun autre avantage.
- **Mettre en place un statut de l' élu** (une vraie formation, une garantie de retour à l'emploi et de retraite pour les salariés du secteur privé qui veulent s'investir dans la vie publique et favoriser le renouvellement de la classe politique).
- Rémunérer les élus des assemblées en fonction de leur **présence effective**.

- **Supprimer les privilèges et les avantages indus des anciens présidents**, premiers ministres et ministres, et des élus en général.

B. Réduire le train de vie de la classe politique avec un Parlement plus ramassé et plus efficace

- Diminuer le nombre de parlementaires d'au moins 1/3.
 - Passer de 577 à 400 députés.
 - Passer de 348 à 200 sénateurs.
 - Réduire le nombre de députés européens conformément à notre traité alternatif. L'Assemblée européenne sera composée de représentants des Etats membres au nombre total maximal de quatre cents désignés par les parlements nationaux (751 députés actuellement). Le nombre de représentants de chacun des Etats tiendra compte de sa démographie.
- Supprimer le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE).
- Supprimer l'échelon régional, le mandat de Conseiller régional, et créer une conférence régionale regroupant sous l'autorité du préfet de Région les présidents de conseils départementaux et les représentants de l'Etat de chaque département, qui aura pour mission de répartir les investissements dans les domaines des transports et des universités.

C. Remettre le citoyen au centre du jeu démocratique et revenir à l'essence de la Ve République

- Créer un référendum d'initiative populaire dès lors qu'un projet est soutenu par 500 000 inscrits sur les listes électorales.
- Recourir systématiquement au processus référendaire lorsque la modification de la Constitution, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire sont concernées.
- Revenir au septennat.
- Introduire une dose de proportionnelle : sur les 400 députés, 100 seront élus à la proportionnelle.
- Supprimer la réserve parlementaire et réaffecter les crédits aux toutes petites communes.
- Abroger la loi NOTRe et rendre aux communes toute leur importance.

EUROPE : REEMPLACER L'UNION EUROPEENNE PAR UNE COMMUNAUTE DES ETATS EUROPEENS

Le constat

Limite occidentale de la grande plaine eurasiatique, carrefour à la charnière des mondes méditerranéen, oriental et africain, fenêtre vers le grand large océanique, l'isthme européen a pendant des milliers d'années été le réceptacle d'un brassage de peuples et de civilisations qui en a fait une aire d'extrême diversité.

De cette diversité confinée dans cet espace réduit, en conséquence propice à des échanges permanents et étroits, à leurs heures conflictuelles, est née une pluralité de peuples et d'Etats, puis de nations, en émulation continue.

Fille de la Grèce, de Rome et du christianisme, l'Europe, bien que médiocrement dotée en ressources naturelles, a peu à peu écrit une histoire marquée par le progrès des arts, des sciences, des techniques et des idées, jusqu'à l'invention d'un humanisme et d'une modernité de portée universelle.

Ainsi, forte de sa puissance spirituelle, morale et matérielle en croissance permanente à partir de l'époque moderne, l'Europe a peu à peu forgé les instruments d'une domination mondiale dont les héritages, multiples, marquent encore profondément aujourd'hui le monde contemporain.

Les deux guerres mondiales qui ont failli la détruire, la menace d'une troisième et de l'asservissement concomitant à une idéologie totalitaire, le reflux des empires coloniaux et l'émergence du monde multipolaire qui en résulte, ont conduit les Européens à rechercher les voies et moyens d'une gouvernance pacifiée et coopérative de leurs destinées.

La construction européenne qui en est issue est ainsi née d'un profond désir de paix et de sécurité, comme de l'espoir d'une affirmation nouvelle, humaniste et ouverte, face aux nouveaux géants d'un monde en voie de rétrécissement et d'uniformisation. Les pays européens ont ainsi pu songer à partager une ambition commune : reconstruire leur continent, y établir une aire de liberté, de paix, de prospérité, de justice et d'influence.

L'Union européenne a défiguré l'idée européenne

A ses débuts, en pleine expansion d'après-guerre, la recette a fonctionné et apporté des bienfaits certains aux peuples avant, hélas, de laisser une dérive prendre le pas. Avec les traités de l'Acte unique, de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice, de la Constitution européenne transformée en traité de Lisbonne, jusqu'au TSCG de 2012 renforçant le Pacte de stabilité à un niveau insupportable, l'intégration européenne s'est enfermée elle-même dans une impasse dont elle ne sait plus comment sortir. Son inefficacité tient en un chiffre : alors que le taux de chômage était identique en

2009 des deux côtés de l'Atlantique, le taux de chômage de l'Union Européenne à 28 s'élevait encore à 10,3% cinq ans plus tard quand celui des Etats-Unis était descendu à moins de 5%...

Cette trahison de l'idée européenne s'est produite et accélérée à la charnière du nouveau siècle dans un double mouvement d'élargissement inconsidéré à des pays à l'économie et aux mentalités très différentes, et de prise du pouvoir par des institutions communautaires non-élues que les traités n'ont cessé de renforcer au détriment des démocraties nationales.

Cet élargissement sans fin, par l'augmentation importante de pays membres qu'il a provoqué, a par ailleurs précipité la dérive fédéraliste de l'Union Européenne, par le biais de l'extension de la majorité qualifiée - qui permet à une majorité de pays d'imposer des mesures que refusent les autres - et de la montée en puissance parallèle des prérogatives communautaires, consacrant l'affaiblissement des Etats - trop souvent, hélas, avec la complaisance de gouvernants démissionnaires.

Ainsi, les institutions supranationales ont progressivement pu affirmer leur prédominance sur le Conseil des ministres et l'action interétatique. Dans certains pays membres - comme la France - où le contrôle parlementaire est mal armé face à cette mécanique, ce sont deux piliers fondateurs de la démocratie qui ont peu à peu été bafoués : la souveraineté nationale qui n'appartient qu'au peuple et celui de la séparation des pouvoirs qui prémunit contre l'arbitraire.

En outre, la concurrence dogmatique pratiquée par Bruxelles affaiblit les industries européennes et les expose à la concurrence déloyale des pays émergents par une ouverture à tout va des frontières commerciales du marché unique. Au total, la Commission fait du marché intérieur européen une simple zone géographique du libre-échange mondial, accélérant les délocalisations industrielles.

Enfin, cette Union Européenne inefficace, intrusive, antidémocratique et autoritaire, n'hésite plus à s'asseoir sur le suffrage universel qui la désavoue de plus en plus souvent et ouvertement.

Car les peuples ont compris que l'Union Européenne fait fausse route et qu'elle s'entête dans ses erreurs. L'addition des crises, des problèmes et des injustices qui lui sont imputables place désormais l'Europe dans une situation intenable, dont elle doit sortir au plus vite si elle ne veut pas sombrer.

Pour sauver l'idée européenne qui demeure une belle promesse pour tous les habitants de notre continent, il faut avoir le courage de rompre avec les chimères de l'école supranationale. Avec cette tentation du monolithisme qui n'est pas seulement une menace mortelle pour les démocraties d'Europe, qui vivent et s'incarnent dans les nations. Elle l'est tout autant pour sa prospérité et, plus fondamentalement encore, pour sa diversité politique et culturelle qui a précisément fait son génie à travers les âges.

Au lieu d'exposer ses peuples aux désordres du monde, l'Europe doit les en protéger. Cela passe clairement par une rupture avec les fléaux qui les accablent aujourd'hui : chômage de masse, anarchie migratoire, nivellement économique, social et environnemental par le bas, destruction de notre industrie, élargissement sans fin et politique extérieure hasardeuse envers la Russie, doivent une fois pour toutes cesser !

Pour que notre continent retrouve la liberté et la puissance dont il est aujourd'hui orphelin, il lui faut oser le nouveau Printemps des peuples que seule l'organisation européenne confédérale, souple et volontariste de l'Europe des Nations, chère au général de Gaulle, peut lui apporter. Il s'agit de rendre aux nations la maîtrise de leurs lois, de leur monnaie, de leur budget et de leurs frontières, en leur permettant de s'allier sur des projets au sein d'une l'Europe des coopérations concrètes à la carte.

Une Europe des Nations autour de projets concrets servant les peuples

Pour renouer avec la démocratie et la prospérité, pour enfin assumer son rôle de plus-value au service des peuples, l'Europe doit remplir deux objectifs : rendre leur souveraineté aux nations - c'est à dire le contrôle plein et entier de leurs lois, de leur budget, de leur monnaie et de leurs frontières -, être le creuset efficace de coopérations interétatiques à la carte, volontaristes et réversibles.

Nos mesures

1. Mettre **fin immédiatement au processus d'adhésion de la Turquie** à l'Union Européenne.
2. **Arrêter immédiatement toutes les négociations pour l'élargissement** de l'Union Européenne.
3. **Dénoncer les traités européens, suspendre immédiatement l'application des dispositions les plus contraires à l'indépendance de la France** – les travailleurs détachés, l'espace Schengen... et renégocier avec nos partenaires sur la base du traité alternatif en annexe au présent programme (en faveur d'une Europe des nations et des coopérations). Si les négociations aboutissent, ce dont nous ne doutons pas, nous soumettrons le traité à referendum ; si les négociations échouent, la France quittera cette Union européenne fantôme.
4. **Remplacer l'Union Européenne par une Communauté des Etats Européens.**

Les frontières de cette Communauté seront clairement délimitées et excluront les pays n'appartenant pas au continent européen (comme la Turquie).

L'objectif de cette Communauté sera de créer un espace de liberté, de paix et de prospérité :

- La liberté, par l'indépendance de la Communauté vis-à-vis de tout Etat ou organisme tiers, notamment en matière de défense et de politique étrangère,
- La paix par un pacte de non-agression entre pays membres,
- La prospérité par la participation à un marché commun fondé sur une loyauté des échanges à l'intérieur (une convergence fiscale, sociale et environnementale), une coordination des politiques commerciales et la préférence communautaire vis à vis de l'extérieur.

La Communauté agira dans les seuls domaines de compétence qui lui seront délégués par les Etats membres et sur un mode confédéral :

- Vote à l'unanimité ou exceptionnellement vote à la majorité qualifiée,
- Remplacement de la Commission par un Secrétariat général placé auprès du Conseil européen, seul organe de décision et d'exécution,
- Remplacement du Parlement Européen par l'Assemblée des Etats européens dont les membres seront désignés par les parlements nationaux,
- Capacité des parlements nationaux à s'opposer aux décisions de la Communauté si elles dépassent les compétences qui lui sont déléguées,
- Remplacement de la fonction publique européenne par la mise à disposition de fonctionnaires des Etats membres et suppression des immenses avantages par rapport aux fonctionnaires nationaux.

La Communauté disposera de compétences obligatoires :

- Le fonctionnement du marché commun, la conclusion d'accords internationaux à caractère commercial, la mise en œuvre d'un système monétaire européen, la monnaie unique étant remplacée par une monnaie commune, la conservation des ressources biologiques de la mer.
- Elle pourra également exercer de nombreuses compétences facultatives, dans le cadre de Communautés spécialisées constituées d'Etats membres volontaires.
- L'Outre-mer, enjeu central des politiques européennes (la nécessité d'adapter les décisions européennes à la situation de l'Outre-mer est inscrite dans le traité).

5. Renoncer à tout accord de type TAFTA et CETA.

6. Permettre à tous les pays qui le souhaitent de se réunir, en petits groupes, autour de grands projets d'avenir :

- Dans l'énergie : pour préparer la transition, nous pouvons nous allier pour créer le panneau solaire du futur, développer les carburants à base d'algue, le nucléaire de 4^{ème} génération, sûr et non polluant, des outils de stockage de l'énergie...
- Dans la santé : pour lutter ensemble contre le cancer, Alzheimer ou encore les maladies orphelines que les grands laboratoires négligent.
- Dans l'espace : promouvoir une politique spatiale européenne afin de conserver notre indépendance vis-à-vis des technologies américaines, maîtriser des innovations clefs qui irriguent notre industrie et génèrent d'importantes retombées économiques.

7. Passer d'une monnaie unique à une monnaie commune : transformer l'euro en monnaie de réserve et d'échanges pour les pays européens avec un système de parités ajustables.

La nécessité pour la France de recouvrer sa pleine souveraineté s'impose. En économie, elle passe à la fois par l'établissement de réglementations particulières se substituant aux réglementations européennes et par la souveraineté monétaire. Il sera ensuite important et nécessaire de mettre la souveraineté monétaire retrouvée au service de la croissance.

Cette souveraineté monétaire permettra de :

- Pratiquer une remise à niveau des taux de changes respectifs entre la France et les autres pays (en priorité l'Allemagne) pour reconstituer des marges de compétitivité.
- Abroger la loi de 1973 pour pouvoir directement financer l'Etat auprès de la Banque de France.

AFFAIRES ETRANGERES : UNE CERTAINE IDEE DE LA FRANCE

Le constat

La politique étrangère de la France ne doit poursuivre qu'un seul but, la défense de l'intérêt supérieur de la nation : c'est à dire de sa sécurité en Europe et outre-mer, de ses alliances, de ses débouchés et approvisionnements et de sa vision du monde, fondée sur des principes et valeurs universels qui l'ont toujours guidée au fil de son histoire. « Il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde » affirmait à bon droit le général de Gaulle.

La « grandeur » signifie tout simplement l'indépendance nationale, la capacité à mieux l'assurer à travers nos relations avec les autres pays et notre action pour notre rayonnement politique, économique et culturel. C'est aussi notre capacité ainsi renforcée à promouvoir la paix, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la diversité culturelle et linguistique, que porte en elle-même la Francophonie, riche de fantastiques promesses, comme l'affinité assumée avec par exemple la civilisation latine, face aux grands ensembles anglo-saxons, chinois, indien, brésilien ou russe.

La France s'est gravement égarée en suivant ces dernières années une ligne inspirée par les Etats-Unis et l'Union européenne alignée sur son protecteur, qui l'a éloignée de ses intérêts propres et de sa présence au monde qui ne saurait se réduire à une vision stratégique germano-européenne étriquée, contradictoire avec son histoire et la réalité de sa présence sur les cinq continents - 11 millions de km² sur les deux hémisphères, avec 500 îles sur tous les océans.

A force de s'habituer à voir le pays comme la simple extrémité occidentale de la masse eurasiatique, enfermé dans un isthme étroit, nos dirigeants ont commis une erreur grossière : ils omettent sa vocation proprement mondiale, avec laquelle nous avons plus que jamais le devoir de renouer.

Oui, il est temps en conséquence de renouer avec une politique étrangère d'ambition universelle, qui prenne enfin toute la mesure de ses possibilités, qui relève le défi du continent africain si proche de nous à tous les égards et qui sache tirer le meilleur parti d'une Francophonie prometteuse, comme de la richesse que représentent les centaines de milliers de Français de l'étranger.

Il s'agit ainsi de rebâtir une diplomatie nationale digne de ce nom, déclinée dans les différentes régions du monde et adossée au rayonnement de notre langue comme à la présence à l'étranger d'une communauté française qui mérite d'être mieux soutenue.

Nos mesures

A. Doter la France d'une diplomatie indépendante au service d'une certaine idée de la France

1. Retrouver une **politique étrangère indépendante** qui sert les seuls intérêts du pays.

2. **Développer notre outil diplomatique** qui joue un rôle inestimable dans la diffusion de nos valeurs et le soutien de nos entreprises.
3. Réaffirmer le **principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**.
4. **Intensifier la guerre contre les mouvements terroristes islamiques** et coopérer avec les Etats qui suivent le même objectif.
5. **Faire de la lutte contre le terrorisme islamique un thème central de nos relations avec les pays musulmans**, notamment ceux du Golfe qui font preuve d'ambiguïté à l'égard de ces mouvements.
6. **Sortir unilatéralement du régime de sanctions contre la Russie**.
7. **Sortir de nouveau du commandement intégré de l'OTAN** (*voir le volet Défense du projet*).
8. **Lancer un plan Marshall pour l'Afrique** (sur la base du grand plan de développement présenté plus loin).
9. **Créer une Union Méditerranéenne entre les pays francophones (France, Liban, Maroc, Algérie, Tunisie), latins (Espagne, Italie) et francophiles (Malte, Croatie, Grèce, Egypte) afin de réaliser une politique de co-développement** et de régler les problèmes de navigation internationale, de transit énergétique, de gestion des ressources halieutiques, de pollution chimique, de flux migratoires et de commerces et trafics illicites.
10. **Protéger les Chrétiens d'Orient et intensifier la guerre contre les mouvements terroristes**
11. Œuvrer à un **accord de paix durable entre Israël et les Palestiniens**.
12. **Proposer aux États alliés les services de la France pour la valorisation de leur ZEE**.
13. **Sanctionner les ambassadeurs qui mettent en péril l'image de la France** par un comportement inapproprié comme notre ambassadeur à Washington qui a ouvertement pris parti dans la dernière campagne présidentielle en insultant le futur vainqueur.

B. Quelques objectifs par zone

14. L'Europe

- Reconstruire une Europe des nations sur la base de notre projet alternatif confédéral (voir le texte en annexe du chapitre Affaires européennes)
- Pacifier l'Europe en :
 - Régulant la crise ukrainienne. Nous sommes en faveur de la neutralité de l'Ukraine qui doit devenir une zone de coopération euro-russe.
 - Sécurisant les frontières en Europe orientale sur la base d'un grand accord de paix et de coopération russo-européen.
 - Établissant un accord sur les questions en suspens de Crimée, de Chypre, du Kosovo, de Transnistrie.

15. La Méditerranée

- Créer une Union Méditerranéenne différente de l'accord manqué de Barcelone (Union moribonde pour la Méditerranée). Son objectif sera la coopération sur les questions de sécurité civile et militaire, de trafics illicites, d'environnement, de ressources marines, de formation et de recherche, d'investissements, d'agriculture, d'industrie, de commerce, de transports, de tourisme... La France devra y assumer pleinement son rôle.

16. L'Afrique subsaharienne

- Lancer un grand plan pour le développement de l'Afrique (annexe du projet).
- Mieux soutenir les pays amis de la bande sahélienne confrontés au terrorisme islamiste. Notre propre sécurité est liée à la sécurité, au développement, et à l'État de droit dans ces pays.
- Protéger les populations africaines victimes de massacres. La France s'est trop engagée dans des champs éloignés de ses centres vitaux et a pris trop de distances avec ses amis historiques.
- Aider à relancer les structures politiques et économiques francophones (UEMOA, CEMAC).

- Créer en Afrique quelques grandes universités françaises de haut niveau et d'excellence (fin d'études, recherche), en lien avec les Universités françaises et les Centres français de recherche sur place (IRD, CIRAD...).

17. Le Proche-Orient

- Jouer un rôle central dans la reconstruction de la Syrie et de l'Irak.
- Veiller à la reconnaissance d'Israël par tous les Etats de la région et permettre la création d'un Etat palestinien viable.
- Soutenir le peuple kurde - qui a bien mérité de sa lutte contre l'Etat islamique - dans sa légitime aspiration à constituer un Etat comme le promettait le traité de Sèvres en 1920.

18. Les Amériques

- Donner la priorité au renforcement des liens avec nos parents et amis du Québec (francophonie, culture, économie...).
- Bâtir une relation de franchise et de respect réciproque avec les Etats-Unis.
- Multiplier les partenariats bilatéraux avec les pays d'Amérique latine.
- Tripler l'aide au développement agricole, touristique, aquacole, écologique à Haïti, pays francophone et francophile auquel nous sommes historiquement liés et qui est l'un des plus sinistrés et des plus pauvres de la planète, sous réserve d'efforts démocratiques.

19. L'Asie

- Développer notre coopération avec les Etats d'Asie, mais établir des taxes anti-dumping quand il est avéré qu'un Etat comme la Chine nous soumet à une concurrence déloyale.
- Renforcer nos liens avec le Vietnam, le Laos et le Cambodge (francophonie, culture, économie...).

C. Soutenir et développer à grande échelle la francophonie, levier de l'influence française

Pour le français en France

20. **Remettre à sa due place, première et prioritaire, la langue française dans les écoles maternelles, primaires, secondaires et professionnelles**, en accroissant sensiblement les horaires d'étude, les niveaux de formation des maîtres et d'exigence de qualité, l'efficacité de méthodes éprouvées d'apprentissage.
21. **Imposer une part importante en français dans toutes les formations** diplômantes des universités et grandes écoles françaises.
22. **Proposer une loi renforcée de protection du français** (sur le modèle de l'ancienne loi Toubon), et la faire appliquer en instituant un véritable « droit au français », notamment dans les entreprises.
23. Accroître sensiblement les aides publiques aux **institutions officielles et associations chargées de développer les productions terminologiques et les traductions**.
24. Promouvoir la **communication scientifique en français** : ne subventionner aucun colloque se tenant en France qui exclurait le français.
25. Veiller au **rétablissement de la diversité réelle des langues étrangères enseignées** et offertes dans le concours d'accès à la fonction et aux services publics.
26. **Enjoindre aux administrations publiques de ne pas traiter les documents de travail reçus uniquement en langue étrangère**, et de ne répondre qu'en français.
27. Exiger des **organismes publics de contrôle des médias et de la publicité** un respect strict et assorti de sanctions réelles, de la Constitution et des lois et règlements pertinents.

28. **Imposer un niveau suffisant, officiellement attesté (à l'identique du TOEFL américain) de connaissance du français à l'entrée des candidats étrangers à l'immigration légale et au regroupement familial.**

Pour l'action culturelle française hors de France

Rétablir, puis accroître sensiblement le niveau de financement de cette action culturelle (écoles et lycées ; filières universitaires ; instituts et centres de langue et de culture, de recherche et de soins, Alliances françaises et importantes O.N.G aux buts analogues.

Augmenter sensiblement l'aide française au développement, et la concentrer bien davantage sur les pays francophones et francisant, notamment d'Afrique.

Créer une académie destinée aux jeunes français issus de l'immigration et aux étrangers passés par nos écoles à l'étranger pour en faire les ambassadeurs de notre pays dans leur pays d'origine dans les secteurs économiques et culturels.

Soutenir la **diffusion des produits culturels français à l'étranger.**

Créer un grand média de la francophonie qui ferait résonner la culture française sur les satellites du monde entier.

Créer de **grandes universités francophones d'excellence à l'étranger**, en relation avec nos centres de recherches (Pasteur, IRD, CIRAD...).

Soutenir l'exception culturelle française.

Pour la Francophonie institutionnelle mondiale

Faire respecter le **statut du français langue officielle et de travail** dans diverses institutions internationales, européennes au premier chef.

Contester en Conseil européen le statut de l'anglais langue officielle des institutions de l'Union Européenne, afin de tirer – aussi dans ce domaine - toutes les conséquences du Brexit.

Engager, avec nos partenaires dans l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), une négociation d'ensemble pour en faire, dans une relation de respect mutuel, une Communauté de solidarité réelle à la fois linguistique et de développement concerté, notamment en la rapprochant de la valorisation enfin accrue tant de nos départements et territoires d'outre-mer que de notre vaste espace maritime, le deuxième du monde.

Renforcer les **coopérations entre pays francophones dans les secteurs de demain** : éducation supérieure, nouvelles technologies, notamment le numérique, transition énergétique.

Créer une **plate-forme Internet de référence chargée de la promotion du tourisme en pays francophone.**

Pour la Francophonie vivante véhiculée par les Français de l'étranger

Mieux reconnaître et défendre les droits de nos compatriotes vivant à l'étranger (voir le chapitre plus loin consacré à ce thème).

LE GRAND PARTENARIAT ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE

Le constat

Fondée sur plusieurs siècles d'histoire commune, la relation étroite que notre pays entretient avec un grand nombre de pays africains a longtemps été l'un des principaux piliers de sa puissance internationale. En témoigne, durant la Première Guerre mondiale, l'aide apportée par les troupes coloniales, la fameuse « Force noire » du colonel Mangin. En 1940, c'est encore vers l'Afrique que se tourne le général de Gaulle lorsqu'il s'agit de faire vivre la France libre et c'est sur ces terres que le rétablissement du pays commença. Après les indépendances, la France ne se désintéressa pas des affaires africaines dans le cadre d'une politique de coopération.

Toutefois depuis quelques décennies, cette relation étroite se distend. Les élites africaines se tournent de plus en plus vers les Etats-Unis, la Chine, le Canada ou encore l'Inde. Encore peu sensible sur le plan diplomatique et militaire, cet affaiblissement est devenu flagrant dans le domaine économique. Il est urgent de prendre conscience de cette nouvelle réalité africaine : la France ne peut plus se contenter de mettre en avant un passé commun si elle veut encore jouer, dans les décennies à venir, un rôle important sur le continent. L'heure est venue de construire de nouvelles relations avec les pays africains. Avec ses partenaires africains, la France peut construire une nouvelle vision de la coopération qui vise à atteindre une nouvelle prospérité partagée.

Il est urgent d'agir. Dans les trente ans qui viennent, en l'espace d'une génération, la population africaine va doubler, soit le plus grand choc démographique de l'histoire de l'humanité. D'après la FAO, plus de 230 millions d'entre eux souffrent de malnutrition. Dans le même temps, 650 millions ne disposent pas d'un accès suffisant à l'énergie, sans laquelle le développement économique est impossible. L'accroissement de la population du continent dans les années à venir amplifiera ces problèmes. Une telle situation, en plus de peser lourdement sur les Etats africains, constitue un véritable danger pour le reste de la planète.

Dans un monde dont les régions sont de plus en plus interdépendantes, faire comme si les problèmes de l'Afrique ne concernaient que les Africains relève de l'inconscience. Une déstabilisation de l'Afrique aurait de graves répercussions et la France, en raison de ses liens étroits avec le continent, en subirait la première les conséquences. Laisser la situation actuelle se perpétuer générant une hémorragie des forces vives au travers de l'émigration pour survivre, c'est aller vers des guerres pour la subsistance, le sol, l'eau.

Les populations des campagnes, qui sont les premières touchées par la misère, sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à migrer vers les métropoles africaines, qui deviennent d'immenses agglomérations marquées par la pauvreté et l'insécurité. Dans l'avenir, obligés à l'exode par la faim et par la pauvreté, nombreux sont ceux qui chercheront à rejoindre l'Europe par tous les moyens. Aucun mur n'est capable d'endiguer l'émigration du désespoir. La pauvreté est aussi le terreau des idéologies mortifères, et notamment de l'islam djihadiste comme le prouve la guerre féroce menée par Boko-Haram en Afrique de l'Ouest.

Un tel scénario n'est toutefois pas inéluctable : il existe une autre voie. Favoriser l'agriculture à partir des villages et des petites villes qui structurent les territoires, ce n'est pas seulement empêcher une

croissance explosive et destructive de mégapoles inhumaines, c'est permettre aux paysans de vivre dignement de leur travail, de produire des richesses qui les feront demeurer sur des territoires qu'ils n'abandonnent aujourd'hui que sous la contrainte de la faim et de la pauvreté. Une telle vision, c'est aussi maintenir les terres agricoles et les protéger contre l'avancée du désert, c'est lutter contre le changement climatique en réalisant de grands projets comme la « grande muraille verte » au sud du Sahara de l'Atlantique à l'Océan indien (projet de reforestation de la lisière méridionale du Sahara), c'est faire des paysans non seulement des producteurs de ressources agricoles si nécessaires, c'est aussi transformer les agriculteurs en agents du service public universel de la nature pour protéger la planète du réchauffement en rétablissant des équilibres naturels vitaux pour la survie de la planète, c'est tarir à la source l'émigration forcée vers des cieux plus cléments.

En outre, si les pays africains développent une agriculture autonome, capable d'assurer une alimentation suffisante à leurs habitants et des revenus décents à leurs agriculteurs, s'ils développent parallèlement leurs infrastructures électriques et, autour d'elles, leurs industries, l'Afrique, si riche en terres, en matières premières et en hommes, pourra devenir un des principaux pôles de croissance de la planète. Il n'y a pas d'avenir en Afrique sans un puissant développement de l'agriculture qui permet l'autosuffisance alimentaire et la création de richesses nouvelles grâce aux exportations vers d'autres régions de la planète déficitaires en produits agricoles. L'augmentation de la population africaine au cours des décennies futures et son enrichissement ouvriraient ainsi de nouveaux marchés au commerce extérieur français, ce qui aurait des répercussions importantes sur notre économie.

La philosophie de notre projet

Ne rien faire serait la pire des choses et notre pays comme toute l'Europe en paierait bien cher les conséquences. Il s'agit de trouver sur la base d'une coopération respectueuse, qui rompt avec les pratiques du passé qui ont souvent consisté à entretenir le pouvoir de dictateurs corrompus, les moyens les plus appropriés pour contribuer au développement des pays africains. Faire cela, ce n'est pas seulement apporter une aide au développement, c'est nous aider nous-mêmes à la mise en place d'une solution durable aux crises migratoires. C'est plus de développement au bénéfice de tous, c'est moins de conflits, moins de guerres.

Notre projet se démarque ainsi de deux visions tout aussi illusoire de l'avenir de l'Afrique et de ses peuples.

Celle considérant que les problèmes de l'Afrique ne concernent qu'elle et que la France n'aurait rien à gagner à œuvrer pour le développement économique du continent : ce sont souvent les mêmes qui font mine, en même temps, de déplorer l'immigration massive que connaît notre pays. Leur position est marquée du sceau de l'inconséquence : ils dénoncent les effets, mais refusent de s'attaquer à leurs causes profondes.

Celle proposant un mélange d'interventionnisme humanitaire et d'encouragement aux migrations, considérées dans une perspective malthusienne comme la solution aux problèmes économiques africains. L'aide humanitaire est bien entendu nécessaire pour pallier les situations de crise, mais elle ne résout pas le fond du problème. L'émigration, quant à elle, est mauvaise pour les pays d'origine, vidés de leurs forces vives, des paysans aux intellectuels.

Face à ces deux tendances, nous entendons promouvoir une autre vision du développement de l'Afrique, fondée sur une analyse lucide des défis auxquels le continent et la planète tout entière auront à faire face au cours des prochaines décennies.

C'est un fait : le développement de l'Afrique c'est l'intérêt de l'Afrique, mais c'est aussi le nôtre. Il doit être un pilier important de notre politique à l'avenir.

Deux urgences : développer l'agriculture africaine et électrifier le continent

Notre projet en sept points entend s'appuyer avec pragmatisme sur un mélange de mesures ayant déjà fait leurs preuves par le passé et de propositions innovantes.

Il ne sera jamais possible de vaincre la faim en Afrique sans encourager le développement des agricultures du continent et un tel développement ne peut se faire qu'à condition de rompre avec un libre-échange devenu mortifère. Lorsque le GATT (l'ancêtre de l'OMC) fut créé en 1947, ses fondateurs avaient eu la sagesse de poser d'importantes limites à la libéralisation du commerce des produits agricoles. Il est aujourd'hui nécessaire de réaffirmer la nécessité de réguler ce secteur, de manière à stabiliser les prix des denrées à un niveau suffisant pour permettre le développement des agricultures locales.

Pour ce faire, nous entendons promouvoir, à la suite de l'ancien ministre de l'Agriculture François Guillaume, délégué national de DLF au partenariat avec l'Afrique et la Méditerranée, un plan en quatre points :

1. **La mise en place d'une « OPEP » des denrées agricoles** qui, sur le modèle de ce qui existe depuis 1970 pour le pétrole, aurait pour objectif de réguler l'offre afin qu'elle s'ajuste constamment à la demande. Ainsi serait combattue l'instabilité des prix alimentaires, néfaste aussi bien aux agriculteurs qu'aux consommateurs. Une telle organisation avait d'ailleurs été mise en place avec succès au début des années 1990 par les pays producteurs de café ;
2. **Un nouveau « Plan Marshall » visant, sous l'égide de la FAO, à aider massivement les investissements agricoles dans les pays en développement ;**
3. **Soutenir le développement des marchés communs existants** (UEMOA, CEMAC) sur le modèle de notre Marché commun initial, afin que les pays africains puissent protéger leurs productions (taxes douanières) contre les importations ou contre les achats de terres par des entités étrangères, et inciter les investissements par des avantages fiscaux afin de transformer sur le continent ses matières premières ;
4. **Permettre l'échangeabilité entre le franc CFA d'Afrique centrale et celui d'Afrique occidentale** tout en maintenant la garantie par le Trésor français, gage de confiance et de stabilité **et changer le nom du franc CFA.**

Dans le même temps, il est nécessaire, comme le défend aujourd'hui Jean-Louis Borloo, de :

5. **Favoriser l'électrification du continent africain**, qui est l'une des principales conditions de son développement économique. Il n'existe pour cela aucun problème technique majeur mais seulement un défi financier : réunir une subvention publique internationale d'environ quatre milliards de dollars par an pendant douze ans qui permettrait de sécuriser – et donc d'encourager – les investissements réalisés dans ce secteur. La France doit clairement se porter à la tête d'un tel projet, d'abord en s'engageant à y apporter une contribution digne de l'intérêt qu'elle porte au développement du continent africain, ensuite en utilisant sa

puissance diplomatique pour promouvoir un tel projet auprès des autres membres de la communauté internationale.

6. Il importe aussi **d'apporter notre aide au développement de la « grande muraille verte »**.
7. **Les projets de développement agricole doivent favoriser les coopérations Sud-Sud.** Les expériences menées (le Vietnam avec le Mali, Madagascar, le Congo Brazzaville) ont démontré leur efficacité dès lors que le pays du Sud partenaire transfère des technologies qui ont démontré leur efficacité sur son propre territoire. Les terres africaines ne peuvent être utilisées par les partenaires comme des aires extraterritoriales dont les productions agricoles n'ont de retombées positives que pour le pays étranger qui vient exploiter les terres, oubliant les besoins des populations locales. La France doit apporter son aide humaine et logistique à de tels partenariats.

On le voit, notre projet pour le développement de l'Afrique est à la fois conforme aux valeurs que la France entend porter dans le monde, à ses intérêts et à son génie propre.

Il est conforme à ses valeurs, parce que, si nous pensons toujours que la France n'est pas une nation comme les autres, elle ne peut rester inactive face aux graves problèmes que rencontrent des pays auxquels elle est liée par plusieurs siècles d'histoire partagée.

Il est conforme à ses intérêts, parce que la France serait demain la première à subir les conséquences d'une déstabilisation de l'Afrique. En développant avec ses partenaires africains une vision permettant de faire significativement reculer la misère sur le continent africain, elle donnera une nouvelle image d'elle-même, contribuant à la paix, à la stabilité, à la définition d'un nouvel ordre mondial reposant sur la place de la personne humaine, dégagée des systèmes mercantiles de libre échange qui génèrent des flux migratoires destructeurs.

Enfin, il est conforme à son génie, parce que ce projet repose sur l'idée gaullienne d'une nécessaire coopération entre des Etats-nations indépendants. Par le rôle qu'il accorde à l'ONU et notamment à la FAO, notre projet entend ainsi réaffirmer l'importance d'une démarche multilatérale, empêchant l'émergence de toute nouvelle hégémonie sur le continent africain et respectueuse des souverainetés étatiques. Il doit ainsi apparaître aux pays africains comme une solide contribution à la solution à leurs problèmes de pauvreté bien plus adaptée que l'actuelle émergence de la Chinafrique, qui les place dans une position de dépendance grave.

FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER : LES RECONNAÎTRE ET DÉFENDRE LEURS DROITS

Le constat

Les Français de l'étranger sont parmi ceux qui incarnent le mieux l'esprit de conquête que la France doit retrouver. Ils portent à travers le monde le savoir-faire, la compétence et la culture française. Ils ressentent la fierté d'être Français, ils constatent aussi les faiblesses de la France, en particulier celle de sa politique internationale.

Le nombre d'inscrits au registre des Français de l'étranger au 31 décembre 2015 s'élève à 1 710 945, soit une progression de 1,8% par rapport à 2014. On estime le nombre de Français vivant à l'étranger, y compris ceux qui ne sont pas inscrits au registre entre 2 et 2,5 millions. La part des binationaux dans la population française inscrite au registre reste stable autour de 42%.

Il faut redonner aux Français de l'étranger l'envie d'être fiers de leur pays sur la scène internationale en renouant avec une politique étrangère indépendante au service de la paix et de la coopération entre les nations.

Il faut défendre la place particulière des Français de l'étranger au sein de la République.

Il faut apporter des réponses concrètes et spécifiques aux difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur expatriation. Il y a trois préoccupations principales des Français de l'étranger auxquelles il est indispensable de répondre : la reconnaissance de leurs droits, l'éducation de leurs enfants et enfin les questions liées à leur emploi et la fiscalité.

Les Français de l'étranger considèrent à juste titre qu'ils sont oubliés par la France et ses représentants à l'étranger. Il est capital de mieux reconnaître et mieux protéger leurs droits, leurs droits politiques mais aussi leurs protections, comme le nombre de services mis à leur disposition. L'éducation des enfants est une préoccupation majeure des Français de l'étranger. Nos compatriotes sont confrontés à la cherté et à la rareté de l'offre scolaire à l'étranger. Dans plusieurs pays, certaines villes accueillant peu de Français disposent d'une offre scolaire française élargie, alors que d'autres, davantage habitées par des Français, proposent moins de possibilités. Au-delà de cet aspect, les frais de scolarité sont souvent trop chers pour certaines familles. Il faut mieux adapter l'offre scolaire française à l'étranger aux légitimes demandes de nos lointains concitoyens. Nous devons aussi moduler les bourses et les frais de scolarité pour permettre aux jeunes français d'étudier dans un établissement français.

Nos mesures

A. Mieux reconnaître et défendre les droits des Français de l'étranger

1. **Nommer un ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères**, avec une autorité reconnue sur les services qu'il exercera (avec le ministre des Affaires étrangères).
2. **Faciliter la participation des Français de l'étranger à toutes les élections.**
3. Procéder à une évaluation de la réforme de **l'assemblée des Français de l'étranger pour améliorer leur représentativité** et mieux entendre leurs préoccupations.

4. **Créer un dispositif permanent d'aide aux victimes** piloté par la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire.
5. **Accroître le nombre des services accessibles par Internet** et supprimer certaines formalités comme, par exemple, le certificat de vie.

B. L'école de la République doit être garantie aux jeunes Français de l'étranger

Il faut diversifier l'offre éducative pour étendre le réseau d'enseignement du français à un plus grand nombre de Français à l'étranger.

Nous devons :

1. Améliorer la relation entre l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et les établissements scolaires de droit local.
2. Renforcer les moyens éducatifs privés (Fondations, Mission Laïque Française, etc.).
3. Établir dans chaque pays / villes des « plans école » supervisés par les élus consulaires afin de faire un bilan de l'offre d'enseignement français existante, d'ajuster au mieux cette offre avec la demande locale. Les plans écoles peuvent donner lieu à la création de nouveaux établissements, la conclusion de partenariats locaux, l'ouverture de classes bilingues, etc.
4. Encourager la négociation de conventions bilatérales permettant de profiter de l'offre scolaire locale francophone ou bilingue.
5. Définir un cadre de financement transparent du programme FLAM, associant les élus consulaires pour aider à l'essor et à la pérennité de ces initiatives.

Il faut résoudre les difficultés financières de l'AEFE en prenant les décisions suivantes :

1. **Mettre en place une tarification différenciée entre ressortissants Français et non Français** pour l'accès aux établissements français à l'étranger. Le principe serait, a minima, de faire payer les formations à leur coût réel pour les étudiants non Français avec pour objectif de dégager des ressources financières supplémentaires pour les établissements. Cette tarification différenciée suppose d'engager en parallèle des actions de communication sur la qualité de l'offre éducative française et sur les services proposés aux élèves.
2. **Augmenter le nombre de bénéficiaires de bourses qui ne concernent que 5 % à 7 % des enfants français scolarisés à l'étranger.** En 2014, les bourses représentaient 125M€ d'engagements budgétaires pour près de 22000 bénéficiaires, soit une moyenne de 5682 € (avec cependant une amplitude vaste en fonction des régions). Les crédits ont été réduits à 106M€ en 2016. Un objectif d'augmentation de 10% des bénéficiaires (soit 24000 boursiers) supposerait donc un retour à un budget de 116M€. Il faudrait alors dégager 10M€ par des économies sur les frais de fonctionnement notamment grâce à la hausse des ressources propres liées à la tarification différenciée. Les chefs d'établissements recevront des consignes dans ce sens et les ambassadeurs veilleront directement à leur respect. Une évaluation à mi-mandat sera engagée.
3. **Simplifier l'éligibilité des familles aux bourses en révisant les critères d'attribution, en luttant contre les effets de seuil pervers** (familles dont les revenus sont trop élevés pour prétendre à une bourse et qui ne bénéficient pas de l'aide d'entreprises aux expatriés) et en développant les contrôles.
4. **Modifier le statut de certains établissements qui pourraient prendre celui de fondations** (régime de droit français).
5. **Trouver une nouvelle forme de partenariat public-privé avec des entreprises françaises,** locales, des fondations de type Alliance française, des mécènes issus des écoles.

C. Valoriser l'emploi et le pouvoir d'achat des Français de l'étranger

6. **Permettre aux jeunes effectuant leur service civique de servir à l'étranger** en particulier dans des établissements d'enseignement.
7. Permettre aux entrepreneurs et commerçants expatriés ayant perdu leur outil de travail dans des circonstances exceptionnelles de souscrire dans de bonnes conditions une assurance leur permettant de retrouver les moyens de recréer une activité. Un tel dispositif devrait être adossé à un grand groupe d'assurance avec, au moins au début, la garantie de l'Etat.

DÉFENSE : **PRESERVER NOTRE INDEPENDANCE, DONNER A NOS ARMEES LES** **MOYENS NECESSAIRES**

Le constat

La Défense doit redevenir une priorité des politiques publiques. Dans un monde troublé où notre pays est directement menacé par le totalitarisme islamique et où de nouveaux pôles de puissance consacrent une part croissante de leur budget au réarmement, la France doit accroître son effort de Défense qui étaient de 32 milliards d'€ en 2016 soit 1,5% du PIB (hors pensions), contre 2,7% pour les Etats-Unis ou 2,6% pour le Royaume-Uni.

Une politique de Défense digne de ce nom doit être menée avec des objectifs de long terme qui préservent, aux yeux de nos alliés, notre posture de partenaire fiable et permettent d'éviter toute soumission à une superpuissance en devenir. L'enjeu est gigantesque : préserver notre indépendance nationale, affirmer notre autonomie et notre rang de grande puissance aux yeux du monde entier.

L'indépendance nationale n'implique pas l'isolement et des coopérations bilatérales sont possibles et même souhaitables, notamment dans le domaine industriel.

Ainsi, nous sortirons du commandement intégré de l'OTAN, fidèles à la pensée du Général de Gaulle et à notre grande tradition française d'indépendance. Mais cela n'empêchera pas une coopération proche entre la France et ses alliés au sein de l'OTAN, lorsque cela sera conforme à nos intérêts et à ceux de nos alliés.

1. La France n'a pas pris la mesure des menaces qui pèsent aujourd'hui sur elle

- La sécurité nationale et la préservation des intérêts de la France dans le monde doivent devenir des priorités dans un contexte international marqué par le terrorisme, le cyber terrorisme, les déstabilisations régionales, l'accroissement des dépenses militaires (notamment en Asie), et les politiques de puissance de nombreux Etats comme les Etats-Unis et la Chine.
- Or, le budget de la Défense a diminué de 20% entre 1990 et 2015 (en € constants) pour atteindre 32 milliards d'€ ! En 2016, la France est passée du 5^{ème} au 7^{ème} rang mondial en termes de dépenses militaires. Les effectifs de l'armée se sont écroulés ces dernières décennies et nos moyens techniques sont vieillissants. Nos armées doivent se moderniser pour lutter contre les menaces de notre temps (attaques terroristes, cyber attaques, criminalité organisée...).

2. Des coupes massives ont eu lieu dans les effectifs de nos armées, alors même que la menace terroriste et les facteurs de déstabilisation dans le monde sont sans précédent

- Les effectifs du ministère de la Défense sont passés entre 2007 et 2015 de 340 000 à 263 000 et le nombre de militaires a reculé sur cette période de 262 000 à 203 000, soit une diminution de 59 000 hommes capables de protéger notre pays !

	Effectifs du ministère de la Défense	Dont militaires
2007	340 000	262 000
2012	288 000	222 000
2015	263 000	203 000

- Après les attentats de janvier 2015 puis du Bataclan, le gouvernement s’est enfin décidé à geler les 10 000 (!) suppressions de postes prévues entre 2017 et 2019 mais le bilan demeure désastreux.

3. La condition militaire se dégrade

La réduction d’effectifs militaires conjuguée au report de l’âge des départs en retraite a provoqué un ralentissement généralisé des carrières, au moment où les exigences imposées aux militaires augmentent.

De plus, au-delà des dysfonctionnements emblématiques du logiciel Louvois de paiement des soldes, la réforme des services du soutien des armées a profondément désorganisé la cohérence d’action du commandement et contribué à une dégradation progressive des moyens de soutien.

Ces dégradations continues de leurs conditions d’avancement, de vie et de travail, pèsent sur le moral et la motivation des soldats.

De multiples dysfonctionnements affectent le moral des troupes :

- Les équipements étant toujours vus au plus juste financièrement (créant également de nombreuses ruptures de stocks), il est fréquent que des militaires soit amenés à s’équiper eux-mêmes et à leurs frais de compléments.
- Environ 15% des militaires affectés en région parisienne sont contraints pour des raisons financières ou familiales, de servir en « célibataire géographique », laissant leur famille en région. Le manque de logements accessibles dans la ville-centre oblige par ailleurs à de pénibles allongements de temps de transport. Un grand projet d’hébergement d’accueil des célibataires géographiques pourrait être envisagé au Val de Grâce. En outre, de nombreux cercles militaires ont été fermés alors qu’ils offraient des lieux de convivialité accessibles aux militaires, aux familles et aux associations qui doivent désormais se tourner vers des structures privées onéreuses de plus en plus inaccessibles.
- La suractivité actuelle - notamment, mais pas seulement, à cause de l’opération Sentinelle -, pèse considérablement sur les militaires et leurs familles d’autant que la pénurie de personnels modifie sans cesse les programmes d’activité - impossibilité de fixer par exemple une fête de famille.
- Les surcoûts familiaux (type garde d’enfants) liés à l’activité ou à la mobilité, en particulier pour les familles monoparentales, touchent toutes les catégories et la politique sociale doit couvrir l’ensemble de la communauté militaire.

- Les contraintes d'éloignement de l'activité militaire sont insuffisamment compensées et génèrent de lourdes difficultés de recrutement (-38% entre 2009 et 2014 selon le rapport HCECM) vis-à-vis des jeunes issus d'une société en pleine évolution.

4. Le statut de réserviste n'est pas suffisamment mis en valeur

- Au 30 novembre 2015, la réserve opérationnelle militaire était composée de 28 000 réservistes du ministère de la Défense et 23 000 réservistes de la gendarmerie nationale. Ces réservistes effectuent 30 jours d'activité par an.
- Si M. Le Drian a annoncé, en mars 2016 un objectif de 40 000 réservistes de l'armée à l'horizon 2018, les processus de recrutements tardent à être mis en place.
- La fidélisation des volontaires demeure difficile : le dispositif requiert le soutien des employeurs. Ces derniers doivent libérer les volontaires désireux de servir la réserve au moins cinq jours par an : pendant l'activité de réserve, le contrat de travail est suspendu et l'employeur n'est pas indemnisé (au-delà de 5 jours, le réserviste doit obtenir l'autorisation de l'employeur). Certains volontaires ne déclarent pas leur état de réserviste à leur employeur et prennent sur leurs jours de congés pour pratiquer leur activité militaire. Si les annonces effectuées en octobre 2016 (notamment la réduction d'impôts de 60% offerte aux entreprises versant tout ou partie de leur salaire à leurs employés pendant la période de réserve) vont dans le bon sens, les incitations ont été très tardives.

5. Une industrie d'armement française et européenne abandonnée par l'Union européenne

- L'Union Européenne ne soutient pas les industries françaises et européennes de Défense. En témoigne la vente par Airbus Group de son activité d'électronique de défense à un fonds d'investissement américain pour une valeur de 1,1 milliard d'€ en 2016 !
- Notre industrie est réputée pour l'excellence de ses savoirs, la vitalité de sa recherche et le dynamisme de son innovation. Elle doit absolument être soutenue. A cet égard, il est inadmissible que l'armée française dote ses soldats de fusils d'assaut allemands HK 416 pour remplacer ses Famas. Sur des achats d'une telle importance stratégique, la préférence souveraine doit toujours l'emporter ! Non moins inadmissible est le tropisme américain de nos partenaires européens à l'heure d'acheter du matériel militaire.
- Dans ce contexte, la survie de notre industrie de défense et la préservation de notre autonomie stratégique passent par l'exportation et la coopération avec les grands pays émergents. Ces pays qui, une fois leur décollage économique assuré, accèdent à un statut de puissance régionale, souhaitent souvent se doter d'une capacité de défense crédible. Au-delà des attributs de la puissance, certaines situations régionales (Golfe persique, mer de Chine méridionale, montée en puissance de la Chine avec la création d'une marine équipée de porte-avions, instabilité pakistanaise...) imposent aux pays concernés de renforcer leur niveau sécuritaire.

La coopération industrielle avec ces pays pose des questions en termes de prolifération, de stabilité régionale et de transferts de savoir-faire à des concurrents potentiels. Certains pays devront être exclus d'un partenariat industriel approfondi (Chine), d'autres présentent de vraies opportunités en termes de coopération et de codéveloppement (Inde, Singapour, Malaisie, Brésil, Corée du Sud...).

Nos mesures

A. Préserver notre indépendance nationale et remplir les missions fondamentales de notre politique de Défense au service d'une grande politique étrangère.

1. **Quitter de nouveau le commandement intégré de l'OTAN.**
2. **Maintenir la dissuasion nucléaire à un haut niveau de performance.**
3. **Protéger le territoire national.**
4. **Renforcer les capacités de nos forces à se projeter partout dans le monde.**
5. **Etre à la pointe des innovations scientifiques et stratégiques.**
6. **Bâtir une nouvelle vision stratégique et mondiale autour d'alliances dans le domaine de l'industrie de Défense avec des pays émergents** comme le Brésil, l'Inde, la Malaisie ou Singapour et se souvenir que la France, de par ses frontières maritimes, est un pays monde et pas seulement un hexagone européen.
7. **Mener des coopérations à la carte** avec nos partenaires européens.

B. Se donner les moyens de l'indépendance et sanctuariser le budget de la Défense à 2% du PIB (1,5% à l'heure actuelle).

8. **Faire passer le budget de 32 milliards d'euros (2015) à 42 milliards d'euros** dans un premier temps puis l'ajuster au PIB.
9. **Recruter 50 000 soldats sur la durée du quinquennat afin de compenser les dramatiques diminutions d'effectifs sous les mandats Sarkozy et Hollande (-59 000 militaires).**

C. Mobiliser les femmes et les hommes de notre pays, vrai moteur de notre politique de défense.

10. **Rétablir un service national de 3 mois obligatoire au cours duquel les jeunes auront droit à 1 passage du permis de conduire.** Il sera aménageable en service militaire de 1 an pour ceux qui le souhaitent. L'objectif est de favoriser la cohésion nationale et de permettre le recensement démographique et médical des jeunes français.
11. **Créer une garde nationale composée de réservistes militaires.** L'objectif serait de mettre sur pied une force de 100 000 hommes capable de relayer les forces de l'ordre, de surveiller et de sécuriser l'ensemble du territoire national. Le budget consacré à la réserve serait quadruplé par rapport à 2014.
12. **Garantir le paiement de la solde de nos militaires** qui risquent leur vie sur les théâtres d'opérations (régler au plus vite les arriérés de Louvois).
13. **Améliorer la condition militaire,** établie en lien avec la nouvelle organisation de la concertation au sein des armées.
14. **Revaloriser les pensions de nos anciens combattants.** Nos anciens combattants sont la fierté de notre pays : le devoir de la France est de leur donner toute la reconnaissance et la dignité qu'ils méritent.
15. **Indexer les pensions d'invalidité sur le coût de la vie.**
16. **Assurer un niveau décent de ressources aux conjoints survivants et aux anciens combattants** les plus démunis.
17. **Octroyer des bonifications de campagne à égalité de droits entre combattants de tous les conflits** pour que cesse la discrimination dont sont victimes les anciens d'Afrique du Nord.

D. Renforcer nos moyens matériels et dynamiser notre industrie d'armement

18. **Revoir et renforcer le soutien des forces et l'organisation des bases de défense, en privilégiant les chaînes de commandement opérationnel sur la bureaucratie administrative.** Une franche amélioration du soutien renforcera les capacités opérationnelles des forces ainsi que le moral et la motivation des militaires.
19. **Cesser de restreindre les crédits sur les besoins en matériel (munitions, armes), sur l'entretien et les conditions des hommes en OPEX.**
20. **Construire un deuxième porte-avion** sur la durée du quinquennat (coût total de 4 milliards d'€ soit 800 millions par an sur 5 ans).
21. **Moderniser les équipements** des forces françaises (drones, frégates...).
22. **Doubler le budget du ministère de la Défense consacré à la recherche** (800 millions d'€ en 2016).
23. **Mettre en place une coopération européenne visant à protéger les brevets et les inventions dans l'industrie de défense** pour conserver nos activités et nos emplois.
24. **Renforcer la place de l'Etat dans les grands groupes de défense** afin d'améliorer la compétitivité de notre industrie et d'orienter les grandes dépenses stratégiques.
25. **Exiger la préférence européenne systématique dans les appels d'offres et contrats d'équipement lancés en matière militaire** par les Etats de l'Union européenne.

E. Renforcer nos capacités de renseignement

26. **Doubler le budget dédié au renseignement** (environ 1 milliard d'€ aujourd'hui) en l'orientant vers le recrutement de personnel (agents de surveillance, ingénieurs en informatique, analystes, géopoliticiens, traducteurs...) et des moyens techniques nouveaux de fabrication nationale.
27. **Renforcer les pouvoirs du renseignement pénitentiaire.**
28. **Détacher les officiers de gendarmerie au sein de la DGSJ en permanence** (*proposition n°13 de la Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme*). Nos services de renseignement, plus globalement, s'appuieront sur des officiers expérimentés détachés qui possèdent une précieuse connaissance du terrain.
29. **Développer une véritable politique d'intelligence économique** permettant la protection du patrimoine scientifique de la nation.

UNE FRANCE FIÈRE

Défendons nos valeurs

Les Français sont fiers de leur histoire, de leur culture, de leur patrimoine et des valeurs défendues par la France. En un mot comme en cent, ils chérissent leur identité et ce qu'incarne leur pays. Ils sont inquiets, à juste titre, de les entendre critiqués sans cesse au nom d'une repentance à la mode et de voir la France qu'ils aiment menacée d'une disparition corps et âme. Ils veulent la préserver et la faire rayonner. Ils veulent qu'on leur redonne leurs racines et des ailes. Ils ont raison ! Ce n'est pas être replié sur soi que de raisonner ainsi. Plus un homme est enraciné, plus facilement il s'ouvre à l'altérité. Les Français aspirent à se voir enfin proposer un beau projet collectif qui refasse nation ! Notre programme patriote, gaulliste et républicain répond à cette attente.

La défense de notre culture et de notre patrimoine, qui permet à chacun de s'élever et de se transcender, constitue une ardente obligation. Leur valorisation n'est ni l'apanage de la gauche, ni celui de la droite, mais de la nation tout entière. Le temps est venu de retrouver une politique ambitieuse en ce domaine, à l'instar de ce qu'avait su si bien faire André Malraux sous la présidence du général de Gaulle.

La France est submergée par la criminalité et la délinquance. Les zones de non-droit se sont multipliées dans notre pays, les territoires perdus de la République sont légion. Par une inversion complète des valeurs, ce sont les victimes qui sont culpabilisées et les coupables qui sont victimisés. Non seulement la République ne doit plus reculer d'un pouce, mais elle doit entamer une reconquête rapide et complète. Il est temps d'arrêter de se payer de mots, de restaurer l'autorité et de rétablir l'ordre républicain.

Si la France ne réagit pas, elle sera submergée par des vagues migratoires sans précédent dans l'histoire. Parce que nous sommes attachés à la cohésion nationale, mais aussi parce que nous sommes des humanistes, nous souhaitons redonner du sens au fait de devenir Français. Il faut revenir à une politique d'assimilation républicaine que réclament d'ailleurs eux-mêmes nombre d'immigrés installés régulièrement en France et qui font tous les efforts pour acquérir notre nationalité en adoptant les valeurs, les us et les coutumes de notre pays.

A cet égard, nous devons avoir la fierté de notre laïcité. Celle-ci n'est l'ennemie d'aucune religion, à la condition que chacune d'entre elles accepte les lois de la République. Cette laïcité qui est celle de Ferry, de Briand et De Gaulle, loin d'être un intégrisme laïc, doit être fermement affirmée, défendue et appliquée.

Il est aussi capital de défendre les droits des femmes, de lutter contre les violences de tous ordres qui leur sont faites, qu'elles soient physiques ou psychologiques, et d'œuvrer pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie privée comme dans la vie professionnelle. Nous sommes pour un féminisme qui repose sur l'égalité complète, mais aussi sur l'altérité et la complémentarité des genres !

La famille est la cellule de base de notre société. Elle est la source première d'éducation et de soins. Elle est le lieu de transmission des valeurs, de la culture et de l'information. Elle est insuffisamment reconnue, protégée et soutenue par l'État. Quant à notre natalité encore si dynamique il y a peu, elle se porte mal aujourd'hui, en grande partie à cause de la suppression des prestations familiales par les deux derniers quinquennats. Il est plus que temps de renouer avec une politique familiale ambitieuse.

Retrouvons ensemble la fierté et le bonheur d'être Français !

CULTURE ET PATRIMOINE :

RETROUVER L'AMBITION AU SERVICE D'UNE CULTURE POPULAIRE DE QUALITEET D'UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Le constat

La culture n'est pas un luxe, mais une nécessité. La culture n'est pas une fantaisie mais une ardente obligation. La culture n'est pas un boulet mais un atout. La culture n'est pas une dépense sans contrepartie mais un enrichissement, personnel par le supplément d'âme qu'elle met dans la vie de chacun, collectif par la cohésion nationale qu'elle suscite, et même matériel par son pouvoir d'attraction, les multiples activités et les considérables recettes, directes et indirectes, qu'elle engendre. La culture est l'un des éléments qui permettent à l'homme de s'élever et de se transcender. La culture n'est pas l'affaire de la gauche ou de la droite, mais de la collectivité nationale tout entière. La culture est au cœur de notre civilisation.

Le temps est venu de retrouver une authentique ambition pour la Culture et de s'en donner les moyens par la création d'un ministère régalien qui réaffirme le rôle de l'Etat dans ses différentes sphères de compétences culturelles.

A. Un manque d'ambition culturelle, un ministère désorganisé

Le budget 2016 du ministère de la Culture et de la Communication s'élève à 7,3 milliards d'€ dont 3,9 milliards consacrés à l'audiovisuel public et 2,9 milliards consacrés à la culture proprement dit, soit 0,7% des missions du budget général. Malgré une hausse en 2015 et 2016 qui ne compense pas les baisses enregistrées en 2013 (4%) et en 2014 (2%), nous sommes loin de l'ambition historique et symbolique affichée par François Mitterrand en 1981 de 1% du budget national affecté à la culture. La puissance publique a progressivement et insensiblement renoncé à imposer la moindre contrainte au secteur public de l'audiovisuel, aussi bien sous l'angle de la qualité qu'en volonté de défense de la création française et francophone.

B. Un patrimoine exceptionnel trop souvent laissé à l'abandon

Avec plus de 43 000 édifices classés ou inscrits monuments historiques, la France détient un ensemble exceptionnel de bâtiments à valeur artistique et historique. Il est impératif de sauvegarder et de valoriser ce patrimoine constitutif de l'identité de notre pays et de jouer pleinement cet ajout majeur pour notre prestige et notre économie.

Le tourisme patrimonial est une des bases essentielles de notre attractivité touristique, secteur qui pèse au total 7,4% du PIB, avec 83,8 millions de visiteurs étrangers. Dans certaines zones enclavées, le patrimoine est devenu la principale ressource économique, le développement touristique des villes et villages traversés par le chemin de Saint Jacques de Compostelle du Puy en Velay aux Pyrénées en est une bonne illustration.

Aujourd'hui, alors que l'Etat peine à entretenir ce patrimoine considérable (plus de 20% des monuments classés monuments historiques sont en péril), nombre d'initiatives se font jour à l'échelle locale pour réhabiliter et redonner une seconde vie à nos monuments, nos musées, nos

châteaux. Il faut à la fois renforcer et garantir tant sur la durée que sur les montants alloués les moyens d'intervention de l'Etat pour créer un cercle vertueux.

De nombreuses études mettent en évidence aujourd'hui l'effet levier de l'Etat par l'abondement des collectivités territoriales et des propriétaires qu'ils soient publics ou privés. Une ambitieuse politique du patrimoine ne coûte finalement que quelques dizaines de millions d'€ au budget de l'Etat (et non les quelques centaines de millions d'euros affichés) grâce aux effets induits : TVA reversée, charges sociales payées, emplois directs et indirects non délocalisables créés..., sans oublier le maintien des savoir-faire et la transmission d'expertises uniques.

Le rôle fondamental des propriétaires gestionnaires de monuments historiques privés devra être réaffirmé et une politique d'aide aux petites communes déployée.

De même, le dispositif Malraux qui a permis en son temps de sauver nombre de nos centres villes historiques doit être relancé et étendu aux zones rurales.

Enfin, il est clair que pour préserver le patrimoine monumental et paysager de notre pays et l'attractivité touristique qu'il génère, il est temps de redéfinir une véritable politique d'aménagement du territoire permettant par exemple de concentrer les parcs éoliens dans des zones déjà industrialisées ou de réglementer l'urbanisme sauvage des entrées de ville...

C. La question de l'accès à la culture pour tous est en jachère

La culture est un élément clé de notre identité collective. Il est nécessaire que l'initiation aux œuvres marquantes de notre patrimoine artistique, culturel, littéraire s'effectue dès le plus jeune âge avec des pédagogies adaptées. La transmission de la culture doit être une des missions premières du système éducatif, mais également de l'ensemble des organismes publics de cette sphère.

1. L'Education nationale ne propose aucune vision à long terme

C'est tout d'abord à l'Etat qu'il revient, par le biais de l'Education nationale, d'ouvrir, de permettre et de favoriser l'accès de tous à toutes les formes de la culture. L'enseignement, et pas seulement l'enseignement artistique proprement dit, a pour fonction de transmettre la connaissance, d'apprendre la maîtrise et de donner le goût de la langue, de la littérature, des arts plastiques, de la musique, du spectacle vivant dans un monde où l'accroissement de la longévité, l'augmentation du temps de loisir, le progrès des techniques de communication matériels et virtuels laissent de plus en plus de place et offrent de plus en plus de disponibilité à la gratuité.

La création artistique a une place importante à occuper à l'école : elle apprend le travail en équipe, développe la confiance en soi, l'empathie mais aussi l'humilité, renforce les aptitudes de mémorisation et de prise de parole en public mais par-dessus tout, elle donne le sens et le goût du beau. Par ailleurs les jeunes prennent conscience qu'être artiste est un véritable métier qui demande beaucoup de préparation et de travail personnel. Ils voient aussi que par sa création, l'artiste entraîne avec lui d'autres corps de métiers : décorateurs, menuisiers, costumiers...

Certes, nous ne sommes pas tous, de manière égale, sensibles à l'art, mais l'essentiel est que soit donnée à tous la possibilité de le découvrir, et à chacun celle de faire des choix éclairés. Soyons ambitieux : éveillons au désir de culture !

2. Une politique culturelle trop orientée vers un public d'initiés

Musées, salles de spectacles, radios et chaînes de télévision publiques doivent remettre la pédagogie et la transmission didactique de notre patrimoine culturel au cœur de leurs priorités. Plutôt que des programmations pour un public limité, il faut remettre nos institutions au service d'une « culture populaire » de qualité.

Dans les musées, on constate que le niveau de fréquentation reflète de plus en plus les inégalités sociales : en 1973, la part de cadres ayant visité un musée était 2,7 fois plus élevée que celle des ouvriers non qualifiés, elle est aujourd'hui 4 fois plus élevée. Il faut donc élargir l'accès aux musées, en renforçant les liens avec l'Education nationale et en proposant la gratuité le dimanche.

Il convient aussi de mieux utiliser les vitrines que sont l'Opéra de Paris, l'Odéon, la Comédie Française, ou la Philharmonie de Paris, les scènes nationales, les Maisons de la culture, les centres dramatiques régionaux en programmant de manière régulière la diffusion de leurs spectacles et concerts à des heures de grande écoute.

Plus généralement, les chaînes de télévision publiques, dont on a de plus en plus de peine à différencier les programmes de ceux des chaînes privées, doivent se démarquer par une programmation de qualité à même d'intéresser un public large. Outre-manche, la BBC a multiplié les succès d'audience avec les adaptations de classiques de la littérature britannique, et en a fait une source de rayonnement de la culture britannique à l'étranger ; c'est de ce modèle que France Télévisions devrait s'inspirer.

D. Les artistes et le spectacle vivant, qui permettent à la France de rayonner dans le monde, sont insuffisamment soutenus

La France est l'un des premiers pays au monde pour l'abondance, la diversité et la qualité de sa création. Le spectacle vivant est au cœur de cette spécificité culturelle qui participe à l'identité et au rayonnement de notre pays. Les créateurs font face à la difficulté de diffusion des œuvres une fois celles-ci créées. Beaucoup de spectacles voient le jour en France pour un trop petit nombre de représentations.

L'Etat se doit d'encourager le développement de spectacles professionnels et la création artistique sur tous les territoires en favorisant les résidences de troupes et d'artistes professionnels. La création permet le rayonnement d'un territoire et lui permet de trouver son identité. Aujourd'hui l'identité de la création française doit retrouver sa place dans un monde où la globalisation nous entraîne vers une culture "unique". Le sujet n'est évidemment pas de fermer la porte aux productions étrangères mais d'encourager le développement de créations professionnelles françaises.

En outre, le régime des intermittents ne permet pas suffisamment aux artistes de donner des cours dans les écoles, les collèges et les lycées. Les heures de travail déclarées par les artistes et techniciens du spectacle comme interventions en milieu scolaire ou éducatif, sont prises en compte pour l'ouverture de droits à l'assurance chômage dans une limite de 55 heures (90 heures pour un artiste âgé de plus de 50 ans).

E. La France passe à côté de la révolution numérique

Le numérique est le plus extraordinaire vecteur d'accès à la culture de par sa capacité de diffusion à l'ensemble de la population, entre autres dans nos écoles.

Mais la volonté politique d'utiliser cet instrument fait trop souvent défaut, et nos plus grandes institutions, faute de moyens, sont trop souvent contraintes de s'effacer devant les géants du numérique. Ainsi la BNF a signé un accord avec Google pour la numérisation de son fonds. La

question de la souveraineté numérique est cruciale et la cécité des pouvoirs publics effrayante : nos stratégies, nos brevets, nos conversations, nos secrets sont à livre ouvert pour autrui. Il faut affirmer une vérité : la souveraineté nationale ne saurait exister sans souveraineté numérique.

En parallèle, le système de droits d'auteur traditionnel qui est à bout de souffle cherche à se maintenir par tous les moyens. La loi Hadopi ne permet ni de lutter efficacement contre le piratage, ni de rémunérer les créateurs à hauteur de leur audience. Il est nécessaire d'évoluer vers un système de licence globale, plus équitable et transparent, qui permettra un accès illimité et sans contrainte à l'ensemble du catalogue culturel. Les droits d'auteur seront rémunérés bien plus efficacement par les fournisseurs d'accès Internet.

L'enjeu n'est pas mince : il s'agit de créer une médiathèque universelle à laquelle chaque citoyen aurait accès : livres, films, pièces de théâtre, chansons... Victor Hugo, dans un discours prononcé à l'Assemblée Nationale en 1848, mais toujours actuel, expliquait déjà pourquoi l'accès à la culture est fondamental :

« Un mal moral, un mal profond nous travaille et nous tourmente.

Ce mal moral, cela est étrange à dire, n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles.

Et bien, comment combattre le développement des tendances matérielles ? Par le développement des tendances intellectuelles.

(...)

Il importe, messieurs, de remédier au mal ; il faut redresser pour ainsi dire l'esprit de l'homme ; il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand. C'est là, et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même et par conséquent la paix de l'homme avec la société.

Pour arriver à ce but, messieurs, que faudrait-il faire ? Il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies. »

Nos mesures

A. Retrouver une ambition

1. Créer un **grand ministère de la Culture** englobant le patrimoine, le tourisme, le spectacle vivant, les arts, les lettres, le cinéma et la communication.
2. Consacrer **1% du budget de la nation à la culture.**
3. **Relancer la commande publique.**
4. Consacrer **0,5% du budget de tous les grands programmes d'équipements publics à la création artistique.**

B. Sauvegarder et faire vivre notre patrimoine

Connaître notre patrimoine et le protéger

5. **Réaliser l'inventaire des richesses patrimoniales du pays** ne faisant pas l'objet d'un classement « Monument historique » afin qu'elles soient intégrées dans les plans d'urbanisme et préservées.
6. **Lancer un programme massif de numérisation du patrimoine français** et procéder à sa **mise en ligne sur un portail unique des données culturelles publiques numérisées** (état civil compris) de façon à faciliter leur diffusion auprès du grand public.
7. Harmoniser les **outils de protection** du patrimoine et de l'environnement
8. **Intégrer le respect du patrimoine bâti et paysager dans la mise en œuvre du développement durable** : la mise en œuvre des exigences du développement durable ne doit pas se faire au détriment de notre patrimoine et de la qualité des terroirs.
9. Créer une **labellisation de ce patrimoine non protégé dont l'inventaire aurait démontré l'intérêt**. Porter à connaissance de tout document d'urbanisme les immeubles ainsi labellisés.
10. **Développer la Fondation du patrimoine** pour la sauvegarde du patrimoine non protégé et la doter de moyens d'action adaptés.
11. **Renforcer les formations aux métiers du patrimoine.**
 - Faire du patrimoine un élément obligatoire des programmes de la formation des architectes
 - Promouvoir la formation par alternance comme la règle de base pour les métiers du bâti ancien et affecter des ressources aux entreprises pour financer les moyens humains et techniques nécessaires à cette formation
 - Mettre en place des formations courtes destinées aux « auto-restaurateurs » qui s'engagent d'eux-mêmes dans des travaux de restauration, comme c'est le cas pour le patrimoine du pays, souvent de petite taille et rural
 - Stimuler la formation permanente des artisans, dont la défaillance est aujourd'hui est un frein à des restaurations de qualité

Mettre en place un soutien massif de la puissance publique

12. **Rétablir les crédits d'entretien et de restauration du patrimoine** amputés ces dernières années et consacrer 400 M d'€ par an (contre 380 M€ en 2012, 328 M€ en 2015 et 326 M€ en 2016) afin de mettre fin à la dégradation des monuments et objets d'art.
13. **Sanctuariser le dispositif Malraux d'exonération fiscale** pour les propriétaires d'immeubles anciens faisant l'objet d'une restauration complète en déplaçant la déduction fiscale.
14. Créer un **fond de sauvegarde du patrimoine rural** qui ouvrirait une déduction fiscale de 66%, dans une limite de 7 500 €, pour les dons aux communes de moins de 1000 habitants. Les

missions de fond s'articuleraient autour de quatre champs d'action : l'inventaire, la restauration des œuvres, la prévention des risques majeurs, la valorisation.

15. Créer un **tirage de loto lors des Journées du patrimoine** : le produit viendra accompagner les actions en faveur du patrimoine.
16. Utiliser les **chantiers publics de restauration du patrimoine comme outils d'apprentissage et de réinsertion** pour les jeunes non qualifiés, chômeurs de longue durée.

[Sensibiliser au patrimoine par l'éducation et favoriser une plus large diffusion des œuvres dans les territoires](#)

17. **Mettre en valeur les DOM-COM et utiliser le tourisme comme levier de croissance** : la remarquable biodiversité, la production artisanale et la diversité des gastronomies doivent être développées.

[Simplifier la gouvernance du patrimoine](#)

18. Créer une **délégation interministérielle aux patrimoines et aux sites**.
19. **Clarifier le rôle des collectivités territoriales en déterminant les compétences** des régions, des communautés de communes et des communes.
20. **Créer une délégation interministérielle entre les ministères du patrimoine et de l'environnement** (aujourd'hui les DRAC et les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) peuvent être amenées à recevoir des ordres contradictoires).
21. **Simplifier et clarifier les compétences des collectivités locales sur le patrimoine**. Les communes doivent pouvoir gérer un budget pour l'entretien du patrimoine.
22. **Développer la Fondation du patrimoine** pour la sauvegarde du patrimoine non protégé et la doter de moyens d'action adaptés.

C. Permettre l'accès à la culture par l'enseignement

23. **Eveiller les enfants à la connaissance du patrimoine national et à l'art dès l'école primaire**, par un enseignement adapté et en partenariat avec les institutions et les associations reconnues.
24. Mettre en place un **véritable enseignement d'histoire de l'art dans les collèges et les lycées**, avec création d'un CAPES dans cette discipline.
25. Introduire un **contingent de places allouées aux écoles, collèges et lycées dans les théâtres et salles de spectacles publics**, et élargir à l'ensemble des institutions d'envergure régionales et nationales le jour d'ouverture pour les scolaires (c'est le cas pour le Louvre, le musée d'Orsay et Versailles).

26. **Faire de l'enseignement artistique une priorité et favoriser l'intervention d'artistes dans le système éducatif** en doublant le plafond d'heures prises en compte dans l'assurance chômage (110 heures contre 55 actuellement).

27. Permettre à tous les élèves de primaire de **préparer au moins une œuvre artistique** (pièce de théâtre, concert, film, exposition photographique...).

D. Remettre nos institutions au service d'une culture populaire de qualité

28. Offrir un « ticket découverte culturelle » par an à tous les Français à partir de 16 ans. Le ticket donnera droit à 2 options à choisir parmi un billet de cinéma Art et essai, une place de théâtre, une exposition, un concert et une visite d'un monument historique.

29. Instaurer la **gratuité des musées le dimanche** pour les Français et les résidents en France.

30. Mettre les services publics audiovisuels au service de la transmission de la culture avec des programmes ambitieux, exploitant les synergies avec les institutions culturelles françaises

31. Lancer un **plan de sauvegarde des églises et des établissements culturels** (salles de cinéma, musées...) en milieu rural.

E. Soutenir le spectacle vivant

32. **Développer le mécénat par le biais d'un assouplissement de la loi Aillagon** : porter le plafond de réduction de l'impôt sur les sociétés de 0,5 à 1% du chiffre d'affaires des entreprises.

33. **Conserver le régime de l'intermittence**, seul adapté aux enjeux créatifs des métiers artistiques. Cela suppose, grâce à un dialogue entre les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes, la clarification du périmètre, la fin des abus de certains employeurs y compris publics (les fonds de l'intermittence ne doivent pas être siphonnés par quelques grosses structures), et la définition des voies et des moyens d'un accord viable et pérenne.

34. **Instaurer la transparence dans l'attribution des subventions** et veiller au renouvellement des jurys.

F. Elargir l'accès à la culture grâce au numérique

35. **Abroger la loi Hadopi et assurer une juste rémunération des auteurs grâce au mécanisme d'une licence globale**, prélevée sous la forme d'une contribution forfaitaire mensuelle sur chaque abonnement Internet, et redistribuée au prorata des audiences respectives.

36. **Créer une plateforme publique unique de diffusion** des contenus culturels regroupant les contenus de l'audiovisuel public, de la BNF, des grands musées, etc.

SECURITE, JUSTICE : RETABLIR L'ORDRE EN FRANCE

Le constat

1. La France, submergée par la criminalité et la délinquance, a été victime d'actes de terrorisme d'une extrême gravité

1. Des statistiques officielles qui comptabilisent une délinquance doublée chaque décennie

- 4 millions de crimes et délits ont été recensés en 2015 dont 500 000 agressions. Ce total déjà élevé sous-estime la criminalité réelle car beaucoup d'infractions ne sont pas comptabilisées, soit par absence de plaintes, soit par absence de constatations par les services de police et de gendarmerie, soit par transformation des plaintes en mention de main courante. Il faut particulièrement remarquer certaines infractions significatives :
 - 2 200 000 atteintes aux biens dont 114 000 vols avec violence (dont 40% à l'encontre de femmes sur la voie publique).
 - 500 000 atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (infractions traumatisantes pour les victimes) dont 260 000 violences volontaires non crapuleuses, c'est-à-dire des violences gratuites sans but lucratif (à noter que 40% des condamnés à une peine de prison ferme pour des faits de violence commettent un délit similaire à leur sortie de prison).
 - 200 000 infractions à la législation sur les stupéfiants.
- Dans certains quartiers, l'autorité de l'Etat est battue en brèche par la constitution d'un ordre basé sur la violence et l'intimidation. Tout ce qui représente le service public français est systématiquement rejeté : agressions verbales et physiques des enseignants, des policiers, des pompiers, des facteurs, des conducteurs de bus, de la SNCF, des médecins...

2. Des décennies d'irresponsabilité, de laxisme et de lâcheté ont conduit inéluctablement notre pays dans une spirale de déclin sociétal sans précédent

- A chaque alternance, ce sont les mêmes politiques de démission et de recul de l'autorité de l'Etat qui alimentent une insécurité croissante et une multiplication de territoires où la loi républicaine n'est plus la norme sociale de référence.
- Les marges de la procédure pénale sont interprétées au seul profit des délinquants et aux dépens des victimes. A titre d'exemple, ces dernières n'ont pas le droit de faire appel d'un jugement de relaxe (sauf pour les intérêts civils).
- Le Code pénal et le Code de procédure pénale sont trop complexes et favorisent les recours et les nullités de procédure au détriment d'une bonne justice : de dangereux individus sont ainsi remis en liberté faute d'être jugés dans des délais raisonnables.
- La délinquance des mineurs, de par sa massification, ne peut plus être appréhendée par une législation obsolète issue de l'après-guerre.

3. La politique carcérale est en jachère

- Une politique pénale qui vise à vider des prisons surpeuplées au lieu de construire le nombre de places nécessaires pour appliquer les décisions de justice prononcées mais non exécutées, n'est pas une bonne politique.
- 100 000 peines de prison ferme prononcées ne sont pas exécutées par manque de place alors même que les lois Dati et Taubira permettent de commuer les condamnations jusqu'à 5 ans d'emprisonnement en sanctions alternatives. Malgré les récidives, les sursis ne sont pas résiliés et près de 650 000 « rappels à la loi » sont prononcés annuellement même à l'égard de multi-réitérant.
- Le nombre de cellules est insuffisant et la situation empire par manque de vision prospective du gouvernement : au 1er octobre 2016, la France comptait 58500 places de prison (+ 1,1% par rapport à octobre 2015) pour 68500 écroués détenus (+4,2% par rapport à octobre 2015). Le manque d'effectifs et le laxisme généralisé (les téléphones portables qui entrent dans les prisons, l'absence de fouilles corporelles après les visites...) ont totalement dévoyé les établissements.

4. **L'autorité de l'Etat dans toutes ses dimensions est remise en cause**

- Longtemps qualifiées de simples « incivilités », les dérives comportementales, les défis à l'autorité, relèvent désormais d'une sociopathie collective.
- La France est ainsi devenue le seul pays d'Europe où les services de secours se font agresser lorsqu'ils interviennent. Elle est aussi le seul pays d'Europe où des centaines de véhicules sont brûlés lors du nouvel an.
- Dans le même temps, les situations de délinquance se distinguent par la **faiblesse de la répression** des forces de police qui se voient ordonner de disperser plutôt que d'interpeller les émeutiers.

5. **Du côté du peuple français : des victimes, des gens qui ont peur pour leurs enfants, leurs petits-enfants et leurs proches**

- Tout le monde est visé : les attentats meurtriers de janvier 2015 ont touché des journalistes et des Français juifs, ceux de novembre 2015 et de Nice ont touché des Français de tous âges.
- La menace pèse partout, notamment dans les lieux fréquentés comme l'ont prouvé les attentats de Bruxelles début 2016 (aéroports, transports en commun...) et de Berlin en décembre dernier.

6. **Du côté des forces de l'ordre : découragement et perte de confiance dans la justice**

- Les abandons systématiques de la République face aux revendications identitaires mais aussi face aux délinquants et aux criminels découragent, les forces de l'ordre qui ont de plus en plus le sentiment de l'inutilité de leur action quand elles voient des délinquants interpellés à de nombreuses reprises écoper de simples rappels à la loi et être toujours en liberté.
- Cette situation a aussi comme conséquence gravissime la perte de confiance dans la justice de la part des citoyens.

7. **Du côté des politiques : une réalité minorée voire niée**

- Des discours inadaptés : cette politique du déni se traduit déjà par l'usage des mots employés par la classe politique et les médias. Depuis des années, on parle de banlieues, de quartiers difficiles, de zones à problème, de jeunes agissant en groupe...

2. **L'institution judiciaire ne dispose pas des moyens nécessaires pour remplir son rôle**

La Justice est le parent pauvre du Service Public, alors qu'il s'agit du troisième pouvoir avec les pouvoirs Législatif et Exécutif. Cet abandon est d'autant plus incompréhensible que la France fait face à une menace terroriste sans précédent, à une délinquance croissante et à une immigration clandestine massive. On ne peut pas mettre en œuvre une politique efficace sans rendre notre justice pleinement efficace et la délivrer des contraintes qui l'ont rendue de plus en plus impuissante. Nos lois et nos juges sont régulièrement condamnés par les instances européennes, qui nous dictent notamment nos choix de société (légalisation des mères porteuses) ou notre politique face à l'immigration (en supprimant les frontières). Notre justice ne doit plus être aux ordres d'organismes non français, sans légitimité démocratique.

L'Etat de Droit - et donc tout le principe démocratique - est gravement compromis par la décadence de notre droit et de l'institution judiciaire dont le budget n'est qu'au 18^{ème} rang européen¹.

Notre justice souffre également parfois d'un certain corporatisme, qui conduit quelques idéologues à parler au nom des magistrats en général, à les empêcher d'appliquer le droit et à faire primer leurs doctrines laxistes ou leurs idéologies subversives sur les lois votées par le Parlement.

Les magistrats continuent de vivre en vase clos, et, pour certains, négligent les victimes au point de faire figurer sur le tristement fameux « mur des cons » les pères des victimes des assassins Guy Georges et Thierry Deve-Oglou.

De manière générale, un petit nombre de juges n'ont pas assez conscience que, prenant leurs décisions au nom du peuple français, ils doivent rendre des comptes à celui-ci. Les juges et les magistrats du parquet partagent les mêmes locaux, passent librement en cours de carrière du siège au parquet, codirigent les juridictions... Dans le fonctionnement même de la justice, cette situation pose problème car les juges ne sont pas à égale distance de l'accusation, portée par les magistrats du parquet et la défense.

Le sentiment d'une déconnexion entre la Justice et les préoccupations des citoyens est largement partagé, notamment en ce qui concerne les classements dans suite ou la non-exécution des peines d'emprisonnement. De même, l'efficacité des actions menées pour l'application des normes techniques (travail, environnement, santé, urbanisme, lutte contre la souffrance animale...) demande à être mieux connue. Les représentants du peuple et d'ailleurs tous les citoyens ont besoin d'être mieux informés sur les actions conduites pour faire assurer le respect de la loi.

Autre problème, nos délais de procédure sont parmi les plus longs d'Europe et la France un des pays les plus souvent condamnés par la CEDH pour non-respect du *délai raisonnable*. Une instruction judiciaire dure en moyenne 2 ans contre 9 mois il y a 20 ans. La lenteur des procédures pénales fait tort à tout le monde : à la société faute de réponse en temps utile à l'atteinte portée à ses valeurs, à la victime qui attend des années la réparation de son dommage, à l'auteur de l'infraction qui reste trop longtemps dans l'incertitude sur son sort, à l'innocent bien évidemment.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette lenteur n'est pas un gage de qualité. La plupart des jugements rendus par les tribunaux correctionnels ne comportent qu'une motivation-type créée par l'informatique (donc en réalité, ils ne sont pas motivés). En matière civile, commerciale et sociale, 30 % des arrêts des cours d'appel sont cassés par la Cour de cassation !

¹ [Selon l'étude de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice](#), la France se classe 37e sur 45. Les critères retenus sont le budget de la justice rapporté à la population du pays (les fameux 61 euros par habitant et par an), mais aussi la richesse mesurée par le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Et si on ne prend que le premier critère, la France est 18e, derrière l'Allemagne (114 euros par an et par habitant), l'Angleterre (96 euros), la Belgique (89) ou encore l'Italie (77 euros).

Le harcèlement bureaucratique français généralisé infecte aussi la Justice, et s'est considérablement accru : augmentation des postes au ministère de la Justice tant pour les magistrats (+ 60% en 15 ans) que pour les greffiers, création de services administratifs régionaux (SAR) absorbant de plus en plus de moyens, valorisation des postes de chef de juridiction au détriment du travail juridictionnel. Cette domination de l'administratif sur le juridictionnel se fait au détriment des justiciables, des professionnels de la justice y compris les magistrats, soumis à des situations de stress, parfois de harcèlement de leur hiérarchie, voire de « burn out ».

Nos mesures

A. Doter la France de réels moyens pour faire face à la criminalité, la délinquance et protéger les victimes

1. Réaffirmer le rôle de l'Etat en matière de sécurité et lui donner les moyens d'agir

- **Recruter 30 000 représentants des forces de l'ordre et 10 000 personnels administratifs.** (investissement de 2 Md d'€ par an)
 - Recruter sur la durée du quinquennat 10 000 douaniers et policiers de l'air et des frontières, en particulier pour contrôler nos frontières nationales.
 - Recruter immédiatement 10 000 effectifs mobiles pour relayer les effectifs militaires mobilisés sur l'Opération Sentinelle.
 - Recruter 10 000 policiers et gendarmes sur la durée du quinquennat pour compenser les baisses d'effectifs des quinquennats Sarkozy et Hollande.
- **Recruter sur la durée du quinquennat 10 000 personnels administratifs afin de remettre les policiers et gendarmes sur le terrain.**
- **Renforcer et moderniser les moyens matériels des policiers et gendarmes.** A titre d'exemples : parc automobile, armes modernes dotées de chargeurs supplémentaires, gilets pare-balles lourds, casques lourds...
- **Réorganiser le fonctionnement des forces de l'ordre pour reconquérir le terrain et :**
 - Organiser une proximité policière constante sur le terrain, de jour comme de nuit, et adaptée aux particularités locales.
 - Adapter localement les horaires de travail des policiers et gendarmes aux horaires des activités criminelles et délictuelles constatées.
 - Assurer un service continu d'accueil dans les commissariats et les gendarmeries qui doivent être accessibles au public en permanence jour et nuit, week-end compris, notamment pour les demandes d'assistance et les dépôts de plainte.
 - Accorder la gratuité des transports en commun aux policiers et aux gendarmes.
 - Revenir à un véritable service public des forces de sécurité
 - Revoir le système des primes accordées à la haute hiérarchie policière en vue d'une meilleure répartition des fonds au sein des commissariats (mobilier, équipements, matériel...).
 - Payer les heures supplémentaires des forces de l'ordre, plutôt que de les échanger en temps de repos impossible à prendre.
- **Associer les citoyens**

- Favoriser la démarche citoyenne de la population pour le signalement des infractions et la recherche des auteurs d'infractions (notamment par la voie d'Internet).
- Développer l'expérience des « voisins vigilants » et encourager les municipalités dans ce sens.
- **Harmoniser les pouvoirs de saisie, de palpations de sécurité, de fouilles et de perquisitions** aux policiers nationaux, de l'air et des frontières, municipaux, gendarmes et douaniers.
- **Rendre son statut originel à la gendarmerie nationale** et la rattacher exclusivement au ministère de la Défense.
- Renforcer les **formations des policiers et gendarmes**.

2. Mener une politique de reconquête des zones de non-droit :

- **Renforcer les BAC en appui des brigades de roulement** pour une meilleure appréhension des auteurs de crimes ou délits.
- **Créer des patrouilles mobiles de sécurisation** équipées en matériels et en armement nécessaires à la lutte contre les violences urbaines et ainsi réaffirmer l'autorité de l'Etat.

3. Lutter contre les trafics, notamment de drogue :

- Créer des Groupements de Démantèlement des Réseaux associant des services de renseignements criminels communs à la police, la gendarmerie, au fisc et aux douanes.
- Autoriser les policiers et gendarmes à utiliser dès leur saisie les biens des délinquants et criminels, notamment les véhicules ayant servi aux trafics de drogue.

B. Renforcer les pouvoirs de la police municipale

4. Alléger les rigidités réglementaires :

- Renforcer le **pouvoir des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)** en :
 - Elargissant le cadre de leurs verbalisations à tous les arrêtés du Maire,
 - Autorisant ces derniers aux mises en fourrière,
 - Dotant les ASVP d'un armement léger de défense.
- **Améliorer les pouvoirs judiciaires des Policiers Municipaux (PM)** pour parer au sous-effectif de la Police Nationale captée sur les trafics de drogue ou sur les risques anti-terroristes en :
 - Autorisant le contrôle d'identité,
 - Facilitant l'accès aux divers fichiers (Fichier National des Automobiles – Fichier des Véhicules Volés – Fichier National des Permis de Conduire – Fichier des Personnes Recherchées – Fichier des Individus en Infraction à la Législation des Etrangers...). Actuellement la consultation de ces données capitales pour la Sécurité quotidienne des Français est très complexe et peu accessible à ces policiers de terrain.
- **Libéraliser la pose de caméras et aider financièrement les communes** pour le développement de la vidéo-protection.
- **Renforcer les pouvoirs du Maire** permettant la fermeture d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour des nuisances (sonores notamment), pour les trafics et non-respects de

toute forme de réglementation... Cette capacité décisionnelle serait bien évidemment instaurée en sus du pouvoir de fermeture administrative du Préfet.

- **Donner au Maire le pouvoir d'instaurer des « zones de contrôles commerciales »** pour motif d'ordre public ou d'intérêt général. Dès lors que cette zone serait proclamée sur un quartier, toute ouverture d'un commerce serait soumise à autorisation municipale.

C. Développer un plan anti-terrorisme s'inspirant des meilleures pratiques mondiales

5. **Autoriser le port permanent de l'arme 24h/24 et 7j/7 pour les personnes** habilitées (policiers, gendarmes, douaniers, certains militaires...) susceptibles de riposter en temps réel à une attaque terroriste et leur assurer une formation adéquate.
6. **Renforcer la protection de zones identifiées comme des cibles privilégiées des terroristes**
 - Les aéroports internationaux (s'inspirer des mesures sécuritaires de l'aéroport Ben Gurion de Tel Aviv en Israël) : mettre en place des barrages de sécurité contrôlant aléatoirement les véhicules, installer des capteurs de reconnaissance de plaques minéralogiques.
 - Les gares de grande envergure (exemple : gares en Espagne) : déployer des portiques de sécurité pour contrôler les personnes et les bagages ; déployer des agents de police pour fouiller les suspects.
 - Les transports publics et autres cibles (centrales nucléaires, lieux très fréquentés) : augmenter les patrouilles des forces de police et les caméras de vidéosurveillance.
7. **Créer une Cour de sûreté de la Nation** : exclusivement composée de magistrats, elle disposera de tous les pouvoirs d'investigation (en ce qui concerne le Parquet et l'Instruction) et de jugement par le siège, pour les affaires relevant du terrorisme. Elle pourra faire exécuter, y compris dans l'urgence motivée, toute décision d'expulsion et/ou de déchéance de nationalité pour les binationaux. L'appel ne sera pas suspensif de ces décisions. Les mesures de gardes à vue prises dans le cadre d'enquêtes relatives au terrorisme pourront être portées à 12 jours et dérogeront aux règles communes de la garde à vue, hormis les visites médicales toutes les six heures.
8. **Créer des établissements pénitentiaires éloignés** exclusivement dédiés à l'exécution des peines prononcées par la Cour de sûreté de la nation. Toute personne confondue comme revenant de lieux où sévit le terrorisme sera systématiquement placée en détention préventive en attente de jugement définitif. Les personnes condamnées seront incarcérées dans des lieux de « **relégation** » éloignés du territoire métropolitain et aisément sécurisables. En outre, les condamnés pour crimes ou délits pour des faits liés à des actes terroristes seront isolés de même que les détenus de droit commun radicalisés, afin de leur couper tout lien de communication entre eux et avec l'extérieur.
9. **Coordonner les services de prévention du terrorisme et donner au Service central du renseignement territorial (SCRT)**, dans le cadre de la prévention du terrorisme, un accès entier au fichier de Traitement d'antécédents judiciaires (TAJ), au fichier des cartes d'identité et des passeports et, lorsqu'il fonctionnera, au Passenger Name record (PNR), fichier des passagers des compagnies aériennes.
10. **Redynamiser le service de renseignement pénitentiaire.**

11. Intensifier notre **lutte contre l'Etat islamique** en Syrie, en Irak et en Libye, en pesant sur nos alliés qui devraient être davantage solidaires de la France
12. Mettre en place un véritable **contrôle des frontières nationales et dénoncer les accords de Schengen.**
13. **Arrêter les djihadistes de retour de Syrie en application de l'article 411-4 du Code Pénal** qui prévoit une peine de 30 ans de détention criminelle pour des actes d'intelligence avec l'ennemi que celui-ci soit un Etat ou une organisation, même informelle, qui agit contre la France.
14. **Expulser tout étranger condamné** pour un crime ou un délit passible d'emprisonnement.
15. Arrêter les individus qui se livrent à une **apologie des actes terroristes** (notamment sur les réseaux sociaux) et créer des peines planchers dans ce domaine.
16. Mettre en place la **réétention de sûreté pour les condamnés au motif de terrorisme** à la fin de leur peine.
17. **Fermer les mosquées où est prêchée la haine.**

D. Réformer le Code pénal et le Code de procédure pénale : appliquer une vraie politique de tolérance zéro et appliquer enfin les peines prononcées

18. **Abroger les lois Dati et Taubira.**
19. Abaisser la **majorité pénale à 16 ans** et **réformer entièrement la législation des mineurs**, totalement inadaptée au développement de la criminalité violente.
20. **Porter à 40 ans la prescription de l'action publique** et des peines pour les crimes, et à 10 ans pour les délits, par rapport à la découverte de l'acte.
21. Poser comme principe, sauf cas exceptionnels, le **mandat de dépôt à l'audience de jugement** lorsqu'il y a condamnation à une peine de prison ferme.
22. Prévoir **une peine de 10 ans de réclusion criminelle en cas de détention illégale d'armes de guerre** dans le cadre d'affaires liées au terrorisme, au grand banditisme ou au trafic de stupéfiants.
23. **Révoquer automatiquement sauf cas exceptionnels les sursis simples et avec mise à l'épreuve**, ainsi que les contrôles judiciaires, quand le condamné n'aura pas respecté ses obligations.
24. **Supprimer les réductions de peine automatiques** mais maintenir le principe des remises de peine en cas de bonne conduite en prison après exécution des $\frac{3}{4}$ de la peine prononcée.
25. **Maintenir le principe des rappels à la loi mais les limiter à deux.**
26. **Limiter le recours au sursis** sans incarcération à deux condamnations : la troisième condamnation entraînant automatiquement la résiliation du sursis même si la nature des faits est différente.
27. **Interdire (pour raison médicale) la remise en liberté des condamnés** à la réclusion criminelle à perpétuité, avant l'âge de 80 ans révolus.

28. Permettre aux victimes de faire appel d'une décision pénale de non-culpabilité.

29. Créer un statut de « victime en danger » : pour toutes les personnes victimes de violences ou, de manière générale, d'atteintes à la personne (menaces, harcèlement...) susceptibles de subir de nouveau ces actes, notamment en raison de la proximité de l'agresseur (conjoint, voisin...) : possibilité de revendiquer dès le dépôt de la première plainte une ou plusieurs mesures destinées à prévenir le renouvellement de l'infraction : téléphone avec touche « grand danger », prêt d'une vidéo-protection, dispositif de patrouille de police au domicile, aide à l'anonymisation, présentation (sur requête du procureur) de l'agresseur devant un juge pour obtenir une mesure d'éloignement avec bracelet électronique.

30. Développer les travaux d'intérêt général comme peines alternatives à la prison dans le but de réparer les dégâts causés à la société et à la victime, avec sanction coercitive en cas de non-respect de la mesure éducative.

31. Instaurer des peines planchers progressives en cas de réitération des faits.

32. Instaurer des peines planchers de prison ferme pour toute agression (du jet de pierres aux coups et blessures...) **de fonctionnaires de police, de gendarmerie ou de pompiers.** En outre, les outrages (insultes, crachats...) à l'encontre des fonctionnaires de police ne doivent plus seulement faire l'objet d'un simple rappel à la loi mais d'une condamnation et d'une mention dans le casier judiciaire.

33. Instaurer dans le Code pénal un article définissant un cadre d'usage légitime des armes, permettant d'assurer **la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans des cas précis et clairs.**

34. Affirmer le principe suivant : tous les procès-verbaux ou rapports établis par les officiers et agents de police judiciaire font foi jusqu'à preuve du contraire. Dans les textes de loi, cette disposition existe. Mais dans les faits, elle n'est appliquée que pour les contraventions.

35. Simplifier de façon significative le Code pénal et le Code de Procédure Pénale afin de les rendre compréhensibles par les citoyens et de rendre plus rapides les décisions de justice.

36. Revoir les tâches des juges d'application des peines afin que les victimes soient davantage informées des décisions.

37. Rendre obligatoire la publication des condamnations sur un site officiel du ministère de la Justice consultable par tous (Internet), étant précisé que la justice est rendue en audience publique au nom du peuple français.

38. Rendre obligatoire l'information systématique des services de police, de gendarmerie, des mairies et des victimes sur les permissions de sortie (dont le principe n'est pas remis en cause) ainsi que sur les libérations de détenus une fois la peine exécutée. Sont concernés les services ayant participé à l'interpellation et les services sur le ressort duquel se trouve le condamné et sur son futur lieu de séjour temporaire (permissions) ou définitif (libérations).

E. Mettre en place une politique judiciaire de bon sens : les délinquants doivent aller en prison mais la prison doit être un lieu de réhabilitation

Notre philosophie est la suivante : la prison est un passage obligé pour les délinquants d'où notre fermeté extrême dans l'application des peines. Mais les prisonniers doivent vivre dans des conditions décentes et nous refusons qu'ils s'entassent à plusieurs dans les cellules, d'où notre volonté de construire suffisamment de places de prison. Enfin, la prison doit permettre de réinsérer par l'apprentissage d'un travail.

39. Créer un **Secrétariat d'Etat en charge de la politique et de la gestion de l'administration pénitentiaire.**
40. Créer **40 000 places de prison** supplémentaires.
41. **Appliquer aux mineurs délinquants violents des mesures coercitives strictes** (isolement, uniforme pénitentiaire) limitées dans le temps mais infligées de façon certaine en vue de rétablir la notion d'autorité et de contrainte de la loi, associées à un fort contenu psychologique et éducatif dès lors que tous les autres dispositifs ont échoué.
42. Définir une **politique ambitieuse de sécurité et de dignité pour l'Administration Pénitentiaire et les détenus** par l'application sans exception du principe d'un détenu par cellule : cette mesure est indispensable pour respecter les lois existantes, éviter la promiscuité entre détenus, garantir leur intimité et éviter la radicalisation.
43. Construire des **centres de rétention de proximité à la nuitée payante pour les délits considérés comme mineurs** (qui ont remplacé les contraventions de cinquième classe punies d'emprisonnement). Redéfinir le rôle des maisons d'arrêt qui concerneraient les condamnés à des peines délictuelles et qui seraient du ressort de l'administration pénitentiaire régionale, avec les centrales qui seraient du ressort de l'administration pénitentiaire nationale.
44. **Intégrer pleinement l'administration pénitentiaire dans le partage et l'exploitation de renseignements** visant à traiter les informations en matière de radicalisation et de terrorisme avec les services de renseignements français.
45. **Rétablir le costume pénitentiaire indispensable à l'égalité de traitement des détenus, éviter les signes distinctifs religieux et rétablir l'autorité de l'Etat.**
46. **Installer des brouilleurs pour rendre inutilisables les téléphones portables** qui entrent en prison et remettre en vigueur les fouilles corporelles après chaque visite.
47. **Supprimer le système de la cantine et celui de l'épicerie et revoir la procédure relative aux colis reçus en provenance de l'extérieur.** Les systèmes de la cantine et de l'épicerie ne visent qu'à acheter la paix dans les prisons en améliorant de façon inégalitaire le sort des détenus en permettant plus de confort (notamment alimentaire) à ceux qui peuvent se le permettre financièrement. Ce dispositif foncièrement inégalitaire ne peut être cautionné par l'Etat qui a la charge de l'hébergement et de l'alimentation des détenus.
48. **Poursuivre systématiquement en justice les détenus ayant commis toute infraction pénale (violences, injures, ...) durant leur détention** et appliquer une gradation des peines en cas de réitération.
49. Développer le **travail en prison pour faciliter la réinsertion** des détenus.

F. Fluidifier le fonctionnement de la Justice

Décloisonner la magistrature

50. Changer le recrutement et la formation des magistrats

- Enrichir la scolarité à l'École Nationale de la Magistrature de deux stages obligatoires, dans une association d'aide aux victimes et dans une équipe opérationnelle de brigade de police.
- Interdire l'accès aux professions de juge ou d'avocat sans diplôme de droit.
- Enrichir la formation des juges en l'étendant à la philosophie, à la logique, à l'économie, à la rhétorique, à l'éthique.

51. Séparer fonctionnellement les juges et les magistrats du parquet, comme c'est le cas dans la plupart des démocraties. Seuls les magistrats du siège bénéficieront de l'inamovibilité. Les magistrats du parquet agiront sous la direction d'un procureur départemental (représenté par un bureau du procureur dans les tribunaux qui ne sont pas au siège d'une préfecture) et défendront directement leurs dossiers en appel, ce qui permettra de supprimer les procureurs généraux près les cours d'appel et d'alléger la bureaucratie actuelle. Le travail du parquet sera coordonné par le Procureur général de la République.

52. Interdire la **politisation des syndicats** dans la magistrature.

53. Créer des Comités d'usagers dans chaque Cour d'appel où les hommes de loi (Présidents et Conseils des Ordres) se rencontreraient à huis clos pour se prononcer sur la qualité de la justice rendue et qui permettrait d'éviter que perdurent des pratiques locales nuisibles.

54. Instituer un pouvoir de surveillance démocratique sur l'action conduite par les Procureurs de la République.

- Créer un Comité national de l'action publique, présidé par un Procureur général de la République (qui dirigera également le parquet général de la Cour de cassation). La désignation pour 5 ans de ce haut magistrat sera effectuée par le Président de la République mais ratifiée à la majorité simple par l'Assemblée Nationale. Le Procureur général de la République devra s'expliquer dans un rapport annuel sur l'application de la loi pénale et des peines sur le territoire, répondre aux questions des parlementaires, et pourra être écarté par une majorité qualifiée de députés.
- Réformer les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance afin de leur permettre de peser réellement sur la sécurité dans leur commune. Les CLSPD pourront émettre des motions sur la sécurité des habitants adressées au Procureur de la République. Celui-ci sera tenu d'y répondre. En cas d'inaction du Procureur, les comités pourront saisir le Conseil national de l'action publique par l'intermédiaire d'un parlementaire. Le Conseil national de l'action publique pourra s'appuyer sur ce signalement pour adresser des recommandations ou des injonctions au procureur voire, dans certains cas, procéder à son remplacement.

55. Appliquer strictement les préconisations issues du « Recueil des obligations déontologiques des magistrats » et sanctionner fermement les manquements aux obligations et les prises de positions politiciennes.

56. Entamer une **réflexion sur l'élection des procureurs**.

Sortir la justice du marasme et raccourcir les délais de procédures

57. **Réduire les tâches matérielles des enquêteurs et supprimer l'obligation de consigner systématiquement les faits et gestes de l'enquêteur** en prévoyant que les investigations pourront être exposées dans des synthèses complétées par des éléments audio-visuels.
58. Replacer chaque **acteur de la procédure à sa place**. L'enquête pénale, dont les contours seront définis par des « protocoles d'enquête » (sorte de normes de qualité actuellement inexistantes), sera de nouveau placée sous la direction effective du chef de service (police ou gendarmerie) et non plus sous la direction d'un magistrat du parquet dont le rôle doit être cantonné à celui d'interface avec la juridiction.
59. Mettre en place des **ajustements afin que les affaires civiles soient jugées dans un délai de moins de 3 mois au lieu de 1 an**, tout en développant la qualité des décisions rendues :
- Suppression de la Mise en Etat des affaires par le juge (le juge n'aura pour mission que de trancher le litige) et contrôle des dossiers par les greffes.
 - Elaboration de normes de fond et de forme pour les conclusions des avocats permettant aux juges d'établir leur décision par approbation des moyens des parties, etc.
60. **Contrôler la qualité des experts**, notamment en psychiatrie, en psychologie et en immobilier.

Débureaucratiser la justice

61. **Simplifier les structures judiciaires** en réunissant tous les tribunaux (tribunaux de grande instance, tribunal d'instance, conseil de prud'hommes, tribunal de commerce) dans un seul tribunal de première instance qui siègera en formations spécialisées, avec échevinage (mélange de juges professionnels et non professionnels) pour les affaires commerciales et prud'homales.
62. Faire revenir la majorité des **magistrats actuellement en administration centrale dans les cours et tribunaux**.
63. **Simplifier l'organigramme de la Chancellerie** grâce à une redéfinition des tâches du ministère de la Justice.
64. Créer une **Direction générale du droit** chargée de proposer la réduction du nombre de textes en vigueur afin d'éviter la prolifération et l'incohérence législative.
65. **Renégocier la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de la Constitution européenne**, qui reprend et accroît encore les dispositions de la CEDH (ratifiée en 2008 par le Parlement malgré le non français à la Constitution européenne en 2005). Intégrer dans la CEDH les dispositions de la Convention universelle des droits de l'homme protégeant les droits des Peuples à disposer d'eux-mêmes, anormalement écartées.

Simplifier le travail des avocats

66. **Débarrasser la profession des aspects bureaucratiques** où l'avocat fait le travail de l'administration : le RPVA sera repensé, en concertation avec les Ordres.
67. **Supprimer la TVA des honoraires pour les dossiers non professionnels** (droits des personnes, des salariés, du logement, des consommateurs)

Chiffrage des mesures phares

Recruter 30 000 forces de l'ordre et 10 000 personnels administratifs

- ⇒ 50 000 € par recrutement
- ⇒ 2 milliards par an sur la durée du quinquennat, soit 10 milliards sur la totalité du quinquennat

Renforcer et moderniser les moyens matériels des policiers et gendarmes

1 milliard d'€ par an sur la durée du quinquennat soit 5 milliards sur la totalité

I. Financement des 40 000 places de prison

Construction de 40 000 nouvelles places de prison en 5 ans

- ⇒ 1 milliard d'€ par an la première année, augmentation au fur et à mesure des constructions de places pour atteindre 2 milliards en 2022 et 1,2 milliard après.
- ⇒ Soit 9,8 milliards d'€ au total sur la durée du quinquennat, 1,5 milliard par an et 1,2 à la fin des constructions. (+ 250 millions pour le recrutement de 5 000 gardiens en cible)

En millions d'€	Juillet-décembre 2017	2018	2019	2020	2021	2022
Construction	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0
Fonctionnement	0,24	0,48	0,72	0,96	1,2	1,2
Embauche de 5 000 gardiens	0,05	0,1	0,15	0,2	0,25	0,25
Total	1,09	1,38	1,67	1,96	2,25	1,45

II. Dépenses d'investissement pour construire les places nouvelles

Hypothèses :

- 100 000€ / place supplémentaire (hypothèse en ligne avec le rapport Ciotti 2011 « Pour renforcer l'efficacité de l'exécution des peines »)
- 40 000 places nouvelles à créer
- 800 M€ par an sur la durée du quinquennat (4 milliards d'euros au total sur 2017-2022)

III. Dépenses de fonctionnement supplémentaires liées aux nouveaux détenus

La création de places de prison additionnelles entraîne une augmentation des dépenses de fonctionnement : hausse des dépenses de surveillance et d'entretien des détenus.

Hypothèses :

- Nombre de détenus supplémentaires : 40 000
- Coût de la journée de détention : 80€/jour
- Nombre de jours par an : 365
- En fin de cycle, les dépenses de fonctionnement représenteront 1,2 milliard par an

Total des coûts des mesures phares :

5 milliards d'euros par an sur la période 2017-2022, soit une hausse du budget Sécurité + Justice de 18% par an (26,7 milliards actuellement selon la loi de finances 2016).

COHESION NATIONALE : GARANTIR LA LAÏCITE ET MAITRISER L'IMMIGRATION

La France est une belle, une grande, une généreuse idée. Elle puisait jadis sa force dans une diversité qu'elle parvenait toujours à assimiler en en tirant le meilleur.

Aujourd'hui, la grandeur et le modèle se sont évanouis, tandis que la générosité a été dévoyée. Depuis quarante ans, les gouvernements successifs ont abdiqué par idéologie ou faiblesse. La France a ainsi renoncé à ses frontières et à son modèle d'assimilation, ouvrant la porte à une immigration incontrôlée et au communautarisme. Une véritable bombe à retardement migratoire menace d'exploser dans un contexte d'effondrement dramatique de l'autorité de l'Etat et de crise généralisée de notre système judiciaire.

Face à ceux qui prétendent accueillir toute la misère du monde, ou qui envisagent au contraire de rétrécir la France à une vision fautive et tronquée de son histoire, nous affirmons que notre pays doit maîtriser ses frontières, se donner les moyens d'assimiler les populations qu'il accueille, retrouver sa cohésion nationale et n'accorder la nationalité française qu'à ceux qui en sont dignes.

Il en va de la cohésion nationale, de notre pacte républicain et de notre modèle de société, dont les ressources ne sont pas inépuisables, les équilibres ne sont pas indestructibles.

Le constat : un Etat totalement dépassé par l'explosion de l'immigration

A. L'immigration légale

Motifs d'admission	1998	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Economique	38 887	11 751	21 352	20 185	18 280	17 834	16 013	17 800	19 054	20 628	22 575
B. Familial	33 159	87 537	83 465	85 715	83 182	81 172	87 170	93 714	92 326	90 113	88 010
C. Etudiants	20 034	46 663	52 163	58 586	65 281	64 928	58 857	62 815	64 996	70 223	70 250
D. Divers	16 632	10 511	9 667	11 343	11 572	11 633	12 624	13 148	13 742	13 866	14 430
E. Humanitaire	4 092	15 445	17 246	18 581	18 220	17 487	18 456	17 916	20 822	22 903	32 285
Total	123 746	171 907	183 893	194 410	196 535	193 054	193 120	205 393	210 940	217 733	227 550
Source : INED et ministère de l'intérieur				Périmètre : Pays tiers à l'EEE, Métropole							

Plus de 200 000 immigrés entrent légalement chaque année en France, pour près de la moitié pour des motifs de regroupement familial. Les flux ne cessent d'augmenter (+ 100 % entre 1998 et 2016, +12 % entre 2007 et 2012, +18 % en seulement 4 ans de mandat François Hollande). Le regroupement familial au sens large est responsable de près de la moitié de ces entrées.

En parallèle, la France continue d'appliquer des lois absurdes : ainsi, en vertu d'une décision du Conseil Constitutionnel de 1993, il est possible de se marier civilement avec un clandestin ! En vertu d'une autre loi absurde, contrairement à nos voisins européens qui ne connaissent pas de contraintes aussi sévères, un étranger ne peut être détenu plus de 45 jours après une décision d'expulsion, au terme de quoi il peut aller et venir librement...

Le droit d'asile	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total des demandes	47 686	52 762	57 337	61 468	66 251	64 811	79 126	85 244
Total attribution de l'asile	10 401	10 377	10 755	10 028	11 428	14 589	19 447	26 351
dont protection subsidiaire	2 459	2 050	2 470	2 575	2 285	3 521	4 347	9 551

Source : ministère de l'intérieur

Les demandes et les attributions du droit d'asile ont elles aussi explosé ces dernières années (+70 % pour les demandes et + 90% d'attribution entre 2009 et 2015), rendant indispensable une sérieuse refonte de la procédure dans un contexte où des millions de migrants se pressent aux frontières de notre pays.

En outre, le rapport du Gouvernement *Les Etrangers en France* (2013) estime qu'une forte proportion des étrangers demandeurs d'asile reste sur le territoire français après s'être vu opposer un rejet de leur demande par l'Office français pour les réfugiés et apatrides (OFPRA).

B. L'immigration illégale et le scandale de l'inexécution des décisions de renvoi

Par définition, les chiffres de l'immigration illégale sont difficiles à appréhender. Dans la mesure où 294 000 personnes bénéficient de l'AME, allocation destinée à permettre l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière au regard de la réglementation française sur le séjour en France, on peut estimer que 300 000 clandestins, grand minimum, vivent en France. Nous disposons, en revanche, de statistiques très précises sur l'inexécution des peines d'expulsion prononcées :

Renvois des ressortissants hors UE	Année	2009	2010	2011	2012	2013
	Mesures prononcées	77 697	66 877	76 526	72 333	80 006
	Mesures exécutées	13 623	11 975	11 775	12 769	11 415

Source : Rapport du gouvernement *Les étrangers en France*, 2013

Moins de 15 % des mesures d'éloignement prononcées sont exécutées.

Outre la raison évoquée plus haut, relevons le problème des laissez-passer consulaires, qui représente un obstacle sérieux pour l'éloignement des étrangers en situation irrégulière. En effet, lorsqu'un étranger en instance d'éloignement ne peut produire aucun passeport, l'Etat doit solliciter un laissez-passer auprès du consulat du pays dont il est supposé être ressortissant. C'est bien souvent faute de ce laissez-passer que la reconduite à la frontière est juridiquement impossible.

Le taux global de délivrance des laissez-passer consulaires (LPC) **était ridiculement bas en 2013 (35,2%)**.

La France, qui compte 5,5 millions de chômeurs et 3,5 millions de mal logés, 77 milliards de déficits publics, n'a pas la capacité de faire face à cet afflux de migrants ni de les accueillir dans la dignité et d'assurer leur intégration. L'immigration doit être maîtrisée à un niveau conforme aux capacités d'accueil de la France.

C. Une société fracturée où les dérives sectaires répondent au désespoir social et remplissent le vide identitaire

1. Un projet français et laïc qui ne fédère plus l'ensemble de nos concitoyens

Bien que la majorité des Français musulmans manifestent une volonté d'intégration indéniable, la communauté musulmane est fracturée. Une minorité importante d'entre eux ne se sentent pas à l'aise dans le cadre républicain qui est le nôtre ; certains mêmes y sont défavorables (selon l'étude

réalisée par Hakim El Karoui pour l'Institut Montaigne et l'IFOP). Cette situation appelle une réponse forte des pouvoirs publics : ce n'est pas en maintenant l'État dans une position démissionnaire que nous soulagerons la majorité des Français musulmans bien intégrés de la pression qu'exercent sur eux une minorité de fanatiques.

Le parcours et l'origine de certains terroristes qui ont frappé la France, de Mohamed Merah aux frères Kouachi, descendants d'immigrés de troisième génération, sont le signe des profondes fractures qui divisent notre société. Si un islam français est possible, nous sommes convaincus que l'État doit permettre à chaque individu de s'extraire des pressions que font peser sur lui les idéologues et prêcheurs de haine qui n'ont pas leur place en France.

2. Un État désarmé face à la montée des séparatismes et des fondamentalismes

Toutes les religions, protestante, catholique, juive, ont eu à s'adapter à la République au cours de l'histoire : dès 1515, François Ier arrachait au pape le pouvoir de nomination des évêques ; dès 1807, Napoléon organisait le culte juif dans notre pays. En 1905, l'État répartissait les biens de l'Église et établissait une séparation stricte entre les églises et lui. L'islam pose aujourd'hui des défis nouveaux auxquels l'État doit répondre, comme il l'a fait par le passé avec tous les autres cultes.

Le développement d'enclaves salafistes sur notre territoire, comme à Lunel, marque le défaut croissant du contrôle de l'État sur le respect unanime des lois et des valeurs de la République. Des tentatives ont été faites dans le passé pour définir un islam de France compatible avec les lois de la République et certains candidats proposent de fixer avec la communauté musulmane un concordat définissant les droits et les devoirs des musulmans français. Force est de constater que ces tentatives n'ont pas produit d'effets suffisants aussi il nous paraît vital d'établir de nouvelles règles claires entre les cultes et la République.

Nos mesures pour rétablir la cohésion dans notre pays

A. Maîtriser les flux migratoires

- 1. Rétablir le contrôle aux frontières (fin du système Schengen) et recruter 10 000 policiers de l'air et des frontières.** Il ne s'agit pas de créer des files d'attente interminables aux frontières mais de profiter des nouvelles technologies (portiques de sécurité, contrôles aléatoires, capteurs de reconnaissance de plaques minéralogiques...) pour protéger notre territoire.
- 2. Interdire les mariages avec des étrangers en situation irrégulière** (en revenant sur les décisions du Conseil constitutionnel de 1993 et 2003).
- 3. Simplifier l'éloignement des étrangers en situation irrégulière**
 - Centraliser la procédure contentieuse entre les mains du juge administratif et augmenter le délai maximal de rétention administrative de 45 jours à 12 mois (le délai est de 8 mois en Belgique, 6 mois en Autriche et 18 mois en Allemagne...) pour les étrangers faisant l'objet d'une procédure d'éloignement et ne pouvant quitter immédiatement la France. Actuellement, le juge des libertés et de la détention n'accorde la rétention administrative que de manière aléatoire. Il doit être clair que sauf raison humanitaire avérée, tout immigré en situation irrégulière sera reconduit dans son pays, sans perspective de régularisation.
 - Améliorer la coopération avec les autorités des pays de migration et passer notamment le taux global de délivrance des laissez-passer consulaires de 35 à 80 %.

4. **Réduire les flux actuels d'immigration et voter chaque année au Parlement un plafond d'immigration** correspondant aux capacités d'accueil du pays, sur le marché du travail et sur le logement.



- **Durcir les règles en matière de regroupement familial** en faisant passer le délai minimal pour faire venir sa famille de 18 mois à 5 ans et supprimer le régime d'exception accordé aux Algériens. *Un Algérien peut en effet demander le regroupement familial pour des enfants recueillis par kafala judiciaire (sorte de délégation de l'autorité parentale spécifique au droit musulman), dans l'intérêt supérieur des enfants. Ce régime d'exception va à l'encontre des principes élémentaires de laïcité.*



- **Durcir les règles en matière de rapprochement des conjoints de Français**, qui doit être conditionné à des critères de capacité d'accueil (revenu et logement), d'assimilation des valeurs républicaines et de maîtrise de la langue.
 - **Supprimer la régularisation au titre de la vie privée et familiale** : un clandestin ne doit plus être régularisé (ni *a fortiori* naturalisé).
5. **Créer des quotas d'étudiants étrangers par filière et par pays afin de stopper le pillage des « cerveaux » des pays en développement** : les filières dans lesquelles s'inscrivent les étudiants étrangers doivent être utiles aux pays d'origine. Au terme de ses études, l'étudiant retourne dans son pays sauf besoin précis de la France. La meilleure façon d'aider les pays en développement est de former leurs jeunes afin qu'ils y retournent.
 6. **Refondre totalement le droit d'asile** : l'asile est un droit, il ne peut être détourné pour rester illégalement en France.
 - **limiter le droit d'asile aux individus le demandant aux frontières**. Il ne peut être en aucun cas attribué après quelques semaines de clandestinité.
 - **Réduire les délais entre la demande et son examen** : faire passer cette durée de 2 ans à 2 mois en organisant un filtrage des demandes par les Préfets de manière à ce que l'OFPRA et la CNDA n'aient plus à examiner que les demandes raisonnables et puissent ainsi le faire de manière plus approfondie (objectif : passer de 80 000 demandes examinées à 30 000).

- **Réaffirmer, en s'appuyant sur la convention de Genève, que le droit d'asile est accordé pour des menaces à titre individuel** (autrement, il s'agit de la protection subsidiaire). Les réfugiés de guerre ont vocation à retourner dans leur pays une fois la paix rétablie.
- **Assigner à résidence les demandeurs d'asile.** Il s'agit à la fois de considérations humanitaires et sécuritaires : il est anormal de ne pouvoir localiser les demandeurs d'asile.



- **Eloigner immédiatement les demandeurs d'asile en cas de refus** par l'OFPRA et la Commission nationale du droit d'asile d'accorder le droit, ce qui est mal fait à l'heure actuelle. Aucune régularisation n'est envisageable dans le cas des demandeurs d'asile déboutés.
7. **Corréler l'immigration économique à l'importance du taux de chômage.** Si ce dernier est élevé, cette immigration doit être exceptionnelle.

B. Travailler avec nos partenaires pour mettre un coup d'arrêt à l'émigration massive d'étrangers vers la France et promouvoir un vrai développement du continent africain susceptible d'y fixer davantage les populations locales.

8. **Relancer l'idée de l'Union méditerranéenne et mettre en œuvre un véritable Plan Marshall pour le développement de l'Afrique** (qui compte 1,2 milliard d'habitants et dont la population atteindra 2,4 milliards d'habitants en 2050 soit 25% de l'humanité) : pour cette raison, nous proposons une coopération privilégiée avec l'Espagne, l'Italie, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.
9. **Pour mettre fin à la crise migratoire en Méditerranée, créer une force inter-gouvernementale à l'échelle de l'Europe pour lutter par tous les moyens contre les filières esclavagistes de passeurs.** Les migrants en difficulté seront secourus en mer et raccompagnés à leur point d'embarquement où leur demande d'asile éventuelle sera étudiée.

C. Limiter l'appel d'air induit par nos aides sociales et économiques

10. **Poursuivre et emprisonner ceux qui organisent et profitent de l'immigration illégale.** Cette pratique esclavagiste doit être réprimée et sanctionnée avec la même sévérité que le trafic de drogue.

Nous nous montrerons intraitables envers ceux qui :

- Embauchent des travailleurs étrangers dépourvus de permis de travail.
 - Favorisent l'immigration clandestine des travailleurs.
 - Simulent un contrat, une colocation ou se livrent à toute autre tromperie de nature à favoriser l'immigration illégale.
11. **Supprimer l'Aide Médicale d'État (AME) et établir dans chaque département un dispensaire géré par l'État pour les étrangers illégaux.** La France reste généreuse envers les plus nécessiteux mais elle ne peut pas prendre en charge toute la misère du monde.

12. **Conditionner l'accès aux aides sociales à la volonté d'insertion dans la société et instaurer un délai de carence de 5 ans** pour l'aide au logement, les allocations familiales, la protection médicale universelle (ex-CMU) et le RSA.

13. **Créer une double peine automatique** : tout étranger condamné à une peine de prison ferme est expulsé à sa sortie de prison. Les courtes peines de prison seront remplacées par une mesure d'expulsion immédiate avec interdiction de retour.

D. Redonner un sens au fait de devenir Français et refuser le communautarisme et garantir la laïcité

14. **N'accorder le droit de vote qu'aux seules personnes disposant de la nationalité française** : nationalité et droit de vote sont indissociables, ils forment un bloc.

15. **Durcir les conditions d'accès à la naturalisation** :

- Exiger 10 ans de résidence habituelle en France (actuellement entre 0 et 5 ans), cette durée est un minimum pour évaluer l'assimilation effective d'une personne.
- Renforcer le niveau d'assimilation, de connaissance de la langue française et d'adhésion aux valeurs de la République par le biais du service civique obligatoire de 3 mois (auquel participent également tous les jeunes Français) et tenir compte du mérite individuel dans l'appréciation des conditions de naturalisation.
- Rejeter toute demande d'individu ayant été condamné pénalement en France ou à l'étranger.
- Voter chaque année au parlement un plafond de naturalisation.

16. **Conditionner le droit du sol et demander, à sa majorité, au jeune né en France et y ayant résidé au moins 10 ans, de parents étrangers, d'en manifester la volonté** sachant que la demande sera systématiquement rejetée en cas de casier judiciaire non vierge. En outre, le demandeur devra avoir effectué son service civique.

17. **Voter une loi de laïcité en pénalisant toute atteinte au principe de laïcité**. Bannir tous les signes d'appartenance religieuse dans les universités comme à l'École, les hôpitaux refuser toute forme d'accommodation. En outre, les entreprises pourront inscrire dans leurs règlements intérieurs **une interdiction générale et absolue de porter tout signe religieux**.

18. **Suspendre les aides sociales pour les contrevenants récidivistes à la loi sur la laïcité**

19. **Mettre en place des peines planchers d'une implacable sévérité** envers ceux qui bafouent les lois de la République et orchestrent les violences psychologiques telles que le mariage forcé ou la polygamie. Les valeurs de la France sont la base de son vivre ensemble, elles ne sont pas négociables.

20. **Supprimer l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO)** en primaire.

21. Réintroduire **l'apprentissage de la Marseillaise et des symboles de la République** dans les écoles et les collèges.

22. Organiser, une fois par an, au sein de chaque établissement scolaire, une **cérémonie de lever de drapeau**.

23. Instaurer un service national civique et militaire de trois mois, au cours duquel les jeunes auront droit à un passage du permis de conduire.

24. Mettre fin aux procédures d'exception pour les concours d'entrée aux grandes écoles quand elles sont en contradiction flagrante avec le principe de l'égalité républicaine.

25. Promouvoir un contrat en six points avec les imams et responsables d'associations musulmanes pour définir des règles de vie commune entre la République et l'Islam de France, contrat qui sera dupliqué pour les autorités de chaque culte. Nous proposons d'engager des discussions directement avec tous les imams de France, dont le nombre est évalué entre 1500 et 2000, et avec tous les responsables des associations de gestion des mosquées et des associations représentées au CFCM. Cela représente environ 4 000 personnes à contacter, ce qui ne pose pas de problème avec Internet. Ces discussions auraient pour objectif d'obtenir de ces représentants musulmans un accord conforme aux lois de la République portant sur six points :

I. **L'égalité entre les hommes et les femmes** : exiger une condamnation claire du refus de maris musulmans que leur femme soit examinée par une gynécologue homme ; des hommes qui refusent de serrer la main des femmes ou d'avoir un supérieur hiérarchique femme ; les familles musulmanes qui veulent choisir « le bon mari » pour leur fille ou les grands frères qui empêchent leurs sœurs de « vivre leur vie ». Les imams devront aussi indiquer que le port du voile n'est pas une obligation religieuse et que la femme peut s'habiller comme elle le souhaite.

II. **La liberté d'expression** : le droit de critiquer une religion doit rester absolu. Il faut demander aux imams de se désolidariser explicitement et de condamner les fatwas qu'émettent certains dignitaires musulmans contre des personnalités dont les écrits ne leur plaisent pas.

III. **Le financement des mosquées** : Le financement des lieux de culte est à revoir de fond en comble. La plupart des mosquées bénéficient pour leur construction de financements étrangers, notamment des pays du Maghreb, de la Turquie et des pays du Golfe. Les financements étrangers des lieux de culte seront interdits.

IV. **La formation des imams** : Il est anormal que dans certaines mosquées, les imams soient des Marocains, des Turcs ou des Algériens, formés hors de France, payés par l'étranger, et ne parlant pas français. Il manque beaucoup d'imams bien formés connaissant les lois de la République et il y a un rattrapage à faire, surtout si l'on fait des imams les principaux interlocuteurs entre la société française et les musulmans. En principe, l'université française, laïque, ne peut pas former d'imams, mais pourrait y contribuer en leur apportant les enseignements sociologiques nécessaires pour faciliter leur connaissance de la société française. Par contre, en Alsace-Lorraine, où la France finance la religion, il devrait être possible de créer à Strasbourg une filière de formation des imams français avec le soutien des crédits publics.

V. **L'abattage rituel** : Les musulmans doivent accepter l'étourdissement des animaux. Le Coran exige que l'animal soit saigné vivant, mais vivant ne veut pas dire conscient ; il est parfaitement possible d'étourdir les animaux avant de les saigner. Cela éviterait des souffrances inutiles aux animaux et c'est compatible avec le Coran.

VI. **L'apostasie** : Les autorités musulmanes françaises doivent admettre l'apostasie comme une possibilité normale. Aucun musulman ne devrait considérer, même théoriquement, qu'un musulman qui renie sa religion, mérite la mort.

COMBAT POUR LES FEMMES : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

Le constat

Le combat pour l'égalité homme/femme en France est loin d'être gagné. Il implique de prendre conscience à la fois des réalités du quotidien mais aussi des mutations de la société.

Comment continuer à accepter l'inégalité absurde des revenus entre les femmes et les hommes? Comment supporter que mener une carrière professionnelle se fasse au détriment de la vie privée et vice-versa?

D'autant que la conquête de nouveaux progrès se retrouve aujourd'hui menacée par une régression croissante de notre société principalement due au communautarisme croissant et à la société de consommation poussée à son extrême. Comment admettre que des clips rabaissent l'image de la femme à celle d'un objet de consommation et incident à la violence? Comment tolérer la publicité de tenues islamiques pour de jeunes enfants par certaines grandes marques au nom de l'argent roi ? Comment imaginer un seul instant que certains bars ou lieux publics soient interdits d'accès aux femmes sur le sol de la République ?

La France est malade d'une idéologie bien-pensante qui, sous un principe de tolérance totalement dévoyé, accepte les pires régressions aux droits des femmes. Nous voulons réorienter notre société vers le chemin du progrès au nom de la dignité de la femme.

1. Les violences faites aux femmes

La banalisation des violences physiques (ou même verbales) est révélatrice d'un ensauvagement intolérable de la société. 20% des femmes déclarent avoir subi des violences sexuelles (attouchements, tentatives de rapports forcés) au cours de leur vie, 1 jeune femme sur 10 de moins de 20 ans déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie, 220 000 femmes se déclarent victimes de violences conjugales (physiques ou sexuelles) en moyenne chaque année.

Chaque année, en moyenne, on estime que 84 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol. Dans 90% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime. Dans 37% des cas, c'est le conjoint qui est l'auteur des faits :

- 36% des auteurs sont connus mais ne font pas partie du ménage de la victime ;
- 37% des auteurs sont les conjoints vivant avec la victime au moment des faits ;
- 17% des auteurs font partie du ménage mais ne sont pas le conjoint ;
- 10% des auteurs sont inconnus de la victime.

Suite aux viols ou tentatives de viol qu'elles ont subis, seules 10% des victimes ont porté plainte (qu'elles l'aient ensuite maintenue ou retirée). Le silence dramatique de la majorité des victimes tire donc à la baisse les chiffres alarmants évoqués : la majorité des crimes restent impunis, la majorité des victimes restent traumatisées.

Les femmes sont par ailleurs les premières victimes de barbaries souvent occasionnées au nom de dérives sectaires. Par exemple, la France comptait en 2004 environ 53 000 femmes adultes qui

auraient subi des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne). Neuf victimes sur dix ont été excisées avant l'âge de 10 ans.

2. L'écart de salaires hommes/femmes

En plus des violences insupportables devenues le quotidien de millions de femmes, la première des discriminations subies reste celle au travail :

La tendance de l'écart de salaire en équivalent-temps plein entre femmes et hommes est à la réduction, mais les femmes gagnent encore 19% de moins que les hommes en moyenne ; à secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) donnés, cet écart est légèrement inférieur à 10%. A travail égal et compétences égales, le principe de salaire égal doit être sanctuarisé.

3. Une vie professionnelle pénalisée par le manque de structures d'accueil pour enfants

La France compte 2,4 millions d'enfants entre 0 et 3 ans pour seulement 1,3 million de places de crèches et 91 000 scolarisés plus jeunes à l'école maternelle.

Faute de solution d'accueil pour les jeunes enfants, de nombreuses femmes se voient empêchées de travailler ou doivent se contenter d'emplois à temps partiel. Ainsi, 40% des mères de famille nombreuse occupent un emploi, contre 75% des femmes en couple avec un seul enfant. D'autant que le phénomène croissant que constitue la famille monoparentale expose davantage les femmes (85% des parents en famille monoparentale) à la précarité puisque les impératifs de la vie familiale contreviennent souvent aux exigences de la stabilité professionnelle. Près des trois quarts des parents actifs à temps complet ayant des enfants en bas âge doivent travailler de façon décalée, selon la Cnaf (rapport 2013).

Le manque de places d'accueil collectif frappe pour l'essentiel les couples modestes, ce mode de garde (hors famille) restant le moins onéreux. Pour un couple qui perçoit deux Smic mensuels (2 200 €) le reste à charge mensuel est, selon la Cnaf, de l'ordre de 120 € par mois, soit 2,2 fois moins qu'avec une assistante maternelle (255 €). De fait, les femmes les moins qualifiées s'arrêtent plus souvent de travailler : 90% des enfants dont les parents appartiennent aux 20% des revenus les plus bas sont gardés par leurs parents, contre 30% des enfants des 20% les plus riches.

Nos mesures

A. Lutte contre les violences physiques et psychologiques faites aux femmes

1. **Libérer les femmes des « prisons textiles » dans les universités, les hôpitaux et les entreprises par le bannissement de tous signes d'appartenance religieuse** dans ces lieux comme cela a été fait à l'École.
2. **Créer un centre d'hébergement d'urgence (par intercommunalité)** pour répondre à la détresse des femmes victimes de violences, à l'image de l'action réussie de la Ville d'Yerres qui a mis à disposition sept logements gérés par l'Association LEA.
3. **Mettre à disposition un nombre suffisant de téléphones « touche grand danger »**, pour qu'il n'y ait plus de femmes qui meurent sous les coups (121 en 2013 !).

4. Renforcer les **sanctions contre les propos et images misogynes** allant jusqu'à l'appel à la violence, notamment dans les chansons.
5. Mettre en place un **vrai plan de lutte contre le harcèlement, notamment dans la rue**, avec la création d'une amende spécifique dissuasive en plus des peines de prison.
6. Mettre en place des **peines planchers d'une implacable sévérité envers les auteurs de violences conjugales ou pas faites aux femmes** :
 - 10 ans de prison envers ceux qui orchestrent les violences psychologiques imposées aux femmes telles que le mariage forcé ou la polygamie.
 - 10 ans de prison pour les auteurs d'agressions sexuelles (dont l'excision) autres que le viol
 - 20 ans de prison pour les auteurs de viols
7. Aider les **femmes victimes des réseaux de prostitution** à retrouver leur liberté (aide aux associations, lutte contre les trafics, etc.).
8. **Favoriser les campagnes d'information sur la contraception réalisées par le Planning familial**, y compris auprès des jeunes au lycée.
9. **Instaurer un service national civique et militaire mixte** (femmes et hommes ensemble) de trois mois, au cours duquel les jeunes auront droit à un passage du permis de conduire.

B. Egalité dans l'entreprise et conciliation vie privée/vie professionnelle

10. **Créer un label "F-H", permettant un allègement de cotisations pour les entreprises respectant l'égalité salariale.**
11. Mettre en place un **droit à la formation suite à un congé maternité ou congé parental** pour faciliter les évolutions professionnelles.
12. **Infléchir la politique de santé publique afin que l'offre de soins spécifiques aux femmes** (gynécologie, maternité, accès à l'IVG, fréquence des tests de dépistage et de contrôle...) soit correctement assurée.

C. Egalité devant la retraite

13. **Améliorer la protection des conjointes de commerçants, artisans et agriculteurs qui ont œuvré à l'activité de leur conjoint en validant plus souplement leurs trimestres** de cotisation vieillesse pour les femmes d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs.

FAMILLE :

REDONNER UN SENS A LA POLITIQUE FAMILIALE

Le constat

Dans la crise actuelle, la famille est un repère essentiel. Elle est la cellule de base de notre société, source d'épanouissement et de partage. La Nation doit la reconnaître, la protéger et la soutenir. La famille est la source première d'éducation et de soins, le lieu de la transmission des valeurs, de la culture et du savoir. Comme l'affirme la Déclaration universelle des droits de l'homme dans son article 16 : « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a le droit à la protection de la société et de l'Etat. ».

Soumis à des choix politiques ineptes, les familles rencontrent pourtant de plus en plus de difficultés. Les familles ont subi, ces dernières années, une diminution grave de leurs aides et de leurs allocations. La famille a trop souvent été l'otage de divisions politiques alors qu'il aurait été possible de concilier les droits des couples de même sexe et celui fondamental de l'enfant à avoir un père et une mère.

1. Des familles vulnérables

Les familles rencontrent de plus en plus de difficultés. La pauvreté, la maladie, le chômage, le handicap, la perte d'autonomie sont quelques-uns des écueils qu'elles affrontent. Du fait de la crise économique, le nombre d'enfants de familles en précarité a augmenté. Selon Eurostat, ce sont 2,45 millions d'enfants français de moins de 18 ans qui étaient exposés, en 2013, à un risque de pauvreté (moins de 60% du revenu médian après transferts sociaux), un chiffre en hausse de 30% entre 2005 et 2013.

2. L'affaiblissement des outils de la politique familiale

Les gouvernements successifs ont conduit une politique familiale ambitieuse associée à une politique démographique volontariste. Cette politique familiale a permis l'accroissement de notre population, elle est une force de notre nation au moment où la plupart des nations d'Europe voient leur population diminuer, menaçant leur modèle économique et leur protection sociale. La politique familiale est un atout incomparable de notre pays.

Le gouvernement actuel a malheureusement miné l'institution familiale en adoptant tout une série de mesures destinées à pénaliser financièrement les familles.

Alors que le plafond du quotient familial est passé de 2336 à 1500 € par demi-part, les allocations familiales ont été mises sous conditions de ressources. Ces mesures pénalisent particulièrement les familles nombreuses. En effet, le relèvement du seuil par enfant n'est pas cohérent avec la baisse de niveau de vie liée à la charge des enfants.

La prime de naissance, jusque-là versée au cours du septième mois de grossesse, l'est désormais deux mois après la naissance. La trésorerie des jeunes familles est pénalisée, notamment celle des plus modestes.

Et depuis 2016, la réduction des tarifs de cantine pour les familles nombreuses (3 enfants ou plus) a été supprimée.

3. La marchandisation inacceptable du corps des femmes

La gestation pour autrui (GPA), rémunérée ou non, est théoriquement interdite en France. Mais une difficulté est survenue : que faire des enfants issus d'une mère porteuse étrangère ? Si la GPA est interdite en France, ce n'est pas le cas dans nombre d'autres pays, à commencer par certains Etats américains, où des entreprises et diverses structures offrent des services de ce type.

Un couple de Français peut donc en toute légalité se rendre à l'étranger pour obtenir un enfant via une gestation pour autrui. En outre, une fois cette GPA pratiquée, les Etats qui la reconnaissent valident généralement le fait que les enfants ont pour parents légaux les contractants de la GPA et non la mère porteuse. C'est le cas en Californie, par exemple. La France n'avait pas pris explicitement position mais, le 14 mai 2015, le Tribunal de Grande instance de Nantes a enjoint le parquet de procéder à la transcription de l'état civil de trois enfants nés par le biais d'une GPA de parents français à l'étranger, cette décision faisant jurisprudence.

Nous condamnons très fermement cette hypocrisie et rappelons d'une part, que l'enfant n'est pas une marchandise, d'autre part, que la grossesse ne peut être l'objet d'aucun contrat par respect de la femme.

4. Les politiques publiques négligent la question des plus anciens et de la dépendance

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 n'est pas à la hauteur des enjeux et apporte de bien maigres réponses quand on sait que la France devrait compter d'ici à 2050, 10,9 millions de personnes âgées de plus de 75 ans, soit deux fois plus qu'aujourd'hui et quatre fois plus de personnes de plus de 85 ans qu'aujourd'hui, soit 4,8 millions. Or quand il faut payer entre 1 500 et 2 000 € par mois et par personne pour une place en maison de retraite ou des soins à domicile, la question du financement de la prise en charge de la dépendance est centrale et cette loi l'évacue allègrement.

Nos mesures

A. Mener une politique familiale ambitieuse

1. Mettre en place un **droit à la formation suite à un congé parental** pour faciliter les évolutions professionnelles.
2. **Augmenter de 20% le nombre de places en crèche (250 000 places)** pour mieux concilier la vie professionnelle et familiale (2,4 millions d'enfants entre 0 et 3 ans pour 1,3 million de places de crèches actuellement) : coût estimé 1,5 milliards d'€.
3. **Inciter les grandes entreprises de biens de consommation à mettre en place, par le biais de déductions fiscales, des cartes familles nombreuses** (à l'image de celle de la SNCF).
4. **Renforcer le télétravail et mailler le territoire d'espaces d'accueil des télétravailleurs**, porteurs de projets, associations, avec une infrastructure adaptée avec l'accès au très haut débit, à des espaces conviviaux, tranquilles, et à des salles de réunions pour permettre aux parents de continuer à travailler en s'occupant de leurs enfants.

B. Revenir sur les diminutions des prestations familiales décidées par les gouvernements Sarkozy et Hollande

5. **Revenir sur la double baisse du plafonnement du quotient familial** et rétablir le plafond à 2 336€. Coût estimé : 1 milliard d'€.

6. **Revenir sur le décalage de la prime de naissance** du septième mois de grossesse au deuxième mois après la naissance.
7. **Rétablir la réduction du prix de la cantine** pour les familles de 3 enfants et plus.
8. **Rétablir la 1/2 part fiscale pour les veuves et les veufs** et s'opposer à toutes réformes allant dans le sens d'une diminution des pensions de réversion. Coût estimé : 1 milliard d'€.
9. **Permettre aux mères et aux pères de plus de 3 enfants ayant élevé leurs enfants jusqu'à leur majorité de partir à la retraite de manière anticipée** selon un système à la carte. C'est une mesure de justice et de soutien de la natalité.

C. Préserver une certaine idée de la famille et protéger les enfants

10. **Garantir la filiation biologique père/mère et renforcer l'interdiction pénale de la GPA** (Gestation pour autrui) : il n'est pas pensable de revenir à un nouvel esclavage qui consisterait à utiliser le ventre d'une femme contre de l'argent. Debout la France réaffirme que l'enfant a des droits, l'enfant n'est pas un droit.
11. **Abroger la circulaire Taubira** sur la nationalité des enfants nés de GPA à l'étranger.
12. Réaffirmer et renforcer la **neutralité idéologique des manuels scolaires**.
13. Lancer un **plan de lutte contre les addictions** (tabagisme, drogue...).
14. **Lutter contre l'accès des mineurs à la pornographie**.

D. Accompagner le grand âge

15. **Mettre en œuvre l'ensemble des mesures en faveur des retraités indiquées au chapitre Retraite** de ce projet.
16. **Lancer un grand plan Alzheimer**, fer de lance de nos coopérations européennes (voir projet Europe).
17. **Doubler le nombre d'unités de soins palliatifs (USP)** afin d'améliorer la prise en charge de la douleur et des besoins des malades, tout au long de leur maladie.
18. Mettre en **place des lits de soins palliatifs dans les EHPAD avec présence permanente d'une infirmière dans l'établissement**, pour limiter l'engorgement des urgences de l'hôpital avec les personnes âgées qui préfèrent partir dans leur nouveau « chez elles » en présence de leur famille et des personnels qui s'occupent d'elles au quotidien.
19. **Mettre en place des formations pour les aidants** qui pourront être prises dans le cadre du Congé individuel de Formation (CIF) ou du Compte Formation Professionnel (CFP).
20. **Agir pour que les compétences qu'acquière les aidants** en s'occupant d'un proche puissent faire l'objet d'une validation pour être reconnues dans le monde professionnel.

E. Donner sa chance à chaque jeune

21. **Offrir un passage du permis de conduire dans le cadre d'un service national**

22. **Exonérer de cotisations les emplois étudiants**
23. **Plafonner les frais de scolarité et multiplier les logements étudiants**
24. **Améliorer l'orientation des élèves en présentant les métiers deux heures par mois à partir de la quatrième**

UNE FRANCE FORTE

Relevons les défis
du XXIème siècle

Nous aurons le courage d'affronter les lobbies, notamment la finance et les multinationales qui détournent l'argent public à leur profit, faisant peser le poids de leurs fraudes et conflits d'intérêts sur les contribuables français.

Cette politique de rupture permettra de faire repartir la croissance, de rompre avec le chômage de masse et donc de rétablir les comptes publics.

Enfin nous miserons sur les forces de la France pour construire les filières d'avenir qui seules, assureront une prospérité durable et soutenable pour notre environnement. Notre recherche et nos filières industrielles nous permettront de construire une société du bien-être, fondée sur un modèle de développement décarboné, qui réduira considérablement tous les types de pollution et de gâchis.

La France devra aussi assurer son indépendance sur des enjeux qu'elle a trop négligés, comme les télécommunications et la mer. Nous ne pouvons plus laisser aux Etats-Unis le seul contrôle unilatéral de la révolution numérique, qui menace durablement notre souveraineté.

Quant au formidable potentiel économique et scientifique des mers, la France, deuxième espace maritime mondial, doit se lancer dans la maîtrise durable de ces richesses. Comme le disait le cardinal de Richelieu : « Les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée ».

ECONOMIE, TRAVAIL : CREER 2 MILLIONS D'EMPLOIS, C'EST POSSIBLE !

Le constat

Les atouts de la France affaiblis par 30 années d'incompétence au pouvoir

Le tissu productif français, en premier lieu son industrie, ses PME et ses entrepreneurs indépendants ont été exposés à une concurrence sauvage d'une mondialisation inhumaine, aux graves dérives de la finance mondiale et à une bureaucratie étouffante qui aggrave les décisions absurdes de la Commission de Bruxelles.

Les gouvernements successifs ont favorisé le chômage de masse, incapables de prendre les nécessaires mesures de patriotisme économique, d'investissement dans l'avenir et de libération des énergies de tous ceux qui veulent entreprendre en France.

L'Etat stratège, acteur historique de la réussite française (industries clés, grands programmes de recherche, infrastructures modèles, formations d'excellence...) a été corrompu par les conflits d'intérêts et l'esprit de soumission aux puissances d'argent, parfois même étrangères. Les actifs des Français et les grandes entreprises publiques ont été pillés pour le profit de quelques-uns.

Minée par la désindustrialisation, le poids des lobbys et des réglementations, la richesse nationale de notre pays s'est affaiblie et la croissance a disparu. Pour compenser vainement l'appauvrissement de la France, l'Etat s'endette auprès de banques avides et aggrave la situation en multipliant les sacrifices demandés aux Français : les salaires stagnent, les taxes et les charges sociales s'alourdissent, le pouvoir d'achat s'effrite, la pauvreté augmente.

La crise économique de 2008 frappe toujours l'économie réelle et les forces vives...

Le PIB par habitant de la France n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant-crise. Alors que la plupart des grandes économies développées ont su rebondir (même si les fragilités demeurent partout), l'économie réelle et les forces vives de la France souffrent toujours autant de la crise de 2008, dont les causes fondamentales n'ont jamais été traitées.

Sur une base 100 en 2000, l'indice de salaire net moyen était de 106,1 en 2012 et baissait à 105,4 en 2013. A titre de comparaison, la hausse annuelle du salaire net moyen était de 4% pendant la décennie 1960-1970, de 2,8% dans les années 70, de 0,8% dans les années 80, de 0,6% dans les années 90, pour tomber à 0,4% entre 2000 et 2013.

Parallèlement, l'impôt sur le revenu passait entre 2009 et 2013 de 50 à 72 milliards (soit une hausse de 44%) et le total des recettes fiscales bondissait de 245 à 288 milliards d'€ et les charges sociales salariales (la différence entre le salaire brut et le salaire net) qui correspondaient à 8% du salaire brut en 1967, à 15% en 1984, à 21% en 1994 représentent aujourd'hui 23% de ce même salaire brut. Particuliers, salariés et entreprises ploient sous l'excès du matraquage fiscal.

Loin de résoudre les problèmes, ces lourds sacrifices demandés aux Français n'ont fait qu'aggraver les problèmes ! En dépit des camouflages statistiques (« emplois d'avenir », « contrats de génération », « formation »), les milliards que l'Etat prélève sur l'activité sont gâchés en pures pertes par des mesures aussi coûteuses qu'aveugles, comme le CICE, dont les 40 milliards d'euros n'ont créés aucun emploi !

La dette continue d'exploser, passant de 64% du PIB en 2007 à 96% en 2016, soit plus de 2100 milliards d'euros ! Quant au nombre de demandeurs d'emploi officiellement recensés, il est passé entre 2007 et 2016 de 2,3 millions à 3,5 millions pour la catégorie A. Si l'on prend en compte toutes les catégories de chômeurs, il a grimpé de 3,8 millions en 2007 à 6,5 millions en 2016, et si l'on y ajoute les précaires et les petits retraités, ce sont 9 millions de Français qui vivent, ou plutôt qui subsistent en-dessous du seuil de pauvreté.

La réalité économique a rattrapé l'incompétence et les belles promesses. Alors que les gouvernements de droite ont été incapables d'équilibrer les comptes, de valoriser la création de richesse et les revenus du travail, François Hollande a fait exploser le chômage, vendu nos plus belles entreprises (Alstom, Alcatel, Lafarge, Technip...) et racketté fiscalement les Français alors que la croissance mondiale repartait.

Rien – ou si peu – n'a été fait pour réduire les obstacles qui se sont accumulés en travers du chemin des entrepreneurs: un environnement réglementaire délirant et tentaculaire, de charges salariales et un impôt sur les sociétés plus élevés que chez nos voisins européens (entre 33 et 38% alors que la moyenne de l'Union Européenne s'établit à 22,15%), les difficultés ou le refus qu'opposent les banques aux demandes de prêts des créateurs ou des patrons de petites entreprises.

Les solutions économes et consensuelles n'ont même pas été mises en place, comme l'apprentissage, pourtant déclaré « grande cause nationale » : le nombre des apprentis a diminué de près de 10% entre 2012 et 2015 ! Quelle faute quand on sait que deux tiers des jeunes diplômés qui passent par l'apprentissage trouvent un emploi dans les sept mois qui suivent la fin de leur formation, quand plus de la moitié des autres diplômés restent « inactifs ».

Enfin, l'Etat français n'a pas maintenu le rang de la France dans l'Europe et le monde de demain. La recherche-développement, qui est la clé de l'avenir, culmine à 2% du PIB contre 2,8% en Allemagne ou aux Etats-Unis et 4,15% en Corée du Sud. Or, la créativité, l'innovation et les avancées technologiques qui en résultent sont les meilleures garanties d'une reprise vigoureuse de la croissance.

Pourtant, la France dispose d'atouts incomparables dont elle pourrait tirer le meilleur : l'indice de fécondité le plus haut d'Europe, un système éducatif offrant des formations d'excellence, des niveaux de productivité parmi les plus élevés du monde, des entreprises de taille mondiale, en pointe dans leur domaine, des infrastructures de qualité. Notre vraie force, ce sont les hommes et les femmes, les ressources humaines de ce pays.

Mais nos dirigeants successifs se sont privés des leviers indispensables en abandonnant à un petit nombre de commissaires européens et à une oligarchie de banquiers, notre budget, notre monnaie, nos lois, et la possibilité de mener une politique industrielle, agricole ou financière indépendante. Ils nous ont livrés, pieds et poings liés, au déferlement d'une mondialisation sans contrôle et sans frein.

... alors que la finance internationale et les lobbys continuent de dicter leur loi !

Depuis la crise des *subprimes* en 2007-2008, les contribuables français ont lourdement payé les erreurs des traders : fraudes de la Société Générale, faillite de Dexia, des banques grecques, irlandaises, portugaises, espagnoles.... Las, sans aucune contrepartie demandée, les banques continuent de privatiser leurs profits délirants et de mutualiser leurs pertes ! Pire encore l'Union européenne a imposé un mécanisme qui permet aux banques de ponctionner les dépôts des particuliers et des entreprises pour payer leurs propres dettes (une pratique partiellement mise en œuvre à Chypre en 2013).

Contrairement aux engagements de François Hollande contre la finance, rien n'a été fait pour limiter l'influence toxique de banques obsédées par les gains de court-terme plutôt que le financement concret de l'économie. La finance a recommencé à jouer au casino avec l'épargne populaire et l'économie réelle : les banques italiennes sont au bord de la faillite tout comme la Deutsche Bank. Il est hors de question que les contribuables paient encore pour la lâcheté des dirigeants européens.

Par ailleurs, les banques et les assurances multiplient les pratiques abusives envers leurs clients, rackettés par des frais bancaires en constante augmentation (+5% en 2017 !). Les banques agissent en consortium, s'entendent pour fausser la concurrence et limiter les gains de la numérisation qui abaisseraient les frais

Pire encore, la finance ne fait plus son vrai travail, à savoir financer l'économie réelle. On ne compte plus les PME, les artisans ou les commerçants qui font faillite faute d'avoir les facilités financières nécessaire à leurs affaires.

Enfin, depuis les années 1970 et la dérégulation systématique des marchés financiers, les banques bénéficient d'un financement public indirect extrêmement rentable. Jusqu'en 1973, la France empruntait en demandant à la Banque de France de créer de la monnaie pour la lui prêter et elle remboursait cette dette sans taux d'intérêt. Depuis 1973, l'Etat s'est obligé à emprunter auprès des banques privées, qui peuvent elles-mêmes emprunter auprès des banques centrales. Cet ajout d'un intermédiaire a considérablement contribué à l'augmentation de notre endettement, puisque l'Etat a dû rembourser non seulement le capital emprunté mais aussi les intérêts de la dette, au plus grand bénéfice de certains acteurs privés. Michel Rocard lui-même a reconnu en 2012 que si l'Etat français avait continué à se financer auprès de la Banque de France, son endettement serait de 17% seulement contre 96% dans les conditions actuelles !

Les enjeux

Dans le contexte de course effrénée à la compétitivité et à l'innovation, la France, à l'instar d'une équipe de football, doit combiner une attaque dynamique et une défense solide.

Nos solutions ambitieuses et concrètes enclencheront un cercle vertueux associant le patriotisme économique, des protections intelligentes, la relance de la production nationale, la libération des énergies, l'investissement dans l'avenir, la mise au pas de la Finance et l'augmentation du pouvoir d'achat par le biais du travail.

- Reconstruire le tissu industriel et économique pour créer 2 millions d'emplois en relocalisant notre industrie et en libérant les énergies.
- Récompenser le travail, le mérite et relancer le pouvoir d'achat.
- Accompagner l'innovation au service des entreprises et faire de la France le paradis des chercheurs.

- Remettre la finance au service de l'économie réelle afin de rétablir les équilibres macro-économiques.

Nos mesures pour créer 2 millions d'emplois

A. Reconstruire notre tissu industriel et économique en incitant à investir en France par des baisses substantielles de charges et d'impôts en direction des chefs d'entreprise « patriotes », ceux qui croient en la France et au « fabriqué en France »

I. Créer un million d'emplois en libérant les énergies en France avec un pacte social et économique gagnant-gagnant entre les entreprises et les salariés.

1. Cibler et simplifier les 20 milliards d'euros des dispositifs existants (CICE, pacte de responsabilité) vers des baisses de charges patronales en direction des entreprises exposées à la concurrence internationale.
2. Exonérer de charges pendant 5 ans le recrutement en CDI d'un chômeur de longue durée – environ 1,2 million selon les chiffres de l'INSEE. (Coût estimé : 3 milliards d'€).
3. Relancer la « Participation gaullienne » des salariés, en synergie avec les entreprises : baisser le taux d'IS d'1% pour 2% d'actionnariat salarié dans une limite de 10 points de baisse d'IS et exonérer les sommes versées au titre de la participation du forfait social (coût estimé : 1 milliard d'€).
4. Parvenir à l'égalité Femmes/Hommes au travail en cinq ans : Alléger les cotisations pour les entreprises respectant l'égalité salariale, puis instaurer progressivement un malus contre les mauvaises pratiques.

II. Relocaliser un million d'emplois en instaurant un patriotisme économique exigeant pour protéger notre pays, notre modèle social et notre environnement.

5. Abroger la directive dite « travailleurs détachés » qui légalise le travail lowcost et la concurrence déloyale des pays européens de l'est et du sud.
6. Adopter un « BUY French ACT » à la manière des Etats-Unis : réserver une large proportion d'achats publics (75% minimum) aux entreprises produisant en France lors des marchés publics.
7. Garantir des débouchés plus nombreux aux PME françaises en leur réservant 50% de la commande publique.
8. Baisser de moitié le taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les bénéfices réinvestis sur le sol français (coût estimé : 5 milliards d'€).
9. Mettre en place un étiquetage obligatoire sur les marchandises pour indiquer précisément la part de « fait en France » et favoriser le développement de labels régionaux.
10. Accorder aux produits 100% fabriqués en France et respectant des normes de qualité sociale et environnementale un « Label Tricolore ».



III. Simplifier la vie des entreprises, notamment des 3 millions de TPE/PME, poumons de notre économie, et qui étouffent sous le poids des normes

19. Nommer un dirigeant de PME au poste de ministre de l'Economie !
20. 0 taxe et 0 norme supplémentaire pour les TPE/PME. Mettre fin à l'instabilité réglementaire et simplifier les réglementations juridiques existantes dans les 100 jours suivant l'élection.
21. Relever les seuils sociaux de 50% pour nos entreprises afin de simplifier la vie des PME.
22. Permettre aux contribuables de déduire sans limite dans leur déclaration ISF (la résidence principale sera exclue du calcul de l'ISF), leurs investissements dans :
 - Des entreprises avec un CA de moins de 100 millions d'€ dont les capitaux sont aux 2/3 français et dont le total d'heures de main d'œuvre nécessaires à la production est réalisé pour au moins 2/3 sur le territoire français.
 - Un fonds doté de 500 millions d'€ par an permettant de financer la création.

Les charges sociales salariales (la différence entre le salaire brut et net) représentaient 8% du salaire brut en 1967, 10% en 1978, 15% en 1989, 21% en 1994 et 23% aujourd'hui. Les entrepreneurs ainsi que les artisans qui débute ses activités avec un capital de moins de 5000 € et ne peut pas

23. Mettre en place, au niveau des Chambres de Commerce et d'Industrie, un guichet unique destiné à aider les TPE/PME dans leurs démarches administratives, en leur fournissant des appuis juridiques pour l'ensemble des questions liées à leurs activités (mise à disposition d'avocats fiscalistes, en droit du travail...).
24. Supprimer le RSI et créer un système de Sécurité Sociale unique en coordination avec l'ensemble des professionnels concernés



25. Faciliter les relations entre TPE/PME et banques afin d'ouvrir le crédit aux entrepreneurs :
 - Mettre à disposition des TPE un microcrédit de financement de 5 000 à 15 000€ directement accessible au niveau de BPI France via une plateforme internet,
 - Obliger les banques à transmettre systématiquement une réponse écrite pour tout refus de crédit et indiquer, dans le courrier, la possibilité de recours auprès du Médiateur du crédit,
 - Mettre en place la portabilité du compte bancaire afin de permettre aux chefs d'entreprise de faire jouer facilement la concurrence entre les banques,
 - Initier une campagne de communication sur le financement participatif.
26. Réviser la loi du 4 août 2008 : abaisser de 1000 M2 à 300 M2 le seuil d'autorisation d'installation des grandes surfaces commerciales en villes moyennes et grandes afin de Faire revivre les centres villes en accompagnant l'installation de commerçants et artisans qui favoriseront l'emploi local.

B. Récompenser le travail, le mérite, et relancer le pouvoir d'achat

27. Augmenter les salaires nets de 10% en diminuant les charges salariales de 30% sur la durée du quinquennat. Les 40 milliards d'€ correspondants sont finançables par une lutte contre la fraude sociale (10 milliards) la fraude fiscale internationale (30 milliards). Pour mémoire, la seule fraude fiscale représente un coût de l'ordre de 60 à 80 milliards par an.
28. Baisser l'impôt sur le revenu de 10%
29. Payer les salaires tous les 15 jours afin de réduire les découverts des Français.
30. Rétablir le dispositif d'exonération des heures supplémentaires qui assouplira les 35 heures : réduction de cotisations salariales et exonération d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires afin de rendre du pouvoir d'achat aux Français et de récompenser le travail. (Coût estimé : 4 milliards d'€).



31. Mettre en œuvre le travail universel pour donner une activité à chaque français. Par ailleurs, chaque bénéficiaire d'une aide sociale se verra proposer et devra effectuer un travail au service

de la collectivité qui, à l'opposé du revenu universel, donne à chaque Français sans emploi la chance de se réinsérer. Ainsi toute personne au RSA en état de travailler effectuera une journée de mission d'intérêt général par semaine pour la collectivité (région, municipalité...)

32. Garantir les revenus de l'épargne populaire en instaurant un plancher de 2% pour le Livret A.

33. Plafonner les aides aux personnes, toutes sources confondues, pour limiter la charge et permettre au « travail » d'être le revenu le plus important du foyer : mettre en place un plafond maximum de toutes les aides perçues par une personne seule, un ménage avec ou sans enfants

34. Doper l'apprentissage qui offre aux jeunes une formation duale, pratique en entreprise et théorique en école et viser 1 million d'apprentis à la fin du quinquennat. Les compétences acquises sont concrètes, opérationnelles et prisées des employeurs, elles favorisent une transition optimale entre la fin de l'apprentissage et le premier emploi.



- Mettre en valeur les entreprises qui font l'effort de former des apprentis et créer un label affichable par les PME formant un ou plusieurs apprentis. Ce label facilitera l'accès aux marchés publics.
- Permettre d'adapter la durée et les horaires de travail des apprentis mineurs à l'horaire de travail de l'entreprise sur avis conforme du médecin du travail lors de la visite d'embauche : certaines entreprises se voient contraintes de renoncer à l'embauche d'un apprenti mineur en raison de l'impossibilité légale de faire coïncider les horaires théoriques et réels de travail.
- Alléger les contraintes pour le chef d'entreprise : désigner, à la signature du contrat, un interlocuteur unique chargé d'accompagner le chef d'entreprise pour toutes questions relevant de la gestion des absences, du transport, du logement et de l'hébergement ou des problèmes d'ordre plus généraux tels qu'un comportement inapproprié.
- Cibler les formations sur ceux qui en ont vraiment besoin (jeunes sortis du système scolaire et chômeurs de longue durée) et ainsi consacrer un budget plus important par personne formée.
- Créer un organisme régional *ad hoc*, incluant les régions et les partenaires sociaux, très au fait du monde du travail, qui assurera l'orientation des élèves.

35. Mettre en place un véritable parcours de la deuxième chance pour les jeunes sans qualification leur permettant d'alterner entre formations et expériences professionnelles

36. Valoriser le travail par la participation

- Renouer avec l'esprit de la « Participation gaullienne » qui donna naissance à l'ordonnance de 1967. Améliorer ses mécanismes pour relancer sa dynamique (révision du mode de calcul de la Réserve spéciale de participation).
- Instaurer un label attractif pour les entreprises qui souhaitent faire participer leur personnel à un niveau significatif. Ce Label est celui de « Société à gestion partagée » (Projet de loi déjà rédigé) qui ouvrira des droits dérogatoires au droit commun comme, par exemple, une couverture sociale pour les chefs d'entreprise qui l'adopteront, similaire au statut des directeurs de coopératives (une manière de favoriser, aussi, les reprises d'entreprises par les cadres, surtout dans les PME).

- Promouvoir la cogestion très simplement en réduisant l'impôt sur les sociétés pour toute entreprise qui attribuera un pourcentage des sièges aux salariés, avec voix délibérative, dans les instances de décision ou de contrôle (pourcentage à déterminer avec les partenaires sociaux).
- Réformer de manière ambitieuse l'ancien Conseil Supérieur de la Participation (désormais COPIESAS, rattaché depuis 2014 au Premier ministre et non plus au ministère du Travail). Le doter d'attributions élargies, d'une plus grande autonomie de décision, d'un pouvoir d'investigation, d'information et de conseils, ainsi que de moyens financiers propres pour remplir ses missions.

37. Mettre fin aux numéros surtaxés pour les services publics

C. Accompagner l'innovation au service des entreprises et faire de la France le paradis des chercheurs (voir programme sciences et innovation)

38. Faire de la France le paradis des chercheurs. 2,2% de notre PIB est actuellement consacré à la recherche contre 2,8% pour l'Allemagne. L'objectif est de passer la barre des 3% dès 2019.

39. Bâtir un Etat stratège qui ciblera les technologies les plus cruciales des 30 prochaines années

40. Créer un Commissariat aux Filières d'Avenir (et redéployer les moyens existants dispersés) chargé de définir les filières à développer en priorité avec les dépenses publiques et d'évaluer l'implication de l'Etat nécessaire pour relever les enjeux de demain dans ces secteurs

41. Stimuler la croissance des Jeunes Entreprises Innovantes (selon les critères actuels : PME de moins de 8 ans et avec des dépenses de recherche représentant au moins 15% des charges fiscalement déductibles au titre du même exercice) par un dispositif 0 charge (exonération de toutes les charges sans exception) et 0 impôt pendant 3 ans (coût estimé : 1 milliard d'€ par an).

42. Etoffer le dispositif existant du crédit d'impôt recherche (CIR) pour l'élargir aux PME.

43. Plafonner le montant des dépenses éligibles au CIR à 100 millions d'€ par groupe, et non plus par société, afin d'éviter l'optimisation fiscale par certains grands groupes.

D. Remettre la finance au service de l'économie réelle afin de rétablir les équilibres macro-économiques

44. Abroger la loi de 1973 sur la finance pour emprunter directement auprès de la Banque de France. La France pourra directement emprunter auprès de la Banque de France, sans passer par les marchés financiers.

45. Séparer les banques de dépôt des banques d'affaires (Glass-Steagall Act à la française). Les banques qui reçoivent les dépôts des particuliers et des entreprises ne devraient pas pouvoir jouer l'argent de leurs déposants sur les marchés financiers et risquer de le perdre. Les banques devront donc choisir entre activités commerciales (pour l'économie réelle) et activités de banque d'affaires (marchés financiers et banque d'investissement).

46. Garantir les dépôts. Tous les dépôts dans les banques seront garantis. (jusqu'à 500 000 € par personne) et il sera interdit aux banques de les ponctionner pour apurer leurs pertes. Les institutions financières en France verseront une contribution plus importante qu'aujourd'hui et ce directement à l'Etat, qui garantira les dépôts à hauteur de 500 000 €.

47. Développer un pôle public autour de la Banque postale pour mieux financer entreprises et particuliers. L'Etat garantira les emprunts de la Banque postale pour lui permettre d'emprunter à moindre coût et de financer les entreprises et les particuliers solvables qui en ont besoin.
48. Instaurer un nouveau mécanisme de sauvetage des banques. Les actionnaires des banques et ceux qui leur ont prêté des fonds seront systématiquement appelés à supporter les pertes des banques en faillite. Si l'intervention de l'Etat sauve une banque de la faillite, il en deviendra seul actionnaire et la revendra après l'avoir redressée, conservant la plus-value éventuelle.
49. Doter l'Autorité des marchés financiers (AMF) de moyens supplémentaires pour qu'elle exerce sa mission de régulation. Les sanctions pour infractions financières seront fortement aggravées, tant pour les banques elles-mêmes que pour les banquiers délinquants.
50. Proposer, au nom de la France, une initiative internationale pour interdire le *trading* à haute fréquence (transactions extrêmement rapides, sans valeur ajoutée) ainsi que les autres technologies facteurs d'instabilités des marchés financiers.
51. Réduire les frais bancaires, notamment les frais cachés. Lancer une grande enquête de concurrence pour déterminer s'il y a entente entre les banques pour imposer des frais démesurément élevés par rapport à leurs coûts réels. Les banques qui auront refusé le jeu de la concurrence seront sévèrement sanctionnées.
52. Abroger les dispositions de la loi Sapin 2 concernant l'assurance-vie. La loi Sapin 2 prévoit d'autoriser le Haut conseil de la stabilité financière à bloquer l'accès aux fonds placés en assurance-vie, par périodes de trois mois renouvelables indéfiniment. Cette loi prévoit également d'autoriser le Haut conseil à plafonner la rentabilité des contrats d'assurance-vie. Cette loi sera abrogée.

SCIENCES ET SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE : PROTEGER NOS SAVOIRS, ACCOMPAGNER NOS CHERCHEURS ET TRAVAILLER SUR LES TECHNOLOGIES EMERGENTES

Le constat

La recherche scientifique, la conversion des progrès techniques et des inventions en innovations industrielles et la capacité à protéger nos savoirs, seront les armes les plus efficaces dans la bataille économique que se mèneront les grandes puissances au XXI^{ème} siècle. La France a des atouts, elle tient aujourd'hui le 6^e rang en termes de publications scientifiques. Elle est le deuxième pays le plus récompensé en mathématiques par les prestigieuses médailles Fields¹. Mais elle voit ses forces vives émigrer vers des contrées lointaines, car elle ne sait pas valoriser à grande échelle, contrairement à ses concurrents, son excellence scientifique.

Notre pays peut se réindustrialiser à condition de miser sur ses points forts : ses ingénieurs, ses scientifiques et ses ouvriers qualifiés d'une rare compétence. Elle peut recréer une production qui ne pourrait plus être délocalisée, pourvu qu'elle verrouille ses efforts d'innovation - à l'aide notamment de l'outil du brevet industriel – et qu'elle mette en place un cercle vertueux de création d'emplois pérennes adossés à sa Recherche et Développement.

La France ne protège pas suffisamment ses productions intellectuelles et son savoir du pillage. Notre pays est le second au monde le plus touché par la fuite des cerveaux selon une étude menée par le réseau social LinkedIn, seule l'Inde dépassant la France en termes d'émigration professionnelle.

Selon une autre étude, 65% des Français qui souhaitent partir travailler à l'étranger ont un niveau équivalent ou supérieur à bac+2. C'est un constat alarmant, que confirme l'estimation des flux de sorties (estimés à près de 200 000 personnes en 2013 par l'INSEE), sachant que le coût total de scolarité d'un Français arrivé jusqu'au niveau bac+5 est en moyenne de plus de 152 000 € pour l'Etat.

Se pose aussi la question de nos doctorants et de leur valorisation dans le secteur privé. En 2015, seul 1% du Crédit Impôt Recherche a été dépensé par les entreprises pour embaucher des doctorants universitaires. Cela traduit un véritable malaise et une interrogation sur la valeur et la valorisation de nos doctorants sur le marché du travail.

Le brevet est aujourd'hui le seul outil permettant à une entreprise de garder son avance technologique et de se garantir l'exploitation exclusive de son travail de R&D. Or, la France a déposé (en 2011) :

- Quatre fois moins de brevets que le Japon.
- Deux fois moins de brevets que l'Allemagne.

En termes de dépôts de brevets par nombre d'habitants auprès de l'Office Européen des Brevets, la France est juste en dessous de la moyenne européenne.

Cette faiblesse s'explique par :

- Une recherche française publique performante mais faiblement productrice de brevets.

- Une exploitation insuffisante des brevets déposés aujourd'hui par l'industrie nationale.
- De plus, ces entreprises sont parfois le vecteur de l'hémorragie de brevets qui s'opère en France. Un exemple concret a été le cas AldebaranRobotics, concepteur des robots NAO et Pepper. Malgré de nombreuses subventions versées par l'Etat, AldebaranRobotics a été racheté par le groupe japonais SoftBank en 2014. Tout l'actif créé dans cette société a été perdu.
- Une rémunération très insuffisante des chercheurs et ingénieurs déposant des brevets, n'encourageant pas la production de brevets en quantité et en qualité.

L'hémorragie vers les pays concurrents des brevets déposés en France atteint un niveau préoccupant :

- De 1997 à 2009, plus de 2200 brevets français ont profité à des entreprises étrangères.
- Sur la même période, les entreprises françaises n'ont acquis que 600 brevets étrangers.
- Cette hémorragie profite à nos principaux concurrents, les Etats-Unis (pour la moitié) et l'Allemagne.

La France est dans une logique de revente de ses brevets à des pays étrangers, contrairement à un pays comme l'Allemagne, qui veille à les garder dans le giron national.

Notre pays ne possède pas non plus un système adéquat pour l'innovation.

Les financements pour les start-up technologiques en France, qui reposent encore sur la loi Allègre de 1999, sont insuffisants, quantitativement et qualitativement. Les subventions « Emergence » de BPI France, d'aide à la maturation de projets technologiques pour des jeunes start-up innovantes, sont ainsi abondées d'un budget annuel de... 1.6 million d'€ pour toute la France ! Pire encore, leur attribution n'obéit pas à une stratégie adaptée ni à des critères d'évaluation performants.

Pénalisées sur le terrain du financement, les start-up françaises doivent pourtant faire face à des concurrents qui disposent de fonds bien plus importants. Dans ces conditions, le passage de nos meilleures start-up sous pavillon étranger est structurellement inévitable, comme l'illustrent les précédents AldebaranRobotics ou Med Tech (entreprise d'assistance médicale robotisée rachetée par un groupe américain, faute de financement tricolore).

L'évaluation des chercheurs, fondée sur le nombre de publications indépendamment de leur qualité, est devenue obsolète. L'utilisation des outils numériques pour évaluer leur impact dans la littérature scientifique, doit être généralisée.

De même, il faut davantage récompenser les innovations en fonction de leur valorisation effective, plutôt que de rémunérer les chercheurs à l'ancienneté.

Aujourd'hui enfin, l'Union Européenne n'est pas à la hauteur dans la course à l'innovation et à la réalisation des grands programmes d'avenir :

- Le projet GALILEO, conçu comme un concurrent au rabais du GPS, est mis en œuvre par des lanceurs russes et souffre d'un retard de quinze ans.
- Le projet CONNECTOME, visant à la simulation du cerveau humain, a été sous-financé de 3 milliards de dollars par rapport à son concurrent américain. Il a de plus été attribué à la Suisse, un pays non-membre de l'Union européenne.
- Le retard de l'Europe face aux Etats-Unis sur le terrain des calculateurs quantiques est encore pire : au bout d'une décennie d'efforts des deux côtés de l'Atlantique, l'Amérique en a construit quatre, l'Europe aucun.
- L'effort entrepris par la Commission européenne depuis 2016 dans le domaine de la robotique est tout aussi insuffisant, totalisant à peine 700 millions d'€ et mettant en œuvre des mécanismes de financement illisibles et inefficaces.

- Cruelle ironie, la seule avancée perceptible en sciences appliquées menée en Europe concerne deux projets interétatiques - ITER (nucléaire) et VIRGO (détection d'ondes gravitationnelles) - dans lesquels l'Union européenne n'a aucune implication.

Aucun des projets financés par l'Union européenne n'a de portée significative, souffrant tous de règles de la concurrence insensées, de financements sous-dimensionnés, de mécanismes de conception et de gestion inefficaces, ou encore d'un manque de pertinence technique et scientifique. L'incapacité à fixer un cap d'ensemble, l'appel à projet vers des entreprises agissant isolément et de manière segmentée, finit d'expliquer ce manque global de performance.

« L'union fait la force » dit-on, mais l'Union européenne est incapable de fédérer et de démultiplier les énergies nationales - pourtant nombreuses et diversifiées - sur le terrain des projets d'avenir. Un gâchis à l'heure où la compétition technique et industrielle pèse plus que jamais dans la hiérarchie de la puissance des décennies à venir, où les bouleversements numériques et les nouvelles technologies sont en passe de révolutionner le travail, la consommation et les modes de vie.

Nos mesures

A. Protéger nos savoirs

1. **Former les futurs ingénieurs et chercheurs à la question du brevet** (brevetabilité d'un sujet, savoir rédiger un brevet, connaître les étapes pour le déposer).
2. **Valoriser et motiver au sein des laboratoires et entreprises les chercheurs et ingénieurs déposant des brevets de qualité** par le versement de royalties sur leur exploitation industrielle.
3. **Autofinancer partiellement la recherche par un circuit de transfert technologique de brevets** de qualité vers des start-ups prêtes à les mettre en application avec versement de royalties à l'exploitation.
4. **Protéger les brevets qui ont été subventionnés par le CIR**, par des subventions ou allocations : l'Etat détient un droit de regard sur les conditions d'exploitation par le biais d'une nouvelle institution financière indépendante en charge d'appliquer la stratégie de protection industrielle, gérant le portefeuille de brevets et sélectionnant les projets technologiques avec expertise.

B. Accompagner les chercheurs et les doctorants et favoriser la recherche

5. **Favoriser les liens entre les centres de recherche, les universités et les entreprises.**
6. **Mieux rémunérer les chercheurs et les doctorants** et aider les chercheurs entrepreneurs à tous les stades de développement de leurs projets :
 - Créer un fonds doté de 500 millions d'€ par an permettant de financer la création d'entreprises par des chercheurs universitaires.
 - Créer une allocation entrepreneur innovation technologique favorisant la maturation d'un projet technologique innovant, limitée pour une période non renouvelable de 2 ans.
 - Favoriser l'activité des « Business Angels » (mais aussi des Capital-Risqueurs) en allégeant leur fiscalité et en les incitant à appuyer les entrepreneurs le plus tôt possible :
 - ✓ Permettre de déduire 100% de l'ISF pour des investissements dans des PME innovantes produisant en France.

- ✓ Alléger la fiscalité du capital qui fait fuir les investisseurs : s'inspirer du modèle allemand très simplifié qui applique un taux de 26,38% à tous les investissements en capital et revenir à une taxation forfaitaire des plus-values inférieure à 25%.
- ✓ Communiquer davantage autour du financement participatif des innovations.
- Faciliter la transmission d'entreprises en les exonérant de droits de succession et de donation sur 90% de leur valeur (75% aujourd'hui).

7. Diversifier l'évaluation des chercheurs et intégrer le nombre de citations de leurs travaux et l'exploitation de leurs brevets.

8. Franchir le seuil des 3% de ratio de dépenses en R&D/PIB dès 2019 (contre 2,2% à l'heure actuelle). L'Etat investira 4 milliards d'€ supplémentaires par an pour relancer la recherche.

C. Développer des technologies applicatives émergentes à horizon 2050, susceptibles de constituer le cœur d'une stratégie de développement industriel

Viser non seulement l'équipement de la France mais aussi les exportations vers des pays demandeurs d'énergie renouvelable, de puissance de calcul, d'innovations médicales et de technologie de transport d'énergie. Installer une production sur le territoire français grâce à la stratégie de brevet mise en place. Nous pourrions ainsi : Cibler les technologies les plus cruciales et incontournables (qui constitueront le cœur de notre monde dans les trente années à venir), tenir compte des forces et des faiblesses de la France pour répondre à ces nouveaux enjeux technologiques.

I. Les nouvelles sources d'énergie

1. La fission nucléaire du thorium

Cette technologie est essentielle pour le remplacement de l'uranium comme combustible. L'approvisionnement en uranium deviendra plus complexe d'ici 2040 (sauf si on revient à un surgénérateur du type Superphénix ce qui a été rejeté massivement) tandis que le thorium ne sera lui épuisé que dans 20 000 ans.

Les centrales nucléaires à thorium doivent voir le jour pour préparer la transition que présente la fin de l'uranium d'ici une soixantaine d'années. En outre, elles permettront l'élimination des déchets nucléaires par transmutation.

- a) Construire le premier prototype de réacteur nucléaire à thorium d'ici 2030.**
- b) Mettre en place le premier circuit d'approvisionnement du thorium.**

2. La fusion nucléaire

La fusion nucléaire est une technologie qui doit être étudiée au moins en phase de recherche pure. Cette source d'énergie sera peut-être un jour rentable mais il s'agit d'un futur encore lointain. C'est une technologie complexe demandant une collaboration mondiale, qui existe déjà sous la forme d'ITER dont le premier essai serait effectué en 2020.

- c) Maintenir notre participation dans le projet ITER**

3. Le stockage d'énergie

Le stockage d'énergie électrique est un enjeu fondamental pour découpler le lieu de production de l'électricité de son lieu de consommation. Il est également fondamental pour lisser les pics de production et les faire correspondre avec les pics de consommation. Pour ces deux raisons, le

stockage d'énergie est un domaine indispensable au bon développement des énergies renouvelables. On peut alors produire de l'électricité, la stocker, puis la déplacer sur un moyen de transport classique comme une batterie indépendante, avant de la brancher sur le lieu de consommation d'énergie, le tout sans perte.

Le stockage d'énergie permettrait d'exploiter les énergies renouvelables sur des territoires éloignés des villes. Une application fondamentale du stockage de l'énergie est tout simplement l'industrialisation de voitures électriques avec des performances parfaitement acceptables. C'est donc une technologie incontournable pour s'affranchir des voitures à essence.

II. Les nouveaux systèmes informatiques

1. Les supercalculateurs

Un supercalculateur est un ordinateur classique qui utilise une parallélisation du calcul poussé aux limites du possible, mettant en parallèle des millions de processeurs. Les supercalculateurs sont essentiels dans les traitements informatiques de haut niveau.

Le plus grand supercalculateur au monde a été intégralement construit en Chine, laquelle fournit de grands efforts dans le domaine du super calcul depuis une dizaine d'années. Dans le top 500 des supercalculateurs les plus puissants en 2016, la Chine règne désormais en maître avec 167 machines. La France est l'un des cinq pays les mieux dotés en termes de puissance de calcul.

La technologie des supercalculateurs est mature, parfaitement apte à fournir de bonnes exportations à l'étranger. Plus les ressources naturelles s'épuiseront, plus les supercalculateurs deviendront essentiels pour une prospection minière efficace. De plus, une bonne recherche scientifique ne va de pair qu'avec un bon équipement en super calcul. Comment décrypter le génome humain sans une telle capacité ?

Les laboratoires français doivent être équipés d'une puissance de calcul supérieure pour redevenir compétitifs. La demande en supercalculateurs explose alors que notre constructeur Bull reste en compétition au niveau mondial. C'est une opportunité que nous devons faire fructifier.

- d) **Equiper de 20 nouveaux supercalculateurs nos meilleurs laboratoires** scientifiques pour booster notre recherche publique. Permettre l'accès mutualisé à ces calculateurs.
- e) **Profiter de ce marché intérieur français pour exporter la technologie à l'étranger**, avec l'objectif de classer 100 supercalculateurs de conception française dans le top 500 d'ici 2030.

2. Les ordinateurs quantiques

Les calculateurs quantiques sont des ordinateurs utilisant des propriétés de la mécanique quantique et permettant d'exécuter des calculs 10 millions de fois plus rapidement qu'un calculateur classique. Les calculateurs quantiques sont limités à des problèmes très spécifiques. Il existe aujourd'hui quatre ordinateurs quantiques, tous américains. La France ne doit pas se tenir à l'écart de ces technologies. Elle doit déployer une puissance de calcul, permettant une recherche scientifique bien plus performante et l'aboutissement de nombreuses applications de l'intelligence artificielle :

- f) **Créer de nouveaux processus d'information du citoyen**, de l'aide à la décision des dirigeants, à l'automatisation de tâches intellectuelles trop complexes pour pouvoir être gérée par des humains sans assistance.
- g) **Décrypter et comprendre des génotypes**, développer le diagnostic médical automatisé avec une précision inégalée.

3. Faire évoluer Internet

L'actuel internet, qui a marqué une mutation des télécommunications, a besoin de surmonter ses limites, celles d'un système qui s'alourdit de lignes de code informatiques sans parvenir à la sécurité et l'intimité des données. Sa gouvernance comme son architecture doivent reprendre leur évolution, en particulier au niveau des protocoles de communication aujourd'hui figés autour des protocoles TCP/IP datant des années 1970. Diverses architectures novatrices émergent (à l'instar de RINA, basé sur un cœur de réseau sécurisé assurant la coexistence de nouveaux protocoles avec les anciens) qui appellent des expérimentations pilotes locales autour de consortiums d'utilisateurs. Il est prévu le financement d'une première vague de 5 expérimentations régionalisées, lancées dans un délai de deux ans.

III. Les nouvelles technologies de médecine et de santé

1. Diagnostics automatisés

Aujourd'hui, de nombreuses recherches sur le diagnostic automatisé donnent lieu à des programmes informatiques capables de définir si le patient est atteint d'une maladie particulière ou non, avec des taux de précisions presque parfaits. Cela permet l'apprentissage par les machines de causes environnementales ou génétiques d'une maladie. Il devient possible d'identifier des effets secondaires sur des cocktails de médicaments et de caractériser les interactions.

2. Biologie synthétique

La biologie synthétique est la capacité de découper de l'ADN avec une enzyme appelée *CRISPR/Cas 9*. Ce domaine est totalement nouveau et inexploré. Il est fondamental pour produire des médicaments, la lutte contre les cellules cancéreuses dont l'ADN est endommagé, la modification génétique de plantes et d'animaux. Il devient possible de créer des machines à tricoter de l'ADN via un programme informatique adapté. Cet effort s'inscrit dans le plan anticancer évoqué dans le chapitre sur la santé.

IV. Les nouvelles technologies de transports

1. Télé-présence au travail

Avec le développement des moyens de communication, la question de l'organisation du travail, de l'urbanisation et des transports redevient centrale. Il est désormais possible pour une entreprise du tertiaire de travailler avec des fonctionnements plus décentralisés et des équipes plus distancées géographiquement. La solution d'espaces de travail partagés est clairement envisageable : les sociétés situées dans les grands centres urbains louent des bureaux dans des espaces de travail situés en province, dans des zones enclavées. Les employés peuvent alors venir y travailler chaque jour.

Une autre perspective est l'intervention à distance, associée à la robotique, avec l'expertise d'employés qualifiés. L'exemple de la télémédecine est particulièrement intéressant. C'est la capacité pour un médecin d'intervenir sur un site éloigné grâce à un robot imitant le moindre de ses gestes avec une précision totale.

2. Véhicules autonomes

Les véhicules autonomes permettent la réduction des risques de bouchons automobiles, une sécurité routière renforcée ainsi qu'un confort accru du conducteur. Aujourd'hui, en phase de prototype, leur développement doit être soutenu.

D. Déploiement de nouvelles coopérations européennes à la carte

Nombre d'Européens ont été fiers de ces coopérations concrètes. Le dernier exemple d'un tel élan est la sonde Rosetta. Retrouver un nouveau modèle de coopération axé sur la participation des

nations à des projets communs est un enjeu crucial pour l'Europe désormais. Il est urgent de refonder et de définir une stratégie industrielle et scientifique pour la France et de fédérer les pays européens partageant une vision scientifique et industrielle commune.

Nous devons ainsi mettre en place trois organismes de recherche dans un cadre de coopération européenne :

1. Créer l'Agence européenne des transports

- **Visant le transport sous vide**, avec pour objectif d'étudier toutes les possibilités de faciliter les déplacements et de réduire les coûts ainsi que les retombées écologiques
- **Organisant les infrastructures routières**, établissant des normes de cartographie du réseau routier et la recherche sur la voiture autonome pour permettre aux véhicules sans conducteur de prendre place sur les routes européennes en 2030.

2. Créer l'Agence européenne de l'informatique quantique

- Ayant pour objectif de soutenir la recherche pure comme la recherche appliquée

3. Créer l'Agence médicale européenne

- **Constituer des bases de données médicales avec les données anonymisées** des citoyens des pays européens et déployer des solutions sur le diagnostic automatique et la recherche médicale génomique.
- **Lutter contre le cancer**
- **Développer des outils de découpage de l'ADN**, associés à un nouveau langage informatique, permettant de nouveaux médicaments et de nouveaux traitements contre le cancer.

E. Accompagner la transition numérique

Depuis 20 ans, nous avons laissé les Etats-Unis contrôler l'économie, les technologies et la régulation de la révolution numérique à leur seul profit.

La réelle maîtrise des technologies de télécommunication et l'excellence française en informatique ont été gâchées par l'inaction des différents gouvernements. Alcatel, champion national et leader mondial a été démantelé, perdu dans une fusion aberrante avec l'américain Lucent puis finalement racheté par Nokia. Les différents scandales d'écoutes, d'espionnage mais aussi d'abus commerciaux sur la vie privée de nos concitoyens montre l'urgence de briser l'hégémonie américaine sur la révolution numérique.

La France, en partenariat avec ses alliés européens et ses amis francophones qui le souhaitent, doit assurer sa propre souveraineté numérique, au service de nos intérêts, de notre sécurité mais aussi de notre culture.

Créer des acteurs et des outils numériques souverains

- **Lancer notre propre moteur de recherche** (un « Google » francophone) et nos réseaux sociaux, en partenariat avec des pays européens volontaires.
- **L'Etat redevient temporairement majoritaire au capital d'Orange et lance une OPA Amicale sur Nokia-Alcatel** pour créer un champion numérique. Cette opération sera ouverte à des partenaires économiques de bonne foi.
- **Protéger le capital des pépites internet** francophones (Deezer, Dailymotion...)
- Reprendre le contrôle sur les multinationales numériques **en exigeant l'hébergement des données issues d'usagers français en France** avec un vrai droit à l'oubli.
- **Initiatives pour faire de la France la championne des logiciels libres** et déploiement de logiciels souverains, notamment pour garantir la sécurité des systèmes d'exploitation utilisés par l'Etat et nos entreprises stratégiques.
- **Obliger tous les dirigeants, hauts-fonctionnaires personnels sensibles à utiliser des moyens de télécommunication sécurisés**, protégés de tout risque d'espionnage.

Formation au numérique

L'usine du futur est l'une des clés de la relocalisation, car elle démultiplie la productivité (Airbus compte ainsi raccourcir de moitié ses cycles de production). Or cette numérisation exige des ouvriers bien plus qualifiés et surtout formés aux nouvelles technologies. La France peut reprendre l'offensive dans le secteur industriel en proposant une main d'œuvre certes plus coûteuse mais beaucoup plus productive et donc plus compétitive.

Une bonne formation au numérique est donc essentielle pour réindustrialiser notre pays.

Nous proposons trois réformes :

- **Revaloriser le travail manuel.** Cessons d'exclure les gens brillants des circuits manuels et rénovons les filières spécialisées pour former les futurs ouvriers, capables de programmer et d'exploiter les outils du numérique.
- **Concentrer les moyens dans des filières ouvrières d'excellence exige de mettre fin à la dilution des formations au numérique.** Il est inutile de saupoudrer un vague enseignement au numérique tout au long du primaire, du collège et du lycée – souvent au détriment de la lecture, de l'écriture et du calcul. Les jeunes sont en effet bien plus à l'aise que leurs parents avec les nouvelles technologies sans enseignement particulier.
- Intensifier les formations aux métiers du numérique au sein de Pôle emploi, en proposant une formation à l'informatique et à l'entrepreneuriat aux demandeurs d'emploi désireux de créer leur entreprise dans le numérique ou de se reconvertir.

Respect des conditions de travail en environnement numérique

Si le numérique entraîne d'importants gains de productivité dans les entreprises, il peut stresser les salariés en leur donnant l'impression qu'ils sont constamment surveillés (78% des salariés estiment

ainsi qu'ils seront constamment sous pression du fait des technologies et 66% craignent d'être « fliqués » par l'utilisation des nouvelles technologies²).

Pour accompagner la transition numérique des entreprises dans le respect des conditions de travail des salariés, nous réformerons le Code du travail pour l'adapter aux transformations résultant de la numérisation (pour les entreprises numérisées).

Numérisation des services publics

Financement de l'innovation locale dans nos administrations

L'informatisation et la numérisation pourraient améliorer et débureaucratiser considérablement les administrations publiques. Nous créerons un fonds pour numériser les services publics au niveau en partant d'expérimentations au niveau local :

- Le porteur du projet en poste dans une administration déposera un dossier ;
- Si le dossier est accepté, le porteur du projet disposera d'une enveloppe pour déployer son innovation dans un département pilote ;
- Si l'évaluation est concluante, l'innovation sera déployée au niveau national et le porteur du projet initial sera associé au déploiement.

Instauration d'un open data national

Les efforts consentis pour promouvoir l'open data doivent être considérablement intensifiés. Les données collectées par l'Etat et les autres administrations publiques ont une grande valeur et doivent être utilisées autant que possible pour améliorer la qualité des services publics et contribuer au financement du budget de l'Etat (notamment en matière médicale).

Les acteurs publics et privés pourront désormais accéder aux données (anonymisées) issues de toutes les administrations publiques pour :

- Améliorer la prise de décision publique grâce aux données récoltées ;
- Proposer des services payants aux acteurs privés (cette manne est estimée à plus de 40 milliards d'euros en Europe³).

Un système d'exploitation souverain pour la fonction publique

La souveraineté des systèmes d'exploitation utilisés par l'Etat est cruciale pour la souveraineté numérique et la sécurité des données : afin de préserver les données de l'Etat, nous devons persévérer dans le déploiement d'un système d'exploitation souverain.

Certes, aucun développeur de logiciels ne fera jamais l'effort de s'intégrer à un système d'exploitation qui ne couvrira que 60 millions d'utilisateurs, mais il existe de nombreuses formes du système Linux (notamment), dont le développement est soutenu par la communauté française du logiciel libre. Nous devons travailler de concert avec les promoteurs de ces projets pour faire émerger un système d'exploitation souverain français

²<http://www.flexi.fr/2015/06/04/les-salaries-prets-pour-la-transformation-numerique/>

³<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/european-legislation-reuse-public-sector-information>

AGRICULTURE : SOUTENIR, SIMPLIFIER, ENCOURAGER

Le constat

L'agriculture française est en péril et avec elle, le savoir-faire des cultivateurs, la richesse de nos paysages et l'avenir de notre tissu rural.

En 1962, la Politique Agricole Commune (PAC) entre en vigueur. Impulsée par la France, cinq objectifs lui sont assignés :

- Accroître la productivité de l'agriculture par sa modernisation,
- Assurer un niveau de vie viable aux agriculteurs par leur travail,
- Réguler les aléas du marché,
- Réaliser l'autosuffisance alimentaire de l'Europe,
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

L'agriculture française s'est considérablement modernisée pendant une trentaine d'années. Le triptyque Tarifs extérieurs communs, quotas de production et régime de prix minimum a permis de tendre vers une « Europe verte », c'est-à-dire un modèle européen agricole assurant à la fois la sécurité alimentaire, la modernisation d'une agriculture aux structures et productions diversifiées, l'avenir d'une industrie agroalimentaire d'importance stratégique et une aide au développement des pays les plus pauvres. Le tout, au sein d'une Europe se dotant à travers cette politique de préférence communautaire d'une stature agricole de premier plan - économique, commerciale et, en dernier ressort, politique- lui permettant de peser significativement sur les marchés internationaux et de compter face aux grands ensembles mondiaux.

Hélas, les dérives de l'Union européenne y ont mis un terme. L'élargissement à marche forcée, l'intégration de pays aux règles fiscales et sociales moins-disantes et aux coûts de production très bas, la directive travailleurs détachés qui permet aux Allemands de faire venir de l'est européen des travailleurs « low-cost », l'inflation normative délirante de Bruxelles, ont sonné le glas de cette PAC déjà malade de sa soumission au GATT puis à l'OMC.

Aujourd'hui, l'avenir même de notre agriculture est en danger : dérive vers le gigantisme industriel (« ferme des mille vaches »), dénaturation du rôle et de la vocation des paysans à cause d'une PAC atteinte de délire administratif, dérégulation à tout-va, inégalité des contraintes d'un pays à l'autre, et maintenant grande braderie des terres agricoles européennes !

A. Les agriculteurs ne peuvent plus vivre de leur métier : une crise économique et sociale d'une ampleur inédite

Le recul du revenu agricole - selon la Mutualité Sociale Agricole, un tiers des agriculteurs a gagné moins de 354 € par mois en 2015 - entraîne une désaffection alarmante pour la profession, qui a perdu la moitié de ses effectifs en 25 ans.

Il y avait encore plus d'un million de fermes à la fin des années 80, 664.000 en 2000, contre moins de 470 000 aujourd'hui. En 2014, 17.875 nouveaux cotisants se sont installés tandis que 24.146 ont quitté la profession.

C'est aussi la principale explication de l'augmentation du nombre de suicides d'agriculteurs - la MSA en a recensé 300 en 2010 et 2011, soit un tous les deux jours - qui symbolisent la mort de la profession elle-même.

B. Nos terroirs et notre autosuffisance alimentaire menacés

Nos industries agro-alimentaires ont perdu ces dernières années des parts de marché à l'export (5,4% des exportations mondiales en 2012 contre 6% 10 ans auparavant), la France rétrogradant du premier au troisième rang européen derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. De surcroît, les productions françaises sont davantage exposées à la concurrence des pays émergents. Les raisons en sont simples : normes sanitaires plus exigeantes qu'ailleurs, coûts salariaux plus élevés, manque d'investissement dans la modernisation de l'outil de production, absence de stratégies collectives, obstacles sanitaires et phytosanitaires à l'export... La plupart des agriculteurs subissent de plein fouet ces changements, dont les ministres de l'Agriculture successifs n'ont été, par leur impuissance volontaire, que les complices.

La surproduction de viande de porc en Europe, dans un contexte de diminution de la consommation mondiale et de l'explosion du dumping pratiqué par nos concurrents (y compris dans l'Union Européenne), a ainsi provoqué l'effondrement des prix. Identique, la situation de la viande bovine est aggravée par l'afflux de vaches laitières abattues à cause de la crise du lait.

Le marché français connaît également une chute du prix du lait - jusqu'à 257 € la tonne, soit moins de 65% du prix minimum nécessaire à la survie de l'activité - du fait d'importations massives en provenance de pays à bas-coûts de production, peu regardants sur les normes et n'ayant aucun besoin d'aménager leur territoire à travers une agriculture vivante. Ainsi que nous l'avons dénoncée, la suppression des prix garantis et des quotas par pays, engagée par Nicolas Sarkozy et maintenue par François Hollande, a ainsi favorisé les importations étrangères et déstabilisé toutes les filières.

Si rien n'est fait, les exploitations familiales vont disparaître, pour laisser la place à une production industrialisée, détenue par des sociétés anonymes. Au lieu de parcelles à taille humaine avec des fermes disséminées, notre campagne verra ses dernières haies disparaître et les nombreuses exploitations familiales qui jalonnent le territoire remplacées par d'énormes usines d'élevage, aggravant la désertification et la pollution des campagnes.

Que restera-t-il alors de la France, privée de ses agriculteurs, sève de ses campagnes, et de son tourisme rural ?

D'autant que les acquisitions foncières à prix d'or par des multinationales, notamment chinoises, se multiplient sans que les pouvoirs publics se donnent les moyens de réagir. Se dessine ainsi un mouvement de fond mortifère : le remplacement des exploitants par un prolétariat agricole importé, le départ de nos productions en Chine (qui compte 20% de la population mondiale mais seulement 8% des terres arables), l'obligation d'importer ce que nous ne cultivons plus, la perte de notre identité rurale...

L'agriculture française mérite mieux que cette trahison en forme d'euthanasie programmée. La campagne présidentielle doit sonner le coup d'arrêt définitif à ce saccage d'un de nos atouts les plus précieux, si mal valorisé.

C. Des ressources inestimables insuffisamment mises en valeur

La qualité et l'authenticité des produits alimentaires français sont si appréciées que notre gastronomie est entrée au patrimoine de l'Humanité en 2010. C'est ce sur quoi il faut s'appuyer, tout en corrigeant les désordres relevés précédemment, pour favoriser une agriculture de qualité, diversifiée, doublant ses exportations de circuits courts et répondant au nécessaire rééquilibrage des habitudes alimentaires.

Nos mesures

Notre programme s'articule autour du triptyque « Soutenir, Simplifier, Encourager », fonctionnant à la condition que la France retrouve son poids dans les négociations européennes et mondiales.

A. Retrouver notre influence au niveau européen et mondial pour sauver l'agriculture française

1. **Instaurer une exception agricole à l'OMC et dans tous les accords commerciaux sur le modèle de l'exception culturelle !** L'agriculture ne peut se réduire à une seule bataille sur les prix. Elle doit remplir d'autres exigences que l'OMC ne lui reconnaît pas : assurer la sécurité alimentaire des populations, garantir la sécurité sanitaire des aliments, valoriser les territoires.
2. **Renouer avec la PAC et ses 3 volets : préférence communautaire, prix garantis et quotas.** L'Europe doit protéger son marché et n'autoriser que les importations ne faisant pas obstacle à la réalisation de sa politique d'indépendance alimentaire, en instaurant un mécanisme de droits de douane variables. Si nous ne sommes pas entendus, nous rétablirons une politique agricole nationale.
3. **Instaurer et maintenir au sein d'un tunnel « maximum-minimum » des prix garantis** pour les grandes productions agricoles telles que les céréales, le lait ou les viandes, grâce à une régulation adaptée des productions et des marchés.
4. **Refuser les traités transatlantiques** (ou les dénoncer s'ils venaient à être adoptés d'ici à la présidentielle) car ils déstabiliseront notre agriculture, généraliseront des mauvaises pratiques, (comme le poulet au chlore ou le bœuf aux hormones), et détruiront nos terroirs.
5. **Exiger l'étiquetage obligatoire du pays d'origine des produits !** Les consommateurs sont dupés par l'opacité créée par certaines marques qui utilisent des slogans pour cacher l'endroit où ils s'approvisionnent.

B. Soutenir une production de qualité

6. **Soutenir une agriculture à la fois moderne et respectueuse du sol et de la terre et favoriser les agriculteurs français**, notamment ceux qui se tournent vers l'agriculture biologique, par la création et la promotion d'un label unique « Fait en France » pouvant aussi être décliné dans les départements « Fait en France – Nom du département ». Ce label permettrait d'identifier l'origine des produits français avec leurs normes et le savoir-faire local et de :
 - Donner une visibilité aux entreprises agricoles et alimentaires françaises qui proposent aux consommateurs le « fait en France ».
 - Permettre aux consommateurs, notamment les urbains éloignés des lieux de production, de trouver dans leurs rayons des produits de leur région ou de leur département.
 - Toucher les 85 millions de touristes en visite chaque année en France.
 - Favoriser les produits à l'exportation.
7. **Privilégier les circuits courts** dans le domaine agricole (la vente directe du producteur au consommateur ou la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire) afin de faire baisser les prix pour les consommateurs tout en augmentant les marges des producteurs.

En outre, les circuits courts permettent d'éviter des dommages environnementaux pour la planète (consommation de carburant, émission de gaz à effet de serre).

8. Soutenir nos terroirs en incitant les **collectivités publiques telles que les cantines scolaires à se fournir chez des producteurs locaux** et à privilégier le bio français.
9. **Interdire les OGM tels qu'ils sont créés jusqu'ici mais ne pas s'opposer systématiquement aux avancées de la science.**

C. Protéger nos agriculteurs

10. **Permettre une validation plus souple des trimestres de cotisation vieillesse** pour les femmes d'agriculteurs qui ont œuvré à l'activité de leur conjoint et permettre le choix des 25 meilleures années pour le calcul de la retraite des exploitants.
11. **Restructurer la dette des agriculteurs surendettés en créant un fonds par lequel l'Etat serait prêteur** en dernier ressort et inciter les banques à financer leurs projets. A titre d'exemple, en cas de difficultés, l'Etat rachète la dette et la rééchelonne.
12. **Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs.** Si des progrès ont été faits ces dernières années en ce sens, il convient de poursuivre les incitations fiscales à l'intention de ces derniers et de leur assurer une visibilité suffisante de l'avenir par les réformes évoquées ci-dessus.
13. **Donner les moyens juridiques de s'opposer à la vente de nos terres à des puissances étrangères** qui ne partagent pas nos objectifs de politique publique.
14. **S'appuyer sur le programme de l'EMB** (European Milk Board) de responsabilisation face au marché pour le secteur laitier européen.

D. Simplifier la vie de nos agriculteurs et alléger leurs charges

15. **Alléger les cotisations sociales agricoles** qui pèsent sur nos exploitations et leur font perdre des parts de marché notamment vis-à-vis de l'agriculture allemande.
16. **Mettre fin à l'accumulation des normes et des réglementations écologiques toujours plus absurdes !** Aujourd'hui, l'Etat demande aux agriculteurs de concilier deux impératifs inconciliables : faire face à la concurrence de pays ne respectant aucune norme environnementale et produire avec toujours plus de contraintes. Accompagnons au contraire nos agriculteurs, soutenons leurs initiatives visant des objectifs de qualité et de durabilité.

E. Encourager les bonnes pratiques agricoles et préserver les équilibres de la biodiversité

17. **Rémunérer les services éco systémiques rendus par les agriculteurs dans les zones à handicap naturel** (rémunérer spécifiquement l'entretien des haies) mais aussi les pratiques traditionnelles de production ou d'élevage qui contribuent à l'entretien des milieux naturels.
18. Mettre en place **une politique volontariste de gestion de l'eau** incluant la possibilité de retenir l'eau excédentaire de l'hiver pour l'utiliser l'été.
19. Accompagner les agriculteurs dans **l'installation de méthaniseurs agricoles** pour produire des biogaz.

20. Simplifier l'utilisation des produits hors déjections pour alimenter les digesteurs et le recours à l'épandage pour les résidus de production de biogaz (digestat).

21. Encourager le recours à une agriculture raisonnable.

- Favoriser la diversification des productions afin de créer des cycles de rupture contre les parasites et les mauvaises herbes.
- Favoriser la sélection des plantes les plus rustiques (résistantes).
- Créer un site d'information en continu sur l'usage des produits phytosanitaires.

22. Protéger et développer la petite faune sauvage (perdrix, faisans, lièvres) en réhabilitant notamment ses habitats naturels (haies, zones humides...) et améliorer la régulation du gros gibier.

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE : INVESTIR DANS LES ENERGIES DU FUTUR ET DEFENDRE LA BIODIVERSITE

La transition énergétique est une nécessité écologique impérieuse, qui peut se révéler être un facteur de puissance pour la France si une stratégie intelligente est élaborée.

L'environnement est une problématique majeure qui renvoie à des attentes simples : bénéficier d'une nourriture saine, d'un accès à une ressource en eau de qualité, se protéger des nuisances sonores, respirer un air propre, bénéficier d'un cadre de vie agréable et verdoyant, être en contact avec des paysages et une nature préservés.

De nombreux Français et élus locaux militent concrètement au quotidien dans leur quartier, leur village ou leur ville. Leurs efforts ne doivent pas être remis en cause par des politiques technocratiques répondant aux injonctions de lobbies. Comme en toute chose, la liberté et l'indépendance sont à la source des progrès.

Nous sommes convaincus que d'immenses progrès sont possibles : concrets, mesurables, utiles à tous. Nous avons donc défini 5 priorités :

- Mieux produire et moins consommer d'énergie pour préserver l'environnement, assurer la liberté de la France et sauvegarder le pouvoir d'achat des ménages.
- Défendre les paysages et la biodiversité pour préserver la vie et l'environnement.
- Equilibrer le territoire pour améliorer les déplacements et la qualité de vie des Français.
- En finir avec les gaspillages et développer une économie circulaire afin de prendre en compte la finitude des ressources dans notre production industrielle.
- Préserver la santé des Français menacée par le développement des pollutions.

Le constat

A. Considération sur le mix énergétique français

Entre une écologie sectaire sans vision prospective sur la transition énergétique, et la vision exclusivement tournée vers le nucléaire conventionnel en ne tenant pas compte des progrès réalisés dans ce domaine, nous faisons le choix d'incarner une troisième voie qui répond à 3 objectifs :

- L'indépendance énergétique de la France
- La compétitivité de notre économie
- La réduction des gaz à effet de serre

La France émet peu de gaz à effet de serre en comparaison avec les autres grands pays industrialisés.

Emission de CO2 par tonne et par habitant		
	2000	2012
Allemagne	9,55	10
Chine	2,21	6,08
Etats-Unis	19,85	16,15
France	6,15	5,7
Italie	7,42	6,5
Japon	9,34	9,59
Royaume-Uni	9,64	7,6

Le mix énergétique français, associant la production électrique nucléaire et l'hydroélectricité, a permis à notre pays d'être la seule grande puissance industrielle à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans les proportions exigées par le Protocole de Kyoto.

L'électricité, qui provient à 77% du nucléaire, permet à la France d'alléger sa facture énergétique

L'énergie est un secteur dont l'activité mobilise intensément du capital productif, notamment pour l'énergie nucléaire que la France a choisie pour pallier le déclin du charbon et la nécessité de moins dépendre des hydrocarbures. Cette politique est une réussite : elle a permis de répondre aux besoins croissants de l'économie française en énergie à moindre coût financier et écologique. Cette politique a permis de limiter les risques liés à la dépendance énergétique et d'offrir au pays un précieux excédent électrique monnayable à l'export.

Les exportations d'électricité de la France ont permis d'alléger sa facture énergétique globale (54,6 milliards d'€) globale grâce à un excédent commercial électrique de 2,1 milliards d'€.

Cependant, l'importance de cette même facture énergétique reste un problème majeur qu'il convient de résoudre autant pour des raisons financières que géopolitiques et environnementales.

Alors que 12 millions de Français peinent à se chauffer, la question d'une énergie propre et abordable doit être au cœur de toute politique de développement durable.

La France se place au 2^{ème} rang mondial des producteurs d'énergie nucléaire après les États-Unis, et au 1^{er} rang pour la part du nucléaire dans la production d'électricité.

Une politique tournée vers l'éolien et le photovoltaïque qui ne porte pas ses fruits pour l'instant

Malgré une idée largement répandue, le photovoltaïque et les éoliennes représentent, ensemble, moins de 10% des sources d'énergie renouvelable en France (la géothermie, le biogaz, la valorisation des déchets, etc.)!

L'éolien constitue une énergie renouvelable beaucoup plus coûteuse et beaucoup moins performante au plan écologique qu'on ne le croit. En effet, sa volatilité oblige à compenser l'insuffisance ou l'excès de tension sur le réseau électrique par la réduction de puissance des centrales nucléaires (qui coûte cher en termes d'exploitation et d'effets connexes) ou au contraire l'augmentation de l'activité - plus souple - des centrales thermiques (fonctionnant aux énergies fossiles).

Tout ceci génère des surcoûts (près de 5 milliards d'€) et un surcroît d'émission de gaz à effet de serre. Conçu pour remplacer le nucléaire pourtant plus performant, ce mix oblige à développer un parc thermique très polluant. Une aberration, qui s'ajoute à la pollution visuelle de nos paysages...

Pour sa part, le photovoltaïque est cher car les panneaux sont massivement importés. Néanmoins, cette source d'énergie pourrait s'avérer extrêmement intéressante si les industriels français parviennent à inventer le panneau solaire de nouvelle génération.

L'exigence de rentabilité constitue le principal risque nucléaire

La catastrophe de Fukushima, qui a révélé la défaillance de l'autorité de contrôle et de sécurité privée japonaise, prouve que cette mission doit impérativement être assurée par la puissance publique, soucieuse de l'intérêt général, plus étanche aux considérations de rentabilité et seule détentrice des moyens techniques et financiers adéquats.

B. Le poids du bâtiment dans la consommation énergétique

Le secteur du bâtiment est la première source de consommation d'énergie avec près de 45% de la consommation nationale.

Or, la qualité énergétique des logements du parc français est globalement très mauvaise : seulement 14% des logements mis en vente ou en location ont obtenu des étiquettes performantes (A, B ou C). A titre de comparaison, les logements étiquetés G, soit la pire note possible, sont plus nombreux et représentent plus de 15% du parc total.

La priorité dans l'amélioration de la performance énergétique des logements en France réside donc dans la rénovation de l'ancien plutôt que dans la production de nouvelles normes, qui masquent à peu de frais la réalité du problème.

C'est un défi majeur qui ne mobilise pas assez la collectivité.

C. Le poids des transports dans la consommation d'énergie et les émissions de carbone

Le secteur des transports pèse pour 30% dans la consommation d'énergie mais surtout 40% dans les émissions de gaz à effet de serre (2013). Alors qu'en 1991, l'âge moyen des voitures était de 6,1 ans, il était de 7,5 ans en 2000 et atteint en 2014 8,5 ans. Sur les 37 510 000 véhicules individuels et utilitaires légers que compte la France, 68,6% roulent au diesel.

Ce secteur mérite d'autant plus notre attention que le pays compte de nombreux et solides champions industriels, tels que Renault, Peugeot, Alstom, Bolloré...

Alors que l'expérience désormais décennale des biocarburants - par ailleurs gourmands en terres agricoles - a montré toutes ses limites, il est urgent de relancer un puissant mouvement d'innovation automobile et privilégiant massivement des véhicules allégés, des moteurs plus efficaces et le développement de la traction électrique (électrique ou hybride rechargeable). L'échéance moyenne de renouvellement du parc automobile s'élevant à neuf ans, l'industrie française doit être à même de relever ce défi.

D. Promouvoir l'économie circulaire dans notre quotidien

En 2011, un rapport de l'ONU lançait un signal d'alarme. A croissance mondiale équivalente, la consommation de matière première triplera d'ici 2050, un niveau insupportable pour l'équilibre planétaire.

D'ores et déjà, la planète vit à crédit une partie de l'année. : Aujourd'hui, il est estimé qu'il faut les ressources naturelles d'une planète et demie pour pourvoir aux besoins de développement de l'humanité² !

Une large part de ce modèle de production repose sur l'extraction des matières premières et leur transformation pour produire des objets qui seront consommés pendant un certain temps, puis jetés. Tout l'intérêt d'un fabricant peut même résider dans la réduction du cycle de vie des produits afin d'obliger les consommateurs à les remplacer plus précocement. C'est la question de l'obsolescence programmée de certains appareils électroniques ou ménagers.

Ce modèle de production nie le caractère limité des ressources de la planète. Le passage à une économie circulaire peut être une partie de la solution à ce défi posé aux Hommes.

L'économie circulaire se résume par l'équation suivante : conception éco-responsable d'un produit – production à partir de matières recyclées – consommation – recyclage – production d'un nouveau produit à partir de matières recyclées.

Elle poursuit trois objectifs majeurs :

- La déconnexion entre la production et l'utilisation des ressources naturelles grâce au réemploi ou au recyclage.
- La réduction du cycle allant de la production à la consommation d'un produit.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le passage à une économie circulaire suppose des investissements des entreprises pour concevoir en amont des produits dont les matières puissent être recyclées, et le développement de filières de collecte, de tri et de recyclage des objets usagers. Cela suppose également que le statut juridique des déchets soit revu afin que soit créée la notion de sous-produit permettant un réemploi plus simple de la part des industriels des objets et matières usagées.

Il convient parallèlement d'encourager la production de biens de qualité supérieure, de meilleure durabilité, et d'explorer toutes les possibilités nouvelles qu'offrent les techniques innovantes, comme les imprimantes 3D couplées à la révolution numérique.

E. Une inquiétante exposition des Français aux risques environnementaux et sanitaires, notamment la malbouffe et les ondes électromagnétiques

1. Les dangers de la malbouffe

Les lasagnes à la viande de cheval, les OGM présents de manière clandestine dans les aliments, des fruits et légumes sans goût ni saveur car cultivé avec de nombreux produits phytosanitaires, les exemples ne manquent pas.

La situation pourrait encore empirer dans quelques années. Le traité de libre-échange transatlantique négocié en catimini entre la Commission européenne et les Etats-Unis pourrait aboutir à voir débarquer dans nos assiettes des poulets aux hormones ou des viandes lavées à l'acide lactique.

Face à la demande des consommateurs français ou étrangers (notamment chinois) de disposer d'une alimentation de qualité, les agriculteurs ne peuvent se protéger des productions étrangères low-cost qui ne répondent pas aux mêmes normes sanitaires et qualitatives.

2. Les interrogations au sujet des ondes électromagnétiques

Source de progrès, le numérique peut aussi avoir sa face plus sombre. La résorption de la fracture numérique, le développement de la 3G, de la 4G, du Wifi, des objets connectés... Notre monde est envahi par le numérique et les ondes électromagnétiques qu'il génère.

L'installation d'une antenne-relai à proximité d'une école n'est-elle pas dangereuse pour les enfants et les riverains ? La généralisation du Wifi ne peut-elle avoir un impact sur la santé ? Ces questions, nombre de Français se les posent alors que la vigilance et la transparence peuvent faire défaut chez certains opérateurs et certaines autorités.

F. Une logique de surconcentration des zones de richesse qui déséquilibre le territoire

L'idéologie selon laquelle il faut concentrer les habitants dans des grandes villes a rencontré l'idéologie de la mondialisation qui favorise les mégalopoles au détriment des territoires ruraux et des villes moyennes. L'hypertrophie de la région parisienne qui représente près de 20% de la population et 25% de la richesse nationale en est la caricature.

La fin de la politique d'aménagement du territoire a induit de graves problèmes environnementaux. La mise à mort du monde rural a conduit à l'abandon de paysages et donc de la biodiversité.

G. Des menaces sur la beauté des paysages

1. Quand les terres naturelles disparaissent

Les sols artificialisés ne cessent de s'étendre, avec 490 000 hectares gagnés entre 2006 et 2014. Après un pic entre 2006 et 2008, leur progression se stabilise autour de 55 000 hectares par an depuis 2008. Ils constituent désormais 9,3 % du territoire métropolitain. Cette extension s'est effectuée pour deux tiers aux dépens des espaces agricoles. L'étalement urbain est la principale cause et se traduit par d'immenses complexes commerciaux en périphéries des villes, qui remplacent les cultures en même temps qu'ils ruinent les commerces de centre-ville.

Cette artificialisation des sols touche principalement les zones périurbaines et entraîne la disparition des terres agricoles proches des grandes agglomérations, empêchant le développement des circuits courts (production proche du consommateur). Enfin, il faut également mentionner d'autres conséquences que sont la fragmentation des écosystèmes et une imperméabilisation des sols qui accroît les risques d'inondations.

2. Les paysages : meilleurs alliés des plantes et des animaux

La préservation des habitats naturels est la condition indispensable au développement des espèces animales et végétales. C'est d'ailleurs bien souvent le maintien des secondes qui permet la survie des premières. Les haies, bosquets, ruisseaux qui séparent les champs sont ainsi des viviers pour le maintien de la biodiversité. Ces habitats sont aujourd'hui mis en danger par l'artificialisation des sols et le développement d'exploitations agricoles toujours plus vastes

Ces éléments de paysages concourent également à un meilleur stockage de l'eau dans les sols, à la protection des reliefs contre une érosion trop rapide, à la limitation des fuites de produits phytosanitaires dans les cours d'eau. Ils procurent encore des abris aux auxiliaires de culture, c'est-à-dire les prédateurs qui détruisent les nuisibles sans aucune intervention chimique, et aux pollinisateurs qui fécondent les plantes cultivées.

H. Des menaces sur la vie des plantes et des animaux

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est « la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi qu'au sein des écosystèmes » d'après la définition officielle donnée au sommet de la Terre de Rio, en 1992. C'est la diversité du monde vivant (faune, flore, écosystèmes...) présent sur la planète.

Chaque espèce vivante possède un patrimoine génétique. De sorte que la défense de la biodiversité dépasse le cadre de la préservation des espèces pour atteindre celui de la préservation du patrimoine génétique vivant présent sur notre planète. Chaque espèce est une bibliothèque renfermant un patrimoine génétique unique, doué de ses propres caractéristiques. Une espèce qui disparaît, c'est une bibliothèque génétique qui brûle.

C'est la diversité des espèces et des patrimoines génétiques qui permet à la vie de s'adapter aux multiples milieux et climats qu'a connus et que connaît notre planète. La disparition d'une espèce amène donc un affaiblissement de la capacité d'adaptation de toute la biodiversité, homme compris. Le rapport « *Sustaining life* » publié par l'université d'Oxford en 2008, réunissant plus de 100 experts financés par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) identifiait très précisément les pertes pour la médecine dues au déclin et à l'extinction de la biodiversité.

Leur étude sur les grenouilles à incubation gastrique (Rhéobatracus), par exemple, montre que cet animal aurait pu permettre le développement de la prévention et du traitement de l'ulcère gastroduodéal qui touche près de 25 millions de personnes pour les seuls Etats-Unis. Mais cette Rhéobatracus a disparu, emportant avec elle des secrets biologiques.

2. La faune et la flore menacées

En 2008, la Société zoologique de Londres estimait que dans les cinquante prochaines années, 40% des espèces pourraient disparaître. En 2010, la Commission européenne estimait qu'en Europe 52% des poissons d'eau, 45% des reptiles, 45% des papillons, 43% des oiseaux, 42% des mammifères, et 30% des amphibiens étaient des espèces menacées d'extinction. La France n'est pas en reste. D'après le ministère du Développement durable, la moitié des 35 200 espèces animales et végétales recensées en France sont menacées d'extinction.

La biodiversité est également menacée par la pollution des sols et des eaux (souterraines ou de surfaces) qui détériore les habitats de nombreuses espèces. On peut y ajouter la privatisation et l'uniformisation du vivant. De nombreux agriculteurs font confiance à des industries pour se fournir en semences. Par recherche des coûts de productivité, la sélection conduit à l'usage de semences plus uniformisées mettant en péril la diversité des espèces agricoles utilisées.

Mais la première des menaces reste bien sûr la disparition des terres naturelles et la rupture des équilibres écologiques. La dégradation des coraux est une conséquence de plusieurs déséquilibres induits par notre incapacité à préserver la Terre, notre maison commune : changements climatiques, pollution aux pesticides ou hydrocarbures, destruction de mangroves, construction d'hôtels ou de marinas sur la côte. 20% des récifs ont été détruits de façon définitive ces dernières années et 70% des polypes récifaux sont menacés d'extinction d'ici 50 ans. Le récif de Nouvelle-Calédonie, deuxième plus grande barrière de corail au monde avec ses 1600 km de long, est particulièrement touché.

Les enjeux

La France doit être exemplaire en engageant une transition énergétique et environnementale efficace et économiquement soutenable.

Pour ce faire, il lui faut s'appuyer sur ses forces existantes et les innovations à portée. Pour les 10 ans à venir, il faut réduire la consommation des combustibles fossiles et non brider les usages de l'électricité. Tout en intensifiant comme jamais la recherche dans les techniques de demain.

En parallèle, nous devons faire de la cause environnementale une priorité, un socle sur lequel peut se bâtir une société ambitieuse et humaniste.

Nos mesures

A. Optimiser la politique d'économie d'énergie dans le bâtiment, qui représente 45 % du total de la consommation d'énergie en France

1. Remplacer pétrole et gaz par des énergies décarbonées :

- Le bois-énergie, sans ignorer que cette ressource est limitée et entre en concurrence avec d'autres usages qui génèrent de l'emploi (construction, mobilier, papier)⁴. Il sera donc difficile d'augmenter sa contribution de plus de 5% de la consommation actuelle dans le secteur du bâtiment.
- Le biogaz, pour une production locale d'électricité et le bio-éthane pour injection dans les réseaux de gaz naturel ou en autoconsommation ; mais ces ressources seront également limitées, au mieux entre 2 à 3% de la consommation énergétique du bâtiment.
- Le solaire thermique (forte impulsion à donner aux chauffe-eaux et au solaire passif dans la construction ainsi qu'au solaire thermique concentré stocké dans les sels fondus) et le chauffage géothermique dans les immeubles.
- Cependant, ces développements réclamant du temps, l'urgence devra porter dans la prochaine décennie sur le transfert du chauffage fossile vers des usages performants d'une électricité déjà largement décarbonée (pompes à chaleur par exemple). Une révision immédiate s'impose : celle de la règle applicable aux constructions neuves, la RT 2012, qui privilégie l'usage du gaz⁵ depuis 2012 alors qu'un chauffage au gaz émet beaucoup plus de CO₂ qu'un chauffage bien conçu utilisant l'électricité (avec l'apport de pompes à chaleur air/air, ou air/eau avec la géothermie basse température).

2. Lancer de **vastes plans d'équipement d'isolations phonique et thermique afin de protéger les occupants du bruit et de faire baisser leur facture de chauffage**. Aider les Français à financer des équipements moins consommateurs d'énergie (en particulier le remplacement des chaudières).

3. Créer un **guichet régional sur la fiscalité verte** afin d'orienter les Français perdus dans le maquis des subventions et des allègements fiscaux.

⁴ La production de biomasse augmentera lorsque l'on saura répondre aux caractéristiques très spécifiques de l'investissement sylvicole (fait de longues *périodes* de dépenses avant des *moments* de recettes).

⁵ La RT 2012 fixe les performances des constructions neuves en énergie primaire alors qu'elle devrait fixer des limites d'émissions de CO₂.

4. **Créer un livret d'épargne « dispositifs d'économie d'énergie ».** Selon le même principe que le plan d'épargne logement, ce nouveau livret doit permettre à la fois à ceux qui souhaitent réaliser immédiatement des travaux d'emprunter pour les financer, et à ceux qui ont l'intention de réaliser ce type de travaux à l'avenir, d'épargner en vue de les réaliser plus tard.

B. Diminuer les rejets de gaz à effet de serre engendrés par nos véhicules

5. **Remplacer les 10 millions de véhicules les plus énergivores en 10 ans**, par le biais d'un bonus pour l'acquisition d'un véhicule consommant moins de 3l/100 km. L'Etat investira 1 milliard d'€ par an pour cette mesure. La prime ne serait pas renouvelée pour une nouvelle acquisition.
6. Accélérer la **mise en place de bornes de recharge rapide pour les voitures électriques** : établir un objectif d'une borne de recharge pour chacune des 11 000 stations-service d'ici à la fin du quinquennat.
7. Poursuivre le **développement des réseaux de transport** en commun en encourageant les intercommunalités à privilégier les transports propres (Hybrides, GNL, électriques, etc.).
8. **Mettre les technologies numériques au service d'une meilleure gestion du trafic** (analyse des pics de circulation, fluidification du trafic à l'aide d'informations sur la circulation, gestion des feux tricolores, etc.).

C. Conforter une énergie électrique décarbonnée qui nous permet d'être indépendants et innovants, tout en corrigeant ses défauts et en investissant massivement dans les énergies du futur (cf. Programme secteurs d'avenir)

9. **Maintenir l'actionariat public d'EDF** (l'électricité et l'énergie sont des biens stratégiques de la nation) et restituer au CEA la maîtrise de la recherche et de la technologie nucléaires.
10. **Revenir sur l'objectif de 50% de nucléaire dans la production électrique en 2025, poursuivre la recherche pour un nucléaire propre et sûr et lancer un plan de développement de la filière Thorium sur 25 à 30 ans** qui prendra le relais à l'horizon 2050. Rappelons que les centrales nucléaires à Thorium permettront l'élimination des déchets nucléaires par transmutation.
11. **Soutenir la filière nucléaire en apportant un soutien au développement de l'EPR** en dépit des mauvais choix effectués par le passé (recherche, innovation, développement) pour faire entrer le nucléaire dans sa nouvelle génération et rester dans la course face aux concurrents étrangers. Il revient à l'Etat de sauver notre industrie nucléaire qui ne doit pas être soumise à des intérêts financiers.
12. **Préserver l'indépendance et l'excellence de notre filière hydro-électrique** et maintenir la gestion de nos barrages dans le giron d'EDF en refusant la privatisation imposée par Bruxelles.
13. **Revoir la loi sur la transition énergétique et la remplacer par un seul plan pluriannuel glissant, révisé en fonction de trois critères :**
 - Le coût de la tonne de CO₂ ou de combustibles fossiles évités.
 - La production d'énergie décarbonnée au meilleur coût.
 - Les emplois créés.
14. **Mettre fin à l'augmentation de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE)** qui doit revenir à ses objectifs initiaux : péréquation et lutte contre la précarité.

15. Investir dans la valorisation énergétique des déchets :

- Construire des méthaniseurs, disséminés dans la campagne, qui fonctionneraient en réseau et seraient alimentés en fumier par des véhicules propres.
- Créer un réseau de chaufferies alimentées par les combustibles solides de récupération.
- Augmenter les performances des incinérateurs en valorisant davantage les métaux des mâchefers et les mâchefers eux-mêmes.

D. Encourager l'économie circulaire dans notre quotidien

16. Lutter beaucoup plus fermement contre l'obsolescence programmée : mettre enfin en place des contrôles et prendre des sanctions allant jusqu'à l'interdiction du produit sur le sol français.

E. Organiser et assurer le financement de la transition écologique

1. Faire des collectivités locales le bras armé de l'écologie de proximité

La Dotation globale de financement (DGF) se divise en deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun à toutes les collectivités.
- La part de péréquation pour les collectivités les plus défavorisées.

Pour que toutes les collectivités puissent participer à la mise en œuvre de politiques environnementales, il pourrait être imaginé la création **d'une troisième part commune à toutes les collectivités**. Le versement serait conditionné par la réalisation d'un certain nombre d'investissements définis en amont.

Quelles conditions pour bénéficier du paiement vert de la DGF ?

Cette nouvelle part de la DGF a pour ambition d'aider les collectivités à mettre en œuvre des pratiques ou réaliser les investissements nécessaires à la préservation de l'environnement mais dont le coût est un frein à leurs réalisations.

Pourraient être concernées par ces versements, les mesures suivantes :

- Favoriser les cantines bio et/ou avec des produits locaux
- Isoler les bâtiments publics
- Favoriser des politiques de réduction et de valorisation des déchets
- Equipement de la flotte de véhicules par des voitures électriques
- Investir dans des locaux de télétravail
- Recyclerie
- Action en faveur de la biodiversité et extension des zones naturelles et espaces naturels sensibles

2. Le recours à la Banque de France

La transition environnementale nécessite de forts investissements. Que ce soit pour isoler les habitations, installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques, ou investir dans le nucléaire de nouvelle génération, les montants se chiffrent en centaines de milliards d'euros.

L'instauration d'une agence publique d'investissement se finançant à moindre coût auprès de la Banque des France permettra de véritablement projeter la France dans un XXI^{ème} siècle écologique et novateur.

a) La Banque de France comme acteur de la transition écologique

Nous voulons permettre à une Agence publique d'investissement d'emprunter à des taux 0 auprès de la Banque de France pour ensuite accompagner les entreprises et les collectivités dans leurs projets d'innovations. Cela permettrait de dégager plus de marges de manœuvre financières.

b) Création d'une Agence publique d'investissement

En parallèle à cette réforme financière, serait donc créée une agence publique pour l'investissement écologique. Cette agence aurait pour mission la mise en œuvre du programme d'investissement défini à la suite d'une grande consultation.

L'agence publique d'investissement permettra de bien flécher l'usage de l'argent emprunté.

c) Des choix d'investissements issus d'une consultation type Grenelle de l'environnement

Les investissements que l'agence publique d'investissement aura à mettre en œuvre seront définis à la suite d'une grande consultation d'experts et d'associations sur le modèle du Grenelle de l'environnement.

Cette grande consultation doit permettre une accélération de la mise en œuvre des projets en :

- Permettant un contrôle démocratique de l'argent public.
- Evitant les contestations qui pourront surgir sur le terrain comme les événements de Notre-Dame-des-Landes ou Sivens ont pu en être l'exemple.

F. Défendre les paysages et la qualité de vie française : concilier écologie, compétitivité économique et qualité de vie par un aménagement raisonné du territoire

Renouer avec une politique ambitieuse d'aménagement du territoire

17. **Créer une nouvelle DATAR** et lui donner les outils politiques et matériels à la hauteur de l'importance de sa mission
18. **Rationaliser la décentralisation** en réformant l'organisation territoriale de la République autour de la commune et du département et, en modulant la DGF, favoriser le développement des villes petites et moyennes.
19. **Maintenir des services publics de proximité** en mettant en œuvre un schéma national des services publics.
20. **Aménager le territoire en relançant la politique de déconcentration des établissements publics depuis les grandes métropoles vers les villes petites et moyennes.**
21. Développer un **réseau ferroviaire adapté** à un développement homogène du territoire national
22. Encourager le **développement par les collectivités de pépinières de télétravail**, sur le modèle des pépinières d'entreprises, qui permettraient à des entreprises de louer des espaces de travail certains jours de la semaine pour leurs salariés.
23. **Investir dans la couverture numérique de la France** afin que chaque territoire dispose de la fibre optique et de l'Internet très haut-débit.
24. **Lutter contre l'artificialisation des sols et préserver les terres naturelles** (dossier développé dans le volet Equilibre du territoire et monde rural)

25. **Alléger la fiscalité sur les terres non-bâties.** Avec une rentabilité inférieure sur les terrains non-bâties et une taxation identique, les propriétaires sont aujourd'hui encouragés à construire et artificialiser les sols.
26. **Augmenter la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** et reverser le produit fiscal aux départements afin de **limiter l'extension des grandes surfaces** et centres commerciaux au détriment des terres naturelles.
27. **Rétablir des autorisations pour la création de surfaces commerciales supérieures à 300 m²** dont la multiplication détruit les commerces de proximité (a fortiori dans les villages).
28. Augmenter le **réseau d'aires marines protégées** ainsi que le nombre de parcs nationaux et régionaux

G. Protéger la santé des Français face aux risques environnementaux et à la malbouffe (dossier développé dans le volet Santé)

29. Dispenser des **cours de santé/bien-être au collège et sensibiliser les adolescents** aux méfaits de la « malbouffe ».
30. Mettre en place une **politique forte pour réduire les contaminants chimiques** toxiques pour la santé : dans l'air, l'eau, l'alimentation, les tissus, l'ameublement etc.
31. **Lancer des campagnes de prévention informant les Français des dangers en matière alimentaire** (lutte contre l'obésité...), de médication (renforcer notamment la pharmacovigilance), dans les gestes de tous les jours (élimination des matériaux toxiques dans les produits de beauté et de ménage...), dans les conduites à risque (tabac, alcool, drogue...).
32. **Lutter efficacement contre les zones atypiques où les antennes relais émettent des ondes électromagnétiques supérieures à la moyenne**, en permettant aux maires et aux citoyens d'exercer un contrôle accru sur toute nouvelle implantation d'antenne-relais sur le territoire de la commune.
33. **Interdire l'implantation d'antennes-relais à proximité des lieux hébergeant des personnes fragiles**, notamment les écoles.
34. Créer des comités d'experts indépendants pour conseiller au gouvernement les mesures à prendre vis-à-vis des ondes électromagnétiques des téléphones portables et développer plus intensément la prévention par l'usage des kits mains libres.

H. Lutter contre la maltraitance animale

En France, les animaux souffrent. Longtemps considérés comme de simples objets, ils sont victimes de traitements intolérables.

35. **Imposer aux abattoirs des cahiers des charges draconiens et multiplier les inspections surprises** afin d'éradiquer la maltraitance animale dans les chaînes de production.

36. **Interdire la viande provenant d'abattoirs qui pratiquent l'abattage sans étourdissement dans les services de restauration des municipalités françaises.**
37. **Installer la vidéosurveillance dans les abattoirs.**
38. **Négocier avec les cultes** une solution respectueuse des traditions qui permette un abattage avec étourdissement.
39. **Encourager l'élevage de qualité** et créer un label «Bien-être animal».
40. **Soutenir et mieux répartir les refuges** qui sont débordés à cause du nombre d'animaux qu'ils reçoivent et du peu de moyens dont ils disposent. La ville dont Nicolas Dupont-Aignan est le maire a été lauréate du Ruban d'Honneur de la Fondation 30 Millions d'Amis.
41. Garantir le **financement des associations de protection des animaux.**
42. Mettre **fin aux subventions des activités contraires à la dignité animale.**
43. **Renforcer les campagnes de prévention et de sanction d'abandon des animaux** : systématiser l'interdiction à vie de posséder un animal domestique pour ceux qui abandonnent leur animal.
44. **Permettre aux vacanciers ne pouvant pas emmener leurs animaux de les laisser à d'autres particuliers sans crainte**, en organisant la profession de "pet-sitter" qui se développe actuellement sans garde-fou (formations en collaboration avec les associations de protection des animaux) : créer des labels et des certificats de capacité.
45. **Interdire la cession d'animaux sur les sites d'annonces** et les réseaux sociaux sans identification des acheteurs et donneurs.
46. Créer dans l'ensemble des **parcs publics régionaux des espaces réservés aux chiens et aux chats** afin de permettre à ces animaux d'évoluer en liberté.
47. **Interdire la consommation de viande de cheval** (*proposition de loi sur le statut juridique du cheval, déposée à l'Assemblée Nationale par Nicolas Dupont-Aignan*).
48. **Encourager la création de fermes pédagogiques.**
49. Exiger que la **délivrance des certificats de vaccination** se fasse selon les normes habituelles.
50. **Lutter contre les trafics d'animaux** et contrôler les importations.
51. Inciter les éleveurs à **acheter des animaux français.**
52. **Stopper le massacre des animaux pour leur fourrure** (fermer les fermes à fourrure).
53. **Déposer un projet de loi reconnaissant la sensibilité des animaux dans le Code pénal.**

POLITIQUE DE LA MER : POUR UNE VRAIE STRATEGIE MARITIME NATIONALE

Le constat

Le navigateur britannique Walter Raleigh disait que « *Quiconque contrôle la mer contrôle le commerce* ». Quelques chiffres témoignent de la véracité accrue de ces propos à l'heure actuelle :

- Le transport maritime représente 80% du commerce mondial en volume, 70% en valeur : 9 milliards de tonnes de marchandises sont transportées chaque année, pour une valeur de 1500 milliards de dollars.
- 400 millions de personnes tirent leurs revenus de la pêche.
- 80% des habitants de la planète (5,6 milliards d'individus) vivent à moins de 100 km des côtes.
- Les ressources off-shore contribuent pour 30% de la production gazière et 27% de la production pétrolière.

Forte du premier espace maritime mondial en superficie (11,7 millions de km²), la France dispose de tous les atouts territoriaux, industriels et technologiques pour devenir une puissance maritime clef du XXI^e siècle. Elle est dotée de deux ports de calibre international, Le Havre et Marseille. Elle dispose déjà de fleurons industriels qui jouent un rôle prépondérant à l'échelle du monde : Véolia et Suez détiennent 20% des parts du marché mondial de la désalinisation de l'eau. L'économie de la mer représente en France 65 milliards de chiffre d'affaires par an et concerne plus de 300 000 emplois directs et 1 million d'emplois indirects.

L'exploitation des ressources minérales profondes entre en phase industrielle et les mers apparaissent tout à la fois comme un gisement de denrées alimentaires, d'énergies fossiles et renouvelables ainsi que d'innovations technologiques. La course aux ressources marines est amorcée et la compétition entre les États s'accélère, du Pacifique à Saint-Pierre-et-Miquelon en passant par la Guyane ou le canal du Mozambique (la ZEE française en couvre près des deux tiers).

Fernand Braudel écrivait « Il y avait au moins deux France, l'une maritime, vivante, souple, prise de plein fouet par l'essor économique du XVIII^e siècle, mais qui est peu liée avec l'arrière-pays [...], et l'autre, continentale, terrienne, conservatrice, habituée aux horizons locaux, inconsciente des avantages économiques d'un capitalisme international ». Il s'agit aujourd'hui de réconcilier ces deux France, pour que la première devienne un formidable levier industriel pour la seconde, un tremplin pour faire de la France une grande puissance au cœur de la mondialisation.

La gigantesque ZEE de la France reste à l'heure actuelle sous-exploitée, en raison du peu d'intérêt qui y a été porté jusqu'alors par les décideurs, de l'insuffisance de nos infrastructures portuaires, ferroviaires et fluviales et d'une absence de politique maritime d'envergure. De plus, la structure de notre empire maritime est en soi une difficulté : s'il est vaste par l'addition de ses surfaces, celles-ci sont morcelées et parfois inhabitées. Leur exploitation représenterait un investissement important qui n'est possible que dans le cadre d'une stratégie de grande ampleur. Notre ZEE est délimitée mais les ressources qu'elle renferme sont mal connues ; des vides juridiques toujours présents ont été source de conflits par le passé et représentent une menace encore pesante.

A. Une identité maritime mal intégrée à notre politique étrangère

Selon le livre blanc de la défense (2013), « la France a des intérêts globaux justifiant le maintien d'un réseau diplomatique étendu. Son positionnement politique dans le monde, les valeurs qu'elle défend, l'empreinte territoriale et maritime associée aux outre-mer, son rayonnement culturel particulier, confèrent à notre pays des intérêts sur tous les continents. »

Les partenariats que nous entretenons pour ces raisons sont nombreux, et le rôle que nous avons à jouer est considérable :

- Dans l'océan indien, voie d'accès maritime vers l'Asie, nous pouvons nous appuyer sur le Traité de coopération stratégique signé avec l'Inde en 1998 pour en faire un partenaire commercial et diplomatique de premier plan. Cette alliance serait un atout pour nos entreprises exportatrices dans les secteurs de l'industrie, en particulier dans l'armement.
- En Asie orientale et en Océanie, nous entretenons avec la Chine des relations particulières depuis la reconnaissance de la République populaire par le général de Gaulle. Elles ont été confirmées en 1997 par la signature d'un partenariat global. La France est également proche du Japon, 2^e partenaire commercial de la France en Asie, et de l'Australie (avec qui nous avons signé un accord de partenariat stratégique en 2012 et un contrat d'armement de 34 milliards d'euros en décembre 2016).
- En Atlantique-sud, l'émergence des pays d'Amérique latine va dans le sens de la multi polarisation du monde, dont la France peut tirer parti. Nous pouvons compter, dans la région, sur le partenariat stratégique signé avec le Brésil en 2006.
- En Méditerranée, notre position est capitale dans une zone dont ¼ des pays du monde sont riverains

B. Une sous-exploitation de nos ressources maritimes

La France pourrait être la première puissance minière du XXI^{ème} siècle avec 25% des ressources mondiales de nickel rien qu'en Nouvelle-Calédonie, et des réserves importantes de cuivre, fer, manganèse, zinc, nickel, de l'argent, du platine, du cadmium et des terres rares, contenus dans les nodules polymétalliques, les encroûtements cobaltifères et les sulfures hydrothermaux de l'ensemble de notre ZEE dont 97% est ultra marine. Nous avons aussi du pétrole dans l'archipel des Chesterfield à 500 Km au nord de la Nouvelle Calédonie et au large de la Guyane.

Dans nos eaux du Pacifique nord, chez nous à Clipperton, nous laissons les navires étrangers piller nos bancs de thons, sans aucun contrôle, puisque nous n'avons aucun navire, et sans prélever un droit ou une redevance de pêche.

La situation est pire encore dans les 2 millions de Km² de notre ZEE des Kerguelen, des Crozet et de St Paul, au sud du Pacifique, dans nos terres australes. Là, des armadas de navires usines japonais et de tout l'extrême orient pillent les milliers de tonnes de légines et nos bancs de poissons, en massacrant aux passages les troupeaux de baleines et d'orques.

La Chine produit 8 millions de tonnes d'algues cultivées ; la France seulement 20 tonnes. Pourtant, un chiffre suffit à prendre la mesure de notre potentiel : si des bassins d'algues étaient déployés sur 400 000 hectares, ils pourraient combler la demande mondiale d'algo-carburants ! Il est nécessaire de structurer la filière française dans ce domaine pour créer un secteur industriel et développer réellement une économie durable. En consacrant leurs recherches et leurs investissements dans une des nombreuses techniques d'extraction d'énergie maritime, l'État et les entreprises principales du

secteur, bénéficieraient d'avances technologiques et commerciales inégalables. Pour ce faire, la France dispose non seulement d'acteurs industriels majeurs, mais d'un territoire maritime propice à l'expérimentation et à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

2,4 milliards de personnes manquent d'accès à l'eau propre et, en 2020, 1,8 milliards d'entre elles vivront en pénurie absolue d'eau, ce qui augure un risque accru de migrations de masse et de conflits pouvant déstabiliser des régions entières. Pourtant, la population mondiale ne cesse d'augmenter. Pour nourrir les 9 milliards d'homme qui peupleront la Terre en 2050, la production agricole devra augmenter de 60% pour une croissance de 15% de l'exploitation des ressources d'eau. Et ces enjeux ne concernent pas seulement les pays en voie de développement : des situations de stress hydrique sont à prévoir dans des pays comme les États-Unis et l'Espagne. Fournir de l'eau propre est donc un des enjeux cruciaux de ce XXI^e siècle et, là encore, la France pourrait jouer un rôle majeur, rôle qu'elle est en mesure technologique de tenir. Notre pays est en effet un leader technologique du dessalement de l'eau (les usines de dessalement offshore ont montré leur viabilité : en Israël, plus de 40% de l'eau potable est fournie par des usines de dessalement).

C. Des infrastructures portuaires insuffisantes

L'intégration économique européenne et sa logique de spécialisation à l'échelle du continent, avec concentration du fret maritime dans quelques ports géants d'Europe du Nord – 2/3 des conteneurs qui passent par la France viennent de ports communautaires comme Hambourg, Rotterdam et Anvers (de fait, premier port français) – se fait au détriment des infrastructures, du tissu industriel et des ports français. Le corridor de fret européen n°2 qui relie Rotterdam, Anvers, Bâle et Lyon, ignore Dunkerque et Le Havre. La façade atlantique nord-ouest de la France est donc mal intégrée aux grands axes de communication européens.

Nos mesures

A. Créer un cadre administratif et institutionnel intégré à une stratégie maritime nationale

1. **Créer un grand ministère de la Mer et de l'Outre-mer** : il regrouperait les services de l'État et les structures publiques tant maritimes qu'ultra-marines du pays avec un cadre politique fort lui permettant de transcender les clivages et les corporatismes.
2. **Lancer un grand projet d'exploration et d'inventaire de la ZEE**, pour permettre une évaluation des ressources présentes et définir son potentiel industriel. Les efforts de l'Ifremer doivent se joindre à ceux de la Marine nationale pour l'exploration de certaines zones en priorité celles dont le potentiel est le plus prometteur.
3. **Définir un « plan Mer »** qui reprendrait les rapports du Groupe Poséidon, les travaux du Grenelle de la mer en y rajoutant un chapitre sur l'économie (surtout celle des DOM et COM), l'État doit mener une politique de souveraineté en assurant une présence humaine permanente dans nos territoires et îles inhabités pour y disposer de stations scientifiques et environnementales en associant pouvoirs publics, entreprises voire certaines ONG. Ce plan prendra en considération particulièrement l'absolue nécessité de développer une économie durable de la mer, de défendre et de développer notre compétence, nos traditions et notre savoir-faire en matière de construction navale une en la rendant innovante et compétitive. Il assurera la mutation du transport maritime grâce à un aménagement du territoire et la transformation des ports.

4. **Sensibiliser les Français dès l'enfance à la dimension planétaire et maritime de la France et non simplement hexagonale** en modifiant les programmes scolaires.

B. Mener une politique étrangère tournée vers nos espaces maritimes prenant en compte la dimension mondiale de la France

5. **Redonner à notre marine nationale les moyens d'une véritable politique concernant la ZEE** (patrouille, surveillance, préservation, possibilité d'action de rétorsion) : concrètement, cela signifie la construction rapide de patrouilleurs (pour protéger du pillage nos richesses halieutiques, biologiques et fonds marins) et de navires mutualisés, multi missions, appelés B2M (pour renforcer les moyens de l'Administration des Douanes, des affaires maritimes et de l'agence des aires marines protégées).
6. **Promouvoir nos intérêts et nos connaissances dans le domaine maritime** et affirmer notre action internationale et la place de la France dans les instances internationales. Ainsi nous devons mener une politique cohérente en Méditerranée (pour une mer plus propre et plus sûre), en Arctique (pour avoir une voie qui compte au comité de surveillance de l'Arctique où nous sommes observateurs), en Amérique (nous avons cédé des zones de pêches riches en thon au Mexique par désintérêt), notamment dans les Caraïbes et dans l'Antarctique où nous possédons des bases scientifiques, en Afrique où l'aide au développement et les coopérations publiques et privées doivent être renforcées notamment en raison du manque d'eau et la cherté des produits alimentaires.

C. Exploiter nos immenses ressources maritimes pour redevenir un compétiteur économique mondial de premier ordre

7. Développer la **recherche et la production dans les domaines des technologies marines et sous-marines**. Cultiver les ressources de la mer : les algues ont aussi une valeur nourricière et médicale.
8. Mener des **campagnes de recherches d'énergies fossiles le long de nos côtes en ayant le souci de la préservation de l'environnement**. A titre d'exemple, maintenir le projet de forage en Guyane : le Sénat estime son potentiel à 200 000 barils par jour pour un bénéfice de 1 milliard de recettes pour l'État pour des décennies. La France serait pour la première fois de son histoire un petit pays producteur de pétrole (elle produirait 2% de ce que produit l'Arabie-Saoudite).
9. **Reprendre l'exploitation de terres rares, abandonnée dans les années 1980 en posant un cadre écologique strict**. La Chine a le quasi-monopole de la production de terres rares alors qu'elle ne possède que le tiers des ressources mondiales. Notre souveraineté industrielle, notamment dans les technologies de pointe, en dépend. En parallèle, initier des campagnes interétatiques et internationales de recherche des nodules polymétalliques.
10. Favoriser et soutenir la **recherche et le développement dans les énergies marines renouvelables (EMR)** : l'hydrolien, l'houlomoteur, la pression osmotique (pour la désalinisation) et l'énergie thermique des mers.
11. Favoriser l'investissement dans la **recherche et la production biologique marine** (santé, nourriture)

D. Rattraper d'urgence notre retard en matière de fret et d'infrastructures portuaires et fluviales et se servir de l'économie de la mer pour réindustrialiser la France

Disposer de grands ports est un élément de souveraineté essentiel, un atout majeur de compétitivité, d'innovation et de création d'emplois. La recherche liée aux problématiques maritimes se fait principalement dans les villes portuaires en raison des partenariats entre les entreprises dont l'activité économique est liée à la mer et les institutions éducatives locales. Selon un rapport de l'OCDE, la compétitivité et l'attractivité des ports sont déterminées par cinq composantes principales :

- La connectivité des ports à l'échelle nationale et internationale.
- Des stratégies à long terme fondées sur la flexibilité et une approche imaginative plutôt que technocratique, approche adaptée à la configuration régionale de chacun des ports concernés.
- De fortes connexions avec l'arrière-pays.
- Des opérations portuaires efficaces et une logistique adaptée.
- La sensibilisation de l'opinion publique et des acteurs locaux

12. **Restaurer les ports d'outre-mer** (et plus généralement moderniser nos ports). À titre d'exemple, Saint-Pierre et Miquelon pourraient se voir doter d'un grand port, plaque tournante entre l'Europe et l'Amérique du Nord, où les gros porte-conteneurs ayant traversé l'Atlantique transborderaient leur cargaison sur des bateaux relais qui desserviraient les villes portuaires de l'est canadien.

E. Développer le fret fluvial afin de mieux relier les ports entre eux et aux grandes villes

13. **Inciter à l'aménagement des quais fluviaux** : un des obstacles majeurs au développement du transport fluvial est la faible disponibilité de la place à quai.

14. Poursuivre et relancer les **projets à l'étude de connexions fluviales**, tels que le projet SMSR de canaux Saône-Moselle et Rhône-Rhin (coût estimé = 16 milliards d'euros). Rouvrir le projet fond de darse 2 à Fos, bloqué pour des raisons écologiques : s'inspirer du modèle (à l'étude) du transport combiné Avignon Courtine, qui prévoit l'aménagement de zones naturelles.

F. Chercher les moyens de faire de la France une des portes d'entrée portuaire majeure de l'Europe

15. **Augmenter la connectivité des ports par la multiplication de partenariats intra et internationaux**. Un volet maritime peut être intégré au plan Marshall pour l'Afrique associant diplomatie et entreprises privées dans la création de joint-ventures avec des entreprises maritimes africaines, sur le modèle du jumelage Le Havre-Pointe-Noire (Congo). La France peut devenir le lien principal entre l'Europe et l'Afrique en voie de développement.

16. **Instaurer un service minimum dans les grands ports afin de sécuriser leur fonctionnalité et améliorer leur attractivité** auprès des acteurs économiques internationaux (armateurs, pétroliers...).

17. Pour **sensibiliser le public à l'importance du secteur maritime**, plusieurs solutions ont été imaginées dans les ports principaux du monde, tous exemples à imiter et promouvoir :

- Présence de musées maritimes (comme à Amsterdam).
- Ouverture de centres portuaires permettant au grand public de saisir les enjeux des projets et l'importance de leur réalisation.

- Organiser des visites éducatives pour augmenter la visibilité des ports.

G. Soutenir le secteur nautique français en allégeant la fiscalité

18. **Redéfinir les modalités d'application de l'écotaxe** qui doit être pensée en concertation avec les professionnels du secteur et ne pas dépasser 0,5% du prix d'achat neuf.
19. **Développer le tourisme maritime** et l'accueil des navires de croisières.
20. **Supprimer la taxe foncière sur les ports de plaisance.**
21. Dresser un bilan avec les mairies et ports les plus concernés par les **problématiques de disponibilités des anneaux et établir un plan d'action pour accroître le nombre de places** de ports (plaisance) ce qui facilite par effet induit les ventes de voiliers et de yachts à moteur.
22. **Faciliter les conditions d'accès au permis bateau.**
23. **Soutenir les structures des clubs et fédérations** afin d'accroître leur accessibilité d'un point de vue financier comme géographique (pour les habitants des grandes villes par exemple).
24. **Promouvoir l'offre française et son image de marque** au-travers des grands évènements sportifs (Vendée Globe, Route du Rhum, Transat Jacques Vabre).
25. Elaborer en liaison avec tous les professionnels concernés et la Fédération des Industries Nautiques (FIN) **une stratégie nationale pour développer la plaisance et les loisirs nautiques** ainsi que le tourisme nautique et aquatique.

H. Sauver la pêche française

26. **Renégocier les traités européens afin de pouvoir mettre en place une politique nationale des pêches**, en collaboration avec la communauté des pays européens. La France doit récupérer l'autonomie du choix des mesures de soutien aux différentes pêcheries.
27. Mettre en place un **plan de désendettement des armements**. L'enveloppe doit enraye ou du moins alléger l'endettement continu des armements de pêche.
28. **Sanctuariser les « arrêts biologiques » rémunérés.**
29. **Simplifier la réglementation** : uniformisation du principe du quota en journée de pêche ou en marée et non plus en kilos pour éviter la fraude et le rejet de poisson commercialisable lors de leurs atteintes.
30. **Soutenir la recherche sur l'étude d'un réensemencement d'alevins en milieu naturel**, qui pourra déboucher en partenariat avec les fermes marines françaises à un geste écologique de grande ampleur.
31. **Permettre aux petites pêcheries de participer activement à l'essor de la culture d'algues marines**, l'or vert, en tant que revenu complémentaire.
32. Favoriser le **développement de l'aquaculture de qualité**, loin d'une aquaculture intensive.

TOURISME : DES ATOUTS A VALORISER

Le constat

Quelques chiffres et données clés constatés sur la période 2015-2016 :

- La France est la première destination mondiale avec 84,5 millions de touristes étrangers (400 000 dans les DOM TOM) dont 67 millions en provenance d'Europe, 7 millions des Amériques et 6 millions d'Asie. Hausse tendancielle de touristes résidents hors Europe.
- Elle compte 900 000 emplois salariés (emplois directs), 240 000 entreprises ou auto-entrepreneurs.
-
- 149 milliards d'€ (7 à 8% du PIB) de dépenses (par les touristes français et étrangers) ont été effectués auprès des entreprises françaises du secteur du tourisme. 71,1 milliards d'€ ont été dépensés par les Français dont 25,1 milliards d'€ à l'étranger (-7% par rapport à 2014).
- 25,4% des Français de plus de 15 ans sont partis à l'étranger pour un motif personnel quand 25,2 % de nos compatriotes n'effectuent aucun voyage. Les pays étrangers les plus prisés sont (dans l'ordre) l'Espagne, l'Italie, les Iles Britanniques, le Portugal puis l'Allemagne. La Grèce et la Crète fonctionnent très bien (+26 et 21%), à l'inverse, on note un effondrement de la Tunisie, de la Turquie et du Maroc (-40%, -32%, -26%).

Nos mesures

A. Des actions d'urgence

1. Sécuriser notre territoire pour continuer à le rendre attractif

- Consolider les actions en matière de renseignement.
- Renforcer la sécurité des voyageurs, initier des campagnes d'information, via les Ambassades françaises, sur les mesures sécuritaires mises en place sur le territoire national pour que leur séjour se déroule dans les meilleures conditions et que cela annihile leurs appréhensions.
- Réprimer plus durement la petite délinquance et les incivilités et mettre hors d'état de nuire les bandes de pickpockets qui sévissent dans les grandes villes avec notamment 3 mesures :
 - Maintenir le principe des rappels à la loi mais les limiter à 2
 - Limiter le recours au sursis sans incarcération à 2 jugements : le recours au sursis ne pourra être appliqué qu'à deux reprises, la troisième condamnation entraînant automatiquement la résiliation du sursis même si la nature des faits est différente.
 - Changer les règles en matière d'abandon des poursuites et les classements sans suite : ils ne pourront être motivés que par une insuffisance d'éléments incriminants et rien d'autre (vice de procédure...). Les victimes pourront faire appel de ces décisions.

2. Garantir la propreté de nos sites touristiques

3. **Adopter des mesures financières en faveur des entreprises en difficulté, en raison d'une baisse de fréquentation et d'activité générée par les attentats** : report de paiement des charges sociales et fiscales, instaurer des prêts exceptionnels remboursables sur 7 ans.

B. D'autres actions pour consolider ce secteur clé

4. **Donner enfin au secteur du tourisme (7 à 8 % du PIB) le poids politique qu'il mérite en nommant un ministre.**
5. **Créer un fonds d'aide financière pour permettre aux professionnels de sécuriser, rénover et moderniser** les structures d'accueil.
6. Assurer une **couverture haut débit sur l'ensemble du territoire** et mettre **fin aux zones blanches de téléphonie mobile.**
7. Créer les **conditions favorables à l'amélioration de l'accueil** et à la meilleure adaptation de la main d'œuvre aux besoins du secteur.
 - Rendre la Formation professionnelle plus attractive, plus fréquente, renforcée, en particulier sur l'apprentissage des langues.
 - Permettre d'adapter la durée et les horaires de travail des apprentis mineurs à l'horaire de travail de l'entreprise sur avis conforme du médecin du travail lors de la visite d'embauche : certaines entreprises se voient contraintes de renoncer à l'embauche d'un apprenti mineur en raison de l'impossibilité légale de faire coïncider les horaires théoriques et réels de travail.
8. **Réorienter les 20 milliards d'€ du CICE vers des baisses de charges patronales en direction des entreprises exposées à la concurrence internationale comme celles du secteur du tourisme.**
9. Mettre à disposition des TPE du secteur un **microcrédit de financement de 5 000 à 15 000 € directement accessible au niveau de BPI France via une plateforme Internet.**
10. Obliger les banques à **transmettre systématiquement une réponse écrite pour tout refus de crédit** et indiquer, dans le courrier, la possibilité de recours auprès du Médiateur du crédit.
11. Mettre en place la **portabilité du compte bancaire** afin notamment de permettre aux chefs d'entreprises de faire jouer facilement la concurrence entre les banques.
12. Favoriser le **développement à la fois du haut de gamme et l'entrée de gamme** (trop de moyen de gamme à des prix non compétitifs).
 - Révision des standards, création d'une offre de haut luxe.
 - Montée en gamme du camping et accès aux parcs naturels régionaux.
13. **Accélérer la construction du train rapide Roissy-Paris. Objectif 2020** (mise en œuvre fin en 2024 actuellement).

C. Des actions pour répartir les recettes du tourisme sur l'ensemble du territoire (44% des nuitées des touristes internationaux sont effectuées en Ile-de-France et en PACA)

14. **Multiplier les activités liées au tourisme vert et patrimonial** afin de valoriser nos terroirs et lancer un plan de sauvegarde des établissements culturels (salles de cinéma, musées...) en milieu rural et des Eglises.
15. **Mettre en place une véritable protection du patrimoine applicable aux monuments historiques** (sans oublier le second-œuvre et les ensembles mobiliers afin que les monuments ne soient pas dépecés), aux sites (interdiction des panneaux publicitaires dans les petites villes et les villages), aux Domaines nationaux (inaliénabilité).
16. **Mettre en valeur les DOM-COM et utiliser le tourisme comme levier de croissance** : la remarquable biodiversité, la production artisanale et la diversité des gastronomies doivent être considérablement développées.
17. **Augmenter le budget de promotion internationale de la destination France**, en ciblant les segments prioritaires (Brésil, Inde, Chine, Mexique, Europe de l'Est) et en mettant en valeur les spécificités de nos régions.

SPORT ET ASSOCIATIONS : DU SPORT POUR TOUS AU SPORT DE HAUT NIVEAU, UNE MEME PRIORITE

Le constat

Le sport est une passion pour de nombreux Français. Les Français ont aussi pris conscience des liens, aujourd'hui solidement établis, entre l'activité physique et la santé. Selon l'OMS, la sédentarité est un facteur de risque majeur des maladies cardio-vasculaires, du cancer et du diabète tandis que l'activité physique présente des avantages importants pour la santé et contribue à prévenir ces maladies.

65% des Français pratiquent un sport et près de 25% sont licenciés dans un club sportif affilié à l'une des 97 fédérations nationales, soit au total près de 16 millions de licenciés en 2012. Le sport français s'organise essentiellement autour de 108 fédérations agréées par le Ministère des sports, dont 76 ont reçu une délégation de service public pour gérer une ou plusieurs disciplines. L'Etat leur apporte un soutien par la mise à disposition de fonctionnaires (environ 1700) et par le versement de subventions (environ 100 M€/an).

L'Etat possède une présence directe importante dans le sport, qu'il a érigé progressivement en politique publique. Il y consacre annuellement 4,3 milliards d'€ dont 3,5 milliards destinés au sport scolaire et universitaire, notamment à travers la rémunération des enseignants d'éducation physique et sportive. Le budget alloué au sport s'est élevé à 224 millions d'€ en 2016.⁶

Le ministère des Sports s'appuie sur ses services déconcentrés ainsi que sur un réseau d'une vingtaine d'établissements publics nationaux, comprenant, outre le Centre National du Développement du Sport (CNDS), l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), 16 centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) et trois écoles nationales des sports (voile et sports nautiques, sports de montagne, cheval et équitation).

Le sport est aussi un enjeu financier considérable. Selon l'OCDE, l'économie du sport représente près de 2% du PIB mondial, soit environ 1 200 Mds €⁷. En France, le secteur sportif génère environ 1,74% du PIB en 2012, notamment sur les marchés suivants : les articles de sport, les événements sportifs, le marché des équipements sportifs.

1. Des inégalités dans l'accès à la pratique sportive

Des inégalités marquées apparaissent dans l'accès aux clubs : certains publics - femmes, personnes en situation de handicap, habitants des zones périphériques - demeurent sous-représentés dans les clubs affiliés aux fédérations, dont l'offre n'est pas adaptée à ces publics.⁸

⁶Source : PLF 2016

⁷Source : Les chiffres clés du sport, Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, Juin 2014

⁸Cour des Comptes

Les inégalités d'accès au sport recouvrent également des inégalités territoriales en matière d'équipement. Les territoires les moins bien dotés sont les agglomérations importantes – en particulier la région parisienne – et les collectivités d'outre-mer. Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont particulièrement sous-équipées.

En outre, le sport peut constituer le facteur majeur d'intégration, de lien social et d'enseignement des valeurs humaines pour notre société française qui en a un impérieux besoin.

Aujourd'hui, un club, une association qui œuvre sous couvert de la loi 1901 propose un fonctionnement assimilé à une petite entreprise. Le président et les membres du bureau directeur sont directement responsables de tout accident ou incident et les risques sont énormes pour des personnes bénévoles, non formées et volontaires pour faire vivre le tissu associatif national. Ces instances sont sources de travail et c'est 1,5 million d'emplois comptabilisés qui permettent d'animer des activités de masse et de sélectionner l'élite.

2. Le sport : un facteur de rayonnement de la France dans le monde

Le rapport de l'Assemblée du sport de 2011, rédigé par les principaux acteurs du sport français, affirme que « le sport de haut niveau français manque d'objectifs clairs, ambitieux, affirmés, d'une stratégie nationale en faveur de la haute performance, d'un chef de projet responsable de la mise en œuvre du dispositif et de la coordination transversale des acteurs qui assumerait les choix, les décisions et les résultats obtenus ».

Notre pays est rarement au sommet lors des compétitions internationales. A titre d'exemple, si les Jeux Olympiques de Rio de 2016 ont vu la France obtenir de bons résultats (elle a battu son record de médailles, 42, 7^{ème} rang mondial), elle est loin derrière la Grande-Bretagne (67 médailles, 2^{ème} rang mondial) par exemple, qui consacre pourtant le même budget public au sport de haut niveau.

Une étude réalisée par les économistes Madeline et Wladimir Andreff et Sandrine Poupaux, sur les déterminants économiques de la performance olympique, conclut que l'action de l'État reste l'élément moteur de la réussite des athlètes de haut niveau.

Nos mesures

A. Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

- 1. Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires**, en renforçant les moyens dans les territoires victimes des inégalités⁹.
 - Réformer la part territoriale du CNDS en redéfinissant par région les critères de répartition des crédits et en attribuant les subventions sur le fondement d'appels à projets régionaux orientés vers la pratique du sport chez les publics qui en sont le plus éloignés.
 - Redéfinir les critères d'éligibilité aux subventions d'équipement du CNDS pour financer des projets qui répondent à des situations de sous-équipement.
 - Aider les municipalités financièrement pour un meilleur soutien aux clubs. Elles sont les plus aptes à juger de la pertinence des demandes et de la réalité du terrain.
 - Redéfinir les indicateurs de performance du programme budgétaire « Sport » pour mieux suivre les publics éloignés de la pratique et les pratiquants hors-fédérations.

⁹ Recommandations de la Cour des Comptes, Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'Etat, Janvier 2013

2. Renforcer l'encadrement des normes imposées aux communes par les fédérations sportives nationales en matière d'équipements en confiant un rôle nouveau et spécifique au Sénat en la matière et en augmentant les moyens à disposition de la "commission d'examen des règlements fédéraux".
3. Harmoniser les normes imposées pour les terrains, les locaux d'accueil du public, les superficies d'aire de jeu, les dégagements autour des stades. Sur un équipement en place, ne pas imposer de mise aux normes mais une simple rénovation (trop coûteux et pénalisant pour des objectifs de clubs revus à la hausse).
4. Valoriser le sport au niveau scolaire surtout en primaire, 6 h de sport par semaine pour une meilleure santé, l'apprentissage des gestes de base sur la coordination, la synchronisation.
5. Programmer des activités sportives en fin de matinée trois fois par semaine pour une meilleure santé, la gestion du stress, l'épanouissement corporel et physiologique, l'apprentissage de gestes et d'attitudes, la cohésion et l'esprit collectif, le partage, le soutien
6. Mettre en place un grand plan « Savoir nager ».
7. Financer des infrastructures sportives adaptées aux personnes handicapées et médiatiser les compétitions paralympiques via le service public.
8. Adapter la loi de 1901 aux nouvelles problématiques des associations : diminuer les charges des associations et alléger les responsabilités juridiques de leurs présidents.
9. Mettre à disposition des associations bénévoles des locaux et faciliter les démarches administratives : 0 paperasse pour les bénévoles associatifs.

B. Encourager les Français à renouer avec l'activité physique, source de bien-être

10. Encourager la pratique sportive y compris dans les entreprises.
11. Assouplir les horaires d'accès aux équipements sportifs afin de permettre aux actifs d'effectuer du sport pendant les pauses déjeuner.

C. Renforcer la compétitivité du sport de haut niveau en France pour accroître son rayonnement dans le monde

12. Reverser environ 100 millions d'euros parmi les profits générés par la Française des Jeux au bénéfice des sports nous offrant les plus hauts potentiels de médailles pour les compétitions olympiques et paralympiques, sur le modèle de la politique sportive du Royaume-Uni¹⁰.
13. Apporter une aide plus ciblée et sélective au sport de haut niveau, en reconnaissant un nombre plus restreint de disciplines soutenues par l'État, en concentrant les aides financières personnalisées et les aides à l'insertion professionnelle, et en évaluant leur impact¹¹.

¹⁰ Le résultat opérationnel courant de la Française des Jeux a atteint 262 millions d'euros en 2015

Pour le cas du Royaume-Uni :

http://www.sporsora.com/images/sporsora/telechargement/Ressources/Actus_partenaires/SC_Article_Laplanche.pdf

¹¹ Recommandation de la Cour des Comptes

14. Afficher comme une priorité politique l'accueil des grands événements sportifs, comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, la Coupe du monde de Rugby 2023.
15. Accroître la couverture par le service public des disciplines olympiques dans lesquelles la France brille et qui demeurent sous-représentées.

D. Moderniser le fonctionnement de nos fédérations sportives et lutter contre les dérives

16. Favoriser la représentativité des différents acteurs du sport dans les organes dirigeants des fédérations sportives (sportifs, entraîneurs, administratifs...).
17. Encadrer la rémunération des dirigeants des fédérations sportives et interdire le cumul des mandats pour les membres des organes dirigeants des fédérations.
18. Proposer une continuité professionnelle aux sportifs de haut niveau en les impliquant dans l'obtention d'une formation diplômante et dans l'encadrement des clubs.
19. Faciliter la diversification des ressources des fédérations sportives, en assouplissant les conditions de recours au mécénat.
20. Faire de la lutte contre le dopage une priorité.
21. Constituer une agence capable, avec l'autorité de la communauté internationale, de lutter contre l'ensemble des dérives qui menacent les valeurs du sport et son intégrité : corruption, crime organisé, manipulation des résultats, violence, racisme, blanchiment, fraude fiscale, traite des enfants, dopage médical et technologique...

UNE FRANCE JUSTE

Récompensons le mérite

Les Français ne comprennent pas que l'injustice règne dans notre pays dans quasiment tous les domaines !

L'École de la République n'a jamais été aussi inégalitaire. Le pédagogisme qui est le pire ennemi de la vraie pédagogie s'est imposé du primaire au secondaire et bientôt dans le supérieur. Des choix dramatiques faits par démagogie, par idéologie et par économie, entraînent une baisse générale du niveau et une reproduction de plus en plus forte des inégalités sociales.

L'enseignement supérieur et la recherche sont délaissés par des dirigeants hors-sol parce que passés par des grandes écoles de plus en plus fermées et qui raisonnent à court-terme.

Les Français se logent de plus en plus difficilement pour un coût souvent exorbitant.

Nos systèmes de retraite et de santé, qui firent longtemps la fierté des Français, sont menacés. Les pensions de retraite baissent ; l'hôpital public est en crise ; on ne trouve plus de médecins ; les médicaments sont de moins en moins remboursés ; l'espérance de vie recule ; la natalité chute !

La géographie française n'a jamais été aussi inégalitaire entre une Ville-Monde, Paris, qui profite pleinement de la mondialisation, des grandes métropoles qui tirent plus ou moins bien leur épingle du jeu et une France périphérique totalement oubliée, qui perd ses services publics et de proximité ainsi que ses emplois et que la loi NOTRe marginalise encore un peu plus.

Nos compatriotes d'outre-mer sont délaissés hors des périodes électorales où les candidats leur promettent monts et merveilles pour se faire élire et les oublient aussitôt après.

Notre programme gaulliste, humaniste, social et authentiquement républicain entend récompenser le mérite et apporter la justice sociale.

Notre programme redéfinit l'École comme instruction publique et en refait le cœur battant de la République. Il entend abolir les réformes dramatiques mises en place par les derniers gouvernements (formation des maîtres, rythmes scolaires, réforme du collège) pour ré instituer l'École de la République, celle dont ses pères fondateurs Condorcet et Barni déclaraient respectivement qu'elle doit être « l'institutrice du peuple », le « lieu où l'on apprend à penser par soi-même », « l'endroit où l'on éclaire les hommes pour en faire des citoyens ». Cette École donne le meilleur à tous, récompense l'effort et le mérite et respecte la diversité des talents et des choix de vie. Souvenons-nous de Péguy, de Camus et de Pompidou, fils du peuple élevés grâce à elle et qui rendirent des témoignages de gratitude à leurs maîtres.

Notre programme privilégie l'enseignement supérieur et la recherche qui sont l'avenir de notre pays. Notre programme est celui qui permet aux Français qui le souhaitent de devenir propriétaires.

Notre programme réinvente la sécurité sociale et sauve l'hôpital public, développe la médecine de proximité, s'attaque aux questions majeures de la dépendance et du handicap en soutenant mieux les aidants et en développant l'accessibilité.

Notre programme pérennise notre système de retraite et donne la possibilité à nos aînés qui ont travaillé toute leur vie de vivre dignement et de rester entourés des leurs.

Notre programme permet aux anciens de céder leur patrimoine à leurs enfants sans droits de succession confiscatoires.

Notre programme est celui de l'aménagement équilibré du territoire, du soutien aux communes, petites patries par lesquelles on s'attache à la grande, et de la continuité territoriale entre la métropole et l'Outre-mer.

Au final, notre projet garantit la justice sociale. Il relance l'ascenseur social par l'école du mérite et de l'effort. Il valorise nos terroirs et préserve les services publics de proximité. Il défend les droits des femmes en faisant respecter la laïcité.

INSTRUCTION PUBLIQUE : REPENSER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Le constat

« Une société qui n'enseigne pas est une société qui ne s'aime pas » écrivait Charles Péguy.

Il n'y a pas de civilisation sans culture, pas de culture sans apprentissage. Les missions de l'école sont fondamentales. Elle est à la fois le creuset de la nation, la clé de la cohésion nationale, le moyen pour chaque enfant de se construire, de s'élever socialement et de devenir un citoyen.

Or, depuis près d'un demi-siècle, l'école vit un véritable naufrage, accentué par les ministres qui ont donné le pouvoir aux pédagogistes et ont placé, dans une vision de court-terme, l'épanouissement immédiat de « l'enfant-roi » et l'égalitarisme, pire ennemi de l'égalité, au centre du système. Au détriment de l'apprentissage des connaissances, du mérite, de l'élévation sociale, de la liberté à l'âge adulte, de l'intérêt de la société.

Malgré certains défauts, les classements internationaux qui attestent une baisse de niveaux de nos enfants en primaire et dans le secondaire ne peuvent être écartés d'un revers de la main. D'ailleurs le ministère reconnaît aujourd'hui cette chute comme le montre son enquête sur la dégringolade orthographique de nos écoliers sur trente ans (lors de la même dictée élémentaire 17,8 fautes en 2015, contre 14,3 en 2007 et 10,6 fautes en 1987). Ce sont les jeunes des classes populaires qui en souffrent le plus : ils représentaient 20% des élèves des grandes écoles en 1965, contre 9% en moyenne aujourd'hui. Quant aux classes moyennes, elles se tournent lorsqu'elles le peuvent vers le privé...

Alors que l'enjeu est capital parce qu'il touche à l'avenir de nos enfants et de la nation, comme à la stabilité de la société, aucun gouvernement, par peur de heurter les corporatismes, n'a osé s'attaquer véritablement aux causes de l'échec. Il ne s'agit pas des enseignants, mais d'une minorité agissante, en l'occurrence celle de quelques syndicats, de l'administration de la rue de Grenelle et de Bercy, qui impose sa loi à la majorité silencieuse !

Il y a urgence : il faut une politique radicalement différente en matière d'instruction publique, la faire reposer sur une belle et grande idée, remettre debout l'école de la République, en la déclinant sur quatre piliers simples.

A. Remettre l'école de la République debout

Les gouvernements successifs ont « réformé » autour d'une idée maîtresse : unifier les politiques éducatives sous la bannière des « compétences », de façon à éliminer des « savoirs » trop pointus et parfois trop nationaux pour s'accorder aux nécessités du marché. Sur cette base, ils ont d'abord réformé le lycée, puis le collège et le primaire, en allégeant encore les programmes et les horaires, en dissolvant les disciplines dans la tarte à la crème de « l'interdisciplinarité ». Faute d'un vrai accompagnement personnalisé. Faute aussi d'un projet unique et cohérent : élever chacun au plus haut de ses capacités, en ré-instituant la primauté des deux valeurs essentielles, travail et transmission.

La logique au fil de l'eau mise à l'œuvre ces dernières années doit être remplacée par une logique annuelle, avec des objectifs clairs qui permettront de repérer précocement les difficultés. Une

insuffisance en lecture repérée en CP peut être traitée par rattrapage en tout petits groupes. Reportée sur les années suivantes, elle devient une haie infranchissable et amène à l'échec global.

La quasi-suppression du redoublement aboutit à faire passer des élèves qui n'ont pas le niveau et qui ne rattraperont jamais le temps perdu, est une erreur sur laquelle il faut revenir.

C'est par la transmission la plus exigeante des savoirs que l'on peut commencer à restaurer l'instruction civique et morale et non en l'enseignant *ex cathedra*. La laïcité doit à cet égard être le cœur de l'école, en ce qu'elle est apprentissage des Lumières, de l'esprit critique et du libre examen.

B. Donner un sens à l'égalité, à la liberté, à la fraternité en réhabilitant l'autorité et la confiance

Une autre tendance actuelle consiste à régionaliser et autonomiser le plus possible les établissements. Ceci aboutit à une inégalité territoriale, en rupture complète avec le principe d'égalité républicaine. Ce sont ainsi les zones rurales et les banlieues qui ont le plus souffert de la réforme des rythmes scolaires et de la suppression des classes bi langues, ou du latin et du grec au collège.

Il faut au contraire que l'Etat donne des lignes directrices claires et constantes et que ses représentants locaux veillent à l'unité de l'offre d'enseignement. Hors de ce cadre général essentiel, il faut faire confiance aux équipes pédagogiques et aux enseignants. Les programmes ne doivent ne plus être imposés par des prétendus experts. Il est inconcevable, bien que significatif, qu'ils soient définis en l'absence de tout enseignant des niveaux concernés.

Quant au soutien aux élèves en difficultés, aux cursus temporaires, il est évident que ce sont les enseignants, en prise directe avec leurs élèves, qui doivent en fixer les modalités.

A l'école, les parents ont toute leur place, mais rien que leur place, dans la mesure où ils sont chargés d'éduquer leurs enfants et de veiller à leur comportement. En revanche, ils ne doivent pas avoir de droit de regard sur les enseignements ou les modalités de contrôle des connaissances - pas plus qu'ils n'en ont à l'hôpital sur les soins.

C'est en imposant une vraie rigueur, dans la discipline comme dans la transmission des savoirs, que nous parviendrons rendre à chacun toutes ses chances.

C. Dans le primaire, donner la priorité aux savoirs fondamentaux et en particulier à la langue française

La priorité absolue est la maîtrise de la langue. Sans elle, ni communication, ni accès à la culture, ni réussite professionnelle, ni épanouissement personnel ne sont réellement possibles. En quarante ans, 724 heures d'enseignement de français ont été supprimées en primaire et 180 en collège (soit – 32,1%). Elles doivent être rétablies.

Les ministres successifs ont supprimé l'apprentissage systématique de la langue, avec des méthodes de lecture qui ne fonctionnent pas. Il faut à nouveau former aux meilleures pratiques et, dans le cadre d'un programme national, instaurer des principes pédagogiques qui ont fait leurs preuves.

La maîtrise de la langue ouvre l'accès à la culture. Aussi bien à la culture scientifique, à laquelle il est impérieux d'ouvrir précocement les élèves, qu'à la culture historique et artistique : nous sommes sans doute européens, certainement citoyens du monde, mais nous devons être d'abord français.

La maîtrise de la langue maternelle est aussi indispensable à celle des langues étrangères. C'est en sachant parler français que l'on apprend d'autres langues.

En histoire, le récit et l'apprentissage de la chronologie sont essentiels. Si le « roman » est à proscrire, l'analyse est prématurée dans les petites classes. Les bases doivent d'abord être acquises. L'histoire de France doit constituer l'essentiel de cet enseignement, quitte à s'élargir ensuite conformément à la vocation - remise à l'honneur - des programmes à approfondir le savoir et l'analyse à mesure de leur progression.

En sciences, il faut impérativement donner précocement les bases de calcul et d'observation nécessaires. Etaler la maîtrise des quatre opérations de base sur trois ans est une aberration, tout comme la généralisation de l'informatique comme substitut aux apprentissages – il ne saurait être qu'un support au service de ceux-ci.

La semaine de quatre jours, au Primaire, doit être repensée. Il faut ainsi utiliser une vraie demi-journée entière du mercredi ou du samedi pour remettre en selle les élèves en perdition. A cette fin, les vacances scolaires pourront aussi être utilisées avec des enseignants volontaires.

Il faut ainsi que tous les enfants sachent correctement lire, écrire et maîtriser les formes simples des quatre opérations de base à la fin du CP.

D. Dans le secondaire, favoriser l'approfondissement des acquis et l'élargissement des connaissances pour former des adultes et des citoyens épanouis

Le collège unique a fait la preuve de son inefficacité. Il a instauré une école à deux vitesses. Une vraie souplesse dans la formation des classes, l'instauration de ponts à tous niveaux, doublés d'un enseignement renforcé en petits groupes, un rattrapage pensé au sein des établissements, peuvent pallier les insuffisances actuelles. Nous avons les maîtres. Il faut leur faire confiance ! Il est impératif, pour cela, de moduler le nombre d'élèves en classe. Il faut être bien loin des réalités pour croire que l'on peut enseigner sérieusement à 35 élèves en difficulté. Enseigner à la moitié, déjà, n'est pas facile, et c'est ce vers quoi il faut tendre, dans tous les établissements où des difficultés sensibles se font jour.

Si une réforme du collège est une nécessité vitale, celle du lycée, tant général que technologique ou professionnel, est tout aussi essentielle. Afin d'éviter l'engorgement d'une série S, qui prépare moins aux voies scientifiques qu'elle ne constitue une solution d'évitement, il est impératif de revitaliser les sections littéraires, dont les talents spécifiques sont de plus en plus demandés dans toutes sortes de branches professionnelles. Parallèlement, il faut recréer une vraie section scientifique.

Il faut en outre moduler soigneusement le rapport entre formation générale et formation à l'emploi. On sait d'expérience qu'une formation professionnelle trop précoce, sans culture générale, envoie le plus souvent dans des impasses, sans possibilité d'en sortir.

En tout état de cause, le bac professionnel sera obtenu au terme de quatre ans d'études. Ramener le lycée professionnel, pour des économies peu conséquentes, à trois ans (2008) a été une erreur grossière qui lance dans la vie active des adolescents mal préparés, et peu aptes à cette « formation tout au long de la vie » qui sera sans doute nécessaire, mais qui n'a aucun sens si des bases ne sont pas acquises.

Il est par ailleurs impératif de renforcer les ponts entre enseignement professionnel et voie générale. Des systèmes de mise à niveau doivent permettre à des élèves engagés dans la voie professionnelle de revenir dans la voie générale s'ils en ont le désir et la capacité.

Mettons aussi en place une vraie politique d'orientation des élèves des classes terminales qui peut seule lutter contre l'échec massif des étudiants lors de la première année à l'université.

Au final, l'offre globale est suffisante pour que chacun trouve une formation adaptée à ses capacités, ce qui devrait à terme diminuer notablement le taux d'échec dans le supérieur, aujourd'hui égal ou supérieur à 55 % selon les filières.

E. Mieux former et mieux rémunérer les enseignants

L'enseignement traverse aujourd'hui une crise profonde de recrutement. Salaires insuffisants, conditions d'exercice parfois catastrophiques, mutations douloureuses, manque de respect généralisé, rien n'incite réellement les bons étudiants à s'orienter vers les métiers du professorat. A tel point qu'à certains concours, il y a moins de candidats que de postes à pourvoir et que se généralise le recours à Pôle Emploi pour y chercher des vacataires sans aucune compétence spécifique !

Les professeurs des écoles bénéficieront d'une formation spécifique polyvalente, au sein d'instituts pensés sur le modèle de ce que furent autrefois les Ecoles Normales. Ils y seront recrutés à Bac + 3, sur concours et sur programme national, le temps pour eux de déterminer s'ils ont ou non la vocation, étant entendu que ce n'est pas un métier que l'on fait « par défaut », mais par goût.

Pour le secondaire, il faut proposer sur concours à Bac + 1 ou Bac +2 une bourse mensuelle égale au SMIC, et l'obtention *a priori* de l'écrit du concours de recrutement (CAPES et Agrégation), en échange d'un engagement décennal à servir l'Education nationale : c'étaient les conditions des IPES (Instituts de Préparation aux Enseignements du Second degré), créés en 1957 et mis en œuvre sous De Gaulle (et supprimés en 1979) et qui ont permis le recrutement rapide des enseignants nécessaires aux enfants du baby-boom.

Par ailleurs les enseignants doivent être d'abord formés à la maîtrise des savoirs qu'ils auront à transmettre. C'est en sachant parfaitement ce que l'on enseigne que l'on peut répondre aux questions des élèves, qui sont souvent plus complexes que leur niveau le laisserait penser.

A formation savante, rémunération adéquate. Sans un effort très significatif en début de carrière (au moins 35% de plus en commençant, pour arriver à un salaire tournant au départ autour de 2 000 € nets), nous n'attirons pas dans ce métier les étudiants capables et motivés dont nous avons besoin.

Les salaires des enseignants français sont au plus bas de l'échelle européenne. Pourquoi ne pas aligner progressivement leur rémunération sur celle de leurs homologues luxembourgeois ou allemands, qui gagnent exactement deux fois plus ? De même, traitement et primes doivent davantage prendre en compte niveau de qualification et d'enseignement, implication, plus ou moins grande difficulté des conditions de travail.

Ces réformes peuvent se faire à moyens constants. Il suffit de réduire les postes de l'administration centrale et certaines missions d'experts, de supprimer les enseignements ou les occupations ludiques.

Nos mesures

A. Donner un sens à l'égalité, à la liberté et à la fraternité, en réhabilitant l'autorité, la confiance et l'attachement au savoir.

1. **Abandonner la réforme des rythmes scolaires** de juillet 2013 et utiliser le temps ainsi dégagé pour l'aide personnalisée aux devoirs dans les zones où les difficultés s'accumulent.
2. **Assurer l'égalité républicaine de l'enseignement en maintenant les programmes nationaux**, en apportant des moyens supplémentaires aux territoires défavorisés et en instaurant un moratoire sur les fermetures d'écoles en milieu rural.
3. **Préserver les spécificités et les obligations des établissements privés sous contrat**, définies par la loi Debré de 1959, qui les assujettissent, en termes de programmes et de définition des pratiques pédagogiques, aux mêmes orientations nationales que les établissements publics.
4. **Soumettre les établissements privés hors contrat à des inspections régulières** pour vérifier la conformité des enseignements et des pratiques avec les principes de la République et pour éviter toute dérive potentiellement sectaire.
5. Faire du **harcèlement scolaire une grande cause** : exclure les élèves coupables de harcèlement et supprimer les allocations familiales de leurs parents.
6. **Associer étroitement les enseignants expérimentés à l'élaboration des programmes** et ne plus se fier aux pseudo-experts pédagogistes et technocrates.
7. **Mettre fin aux « expérimentations » hasardeuses** qui ont lieu au détriment des élèves en contravention manifeste avec le principe d'égalité, et faire confiance aux professeurs qui doivent avoir la liberté de gérer leur classe dans le respect des programmes nationaux (en abrogeant les circulaires qui cherchent à les couler dans un moule unique et contraignant).
8. **Instaurer le principe de la souveraineté du conseil de classe** qui s'appliquera, en particulier, pour le passage au niveau supérieur de l'élève et pour la détermination de son orientation. Si le recours en appel doit être maintenu pour permettre de porter à la connaissance du conseil des éléments dont il aurait pu ne pas disposer, c'est à lui que doit revenir la décision définitive.
9. **Mieux gérer les personnels de l'éducation en redéployant un certain nombre de postes attribués à l'administration sur le terrain** et en obligeant inspecteurs et formateurs à conserver des heures d'enseignement pour éviter qu'ils perdent le contact avec la réalité et pour réduire la masse d'heures de cours non effectués.
10. **Repenser l'affectation des enseignants afin que les débutants ne soient plus systématiquement placés dans les établissements les plus difficiles** et que des enseignants expérimentés et volontaires épaulent ceux qui s'y trouvent, pour une durée déterminée et contre une prime significative.
11. **Sanctuariser les établissements scolaires pour les prémunir de la menace terroriste** et plus largement de toute forme de violence.

12. **Instaurer la « tolérance zéro » face aux incivilités scolaires**, en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévue. Simplifier les procédures d'exclusion pour faits de violence, et assurer la protection des personnels dans l'exercice de leur métier.
13. **Revaloriser le métier d'enseignant** par le rétablissement de l'autorité et par l'augmentation du traitement (les enseignants français sont parmi les moins bien payés d'Europe), en particulier ceux qui choisissent de s'investir et d'enseigner dans les zones sensibles.
14. **Apprendre les règles élémentaires de politesse et de civilité et confirmer le vouvoiement obligatoire des élèves envers les enseignants** (de la sixième à la terminale) et des enseignants envers les lycéens par nécessité d'un respect mutuel.
15. Donner la **possibilité à un établissement**, en accord avec l'institution scolaire, de **décider du port de l'uniforme dans le primaire et au collège**, et d'interdire les téléphones portables dans les bâtiments.
16. **Réintroduire l'apprentissage de la Marseillaise et des symboles de la République dans les écoles et les collèges** : organiser une fois par an une cérémonie de lever du drapeau dans chaque établissement en présence de tous les personnels.
17. Conditionner le **versement des allocations familiales à l'assiduité scolaire** et sensibiliser les familles aux obligations de leur enfant en milieu scolaire lors d'une réunion ou d'un entretien de rentrée à laquelle un représentant légal sera tenu d'assister.
18. **Verser l'allocation de rentrée scolaire (ARS) sous forme de bons d'achats proportionnés aux revenus des familles**, de façon à ce que cette allocation serve réellement à l'achat des fournitures scolaires.
19. Développer l'accès et la **mobilité des personnes handicapées** au sein des établissements et à leurs abords immédiats.
20. Assurer une **meilleure prise en charge des élèves handicapés**, en particulier par une vraie politique de recrutement et de formation des adjoints de vie scolaire.

B. Dans le primaire, donner la priorité aux savoirs fondamentaux, en particulier à la langue française

21. Se fixer comme **objectif minimum que chaque élève maîtrise parfaitement la lecture, l'écriture d'un texte simple, les quatre opérations de base de l'arithmétique, l'Histoire en quittant l'enseignement primaire.**
22. **Abandonner le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture »** (loi Fillon de 2005, aggravée par la loi Peillon de 2013) et la logique des cycles qui mettent l'exigence au niveau le plus bas.
23. **Abandonner la réforme de la grammaire**
24. **Réviser l'ensemble des programmes et des manuels scolaires dans le sens d'une plus haute exigence.**

25. **Repérer dès le départ les enfants de maternelle ayant besoins d'apprentissages supplémentaires** et leur dispenser ces apprentissages.
26. **Dédoubler systématiquement les classes dans les établissements sensibles**, notamment en CP, afin de tenir un objectif de 15 élèves par classe.
27. **Augmenter le temps consacré au calcul et au français**, et revenir au nombre d'heures de 1968 (passer de 9 à 15 heures hebdomadaires en français en primaire) avec comme objectif qu'aucun enfant n'entre au collège sans maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul.
28. **Encourager l'apprentissage de la lecture par la méthode alpha-syllabique** et l'usage du boulier pour se représenter mentalement les quantités tout en laissant une marge à l'enseignant au titre de la liberté pédagogique.
29. **Redonner toute sa place à l'enseignement chronologique de l'Histoire**, principalement celui de la France, sous forme de récits, qui développent la mémoire, forgent le sentiment d'une appartenance nationale, et font partager les valeurs clés de la République.
30. **Supprimer définitivement l'enseignement des langues et des cultures d'origine (ELCO)** qui va à l'encontre de l'assimilation des enfants à la nation.
31. **Maintenir ou rétablir à tous les niveaux la notation chiffrée**, meilleur moyen de mesurer les progrès accomplis et qui doit être présentée, aux plus jeunes, comme une incitation à fournir les efforts requis pour progresser, non comme une sanction.
32. **Restaurer la possibilité de redoubler une classe** pour donner la chance aux enfants en difficulté d'acquérir ou de consolider les bases, notamment en CP
33. **Développer l'accompagnement personnalisé des élèves en difficulté.**
34. **Mettre en place un bilan des acquis à la fin du primaire** avec mise à niveau obligatoire pour les élèves qui ne maîtrisent pas encore le B.A.-BA de la lecture, de l'écriture, de l'Histoire de France et des quatre opérations de calcul et n'autoriser le passage qu'après acquisition des apprentissages et savoirs fondamentaux.

C. Dans le secondaire, favoriser l'approfondissement des acquis et l'élargissement des connaissances pour former des adultes et des citoyens éclairés

35. **Abroger immédiatement la réforme du collège** de juillet 2013.
36. **Supprimer les modules inutiles mis en place par les pédagogistes et dont les EPI** (enseignements pratiques interdisciplinaires) constituent l'archétype (ce qui permettra de dégager du temps pour des enseignements beaucoup plus importants).
37. **Développer l'enseignement du latin et du grec** dont les études montrent qu'ils sont des apports essentiels pour les enfants des milieux modestes.
38. **Introduire dans les disciplines scientifiques un enseignement d'histoire des sciences et des techniques qui permettra aux élèves de mieux comprendre les découvertes** et de s'approprier une culture scientifique, en valorisant l'activité rationnelle.
39. **Redonner un sens au collège unique** en permettant une vraie diversification des parcours

40. **Revaloriser et développer l'enseignement technique et professionnel** porteur de débouchés et en permettre l'accès dès la classe de 4^e avec, en amont, une information détaillée et des stages d'observation et de pratique organisés hors du temps scolaire.
41. **Restaurer les ponts entre enseignement professionnel et voie générale**, entre les filières, entre les parcours. Des systèmes de mise à niveau doivent permettre à des élèves engagés dans la voie professionnelle de revenir dans la voie générale s'ils en ont le désir et la capacité.
42. **Dédoubler les classes dans les établissements sensibles.**
43. **Rétablir l'aide personnalisée pour les élèves en difficulté.**
44. Rétablir et développer les **internats d'excellence et les bourses au mérite** qui ont prouvé leur efficacité pour les élèves des milieux sociaux défavorisés. Il est essentiel que la société permette à chaque jeune de poursuivre ses études, selon ses capacités, ses goûts et ses résultats, par les moyens les plus justes et les plus adaptés.
45. **Désengorger cette section S à laquelle une majorité de parents aspirent pour leurs enfants, et favoriser les élèves issus des filières idoines pour les études supérieures** (L pour le droit ou le journalisme, ES pour les écoles de commerce ou les études de gestion), tout en conservant des passerelles.
46. **Créer au lycée un véritable enseignement de l'informatique** dispensé par des professionnels comme le recommande l'Académie des sciences.
47. **Garder au baccalauréat son caractère d'examen national** et développer une vraie politique d'orientation des élèves en classe terminale afin de prévenir l'échec massif dans certains cursus universitaires.
48. Mettre en place une **sécurité professionnelle par le biais d'un crédit d'études pour les élèves qui ont quitté tôt le circuit scolaire et qui souhaitent reprendre des études.**
49. **Créer un Service National pour l'Emploi (SNE) de 1 an** pour les décrocheurs (jeunes entre 18 et 25 ans, sans diplôme) de l'éducation nationale, avec une proportion importante de formations professionnelles, sur le modèle du Système Militaire Adapté, mis en place en Outrem-mer et qui est un indéniable succès.

D. Mieux former et mieux rémunérer les enseignants

50. **Réformer la structure et le contenu de la formation des enseignants en créant une licence pluridisciplinaire pour les professeurs des écoles**, en réinstaurant les écoles normales pour le primaire et en reprenant le système des bourses contre engagement décennal dans le secondaire.
51. **Revaloriser la part des contenus disciplinaires** dans les concours de l'enseignement et faire systématiquement présider les jurys par des universitaires et non par des inspecteurs.
52. Ouvrir des postes **supplémentaires au concours dans les disciplines où les besoins seront nécessaires** (français, latin, grec, information, sciences de l'ingénieur...) avec un fort espoir de les pourvoir grâce au ciblage spécifique et, plus largement, à la revalorisation du beau métier d'enseignant.

53. **Remplacer le pédagogisme en cours dans les ESPE** (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) par la pédagogie classique et éprouvée.
54. **Instaurer un compagnonnage entre tuteur et stagiaire** avec service partagé et revaloriser la fonction de tuteur.
55. **Obliger les inspecteurs à assurer eux-mêmes des enseignements en responsabilité devant les élèves pour mieux comprendre les difficultés du terrain** : les inspecteurs généraux et les inspecteurs pédagogiques régionaux en prenant une classe en responsabilité à l'année, les inspecteurs d'académie en assurant un service complet d'enseignement tous les quatre ans. Recruter tous les inspecteurs en fonction de leur seule compétence avérée dans l'enseignement de leur discipline.
56. **Revaloriser le traitement des enseignants** pour l'aligner sur celui des enseignants luxembourgeois et allemands (proposer 2 000 € en début de carrière).
57. **Maintenir les trois modes d'avancement** (« ancienneté », « petit choix » et « grand choix ») en revalorisant la part de l'inspection pédagogique et l'implication dans la vie de l'établissement évaluée sur des critères objectifs.
58. **Mettre en place des programmes de reconversion** pour les enseignants qui souhaitent renoncer à l'enseignement.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UN SYSTEME A REFONDRE

Le constat

L'avenir de la France passe par une refonte de notre système de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, par une économie de la connaissance, par un développement de la recherche qui débouche sur l'innovation.

Si la plupart des personnalités politiques en conviennent, il s'en faut de beaucoup qu'elles en fassent une priorité dans leur programme. Un décrochage s'est même opéré par rapport aux autres pays sous Nicolas Sarkozy puis sous François Hollande.

Fait significatif, l'enseignement supérieur et la recherche ne disposent plus d'un ministère de plein exercice mais d'un simple secrétaire d'État et toute l'architecture ministérielle montre que la vraie ministre est celle de l'Éducation nationale, le supérieur étant subordonné au primaire et secondaire.

L'État a le devoir de définir de grandes priorités nationales (par exemple, la recherche spatiale, le numérique, les différentes formes d'énergie, les biotechnologies, le cancer... sans oublier la recherche en sciences humaines et sociales, si nécessaire à l'équilibre d'un être humain qui ne saurait être qu'un producteur-consommateur) sans négliger la recherche fondamentale, « gratuite ». C'est parfois dans les domaines les plus inattendus qu'on fait de recherches qui, par la suite, s'avèrent économiquement très rentables. Les découvertes ne se décrètent pas.

Pourtant bien des Présidents devenus de véritables PDG omnipotents depuis la LRU ne tolèrent pas qu'un de leurs « employés » fasse partie d'une équipe extérieure à son université, même si un tel rattachement est scientifiquement justifié, et le pénalisent dans sa carrière, voire le harcèlent.

Comment les universitaires, réduits à la condition d'employés, corsetés dans un réseau de contraintes administratives toujours plus tatillonnes pourraient-ils développer une recherche innovante ? Bien des jeunes docteurs, parmi les plus brillants, étouffés par la bureaucratie, sous-payés et sans perspectives de postes, partent à l'étranger. La réforme du doctorat risque de porter un coup fatal à la recherche française en générant toute une bureaucratie mortifère pour la recherche et plus largement pour les universités et en dénaturant un diplôme-clé qui doit sanctionner une recherche innovante faisant progresser la connaissance dans un des champs du savoir. Il est impératif de remettre l'universitaire au centre de l'Université, ce qui doit se traduire dans les instances universitaires, dans les procédures de recrutement et dans la gestion des carrières.

La deuxième erreur est la massification systématique des universités. De Charybde (la multiplication d'un trop grand nombre de petites universités), on est tombé dans Scylla : la fusion non seulement d'universités sur un même site ou des sites très voisins (et n'ayant souvent rien à voir : humanités et sciences,...), et même d'universités géographiquement dispersées et éloignées. Trop d'hommes politiques imaginent que cette massification apportera des économies et permettra aux universités françaises de gagner des places dans le sacro-saint classement de Shanghai (au demeurant contestable dans ses principes et dans sa méthodologie).

La Cour des Comptes avait pourtant montré que ces concentrations, bien loin de dégager des économies, génèrent des dépenses nouvelles ! La leçon n'a pas été entendue : les fusions d'universités, que le ministère est en train d'imposer à la hussarde dans le cadre nouveau des COMUE, ne génèrent pas d'économie. Au contraire, la complexité de ces usines à gaz conduit à multiplier les couches du millefeuille administratif et à hypertrophier les instances administratives de contrôle central au détriment des fonctions administratives de soutien à l'enseignement et à la recherche : nos universités ont moins de moyens administratifs pour l'enseignement et la recherche parce que ces moyens sont massivement reportés sur les fonctions de contrôle : là où une demande était examinée par deux échelons administratifs, elle l'est maintenant par trois ou quatre, ce qui requiert plus de personnels et ralentit notablement les prises de décision.

Quand les chercheurs et enseignants-chercheurs ont élaboré, soumis et amendé leurs projets de recherche, qu'ils en ont cherché le financement, qu'ils ont rempli tous les rapports qu'on ne cesse de leur demander et qu'ils ont eux-mêmes accepté de faire des rapports sur les rapports et les propositions des autres (il y a tellement de rapports à contrôler qu'il faut multiplier le nombre de rapporteurs)... Quel temps leur reste-t-il pour faire de la recherche (et enseigner dans le cas des enseignants-chercheurs) ? Les politiques devraient comprendre que la massification est souvent un obstacle à l'excellence scientifique.

Concrètement, dans un pays comme la France, avec ses traditions, l'État ne doit pas se désengager de l'enseignement supérieur et, dans les institutions universitaires, trouver un point d'équilibre entre une véritable autonomie libérant les initiatives et le garde-fou à cette autonomie que constitue le statut national des universitaires. Actuellement, les universités françaises cumulent les inconvénients des deux systèmes car l'autonomie complète (qui n'est pas dans la tradition française) devrait être tempérée par la responsabilité financière et pédagogique. Or bien des présidents veulent être totalement libres et dans leur budget et dans l'organisation des diplômes qu'ils délivrent... mais en gardant le label national de leurs diplômes et en demandant à l'État de combler leurs déficits qui deviennent dans certains cas abyssaux en raison d'une mauvaise gestion réalisée quasiment sans contrôle. Pour nous, la voie française devrait assurer un équilibre entre l'autonomie et la mission nationale de l'enseignement supérieur (comme des autres ordres d'enseignement), en allégeant les contraintes administratives qui pèsent sur les universitaires et sur les universités.

Si le collège et le lycée ont pour mission essentielle d'amener chacun au plus haut de ses capacités, les formations supérieures ne peuvent se donner pour objectif de faire réussir tout le monde : elles appartiennent à un niveau différent, dont l'excellence doit être le mot-clé. On ne va pas à l'université pour être médiocre, mais pour posséder à fond telle ou telle matière, telle ou telle spécialisation. Il ne s'agit pas cependant de limiter les universités à une formation à la recherche : tous les étudiants n'ont pas vocation à devenir chercheurs, à moins de s'exposer à ne jamais rien trouver. L'enseignement supérieur tout à la fois conforte la culture, initie à la recherche et forme à des métiers.

Une rivalité — qui n'est pas même une émulation — existe en France entre les Grandes écoles (et les classes préparatoires qui y amènent) et les universités. Il est temps d'y mettre fin, en généralisant les synergies qui commencent tout juste à se mettre en place, et en incitant les universités à doubler le nombre d'heures de cours sur les deux premières années, avec une obligation de présence effective, afin que chaque étudiant soit confronté à son niveau réel et ajuste ses exigences ultérieures. Des moyens doivent être consacrés particulièrement à ce niveau, et des enseignants nommés en fonction de leur polyvalence plus qu'en raison de leurs recherches. Il s'agit, là encore, d'établir un sas qui sera à la fois une reprise d'élan et un niveau requis pour continuer des études supérieures — un peu sur le modèle de ce qui se fait aux Etats-Unis dans la distinction entre « College » et « University ».

Alors que la demande d'enseignement supérieur explose à travers le monde, la France ne propose que 600 programmes à l'étranger qui rassemblent au total moins de 40 000 étudiants étrangers contre trois fois plus pour les seuls Britanniques. Il est impératif de développer cette offre qui est essentielle au rayonnement de la France et à la promotion de ses intérêts dans le monde.

Nos mesures

1. **Supprimer les schémas régionaux de l'enseignement supérieur** créés par la loi Fioraso de juillet 2013 car l'enseignement supérieur est un service public NATIONAL dont la responsabilité doit relever au premier chef de l'Etat et garantir l'égalité républicaine.
2. Démocratiser le **mode d'élection des présidents d'université en les faisant élire conjointement par les deux conseils** (d'administration et académique) et pas seulement par le premier.
3. Procéder à des **associations d'universités de façon à créer des synergies** mais de taille plus raisonnable que celles qui existent, afin d'éviter les usines à gaz contre nature coûteuses et très peu démocratiques que sont les Communautés d'universités et d'établissements (COMUE).
4. **Abroger l'article 18 de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités** (« LRU ») d'août 2007 et restituer à l'Etat la gestion de la masse salariale des fonctionnaires d'Etat affectés dans les universités.
5. **Mettre fin à la dérive de l'augmentation des frais de scolarité** annexes et réaffirmer le principe d'un accès gratuit à l'enseignement supérieur ainsi que la gratuité des concours.
6. **Multiplier les bourses sur concours** pour les jeunes de milieu modeste en les substituant aux bourses sur simples critères sociaux.
7. **Refuser toute procédure de recrutement hors examen unique** dans les grandes écoles sous peine de créer des étudiants de seconde catégorie, mais permettre aux étudiants les plus modestes d'espérer y accéder par des quotas dans les classes préparatoires, y compris les meilleures.
8. **Interdire toute forme de recrutement et/ou de sélection par tirage au sort**, totalement contraire aux principes républicains.
9. **Limiter le nombre de redoublements autorisés par filière** et par année universitaire afin que des étudiants évitent de persévérer dans l'échec
10. **Abroger la disposition de la loi Fioraso prévoyant la « spécialisation progressive » en licence**, ce qui, sous prétexte de permettre des réorientations, diffère le moment de la véritable spécialisation des études, alors que c'est la vocation des cursus universitaires.
11. **Doubler le nombre d'heures de cours sur les deux premières années universitaires**, avec une obligation de présence effective, afin que chaque étudiant soit confronté à son niveau réel et ajuste ses exigences ultérieures.
12. **Conditionner le maintien légal des étudiants étrangers en France à leurs résultats** de façon à empêcher une forme d'immigration clandestine avec une marge de tolérance (un redoublement possible par niveau).

13. **Encourager les bi-cursus** pour les étudiants qui en ont la volonté et la capacité.
14. **Repenser les contrats doctoraux et postdoctoraux et les moyens des laboratoires** les plus innovants pour éviter la fuite des cerveaux à l'étranger dans un premier temps et attirer dans un second les meilleurs étrangers.
15. **Revaloriser les carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche** pour rattraper le décrochage international de la France en la matière.
16. Repenser le **recrutement et la promotion des enseignants-chercheurs**. Il doit se faire au niveau national via le CNU (Conseil national des Universités) pour empêcher les recrutements clientélistes
17. Garantir que **toutes les formations proposées par la voie professionnelle (et uniquement elle) aient de réels débouchés**, pour répondre aux besoins de l'économie et pour s'assurer que les jeunes qui les suivront auront un avenir professionnel et ne seront pas « placés là » par défaut.
18. **Réformer la structure et le contenu de la formation des enseignants en créant une licence pluridisciplinaire pour les professeurs des écoles**, en réinstaurant les écoles normales pour le primaire, en rehaussant la part de l'apprentissage disciplinaire dans les concours et la formation des enseignants du secondaire, en développant les stages en situation reposant sur un service partagé avec un tuteur impliqué et rémunéré convenablement et en reprenant le système des bourses contre engagement décennal.
19. **Libérer la recherche des carcans bureaucratiques qui la pénalisent.**
20. **Étendre l'application de la loi du 15 mars 2004 sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse** dans les écoles, collèges et lycées publics aux établissements d'enseignement supérieur publics. La laïcité doit s'appliquer à l'ensemble de l'espace public.
21. **Développer l'offre d'enseignement supérieur à l'étranger**, instrument essentiel du rayonnement français dans tous les domaines.

LOGEMENT : POUR UNE FRANCE DE PROPRIÉTAIRES

Le constat

A. Les Français se logent de plus en plus difficilement

1. Le mal-logement est le résultat de la crise économique et des politiques du logement inefficaces. Chaque année, de plus en plus de Français s'enfoncent dans la précarité sans perspective d'amélioration. Le rapport 2016 de la Fondation Abbé-Pierre donne la mesure d'une situation dramatique :
 - 3,8 millions de personnes mal-logées (900 000 sont sans-abri, 2,9 millions vivent dans des conditions très difficiles, sans toilettes, ni eau courante...).
 - 55% du revenu consacré au logement pour les 10% les plus pauvres.
 - 582 bidonvilles recensés sur le territoire français.
 - 12 millions de personnes fragilisées et/ou en situation de précarité énergétique.
2. Le logement, facteur de stabilité professionnelle et familiale, est devenu une source d'angoisse et de difficulté pour trop de Français. L'envolée du prix du foncier et le niveau élevé des loyers dans les métropoles (et excessif en région parisienne) couplés à une stagnation du pouvoir d'achat et à la précarité de l'emploi, ont fait du logement le budget le plus important des familles. Depuis 2000, l'indice des prix immobiliers dans l'ancien a progressé de 110% en France, le prix de vente au mètre carré dans les appartements neufs a presque doublé (+93%) quand les loyers ont bondi de 37% (Source INSEE). Malgré la baisse des taux d'intérêt, les Français peinent à devenir propriétaires.
3. Dans ce contexte, de nombreuses villes moyennes, pourtant dotées de toutes les infrastructures utiles (lycée, collège, transports, hôpitaux...) voient leur population partir, le bâti se dégrader et les délais de vente s'allonger. L'absence d'une politique corrigeant les déséquilibres spatiaux en matière d'emploi vide des milliers de logements. En outre, une enquête réalisée par l'institut Ipsos indique que 77% des plus de 65 ans préfèrent rester dans leur logement en cas de grande dépendance, quitte à faire des travaux d'aménagement et à recourir à une aide à domicile. A titre de comparaison, ils ne sont que 14% à préférer vivre dans un appartement au sein d'une résidence médicalisée, et 5 % en maison de retraite.

B. Une « France de propriétaires », un objectif jamais atteint en 30 ans

En 2016, la France compte 34 millions de logements, dont 83% sont des résidences principales. Le parc immobilier s'est accru de 1% par an depuis 30 ans mais, en parallèle, la proportion de ménages propriétaires de leur logement principal a stagné depuis 10 ans (56,6% en 2004 à 57,7% en 2014). Ce chiffre est l'un des plus faibles de l'Europe occidentale (65% dans l'Union Européenne).

Depuis longtemps, la loi prévoit la possibilité pour les locataires sociaux de devenir propriétaires du logement qu'ils occupent. Ils y vivent parfois depuis si longtemps qu'ils ont déjà payé le prix réel du bien. Dans les faits, les familles qui ont la possibilité d'acheter leur bien sont rares. En outre, les bailleurs sociaux ont peu la culture de l'accession et ne veulent pas affronter les difficultés juridiques et pratiques du processus de vente. Pour mémoire, en 2014, 9900 logements sociaux ont été vendus

soit 0,21 % du parc social (4,7 millions au total), bien loin de l'objectif d'1% de vente annuelle du parc HLM de la loi Boutin.

Pour nos concitoyens les plus modestes, l'accession sociale à la propriété par le rachat de leur logement social est un moyen de :

- Laisser en héritage un bien à leurs enfants.
- Réaliser un projet personnel, un parcours de vie (possibilité de vendre au bout de cinq années et d'acheter un autre bien, plus grand, avec la plus-value ainsi réalisée).
- Responsabiliser les familles tant il est vrai que l'on entretient davantage ce qui nous appartient que ce que l'on loue.

Nos mesures

5 orientations pour une nouvelle politique du logement

- Adapter l'offre de logement aux besoins des Français (rapprocher emplois et logements, répondre aux besoins spécifiques des retraités).
- Favoriser l'accession à la propriété : viser 2/3 des ménages propriétaires de leur logement, soit 500 000 nouveaux accédants chaque année, contre 300 000 à l'heure actuelle et passer de 16,6 à 19,1 millions de propriétaires.
- Stimuler la construction en ville et accélérer la transition énergétique notamment dans l'ancien.
- Simplifier la réglementation et rendre plus efficace l'action publique.
- Lutter contre les occupations illégales et les comportements irrespectueux qui dissuadent les propriétaires de louer leurs biens.

A - Adapter l'offre de logements aux besoins des Français (lien emploi/logement, logements pour les retraités) et compenser les déséquilibres par une vigoureuse politique d'aménagement du territoire

1. Equiper l'ensemble du territoire d'**accès Internet à très haut débit** afin que les entreprises puissent s'installer partout.
2. **Rechercher l'équilibre de territoires dynamiques au lieu de l'excroissance des métropoles** : renforcer le télétravail et mailler les villes moyennes d'espaces d'accueil des télétravailleurs, des actifs, inactifs, porteurs de projets, associations, avec des infrastructures adaptées (accès au Wifi, à des espaces conviviaux, à des salles de réunions).
3. **Faciliter les démarches des plus de 65 ans qui souhaitent effectuer des travaux d'aménagement visant à rester dans leur logement** : créer un guichet unique et un numéro vert au niveau des préfectures afin d'orienter les retraités et diminuer la TVA sur les travaux d'aménagement visant à leur permettre de rester dans leur logement.
4. **Réduire le délai permettant d'être exonéré d'impôts** sur les plus-values et cotisations immobilières à 10 ans. Aujourd'hui, la plus-value immobilière est exonérée au bout de 22 ans.

5. **Favoriser la mobilité au sein du secteur social et permettre de louer un futur appartement au prix de l'année d'emménagement dans le précédent**, corrigé du pourcentage d'augmentation du loyer en cours.

B- Favoriser l'accession sociale à la propriété (rembourser un emprunt plutôt que de payer un loyer)

6. **Renforcer l'impact du prêt à taux zéro** en augmentant significativement la période de différé d'amortissement, y compris pour les tranches de revenus médians, et en le réservant au neuf ou à l'ancien réhabilité.
7. **Créer une garantie de l'Etat sur une partie de l'apport personnel.**
8. Pour le parc social, qui représente 4,7 millions de logements et un peu moins de la moitié du parc locatif français, **proposer aux locataires un contrat de location accession** leur permettant de transformer leur loyer mensuel en mensualités de remboursement anticipé, avec une option d'achat à l'issue d'une période de 10 ans. Le contrat serait associé à une décote en fonction du montant cumulé des loyers déjà versés par l'occupant. L'objectif est double : encourager l'accession sociale à la propriété.
9. **Mettre en place une gestion transparente du logement social** (appels d'offres, gestion des charges...).
10. **Supprimer les droits de mutation** (baisse des prix à l'achat de 5,8 %) pour la première acquisition d'un logement afin d'encourager la primo-accession à la propriété.

C- Stimuler la construction et accélérer la transition énergétique

11. **Renforcer les incitations à la construction de logements énergétiquement performants** afin de faciliter la transition énergétique des territoires et d'améliorer le cadre de vie des Français. En particulier, le développement des « villes intelligentes » est un enjeu majeur du développement économique des territoires à l'ère du numérique. Les gains réalisés via l'optimisation de la consommation électrique et une meilleure gestion des déchets et de l'eau pourront être réinvestis dans le développement d'espaces verts et des transports publics. Les Pays-Bas se sont lancés dans ce créneau avec un certain succès.
12. **Etendre le prêt à taux zéro à la rénovation énergétique** dans des conditions identiques à l'acquisition.

D - Simplifier la réglementation et rendre plus efficace l'action publique

13. **Donner les moyens aux communes de faire du logement social « en direct »** sans passer par un bailleur social. Les 3 objectifs principaux seraient de :
 - Dynamiser le patrimoine communal.
 - Assurer des revenus de fonctionnement complémentaires à la commune.
 - Maîtriser le choix des locataires pour favoriser la mixité sociale.

Concrètement, la commune possède un terrain sur lequel elle construit des logements à loyer modéré. Elle contracte un conventionnement avec l'État afin que ces logements rentrent dans les contingents des logements sociaux suivant la loi SRU.

Par la suite, la commune décide d'ouvrir à l'accession à la propriété une partie ou l'ensemble des logements municipaux construits. Pour cela, elle peut en tirer profit et donner la possibilité aux locataires d'accéder à la propriété à des conditions financières très accessibles.

Exemple : sur un loyer de 600 € :

- 120 € payent les fonds propres et une marge pour la commune ;
 - 420 € payent le financement du logement ;
 - 60 € payent les frais de gestion du logement au service municipal dédié à la gestion de ces loyers.
- Cette initiative permet de faire bénéficier un locataire en fonction de ses revenus d'un logement en accession après une période de 15 à 20 ans de loyer. En fonction du type de logement et de l'amortissement, ce locataire devra compléter son loyer par un petit financement complémentaire.

14. **Rationaliser le cadre réglementaire et normatif** en vue d'éviter l'accumulation de normes (environ 4000 relatives au logement). Par exemple, pour la seule construction de logements neufs, plus de 1000 articles de 11 codes différents sont applicables. Une commission parlementaire associant locataires, propriétaires et professionnels sera dédiée à ce chantier.

15. **Inscrire les actions publiques dans la durée** : actuellement, chaque dispositif en chasse un autre. Les règles de la fiscalité sur le logement seront établies sur la durée de la présidence.

16. **Revoir de fond en comble la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)**, qui se révèle contreproductive pour de nombreux maires et :

- Inclure l'accession sociale à la propriété dans le décompte du quota de logements sociaux.
- Gérer le quota de logements sociaux au niveau de l'intercommunalité et non de la commune.
- Faire porter les prescriptions de la loi sur les flux et non les stocks.

E - Lutter contre les occupations illégales et les comportements irrespectueux qui dissuadent les propriétaires de louer leur bien

17. **Alléger les procédures d'expulsion** pour les mauvais payeurs de mauvaise foi.

18. **Expulser les squatteurs des propriétés privées avec une extrême célérité**, quelle que puisse être la durée d'occupation. Actuellement, si un squat se prolonge pendant plus de 48 heures, la police ne peut plus intervenir et le propriétaire doit engager une procédure judiciaire (à sa charge si le logement est vacant au moment du squat !). Ces mesures seront de nature à remettre sur le marché les logements vides que les propriétaires conservent par crainte de locataires indélicats.

19. **Adopter une politique impitoyable à l'égard des auteurs de troubles**. Par exemple, il convient d'expulser les locataires de logements sociaux ou privés qui nuisent au vivre-ensemble et de mettre en place une charte de bonne conduite où chaque locataire s'engage à :

- Ne pas utiliser son logement ou les parties communes pour commettre des activités illicites.
- Préserver la tranquillité du voisinage.
- Ne pas dégrader le bâtiment.

RETRAITES : PERENNISER NOTRE SYSTEME DE RETRAITE ET RENDRE LEUR DIGNITE A NOS RETRAITES

Le constat

Le système de retraite français compte environ 15,6 millions de retraités. Le coût associé aux retraites représente 14% du PIB de la France en 2015, soit près de 300 milliards d'euros. La question du financement des retraites constitue un défi en raison de l'allongement de l'espérance de vie des Français : de 1946 à nos jours, l'espérance de vie à la naissance est passée de 65 à 85 ans pour une femme et de 60 à 78,7 ans pour un homme. En 2025, 32% des Français auront plus de 65 ans contre 19% aujourd'hui¹²(INSEE).

Le montant mensuel brut moyen des pensions des retraités résidant en France s'élève à 1 380 € au 31 décembre 2013. La pension nette s'élève à un peu plus de 1 200 €. Malgré ces maigres pensions, les pouvoirs publics s'accordent à vouloir réduire le niveau de vie des retraités. Ces dernières années, les retraités ont subi hausses d'impôt et suppressions d'exonérations fiscales. Les pensions de retraites sont gelées, la dernière augmentation d'octobre 2015 s'est élevée à 0,1% !

Ce constat est d'autant plus cruel que les retraités sont aujourd'hui très touchés par la pauvreté. Aujourd'hui, plus d'un million de retraités perçoivent moins de 1050 €/mois (dont 550 000 bénéficiaires de l'ASPA en 2014¹³), ce qui les place sous le seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté des retraités a augmenté ces dernières années (de 7,7% à 7,9% entre 2012 et 2013), contrairement au reste de la population (de 14,3% à 14%). En outre, tous régimes confondus, les femmes reçoivent des pensions sensiblement inférieures à celles des hommes : 993 € par mois contre 1642 € en 2013¹⁴, soit 40% de moins.

Les Français ne sont pas les seuls à percevoir des pensions de l'Etat français. Les étrangers résidant en France ont en effet droit à l'ASPA : sous certaines conditions, un étranger en situation régulière peut percevoir l'ASPA sans avoir jamais travaillé ni cotisé en France.

La complexité du système de retraite français est abyssale : la France compte aujourd'hui plus de 30 caisses de retraite (régimes de base et complémentaires confondus), chacune ayant ses propres règles de calcul (par trimestre, par points), ses propres avantages.

La réforme du régime des retraites de 2010 et la réforme du régime des retraites complémentaires de 2015 exigent de lourds sacrifices de la part des Français. Dans ce contexte, nous ne reculerons pas l'âge de la retraite et n'allongerons pas la durée de cotisation car notre démographie d'une part, la création de 2 millions d'emplois sur notre sol d'autre part, permettront de financer notre système de retraite par répartition.

¹²Les retraités : un état des lieux de leur situation en France, Conseil d'orientation des retraites, Décembre 2015

¹³Source : Fonds de solidarité vieillesse

¹⁴Source : Ministère de la santé

Pour autant, de nombreuses injustices subsistent à l'égard des petits retraités et notre politique vise à améliorer leur situation.

Nos mesures

A. Mener une politique démographique et économique volontaire pour sauver le régime de retraite par répartition

1. Maintenir l'âge minimum de départ à la retraite et la durée de cotisations aux niveaux actuels.

- Les Français méritent de la stabilité et des perspectives pour leur retraite. Ils sont aujourd'hui dans le flou : une réforme tous les 4 ans en moyenne ces 20 dernières années, pour une efficacité quasi nulle.
- Nous maintiendrons l'âge minimum de départ à la retraite et la durée de cotisations actuelle (issue de la réforme de 2010). Notre conviction : le recul de l'âge minimum de départ à la retraite n'est pas le levier adapté pour assurer la survie de notre système car le taux de chômage de 63/67 ans (soit l'âge que proposent les candidats de la pensée unique) serait très élevé. Dans cette situation, les soi-disant économies réalisées seraient reversées sous forme d'allocation chômage ou de prestations sociales. Nous ne transformerons pas les retraités en allocataires sociaux. Le système sera financé par l'augmentation du nombre de cotisants : nous mènerons une politique volontaire destinée à créer 2 millions d'emplois et nous renforcerons la politique familiale afin d'assurer notre dynamisme démographique. En outre, nous récupérerons les cotisations des travailleurs détachés dont nous ne bénéficions pas à l'heure actuelle.

2. Financer le système en augmentant le nombre de cotisants : une politique familiale ambitieuse. (cf. Programme famille).

- **Augmenter les droits de retraites pour les mères de 3 enfants et plus.**
Les mères et les pères de 3 enfants ayant élevé leurs enfants jusqu'à leur majorité pourront partir à la retraite de manière anticipée selon un système à la carte. C'est une mesure de justice et de soutien de la natalité.
- **Mettre en place un droit à la formation suite à un congé parental** pour faciliter les évolutions professionnelles.
- **Augmenter de 20% le nombre de places en crèche** pour mieux concilier la vie professionnelle et familiale (2,4 millions d'enfants entre 0 et 3 ans pour 1,3 millions de places de crèches actuellement).
- **Inciter les grandes entreprises de biens de consommation** à mettre en place, par le biais de déductions fiscales, des cartes familles nombreuses (à l'image de la carte de la SNCF).
- **Renforcer le télétravail et mailler le territoire d'espaces d'accueil des télétravailleurs**, des actifs, inactifs, porteurs de projets, associations, avec une infrastructure adaptée : l'accès au très haut débit, espaces conviviaux, des salles de réunions. Ces dispositifs pourront notamment permettre aux parents de continuer à travailler en s'occupant de leurs enfants.
- **Revenir sur la double baisse du plafonnement** du quotient familial et rétablir le plafond à 2 336 euros.

3. **Financer le système en augmentant le nombre de cotisants : créer 2 millions d'emploi (cf. programme économie)**
4. **Lutter contre la concurrence déloyale des travailleurs détachés : quand on travaille en France, on cotise en France**
 - Les mêmes règles doivent s'appliquer à toutes les personnes travaillant sur le territoire. Or, aujourd'hui, entre 400 000 et 500 000 travailleurs détachés paient leurs charges sociales dans leur pays d'origine, ce qui nourrit la concurrence déloyale et représente un sérieux manque à gagner pour les caisses de retraites et maladie.
 - Nous reviendrons sur les directives européennes en vigueur pour que les personnes qui travaillent en France soient soumises aux charges sociales françaises.

B. Préserver le pouvoir d'achat des retraités et combler les écarts de pension hommes/femmes

5. **Indexer les retraites à minima sur l'inflation pour augmenter les retraites chaque année de manière juste : les retraités ne doivent plus perdre de pouvoir d'achat**
 - **Mettre fin au scandale du gel des pensions de retraite** dont les retraités ont pâti pendant plus de 2 ans. En octobre 2015, les pensions de retraites ont été réindexées sur la hausse des prix hors tabac. Mais l'inflation est très faible (moins de 1% par an entre 2013 et 2015) et les retraités consomment beaucoup de produits dont les prix augmentent plus que la moyenne : soins, alimentaire, énergie (etc....). Résultat : les retraités s'appauvrissent.
 - **Instaurer un système de retraites** par point pour les nouveaux cotisants. La valeur du point sera revalorisée chaque année pour que les retraités puissent améliorer leur niveau de vie. De plus, le système par point permettra à chaque cotisant de connaître à tout moment le montant de sa pension en fonction de son départ à la retraite.
6. **Réaffecter 8 milliards de contribution nette au budget de l'Union Européenne au financement des petites retraites soit une augmentation de 100 € par mois pour 6 millions de retraités**
7. **Valider plus sagement des trimestres de cotisation vieillesse pour les femmes d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs qui ont œuvré à l'activité de leur conjoint.**
8. **Rétablir complètement la 1/2 part fiscale pour les veuves et s'opposer à toutes réformes allant dans le sens d'une diminution des pensions de réversion.**

C. Rétablir l'égalité dans notre système de retraite et lutter contre les abus

9. **Moderniser notre système de retraites en instaurant un unique organisme pour tous et un système unique à points pour les nouveaux cotisants**
 - Aujourd'hui, plus de 30 caisses de retraite gèrent les données de carrière des actifs et les pensions des retraités ! Ce système est extrêmement complexe, coûteux et inadapté à notre époque. Les retraités sont victimes de cette complexité car ils subissent dans de nombreux cas des retards de paiement et des erreurs dans les montants de pension.
 - Il faut fusionner progressivement les caisses de retraite et nous simplifierons les règles de calcul : à terme, un unique organisme de retraite et un système unique à points. Ce système

sera rapide, simple, moins coûteux, pour des pensions versées aux retraités en temps et en heure et sans erreur.

- Un principe : la cotisation fait la retraite mais l'Etat module les points et accorde des avantages pour les retraités ayant fait face à des situations difficiles (travail pénible, handicap, etc.) et les familles nombreuses. Il s'agit de mesures de solidarité et de cohésion prises en charge, à ce titre, par l'Etat.

10. Mieux prendre en compte la pénibilité du travail pour tous les travailleurs du privé et du public ainsi que les situations de handicap.

- La question de la pénibilité et du handicap peut être réglée plus facilement en augmentant la valeur du point pour les métiers pénibles.

11. Exonérer les successions en ligne directe à hauteur de 500 000 € par part et faciliter la transmission d'entreprises en les exonérant de droits de succession et de donation sur 90% de leur valeur (75% aujourd'hui).

- Aujourd'hui, un abattement d'un montant maximum de 100 000 € s'impute sur la valeur des biens hérités ou donnés, avant d'appliquer le barème progressif des droits. Nous proposons une mesure de justice vis-à-vis de ceux qui ont travaillé toute leur vie pour transmettre à leurs enfants le fruit de leur travail, en rehaussant l'exonération des droits de succession à 500 000€ par part.

12. Mettre fin aux abus liés à l'ASPA pour les étrangers en situation régulière

- Les retraités étrangers en situation régulière peuvent aujourd'hui percevoir l'ASPA (ex minimum vieillesse) sans avoir jamais cotisé en France : cela représente un manque à gagner de 240 millions chaque année.¹⁵ Nous assortirons l'octroi de l'ASPA à une durée de cotisation minimale de 10 ans pour les étrangers.

13. Assurer la pérennisation des acquis sociaux

- Appliquer la réforme progressivement à l'instar de ce qu'a fait l'Italie, qui a commencé à appliquer sa réforme pour la nouvelle génération qui entre sur le marché du travail.

Les sources de financement majeures de notre projet retraites

- Création de 2 millions d'emplois en France.
- Politique familiale pour augmenter le nombre de cotisants.
- Réaffectation de nos 8 milliards de contribution nette au budget de l'Union Européenne au financement des retraites.
- Réduction de l'assistantat : limiter les abus de la sécurité sociale et notamment encadrer la CMU et l'AME pour dégager les fonds supplémentaires au maintien de nos aides sociales.
- Fusion des régimes de retraite.

¹⁵ Environ 25000 étrangers perçoivent l'ASPA sans avoir cotisé en France en 2013 (étrangers communautaires et hors communautaires), Libération

- Lutte contre les abus :
 - Travailleurs étrangers travaillant en France sans cotiser au régime de retraite.
 - Etrangers bénéficiant de l'ASPA sans jamais avoir cotisé.

SANTÉ :

UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE POUR TOUS LES FRANÇAIS

Le système de santé français tel qu'il fut conçu à la Libération a longtemps été une fierté.

L'excellence des médecins et un système de remboursement performant ont concouru à augmenter l'espérance de vie des Français de 62 à 82 ans entre 1946 et 2014. Or les Français et les professionnels de santé doutent aujourd'hui de l'avenir de leur système solidaire : les médicaments sont de moins en moins remboursés, les hôpitaux sont engorgés et les Affections de Longue Durée (ALD) sont de plus en plus coûteuses sans que les gouvernements successifs n'aient paru prendre la mesure du problème.

De plus en plus de familles renoncent aux soins primaires car le reste à charge augmente d'année en année. Nous évoluons chaque année un peu plus vers un système de soins à l'américaine où la solidarité entre catégories sociales et générations disparaît progressivement au profit d'un chacun pour soi que l'on essaye de faire accepter aux Français en imposant une part croissante de la prise en charge par les mutuelles. La qualité globale des soins est progressivement mise en cause et la diminution de l'espérance de vie en 2015, pour la première fois depuis 1969, est un signal d'alarme.

Néanmoins, nous demeurons convaincus que ce système doit être préservé car le caractère solidaire du système de santé est un ciment pour la société française. La carte vitale qui permet à chacun de se soigner au mieux quels que soient ses moyens ne doit pas être remplacée par la carte de crédit. La santé est plus que jamais une valeur fondamentale, à même de prendre soin de tous mais également de faire rayonner notre pays dans le monde par les innovations qu'elle recèle. Forts de ces convictions, nous souhaitons faire de la santé une priorité de la prochaine mandature.

Nous voulons remettre de la justice dans notre système de santé et redonner à chacun la confiance perdue quant à l'avenir de notre Sécurité Sociale. Nos propositions visent à améliorer l'offre et la qualité des soins de proximité sur l'ensemble du territoire, garantir l'égalité des Français devant la santé dans des conditions de financement public maîtrisées, améliorer les conditions de travail des professionnels et partir à la chasse aux dépenses inutiles et aux gaspillages.

Notre seule priorité est l'intérêt des Français. C'est la raison pour laquelle nous voulons lever les doutes qui pèsent sur leur vie quotidienne notamment la lancinante question du remboursement de leurs soins les plus fréquents au premier rang desquels les soins dentaires, les lunettes et les prothèses auditives qui ne doivent plus être considérés comme un luxe.

Dans ce contexte, nous avons isolé 5 grands enjeux sur lesquels il convient de ne plus perdre de temps :

- Assurer une offre de soins de proximité sur l'ensemble du territoire ;
- Améliorer la qualité des soins et de la prévention ;
- Garantir l'égalité des Français devant la santé dans des conditions de financement public maîtrisées ;
- Améliorer les conditions de travail des professionnels ;
- Inverser le rapport de force avec les laboratoires pharmaceutiques.

A. Assurer une offre de soins de proximité à tous les Français

Le constat

Selon « le Panorama de la Santé » publié par l'OCDE en 2015, les dépenses de soin de proximité des Français représentaient 25 % des dépenses courantes de santé contre 33% en moyenne pour les pays de l'OCDE. Il est urgent de sécuriser l'accès au soin pour nos compatriotes, notamment en zone rurale.

La France n'a jamais compté autant de médecins mais ces derniers sont de plus en plus âgés : la France comptait 281 000 médecins en 2015 dont 65 000 médecins retraités, 5 000 de plus que l'année précédente.

Si la densité médicale pour 100 000 habitants se situe en France dans la moyenne européenne, **le nombre de médecins réellement impliqués dans les soins est moindre que la moyenne européenne.**

Mais surtout les disparités géographiques sont devenues inacceptables. Entre les cœurs des grandes villes et la France des territoires, la densité médicale varie de 4 à 1, aussi bien en secteur public que libéral.

26% des médecins ont 60 ans et plus. Ce vieillissement est le résultat de mesures prises par nos gouvernements successifs de baisser le *numerus clausus* des médecins entre 1977 (8 700) et 1997 (3 600). Cette vision complètement simpliste et irréaliste dont leitmotiv est « moins de praticiens engendrera moins de consultations, donc une diminution des coûts », est responsable en grande partie de la situation inquiétante dans laquelle le système de santé français se trouve aujourd'hui.

Si le *numerus clausus* a doublé entre 1997 et 2007, il stagne depuis 9 ans (7 100 en 2007 et 7 633 en 2016). En parallèle, 25% des étudiants en médecine passant en deuxième année ne s'inscrivent pas au tableau de l'Ordre, diminuant quelque peu les chiffres du *numerus clausus*. Ainsi, sur les 7633 étudiants ayant réussi leur examen de fin de première année, seuls 5 700 exerceront si cette tendance demeure.

Les effectifs de certaines professions de santé baissent de façon dramatique : **la France compte 10% de médecins généralistes** (58 000 aujourd'hui) en moins qu'en 2007. Il en est de même pour la kinésithérapie et l'orthophonie, où dans certaines régions les délais de prise en charge sont de plusieurs mois, imposant l'orientation des malades en structure de rééducation en dépit d'autres solutions alternatives moins onéreuses.

Dans de nombreuses zones, les délais d'attente pour avoir un rendez-vous chez un médecin atteignent plusieurs mois, 168 jours pour un ophtalmologue dans le Finistère par exemple, ou 154 jours en Seine-et-Marne. A l'échelle de certaines villes moyennes, les délais peuvent être de plus d'une année. Les patients se voient obligés de parcourir de longs trajets pour se faire soigner dans les grandes villes mieux couvertes.

La crise de la médecine est globale mais touche d'abord la médecine libérale. En effet, la lourdeur administrative, les contraintes financières (prix du bâti, des loyers...), les honoraires des praticiens parmi les plus bas d'Europe, l'accès au lieu de résidence des patients rendu difficile par l'urbanisation, l'absence de places de parking, la verbalisation qui va de pair, le sentiment

d'insécurité qui règne chez les soignants, le vieillissement de la population entraînant une augmentation de la charge de travail, une paupérisation grandissante, l'attractivité médicale (soins pris en charge) de la France pour les migrants, la féminisation des professionnels de santé (besoin de relai/revenu en cas de congé maternité ou d'enfants malades), des congés maternités insuffisamment couverts, l'absence de prise en charge des accidents de travail chez les libéraux, sont autant de freins à l'installation des professionnels en libéral. **La venue de médecins ayant obtenu leur diplôme à l'étranger n'est pas de nature à compenser le développement de déserts médicaux**

Le nombre de médecins titulaires d'un diplôme obtenu hors de France augmente depuis 2007 pour atteindre 22 500 praticiens soit une moyenne de **1 700 diplômés hors de France supplémentaires chaque année**. Il s'agit pour 1/3 de diplômés du Maghreb et pour 18% de diplômés roumains. Toutefois ces médecins ne peuvent pas aujourd'hui pallier le manque d'effectifs car ils privilégient massivement l'exercice salarié (62%) ou mixte (13%). Seul ¼ d'entre eux exerce en secteur libéral exclusif. Par ailleurs, ces médecins privilégient les territoires à forte densité et ne constituent pas réellement une réponse à la désertification.

Mais la crise est aussi celle de l'Hôpital public. Une gestion technocratique s'est imposée, verticale, dirigiste, morcelée, qui a privé les équipes soignantes de toute responsabilité dans la conduite des Etablissements, quand elle ne les a pas tout simplement supprimées, et est de plus en plus déconnectée des réalités. Le seul objectif de la gestion publique des Hôpitaux est devenu la réduction des dépenses. L'effort en productivité et en qualité des soignants n'est ni évalué, ni récompensé.

Il en découle une répartition inadaptée au détriment des secteurs les plus lourds, un découragement des soignants, et par là même une perte progressive de l'attractivité des établissements et donc une stagnation des recettes. L'Hôpital public est ainsi prisonnier d'une spirale de l'échec.

Les établissements privés à but non lucratif et l'hospitalisation privée échappent à cette spirale de l'échec et sont capables de réactivité, de confort dans l'accueil en faisant progresser la qualité des soins dispensés. Mais c'est au prix d'une pratique systématique du dépassement d'honoraires qui est dans de nombreux cas le moyen pour les établissements de poursuivre l'investissement et de rester attractifs vis-à-vis des jeunes médecins. La sous-tarifcation des actes par une sécurité sociale qui n'arrive plus à financer correctement une médecine de qualité est en cause.

Ainsi, pour l'Hôpital comme pour la médecine en générale, le renoncement public à se donner les moyens à la hauteur des enjeux conduit à une médecine à plusieurs vitesses. Ceux qui en ont les moyens se tournent de plus en plus vers le privé, tandis que le public accueille sans cesse davantage les populations les plus défavorisées et dont l'état de santé est souvent le plus grave parce qu'il combine des maladies qui s'ajoutent les unes aux autres avec une situation sociale précaire.

Cette médecine à plusieurs vitesses est encouragée depuis des années car elle permet de transférer les charges de santé de la solidarité collective aux familles. Plutôt que de prendre le problème à bras le corps, on laisse se décomposer le système de santé solidaire français vers une américanisation.

Nos mesures

1. **Augmenter le *numerus clausus* de médecins d'1/3 et atteindre 10 000 praticiens par an** afin de retrouver à moyen terme un nombre de médecins diplômés en France suffisants sur l'ensemble du territoire.

2. Mettre en place des **systèmes d'agrément stricts pour les médecins étrangers souhaitant s'installer en France** et renforcer les contrôles des équivalences pour s'assurer des compétences des praticiens.
3. Permettre aux **médecins s'établissant dans les déserts médicaux de toucher plus de revenus** (via des diminutions de cotisations d'Urssaf).
4. **Remettre de l'ordre dans l'implantation des maisons de santé** afin de s'assurer qu'elles couvrent correctement le territoire et ne créent pas de nouveaux déséquilibres.
5. Organiser et **systematiser des consultations avancées de généralistes et spécialistes venant des zones bien dotées vers des zones sous-médicalisées**, par exemple une fois par semaine, avec frais de fonctionnement et transport, pris en charge. Les conséquences seraient positives : économie de frais d'ambulance (3Mds € par an), maintien d'un haut niveau de compétences, moins d'allers et retours lointains pour les patients. La démarche est déjà lancée de manière empirique en Midi-Pyrénées et IDF. En parallèle, développer le système de camions mobiles de santé.
6. Permettre les **délégations de compétences afin que les médecins puissent embaucher des collaborateurs** et être les pivots d'équipes médicales.
7. **Rétablir à l'hôpital public une gouvernance paritaire** entre les directions et les équipes soignantes, avec déconcentration de la gestion permettant l'encouragement collectif et individuel à l'effort.
8. Revoir à la **hausse tous les tarifs de remboursements des actes les plus lourds**.

B. Améliorer la qualité des soins et la prévention

Le constat

1. L'explosion des maladies chroniques est liée aux politiques de prévention inexistantes

La France dispose d'un excellent indicateur de mesure du développement des maladies chroniques : les statistiques des Affections de Longue Durée (ALD). Nous sommes passés de 3,7 millions de personnes en ALD en 1994 à 9,9 millions en 2014. Toujours en 2014, les principales ALD étaient les maladies cardiovasculaires (3,3 millions), les cancers (2 millions), le diabète (2,4 millions contre 1,6 millions en 2008, + 50% en 6 ans) et les affections psychiatriques de longue durée parmi lesquelles les démences du quatrième âge augmentent chaque année.

Cette situation est due au vieillissement de la population, défi majeur pour les décennies à venir. L'explication est aussi à chercher du côté de notre mode de vie -notre alimentation avec une nourriture ultra-transformée, nos transports avec la pollution atmosphérique, et le contexte social (relation au travail, inégalités, précarité, etc.). Les composés chimiques que l'on trouve partout dans notre environnement (pesticides, médicaments, aliments, plastiques, cosmétiques, eau, ondes électromagnétiques) sont aussi suspectés de provoquer des troubles au niveau du métabolisme et de favoriser l'apparition de cancers. Pour autant, la politique de prévention reste insuffisante.

2. Une qualité de soin qui se dégrade

Le secteur de la santé est confronté à un manque dramatique de médecins et d'équipement. La difficulté d'accès aux examens d'IRM est symptomatique de la dégradation qui se manifeste aussi par les urgences bondées dans les hôpitaux et des infirmiers et aide soignants débordés. Ainsi, en 2016, il faut un peu plus de 30 jours en France pour accéder à un examen d'IRM, alors que le plan Cancer 2004-2019 préconise un maximum de 20 jours et le plan précédent, 15 jours. La France est très en deçà de la moyenne européenne.

Les inégalités d'accès sont flagrantes. Ainsi les régions Auvergne, Centre et Bretagne ont à la fois les taux d'équipement parmi les plus faibles (inférieurs à 11 IRM par million d'habitants : l'Auvergne, la Bretagne, la région Centre, la Picardie et les Pays de la Loire) et les délais parmi les plus élevés (44,8 jours, 41,6 et 39,6 jours). Le délai moyen pondéré par la taille de la population montre un écart de plus du simple au double (52,9 vs 21,5 jours) entre les 5 régions les moins bien équipées et les 5 régions les mieux équipées.

Par rapport à 2015, les délais d'attente pour un examen d'IRM ont augmenté dans 12 régions, dont 5 font partie de celles ayant la plus forte mortalité par cancer : Basse Normandie, Champagne Ardenne, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA.

Autre phénomène contestable, l'arrêt de la fabrication du vaccin obligatoire DT-Polio (diphtérie / tétanos / polio) après 47 ans de commercialisation. A la place de ce vaccin qui a fait ses preuves, les nourrissons se voient administrer une dose de 6 vaccins à la fois (l'hexavalent). Cette pratique est discutable car l'hexavalent comprend des vaccins obligatoires (DT-Polio) et des vaccins non obligatoires (coqueluche / haemophilus influenzae type b / hépatite B).

3. La médecine scolaire est abandonnée

A la rentrée 2014, la France comptait moins d'un médecin scolaire pour 10 000 élèves contre 1 médecin pour 7 200 élèves en 1995. Le nombre de médecins scolaires baisse et la rentrée scolaire 2014-2015 s'est faite avec 263 postes vacants en octobre 2014. Le nombre d'emplois occupés a diminué de 12% entre 2005 et 2015. La désertion de la médecine scolaire par les jeunes docteurs s'explique notamment par l'étendue géographique du secteur de travail et un salaire peu attractif malgré le projet de (timide) revalorisation.

Cette situation est dramatique quand on sait que les médecins scolaires sont souvent les seuls à examiner les enfants.

Nos mesures

9. **Mettre en place un modèle de santé préventif** s'appuyant sur les nouvelles technologies et les nouveaux outils de dépistage qui permettra de diminuer les dépenses de sécurité sociale et accompagner :
 - L'évolution vers une médecine préventive et prédictive : mesure, grâce à des objets connectés, des données relatives à son corps et à ses activités afin de les analyser et/ou de les partager en vue d'avoir un meilleur contrôle sur son bien-être ou sa santé.
 - Les patients mieux informés et acteurs de leur santé qui s'appuieront sur les nouvelles technologies pour structurer des communautés de patients notamment pour les maladies chroniques (forums de discussion/réseaux sociaux), suivre leur état de santé (objets connectés/santé mobile) ou encore se former (e-learning/e-coaching).
 - Les professionnels de santé connectés, co-acteurs d'un collectif de soins s'appuyant sur de nouveaux outils performants centrés sur les pratiques médicales, la mise en réseau des professionnels de santé et la refonte des parcours de formation.

10. **Rembourser à chaque Français âgé de plus de 40 ans un bilan de santé régulier.**

11. **Dispenser des cours de santé/bien être au collège et sensibiliser aux méfaits de la malbouffe**, notamment auprès des populations les plus vulnérables.
12. **Lancer des campagnes de prévention claires qui informent les Français des dangers** en matière alimentaire (lutte contre l'obésité...), en matière de médication (renforcer notamment la pharmacovigilance), dans les gestes de tous les jours (élimination des matériaux toxiques dans les produits de beauté et de ménage...), dans les conduites à risques (tabac, alcool, drogue...).
13. **Promouvoir le principe de quali-sécurité** afin d'élever le niveau des productions européennes vers ce qui se fait de mieux, et non de tout tirer vers le bas.
14. **Lutter efficacement contre les zones atypiques où les antennes relais émettent des ondes électromagnétiques** bien supérieures à la moyenne en permettant aux maires ou aux citoyens d'exercer un contrôle accru sur toute nouvelle implantation d'antenne-relais sur le territoire de la commune.
15. **Interdire l'implantation d'antennes-relais à proximité immédiate des lieux hébergeant des personnes fragiles**, notamment les écoles.
16. Créer des **comités d'experts indépendants** pour conseiller au gouvernement les mesures à prendre vis-à-vis des ondes électromagnétiques des téléphones portables et développer plus intensément la prévention par l'usage des kits mains libres.
17. Donner la **liberté de choix vaccinale** entre le DT-Polio et l'Hexavalent (et relancer d'urgence la fabrication du vaccin DT-Polio).
18. **Développer les structures de soins palliatifs**, dans le sens premier de ce terme, c'est-à-dire des services de soutien, formés à la prise en charge de la douleur et des besoins des malades, tout au long de leur maladie.
19. Préserver la **médecine scolaire** et revaloriser de 15% le salaire des médecins scolaires.
20. **Relancer la recherche médicale publique et doubler les subventions à l'INSERM** (613 millions d'euros en 2014) afin de soigner les maladies jugées financièrement non rentables par les laboratoires et favoriser la synergie entre les laboratoires publics plus portés sur la recherche fondamentale et des laboratoires privés plus sur la recherche appliquée, notamment dans la recherche en direction de médicaments innovants comme les biothérapies.
21. Soutenir la **recherche sur les cancers de l'enfant**.

C. Garantir l'égalité entre les Français devant la santé dans des conditions de financement public maîtrisées

Le constat

En raison du désengagement de l'Etat, seules 61,3% des dépenses de santé sont couvertes par l'Assurance Maladie Obligatoire : 88% des soins hospitaliers mais seulement 51% des soins courants. De nombreux soins (dentaires, optiques, prothèses auditives) deviennent ainsi inaccessibles pour une partie de la population Française peu ou mal couverte par les complémentaires Santé et non éligible

à la Couverture Maladie Universelle, en particulier chez les retraités. Ainsi, selon une enquête de l'IFOP en 2013, 35% des Français ont déjà renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières. Cette insupportable logique comptable, cette politique de rabot à la petite semaine aboutit à un mécontentement généralisé et à des abus. Nous voulons défendre la Sécurité Sociale face aux abus et à la privatisation progressive du secteur de l'assurance maladie.

Ces réformes ne pourront être menées à bien sans une responsabilisation de tous et une lutte contre les gaspillages, les abus et les fraudes. A titre d'exemple, les coûts administratifs de la santé et de l'assurance-maladie en France sont parmi les plus chers au monde : 7% de la dépense totale de santé contre 5,4% en Allemagne.

Par ailleurs, les prestations sociales délivrées par la France constituent une incitation à venir dans notre pays dans le but de profiter des aides sans aucune volonté de s'assimiler. Les statistiques montrent notamment une explosion du nombre de bénéficiaire de l'AME ces dernières années :

Au 31 décembre 2014, 294 000 personnes en situation irrégulière bénéficiaient de l'AME pour un coût de 760 millions d'euros. Le nombre de bénéficiaires a bondi de 32% entre 2007 et 2014.

De plus, un fort pourcentage de personnes arrivées en 2015 sur le territoire français ne se verra pas reconnaître le droit d'asile et sollicitera l'admission à l'AME par la suite.

L'ANI (Accord National Interprofessionnel), entré en vigueur le 1^{er} janvier, rend obligatoire la couverture santé pour tous les salariés. Mais les experts s'accordent à dire que cette mesure, en faisant basculer une part importante de travailleurs en bonne santé de contrats de couverture individuelle vers des contrats de couverture collective, va contribuer au renchérissement des contrats individuels qui concentreront mécaniquement plus de personnes à fortes dépenses de santé. Ce renchérissement dissuadera encore un peu plus les personnes à faible revenu d'adhérer à un contrat complémentaire.

Les personnes âgées, modestes ou les plus malades étant dans la majorité hors du marché du travail, l'ANI ne permet pas de traiter ces personnes qui auraient le plus besoin d'une couverture de santé. Ainsi, après l'entrée en vigueur de l'ANI, les scénarios les plus optimistes donnent toujours 4,3% des 71-80 ans, 6,8% des plus de 80 ans, 6,6% des femmes/hommes au foyer, 7,1% des chômeurs et 10,4% des autres inactifs sans couverture complémentaire santé.

Nos mesures

22. Réunir des Etats généraux de la santé avec tous les professionnels concernés pour bâtir un régime de Sécurité sociale unique (supprimer le RSI ainsi que l'affiliation obligatoire à une mutuelle d'entreprise pour les salariés).

23. Améliorer le remboursement des soins dentaires de base et assurer un taux de prise en charge de la sécurité sociale de **100% pour les prothèses dentaires** (et non de 70%) couplé à une augmentation de la base de remboursement des couronnes dentaires de 107,5 € à 160 €.

24. Rembourser à 100% d'une paire de lunettes tous les 4 ans sur un panel des montures et de verres négociés avec les professionnels de santé et les industriels. Si le patient souhaite renouveler plus vite ses montures, le montant remboursé sera dégressif. Les dispositions permettant le remboursement à 100 % d'une paire tous les ans seront ajustés à ce nouveau dispositif.

25. **Rembourser le montant d'une prothèse auditive tous les 5 ans** (sauf diminution importante de l'ouïe) en définissant des prestations standard à coût fixe, négociés avec les professionnels de santé et les industriels.
26. **Elargir les conditions d'accès à la CMU** pour les plus de 65 ans afin que les plus anciens ne soient pas abandonnés faute de soins.
27. **Remettre de l'ordre dans le système de santé** et diminuer les dépenses de fonctionnement via des fusions d'agences et de directions.
28. **Supprimer l'aide médicale d'État (AME)** et la remplacer par une aide médicale exceptionnelle et provisoire qui ne concernerait que les urgences sanitaires et les maladies contagieuses.
29. **Conditionner l'accès aux aides sociales à la volonté d'insertion dans la société et instaurer un délai de carence de 5 ans pour l'aide au logement**, la protection médicale universelle (ex-CMU) et le RSA.

D. Améliorer les conditions de travail des professionnels de la santé

Le constat

Les médecins évoluent dans un cadre administratif très contraignant, qui n'a eu de cesse de s'alourdir, et rogne sur le temps utile accordé aux malades : certificats en tout genre, transmission d'information défectueuse avec les Assurances Maladie ou mutuelles, patients ayant changé de couverture, etc. tandis qu'aucune revalorisation de la consultation médicale n'a été entreprise pour compenser ce travail additionnel important demandé aux médecins.

Le tiers-payant généralisé est une menace forte qui pèse sur les médecins, qui ne seraient plus payés que par l'Etat et les complémentaires, avec les conséquences suivantes : paiement hors-délai dans 50% des cas et non-paiement dans 6 à 10% des cas, avec à charge pour le médecin le temps perdu à vérifier que chaque consultation lui a bien été remboursée, et de faire les démarches nécessaires si cela n'a pas été le cas.

Que ce soit à l'hôpital ou dans leurs consultations en ville, les médecins ne se sentent plus en sécurité dans l'exercice de leur fonction.

Le Projet Régional de Santé 2016 a déterminé les besoins d'implantation pour les soins de premier et second recours ainsi que les objectifs de l'offre de soins par activité. Alors qu'ils devraient participer à la définition de ce plan, les infirmiers libéraux, qui assurent le maintien à domicile des patients, ont été ignorés.

Le choix des pouvoirs publics de privilégier la prise en charge des patients par des structures excluant les libéraux et ne respectant pas le libre choix du patient de son praticien (SSIAD, HAD) devient insupportable et met en péril l'existence même de certaines professions : le développement des plateformes territoriales d'appui va de pair avec la création de filières de soins salariés qui dénaturent le métier de professionnel de santé libéral.

Ces choix politiques dépourvus de vision fragilisent la couverture médicale dans l'ensemble de nos régions et affaiblissent le secteur libéral, pourtant essentiel à la santé des Français.

Enfin la situation des aides-soignants et aide médico psychologique dans les EHPAD est très préoccupante : un sous-effectif dramatique dégrade les conditions de travail des personnels et les conditions de vie des résidents.

Les aides-soignants doivent réaliser en moyenne une dizaine de toilettes le matin pour les personnes âgées. Les soins sont faits dans une telle précipitation que les résidents sont bousculés et que les protocoles d'hygiène ne peuvent pas être appliqués.

Le coucher du soir est une véritable course à la montre. De nouveau tout se passe dans une telle précipitation qu'il y a une véritable maltraitance au niveau des aides-soignants qui travaillent à une cadence infernale favorisant ainsi les troubles musculo-squelettique, le stress pouvant aller jusqu'aux problèmes cardio vasculaire.

Du côté du résident, la personne fragilisée pas l'âge qui a besoin de temps et de douceur subit ce rythme incompatible avec une bonne prise en soin.

Nos mesures

30. **Mettre fin à l'obligation de tiers-payant généralisé** et revenir à la situation d'avant la réforme Touraine pour alléger le travail du médecin et lui redonner la pleine maîtrise de ses revenus.
31. **Revaloriser à 35 € le montant de la consultation médicale** pour les généralistes. En échange, il sera demandé aux professionnels de santé de s'impliquer davantage dans la prévention, le dépistage, les soins primaires surtout dès le plus jeune âge.
32. **Fixer une progression raisonnable de l'ONDAM (environ 2,5%)** capable d'absorber les nouveaux besoins au regard du vieillissement de la population
33. **Accroître la prise en compte de la pénibilité du travail du personnel hospitalier** (infirmières, aides-soignantes, brancardiers...) par la création de primes spécifiques.
34. **Simplifier et dématérialiser l'ensemble des tâches administratives** des médecins.
35. **Renforcer les moyens de sécurité mis à disposition des hôpitaux et des maisons de santé** ce qui permettra de réduire l'absentéisme lié à des situations de stress dues aux agressions physiques ou verbales.
36. **Améliorer la couverture sociale des praticiens de santé féminins** en congé maternité et permettre une couverture sociale des accidents de travail des professionnels libéraux.
37. **Refuser le choix du gouvernement de privilégier la prise en charge des patients par des structures excluant les libéraux** et ne respectant pas le libre choix du patient de son praticien (SSIAD, HAD).
38. **Augmenter les effectifs des aides-soignants et des aides médicaux psychologiques en EHPAD** de manière à assurer la qualité et la sécurité des patients dans les soins d'hygiène et dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne.
39. **Revoir l'organisation de l'hôpital public.**
 - **Associer les soignants à sa gouvernance**
 - Mettre en œuvre la **déconcentration budgétaire par pôles et services.**
40. **Défendre l'hospitalisation privée car la diversité des établissements de soins est une richesse** et stimule l'innovation et le dynamisme. Comme pour toutes les PME, je veux qu'on divise par deux les impôts et taxes sur les bénéfiques réinvestis en France.

41. Amplifier la **création de nouveaux métiers de la santé**, reconnus par des diplômes, qui soulage la surcharge de travail des médecins, et qui permette des évolutions de carrière pour les secrétaires médicales, les infirmières, sur le modèle des sages-femmes pour l'obstétrique. Infirmières de coordination, infirmières d'évaluation en particulier pour les personnes âgées, assistantes médicales chargées de la gestion des dossiers des patients, etc.

E. Inverser le rapport de force avec les laboratoires pharmaceutiques

Le constat

L'assurance maladie a dépensé 23 Md€ en remboursement de médicaments en 2014, en hausse de 3,8% par rapport à l'an passé, ce qui met la France 20% au-dessus de la moyenne européenne de consommation de médicament par habitant, sans que la santé des Français soit pour autant meilleure. Les traitements des maladies chroniques (antidiabétiques, antirhumatismaux, maladies rares) constituent une véritable rente de situation pour les laboratoires qui en parallèle, ne se privent pas de délocaliser leurs unités de production à l'étranger.

La France compte un retard important dans la production et la vente de médicaments génériques, susceptibles de réduire la facture pour la Sécurité Sociale : Selon un rapport de la Cour des Comptes de 2014, les génériques représentaient, en 2014, 25% du volume des médicaments vendus en France contre 76% en Allemagne et 75% au Royaume-Uni. En parallèle, la production des génériques est massivement délocalisée en Inde ou en Chine par certains laboratoires pharmaceutiques sans que les contrôles ne soient toujours irréprochables. Ainsi en décembre 2014, 25 génériques produits dans un laboratoire d'Hyderabad ont été retirés des pharmacies françaises par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament à cause d'un manque de respect des pratiques cliniques.

Pour contrer l'arrivée des génériques sur le marché, les laboratoires ont également tendance à multiplier les brevets et les actions en justice pour violation de brevets : brevets sur la molécule, sur la forme, les méthodes de traitement.

Nos mesures

42. **Affirmer la volonté de soustraire la santé à la prédation des intérêts privés.**

43. **Instaurer des critères sur la constitution des prix des médicaments** afin de rendre le processus plus transparent.

44. **Passer en revue l'ensemble du portefeuille de médicaments pour supprimer le remboursement de tous les médicaments aux bénéfices douteux ou inexistant** et développer la prescription des médicaments génériques. En outre, Tout nouveau médicament qui n'apportera pas un meilleur résultat ne sera mis sur le marché qu'au prix du moins cher existant.

45. **Assurer la mise sur le marché au prix européen des médicaments reconnus innovants.**

46. **Relocaliser la production de médicaments stratégiques en France** en imposant la production en France d'au moins 50% du volume consommé pour tout médicament dont les remboursements annuels dépassent les 20 M€.

47. Veiller à ce que la **formation des étudiants en médecine soit indépendante des lobbies.**
48. **Autoriser les actions de groupe en justice** sans avoir à passer par le filtre d'une association « autorisée ».
49. **Désindexer le revenu des pharmaciens du prix des médicaments** en établissant un système d'honoraire à la ligne de prescription quelque soit le médicament prescrit.
50. Evoluer vers un **système de remboursement basé sur l'efficacité individuelle, mesurée, pour chaque médicament**

DEPENDANCE ET FIN DE VIE : AGIR POUR LE GRAND AGE ET LES AIDANTS

Le constat

La question de l'autonomie dépasse de très loin celle de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, de ses modalités ou de son niveau. Elle se présente comme un véritable défi pour notre société, au même titre que des questions aussi importantes que l'immigration ou le chômage.

L'impact qu'elle a déjà sur les équilibres sociaux ainsi que sur l'ensemble du système de protection sociale s'accroîtra encore demain, du fait notamment de l'allongement de la durée de la vie, des progrès de la médecine et de l'arrivée dans le quatrième âge des générations du baby-boom de l'après-guerre.

A n'en pas douter, cette question occupera une place centrale dans les débats de demain et pèsera sur les choix qui devront être faits dans de nombreux domaines : protection sociale, définition des contours de la solidarité nationale, solidarité entre les générations, question du « reste à charge », de la solvabilité et de l'accessibilité à certaines prestations indispensables, répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités, formation (initiale et continue) des professionnels de santé (y compris des médecins) et des professions des services à la personne, aide publique au développement des nouvelles technologies...

En parallèle, il convient de porter une attention toute particulière aux aidants, qui occupent une place centrale dans notre société et apportent un soutien essentiel aux personnes en perte d'autonomie. Ils entretiennent des liens étroits avec ces personnes affaiblies et leur viennent en aide à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des activités de la vie quotidienne.

L'association Française des aidants a publié un rapport en 2016 qui livre quelques chiffres illustrant la place majeure occupée par ces personnes dans notre société et les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés :

- 8,3 millions de proches aidants (12 % de la population française), avec une moyenne d'âge à 52 ans.
- 48% des aidants déclarent avoir des problèmes de santé qu'ils n'avaient pas avant d'être aidant.
- 70% des aidants déclarent ne pas s'accorder de temps pour leurs loisirs.
- 50% des aidants ne parlent pas des difficultés liées à leur rôle d'aidant avec les professionnels de santé.
- 55% des aidants seraient intéressés par des formations, 10% seulement en ont déjà bénéficié.

Les aidants, par leur dévouement hors du commun, l'attention et le temps qu'ils consacrent à ceux qui ont en le plus besoin sont des acteurs essentiels du tissu social français. Mais les économies considérables qu'ils permettent à la Sécurité sociale (estimées à plus de 150 milliards d'euros par an) de réaliser ne sont pas suffisamment mises en avant : journées d'hospitalisation et pathologies graves évitées, assistance médicale... La France se doit de valoriser davantage ces bénévoles de l'ombre.

Nos mesures

Elles s'articulent autour de trois axes :

- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.** Les soins à domicile ont un coût humain et financier bien moindre que l'hospitalisation ou le séjour en EHPAD. Alors que la population âgée de plus de 75 ans passera de 6 à 12 millions (soit un ratio de 9 à 16% de la population française) entre aujourd'hui et 2060, nous devons impérativement adapter les logements et améliorer les réseaux de soins de ville et libéraux.
- **Doter les EHPAD des moyens de fonctionnement permettant aux résidents de vivre dans de bonnes conditions.** Nous devons augmenter les effectifs des aides-soignants et des aides médicaux psychologiques en EHPAD, mettre en place quelques lits de soins palliatifs en EHPAD avec présence d'une infirmière toutes les nuits dans l'établissement, ceci pour limiter aussi l'engorgement des urgences de l'hôpital avec les personnes âgées. Plus généralement, il faut renforcer les synergies entre les EPHAD et les hôpitaux afin d'éviter de fermer ces derniers.
- **Valoriser et faciliter la vie des aidants** qui occupent une place centrale dans notre société et apportent un soutien essentiel aux personnes en perte d'autonomie.

Un plan ambitieux fera de la dépendance une véritable cinquième branche de la Sécurité Sociale. C'est la raison pour laquelle il faut nationaliser la politique de la dépendance. Les départements versent, de plus en plus difficilement, les aides aux personnes âgées, notamment l'aide sociale, et surtout l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), pour les plus de 60 ans dépendants. En outre, confrontés à l'augmentation des dépenses sociales qu'ils gèrent, certains départements privilégient le paiement du RSA à celui de l'APA. Il n'est pas admissible que certains Français soient moins bien aidés parce qu'ils n'habitent pas dans les « bons » départements. C'est l'honneur de la République, de la France, que d'accorder le même traitement à tous ses citoyens

A. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

1. Faire voter par le Parlement une grande loi de programmation pluriannuelle

Alors que la population française vieillit et que des besoins nouveaux (les évolutions épidémiologiques et démographiques en cours engendrent de nouvelles dépenses) apparaissent, il paraît nécessaire de prévoir 5 milliards d'euros supplémentaires au cours du prochain quinquennat, financés de deux façons :

- Une économie de 2 milliards d'€ liée aux 3 millions de journées d'hospitalisation des personnes âgées que certains jugent inutiles (à 700 €).
- 3 milliards d'€ liés à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales estimées entre 60 et 80 milliards d'€ par an.

Une grande loi de programmation pluriannuelle sur l'autonomie permettra de définir les objectifs à cinq ans que le pays se fixe pour relever le grand défi de la perte d'autonomie. Elle devra évidemment prendre en compte les évolutions épidémiologiques et démographiques en cours, mais elle visera surtout à coordonner l'action des divers acteurs et à définir les moyens qu'ils mettront en œuvre ensemble pour concourir à l'atteinte de ces objectifs, dans le cadre d'une véritable politique publique pour favoriser l'autonomie des personnes âgées.

La loi de 2015 « d'adaptation de la société au vieillissement » n'est pas suffisante et néglige des pans entiers de la question, qu'il est pourtant important de considérer, comme la formation des professionnels de santé et de services à la personne, l'adaptation de l'habitat et des structures d'accueil, la prévention et l'éducation thérapeutique, la prise en charge des maladies chroniques qui

sont souvent à l'origine de la perte d'autonomie. La préservation de l'autonomie et la lutte contre la dépendance doivent être considérées comme une grande cause nationale.

Enfin, la problématique du grand âge et de l'autonomie doit trouver toute sa place à l'Université et dans nos institutions de recherche.

2. Aider les personnes âgées à rester à domicile le plus longtemps possible

Prenons, à titre d'exemple, le cas d'une personne âgée qui se blesse dans sa salle de bains, et qui reste 30 jours à l'hôpital, soit un coût pour la sécurité sociale de 21 000 €. Deux mesures concrètes pourront faciliter son maintien à domicile :

- Adapter les logements des plus anciens pour leur permettre de rester chez eux. Il s'agit de faciliter les démarches des plus de 65 ans qui souhaitent effectuer des travaux d'aménagement visant à rester dans leur logement : créer un guichet unique et un numéro vert au niveau des préfectures afin d'orienter les retraités et diminuer la TVA sur les travaux d'aménagement visant à leur permettre de rester dans leur logement.
- Améliorer le réseau de soins libéraux pour permettre une meilleure prise en charge des personnes nécessitant des soins.

3. Favoriser le recours aux nouvelles technologies dans la prise en charge de l'autonomie

Les nouvelles technologies jouent un rôle fondamental dans l'information, dans la prévention et dans la prise en charge de la perte d'autonomie. Ce rôle sera consacré par la loi de programmation pour l'autonomie des personnes âgées, qui consacrera une place importante à des mesures comme le financement d'équipements et de dispositifs techniques et médicaux connectés dont l'acquisition par les personnes sera remboursée pour faciliter leur suivi à distance. Un véritable modèle économique et tarifaire pour le développement de la télémédecine et l'investissement dans des plateformes de suivi à distance sera mis en œuvre, dans le but de faciliter la coordination des acteurs. Il faudra consacrer des moyens à un véritable plan de développement de la fibre optique, dont la prise en charge du grand âge sera un des principaux bénéficiaires. L'ensemble de ces mesures permettra de développer le maintien à domicile, qui est un objectif prioritaire.

4. Développer la « silver économie » et favoriser toutes les formes d'innovation

La question de la perte d'autonomie présente certes un très grand défi, mais peut également être à l'origine d'innovations techniques et organisationnelles, que l'on regroupe généralement sous le vocable de « silver économie ». On pense notamment au développement de l'économie numérique et des technologies de suivi à distance, au secteur économique santé-bien être-sport adapté, aux start-ups françaises développant des outils d'auto-rééducation à domicile (du type « seriousgames »), au développement de la conception et de la réalisation de l'habitat adapté.

Il faut encourager le développement de l'ensemble de ces offres, où les acteurs français sont souvent en avance, et permettre que les personnes qui en ont besoin puissent y avoir recours. Il en résultera des économies pour la société, notamment par le moindre recours à l'hospitalisation de court ou de long séjour. 3 millions de journées d'hospitalisation des personnes âgées sont inutiles. A 700 € la journée, l'économie potentielle serait de 2 milliards d'€.

L'innovation organisationnelle doit être également favorisée, notamment par le développement de l'hospitalisation de jour, mais surtout par le développement massif des services de soins à domicile et de l'hospitalisation à domicile (HAD), en levant les entraves administratives qui pèsent sur cette

dernière modalité. Ce sont évidemment les personnes en perte d'autonomie qui bénéficieront au tout premier chef de ces développements.

Un fonds national pour l'innovation dans le domaine de l'autonomie des personnes âgées sera créé, orienté vers l'éducation thérapeutique et les actions de prévention

5. Favoriser la prévention de la perte d'autonomie en développant les structures de prévention, l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique

Le système français de santé et de soins est très développé sur les aspects curatifs, mais pas suffisamment dans ses aspects de prévention. Cela est notamment vrai pour la prévention de la perte d'autonomie, pour laquelle des consultations régulières, incitées financièrement, devront être mises en place dans des centres de prévention ad hoc, financés par l'assurance maladie, desservis par les divers professionnels de santé à même d'agir dans ce domaine. C'est dans ces centres que les personnes seront sensibilisées à l'importance de l'hygiène de vie ou à la pratique d'une activité physique adaptée.

B. Doter les EHPAD des moyens de fonctionnement permettant aux résidents de vivre dans de bonnes conditions

6. Garantir l'accès rapide à l'hébergement des personnes en perte d'autonomie

Le développement rapide au cours des dernières décennies du maintien à domicile à des stades de plus en plus avancés de la perte d'autonomie a eu pour conséquence de limiter le recours aux structures d'hébergement pour personnes âgées (établissements médicalisés ou EHPAD) aux personnes les plus âgées et en situation d'impossibilité stricte de maintien à domicile.

Or, l'accueil dans ces structures, qui est le plus souvent urgent et qui se fait souvent au décours d'un séjour hospitalier trop long et inadapté, n'est pas facile, faute le plus souvent de places immédiatement disponibles. Il y a donc un effort important à faire sur la possibilité de disposer rapidement de places en EHPAD disponibles pour les besoins de proximité, quitte à organiser le financement pour les institutions des places ainsi maintenues vacantes.

De façon plus générale, il faut mettre en place un dispositif « zéro absence de solution » pour la prise en charge de la perte d'autonomie lorsque la solution de l'accueil en établissement est choisie ou lorsqu'elle s'impose. La coordination des acteurs de la prise en charge et un suivi personnalisé doivent être favorisés et, au besoin, mieux organisés et mieux financés.

7. Soutenir les établissements d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie

Le développement du maintien à domicile ne signifie pas que les structures d'hébergement et les institutions n'auraient plus leur place dans le dispositif ; c'est tout le contraire. Leur rôle change, et les EHPAD se concentrent de plus en plus sur la prise en charge des personnes les plus dépendantes, pour lesquelles le maintien à domicile s'avère impossible. Les moyens (supplémentaires à n'en pas douter dans les années à venir) devront donc être mobilisés et financés par la solidarité nationale pour que les structures d'accueil des personnes âgées puissent accomplir partout leur mission dans des conditions normales, favorisant la qualité de l'accueil et de la prise en charge.

8. Limiter le reste à charge des usagers et des familles et concevoir un plafond des dépenses

La charge financière engendrée par la perte d'autonomie pèse très lourdement sur les personnes concernées et sur les familles, à tel point que la question du « reste à charge » après intervention des divers financeurs devient cruciale et risque d'amener des situations d'éviction. C'est sans doute dans ce domaine et pour cette catégorie de population que le sentiment d'injustice et d'inefficacité du

système de protection sociale est le plus vivement ressenti, alors même que le besoin de prise en charge se développe. L'effort à faire pour que le reste à charge des personnes et de leurs obligés se réduise doit donc être considéré comme prioritaire, et c'est ici que l'effort de solidarité nationale doit se manifester. Dès lors, la mise en place d'un plafond de dépenses par foyer fiscal, au-delà duquel le relais des systèmes de financement socialisés sera assuré.

9. Créer des parcours individualisés pour les personnes en perte d'autonomie

Pour les personnes en perte d'autonomie, il est important que des programmes spécifiques de prise en charge soient mis en œuvre sous la forme de plans personnels d'accompagnement, à même de mieux prendre en compte la diversité des besoins et proposant un parcours individualisé permettant l'intervention des divers acteurs de façon coordonnée et au meilleur moment. Ces parcours viendraient compléter, voire se substituer aux prises en charge permises par l'APA qui ne couvre pas, à ce jour, la diversité des besoins.

10. Former des professionnels capables de relever le défi du grand âge

Le défi posé par le vieillissement de la population et le grand âge doit nous conduire à être extrêmement attentifs à l'évolution des métiers chargés de le relever. Quantitativement, compte-tenu de l'évolution démographique, les emplois du secteur de l'économie sociale iront croissant. Il faudra favoriser la naissance de nouveaux métiers, à la charnière des professions de santé, médico-sociales, sociales et de services. Il en résultera nécessairement une action de l'Etat pour en organiser le développement. Qualitativement, les métiers existants et à créer dans le secteur de la prise en charge du grand âge devront, plus que d'autres, bénéficier de formations tout au long de la vie, axées essentiellement sur la prise en charge pluridisciplinaire et l'organisation de la coordination, sur les attentes des personnes et de leurs familles ainsi que sur la diffusion de la révolution numérique.

Pour tous ces métiers, notamment pour les médecins, c'est la dimension généraliste de la formation qui devra être centrale, permettant de former des professionnels capables de s'adapter aux évolutions rapides de la demande et plus rapides encore des technologies. Ces efforts doivent tendre à éviter que, comme c'est souvent le cas pour certaines professions en tension pour lesquelles des postes ne sont pas pourvus (médecins, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et aides-soignants), on se retrouve finalement en pénurie de professionnels.

C. Valoriser et faciliter la vie des aidants

11. Valoriser les aidants

Les aidants jouent un rôle indispensable pour favoriser le lien social. Cela est encore plus vrai dans le secteur de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. Le fait de participer à une grande cause nationale doit être reconnu, principalement par la prise en charge des formations nécessaires à l'accomplissement des missions confiées aux aidants, et par la reconnaissance de leur rôle comme acteur à part entière, au même titre que les professionnels, aussi bien dans les parcours de prise en charge des personnes en perte d'autonomie que dans les programmes de prévention et d'éducation thérapeutique. Pour ce faire, les mesures suivantes sont nécessaires :

- Accorder une part fiscale complète aux familles ayant un enfant handicapé.
- Mettre en place des formations pour les aidants qui pourront être prises dans le cadre du Congé individuel de Formation (CIF) ou du compte formation professionnel (CFP).

- Agir pour que les compétences qu'acquièrent les aidants en s'occupant d'un proche puissent faire l'objet d'une validation pour être reconnue dans le monde professionnel.
- Etendre le dispositif de dons (anonyme et sans contrepartie) de jours de repos, aux aidants d'une personne âgée en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.
- Garantir un quota de jour par an de mise à disposition rémunérée permettant l'accès aux soins liés à la maladie ou au handicap.
- Supprimer les charges sociales pour les employeurs à domicile.
- Instaurer l'obligation d'un volet « Aidants en emploi » dans les négociations annuelles obligatoires.

HANDICAP :

OUVRIR NOTRE SOCIETE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le constat

Notre pays compte environ 12 millions de personnes en situation de handicap (selon l'INSEE), dont 1,5 million avec une reconnaissance administrative de leur handicap. Ces dernières années, la crise économique et les mesures d'austérité ont accentué les inégalités que subissent nos compatriotes du fait de leur handicap : leurs contrats sont souvent plus précaires et leur niveau de rémunération plus faible que le reste des salariés.

L'OCDE mentionne qu'en 2010, le taux d'emploi des personnes handicapées dans les états membres était de 44% (contre 75% pour les personnes non handicapées). En France, ce taux était de 35% (pour les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé). Le taux d'emploi varie aussi selon la nature du handicap. Il est plus faible pour les personnes présentant un handicap intellectuel ou psychosocial.

Les principales causes d'inégalité sont l'absence de mesures positives, la persistance des stéréotypes, le manque de services de soutien ou de transport adéquat vers le lieu de travail, et un faible accès à l'éducation supérieure et à la formation professionnelle.

La vraie justice sociale consiste à proposer une politique forte et concrète pour inclure les personnes en situation de handicap dans notre société. Nous proposons d'investir 5 milliards d'€ pour la cause du handicap, notamment pour améliorer l'accessibilité, augmenter l'AAH, inclure les enfants dans le système scolaire et soutenir les aidants.

Il est urgent de simplifier l'ensemble des dispositifs en faveur du handicap.

Nos mesures

A. Garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap

L'accessibilité est un enjeu primordial pour l'inclusion des personnes en situation de handicap : 40 % des personnes en situation de handicap se retrouvent sans emploi car elles n'ont pas les moyens d'atteindre leur lieu de travail. Or les gouvernements successifs se défont, reportant mandat après mandat, l'application de la loi du 11 février 2005.

- 1. Déterminer un agenda et un plan d'action concret avec les associations, les collectivités locales et les entreprises**, afin de faire appliquer la loi du 11 février 2005, détricotée par les dérogations (3ans, 6 ans, 9 ans) accordées par l'État. Il s'agit de définir une date butoir réaliste pour la mise en accessibilité des personnes en situation de handicap aux transports en commun, à la voirie, aux administrations, aux entreprises, aux bâtiments, aux commerces...

2. **Rendre accessible (par des financements) l'aménagement des véhicules des adultes en situation de handicap** ainsi que ceux des parents d'enfants en situation de handicap.
3. **Innovier en développant des accessoires facilitant l'autonomie et l'indépendance des personnes** en situation de handicap grâce aux nouvelles technologies :
 - Créer des sites conformes aux normes européennes pour l'accessibilité des malvoyants, fauteuils électriques « intelligents », lunettes « intelligentes » ...
 - Privilégier pour les personnes à mobilité réduite l'accès au télétravail (ce qui passe par l'extension de l'accès au très haut débit et de la couverture des téléphones portables à toutes les zones rurales, bourgs et petites villes).
 - Renforcer l'accès au numérique pour les personnes en situation de handicap, grâce à des contenus audio et visuels adaptés.
 - Créer un fonds financier de 50 millions d'€ pour développer la recherche, la diffusion et la fabrication française des accessoires intelligents.

B. Agir pour les enfants en situation de handicap

20 000 enfants en situation de handicap sont sans solution de scolarisation. Les postes d'AVS (Assistante de Vie Scolaire) et d'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap) sont insuffisants pour permettre une réelle inclusion de ces enfants en milieu scolaire ordinaire.

4. **Revoir le dispositif d'insertion à l'école des enfants en situation de handicap et garantir une prise en charge par l'éducation nationale dès l'âge de 3 ans :**
 - Créer des postes d'AVS (Assistante de Vie Scolaire) et d'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap) en nombre suffisant afin que tous les élèves en situation de handicap aient une solution de scolarisation durable et à temps complet.
 - Permettre aux AVS et AESH de suivre une formation qualifiante et diplômante et avoir une perspective professionnelle stable.
5. **Augmenter le nombre d'IME (Institut Médico-Éducatif) pour les enfants en situation de handicap** dont la santé ne permet pas d'être scolarisés en milieu ordinaire
6. **Simplifier les démarches et les dossiers.** Les dossiers sont trop complexes à remplir pour les parents. Les aides humaines doivent être plus importantes pour permettre aux deux parents de conserver leur emploi et d'avoir des moments de répit.
7. **Augmenter le nombre de contrôles inopinés par les ARS** (Agence Régionale de Santé) afin de lutter efficacement et durablement contre les dysfonctionnements et maltraitances et définir un statut protecteur pour les lanceurs d'alertes (professionnels, parents, proches...) dénonçant ces dysfonctionnements et maltraitances.

C. Assurer la possibilité pour les personnes en situation de handicap d'être formées et de travailler

8. **Mettre en place un système de contrôle renforcé (tous les ans) et d'incitations pour permettre aux entreprises et administrations d'atteindre le quota prévu** par la loi de 1987 de 6% de personnes en situation de handicap dans les entreprises.

9. **Mettre en place un suivi régulier (au moins une fois par an) des travailleurs en situation de handicap pour s'assurer du respect de leur RQTH** (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) et des bonnes conditions de travail afin de prévenir les infractions au droit du travail que ce soit en entreprise ordinaire, en EA (Entreprise Adaptée), en CDTD (Centre de Distribution du Travail à Domicile) et en ESAT (Établissement de Services d'Aide par le Travail).
10. Assurer une meilleure prise en compte des **situations de handicap par notre système de retraite.**
11. **Faciliter la réinsertion en mettant en place des formations** dans l'intervalle précédant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
12. **Favoriser les aménagements de véhicules** et le covoiturage dans les entreprises entre les salariés valides et les personnes en situation de handicap.

D. Allouer de nouvelles ressources pour les personnes en situation de handicap

Obtenir l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) est trop difficile et pour de nombreuses personnes en situation de handicap, le montant est actuellement insuffisant.

13. **Revaloriser l'AAH de 200 € pour atteindre 1 008,46 €** afin que plus aucune personne en situation de handicap ne vive sous le seuil de pauvreté, et indexer à l'inflation cette allocation.
14. **Accorder une part fiscale complète aux familles ayant un enfant en situation de handicap** (dès la première personne à charge).
15. Faire bénéficier aux personnes en situation de handicap d'un **titre ouvrant droit à des réductions pour l'accès aux divertissements et à la culture** au même titre que les étudiants, les demandeurs d'emploi et les seniors.
16. **Faire en sorte que l'autisme permette d'ouvrir des droits auprès de la MDPH** et que les éventuelles particularités à la prise en charge se déterminent lors de l'entretien pour définir le projet de vie de l'enfant. De trop nombreux autistes sont contraints de quitter la France, leur situation est trop peu et trop mal considérée en France.

E. Reconnaître la place et le rôle des aidants dans notre société

17. **Déployer une politique de soutien aux aidants en entreprise afin qu'ils ne soient plus contraints d'arrêter de travailler.**
 - Instaurer l'obligation d'un volet « Aidants en emploi » dans les négociations annuelles obligatoires.
 - Mettre en place des formations pour les aidants qui pourront être prises dans le cadre du Congé individuel de Formation (CIF) ou du Compte Formation Professionnel (CFP).
 - Agir pour que les compétences acquises par les aidants en s'occupant d'un proche puissent faire l'objet d'une validation pour être reconnue dans le monde professionnel.
 - Garantir un quota de jours (par an) de mise à disposition rémunérée permettant l'accès aux soins liés à la maladie ou au handicap.

- Etendre le dispositif de dons (anonyme et sans contrepartie) de jours de repos, aux aidants d'une personne âgée en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.

18. Mieux prendre en compte la santé et le bien-être des aidants

- Permettre l'accès pour les aidants qui le souhaitent à des espaces d'information, de soutien, de formation, de médiation.¹⁶
- Encadrer et favoriser le baluchonnage (service qui permet au proche aidant de passer le relais à un ou plusieurs « baluchonneurs » sur un temps plus ou moins long, 24h/24, à domicile).

F. Mener la chasse à la bureaucratie et améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sur tout le territoire.

19. **Renforcer les effectifs**, notamment le nombre de médecins, dans les MDPH pour mettre fin aux délais de traitement beaucoup trop longs.
20. Exiger une **meilleure coordination entre les Caisses d'assurance maladie et les MDPH** pour éviter, comme c'est le cas actuellement, des décisions contradictoires entre les deux services. La décision du médecin Conseil de la CPAM doit être prise en compte dans les critères du dossier MDPH.
21. **Simplifier les démarches et des dossiers de demandes MDPH**. Les dossiers sont complexes et longs à remplir. Ils doivent être accessibles et compréhensibles par tous.

¹⁶<http://www.aidants.fr/node/16>

TRANSPORT : EN FINIR AVEC « L'AUTOMOBILISTE BOUC EMISSAIRE »

Le constat

Le gouvernement actuel n'a cessé de harceler les automobilistes avec des réglementations tatillonnes sans jamais prendre en compte leurs avis. Pire, de nombreuses décisions ubuesques augmentent les bouchons et, de fait, la pollution. Il faut aussi cesser d'opposer artificiellement automobilistes, motards, usagers des transports en commun, cyclistes et piétons. Cette manie de diviser les français autour de leur moyen de transport provoque des tensions absurdes. Enfin, n'oublions pas que les évolutions technologiques et scientifiques permettent aux voitures de toujours moins polluer.

Dans ce contexte, une politique adaptée se décompose en trois axes :

Il s'agit tout d'abord de mettre fin au matraquage fiscal et de permettre aux automobilistes de respirer, au sens propre comme au figuré.

Il convient ensuite de défendre l'environnement et d'anticiper l'automobile de demain.

Enfin, il faut récompenser les industriels du secteur qui traduisent en actes leur amour de la patrie.

Nos mesures

A. Mettre fin au matraquage fiscal

1. **Proposer un passage de permis de conduire à chaque jeune lors d'un service civique de 3 mois.**
2. **Stopper les hausses des péages** : renationalisation des autoroutes (qui réalisent des bénéfices de 2 milliards d'euros par an et rachat au prix de vente de 2005 (plus le coût des investissements réalisés moins les bénéfices reçus). **Les péages seront gratuits sur les tronçons amortis.**
3. **Instaurer le sursis dans le permis à points** : créer une franchise d'infraction pour les excès de vitesse inférieurs à 10 km par heure : le point est retiré seulement si une deuxième infraction est constatée dans le trimestre suivant la première infraction. A l'inverse, durcir les peines pour les multirécidivistes et les chauffards conduisant sous l'emprise de substances illicites.
4. **Lutter contre les bouchons provoqués par les camions en transit** : Interdire totalement la circulation des poids lourds sur les autoroutes de 7h à 22h les jours de grandes influences (départ et retour de vacances/week-ends prolongés)
5. **Stopper le matraquage fiscal** : supprimer la taxe sur les véhicules de société pour les véhicules produits en France
6. **Stopper la piétonisation des voies sur berge à Paris**, mesure idéologique qui augmente la pollution en créant plus de bouchons.

B. Agir maintenant pour préparer le futur

7. Accélérer la **mise en place des tests anti-pollution en conditions réelles**.
8. **Remplacer les 10 millions de véhicules les plus énergivores en 10 ans par le biais d'un nouveau bonus-malus** favorable aux véhicules électriques et peu polluants.
9. Accélérer la **mise en place de bornes de recharge rapide pour les voitures électriques** et établir un objectif d'une borne de recharge pour les 11 000 stations-service à la fin du quinquennat
10. **Poursuivre le développement des réseaux de transport** en commun en encourageant les intercommunalités à privilégier les transports propres (GNL, électriques, etc.).
11. **Mettre les technologies numériques au service d'une meilleure gestion du trafic** (analyse des pics de circulation, fluidification du trafic à l'aide d'informations sur la circulation, gestion des feux tricolores, etc.).
12. Développer le **ferroutage**.
13. **Investir dans les routes solaires** (le groupe français Colas développe 1er tronçon de chaussée au monde. A l'heure actuelle, les coûts demeurent élevés mais les bonds technologiques pourraient permettre une baisse spectaculaire du prix de cette énergie).
14. **Investir dans les véhicules autonomes** qui permettront d'améliorer la sécurité et le confort des automobilistes.

C. Favoriser les industriels qui produisent en France

15. Rendre le **prix de la carte grise déductible des impôts pour les véhicules fabriqués en France**.
16. **Informers les acheteurs de la part du fabriqué en France** des automobiles.

EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET MONDE RURAL : EGALITE ENTRE LES RURAUX ET LES URBAINS

Le constat

A. Une France rurale abandonnée malgré un territoire exceptionnel

Dans les années 60, la France remédie aux déséquilibres entre Paris et « le désert français » par une vigoureuse politique d'aménagement du territoire : longtemps inférieurs à la moyenne nationale, les coûts de main-d'œuvre en province et en périphérie des grandes villes y contribuent, permettant un redéploiement industriel à l'intérieur du territoire national. Pour aider au développement économique des régions françaises et contrebalancer le poids excessif de la région parisienne, des aides sont octroyées aux entreprises qui décident de redéployer une partie de leur production, notamment vers les régions les moins développées (Bretagne, Centre, Bourgogne,...). S'ensuit la création de 250 000 emplois en régions, en particulier dans les industries automobile, électrique, électronique et mécanique.

Alors, la France s'est également modernisée et les transports se sont développés. Ainsi, la réorganisation territoriale s'est fondée sur des programmes d'infrastructures lourdes. Des ports, des aéroports, des infrastructures routières et ferroviaires ont été bâtis. Il s'agissait d'opérer une organisation territoriale par le biais de réseaux de communication, facteur de liaison et de dynamisme. Cette période a aussi été marquée par l'action de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, chargée de la stratégie de mise en valeur de l'espace français. Les initiatives publiques se sont multipliées et ont principalement concerné le secteur secondaire, vecteur de développement et créateur de richesses, mais aussi, par la suite, des établissements et administrations publics. L'ensemble du territoire national a donc profité du développement économique.

Mais les mutations et la mondialisation ont provoqué un phénomène de concentration des richesses et des emplois autour des grandes métropoles régionales, qui a renforcé leur attractivité par leur capacité à offrir des atouts aux entreprises : présence d'infrastructures de transport, de laboratoires, d'universités, d'équipements culturels... Dans ce contexte, les régions rurales ou anciennement industrialisées ont connu le chômage, le déclin démographique, la fermeture progressive des services publics et les délocalisations. En parallèle, les politiques d'aménagement du territoire ont été abandonnées au fil des années par les gouvernants.

Les déséquilibres ne cessent de s'amplifier à tel point que certains territoires sont totalement abandonnés, privés d'investissements, de connexions Internet. Les téléphones portables ne passent pas, ce qui condamne irrémédiablement ces endroits à ne jamais voir s'implanter d'entreprises sur leur territoire.

Trois profils se dégagent :

- Les métropoles très intégrées à la mondialisation, qui concentrent 58% de la population et 70% des emplois.

- Les espaces périurbains, proche des grandes métropoles où vivent des Français qui travaillent dans les grandes métropoles.
- Les espaces ruraux et les villes de taille moyenne éloignées des grandes métropoles où vivent 17% des Français soit 11 millions d'habitants, qui sont les plus fragiles : l'apparition de difficultés économiques dans une ville moyenne entraîne le déclin des villes limitrophes puis des campagnes environnantes. Des pans entiers du territoire national sont ainsi livrés à l'abandon. Abandon des citoyens qui vivent dans des zones économiques sinistrées ; abandon des paysages qui ne sont plus entretenus, ce qui nuit au maintien de la biodiversité. Dans ces secteurs, l'engrenage de la désertification est invariable : fermeture des écoles, des cabinets médicaux, des services publics locaux, des commerces...

B. Des menaces sur la beauté des paysages et la qualité des terroirs

1. Quand les terres naturelles disparaissent

Les sols artificialisés ne cessent de s'étendre, avec 490 000 hectares gagnés entre 2006 et 2014, avec une progression annuelle stabilisée autour de 55 000 hectares. Ils occupent désormais 9,3 % du territoire métropolitain. Cette extension s'est effectuée pour deux tiers aux dépens des espaces agricoles.

L'étalement urbain est la principale cause et se traduit par d'immenses complexes commerciaux en périphéries des villes, qui remplacent les cultures en même temps qu'ils ruinent les commerces de centre-ville et freinent le développement des circuits courts.

Enfin, il faut également mentionner d'autres conséquences que sont la fragmentation des écosystèmes et une imperméabilisation des sols qui accroît les risques d'inondations.

2. Les paysages : meilleurs alliés des plantes et des animaux

La préservation des habitats naturels est la condition indispensable au développement des espèces animales et végétales. C'est d'ailleurs bien souvent le maintien des secondes qui permet la survie des premières. Les haies, bosquets, ruisseaux qui séparent les champs sont ainsi des viviers pour le maintien de la biodiversité. Ces habitats sont aujourd'hui mis en danger par l'artificialisation des sols et le développement d'exploitations agricoles toujours plus vastes

Ces éléments de paysages concourent également à un meilleur stockage de l'eau dans les sols, à la protection des reliefs contre une érosion trop rapide, à la limitation des fuites de produits phytosanitaires dans les cours d'eau. Ils procurent encore des abris aux auxiliaires de culture, c'est-à-dire les prédateurs qui détruisent les nuisibles sans aucune intervention chimique, et aux pollinisateurs qui fécondent les plantes cultivées.

3. La loi Littoral remise en cause par les éoliennes

Les paysages sont également une victime collatérale des changements climatiques. Afin d'accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la France, la récente loi sur la transition énergétique entend accroître le nombre d'éoliennes implantées sur notre territoire.

Des champs d'éoliennes offshore sont déjà prévus devant Courseulles-sur-Mer et le Tréport, au mépris du souvenir des soldats tombés à Omaha Beach en 1944 comme des pêcheurs normands, et à rebours de la loi littoral sanctuarisant nos littoraux. Une ruine pour les paysages...

Nos mesures

A. Abroger la loi NOTRe et la remplacer par une vraie loi d'aménagement du territoire :

1. **Consacrer la commune et ses compétences comme cellule de base de notre République**
2. **Interdire les fusions forcées d'intercommunalités et exiger l'accord des Conseils municipaux concernés** (les regroupements doivent correspondre à des bassins de vie que seuls les élus locaux sont capables d'apprécier)
3. **Maintenir un seuil minimum de représentation au sein des Conseils communautaires** pour les petites communes sous-représentées aujourd'hui (puisque l'on prend seulement en compte le nombre d'habitants)
4. **Permettre aux communes rurales de retrouver plus de liberté** dans la définition des zones de constructibilité des PLU et PLUI afin de permettre l'installation de nouveaux habitants dans les villages
5. **Alléger les normes** qui empoisonnent le quotidien des maires.
6. **Renforcer le statut des maires** et des élus municipaux.

B. Rattraper le retard en matière d'infrastructures et améliorer le service rendu

7. **Supprimer les zones blanches de téléphonie mobile et garantir la télévision numérique sur tout le territoire.**
8. **Etendre l'accès au très haut débit et la couverture des téléphones portables à toutes les zones rurales** (coût total estimé à 25 milliards d'€), bourgs et petites villes en utilisant l'argent prévu pour de grands projets inutiles tels que le TGV Lyon-Turin à 26 milliards d'€ (alors que les tunnels ferroviaires existants sont utilisés à 15% de leur capacité).
9. **Maintenir et rénover le réseau ferroviaire traditionnel** plutôt que d'investir dans des projets délirants à la rentabilité douteuse.

C. Garantir l'égalité entre les ruraux et les urbains devant le service public et l'emploi

10. **Renforcer le télétravail et mailler le territoire d'espaces d'accueil des télétravailleurs**, des actifs, inactifs, porteurs de projets, associations, avec une infrastructure adaptée (accès au très haut débit, espaces conviviaux, accès à des salles de réunions, afin de redynamiser les bassins d'emplois en zone rurale).
11. **Mettre en place un moratoire sur les fermetures d'infrastructures** publiques en zones rurales (écoles, postes, hôpitaux...).
12. Développer les **services publics itinérants dans les villages** : agents (sécurité sociale, pôle emploi, postes...) se déplaceront ½ journée par semaine dans les mairies de certaines communes afin d'assurer la continuité des services publics sur le territoire et permettre aux

médecins s'établissant dans les déserts médicaux de toucher plus de revenus (Via des diminutions de cotisations d'Urssaf).

13. **Inciter les professionnels de santé à s'installer dans les zones en pénurie** en finançant, en partenariat avec l'Etat, des maisons pluridisciplinaires de santé, et développer les cabines de téléconsultations médicales dans les mairies des zones où la désertification médicale est la plus avancée.
14. **Autoriser les nouvelles constructions en continuité des villages et arrêter d'entasser les Français dans les métropoles.**
15. **Cesser de concentrer toujours plus les activités économiques et la population française en Ile-de-France** et mener une politique d'aménagement du territoire cohérente avec celle des régions voisines Cette concentration oblige à densifier les habitations, ce qui déshumanise les modes de vie et fait fuir les Franciliens : en 2014, 190 000 Franciliens ont quitté l'Ile-de-France soit un solde migratoire négatif pour la région de 80 000 habitants.

D. Répartir avec justice les dotations de l'Etat et renforcer les moyens des communes rurales

16. **Répartir l'argent de la réserve parlementaire entre les communes de moins de 500 habitants pour leur permettre d'investir.**
17. **Favoriser la création de 5 000 commerces Multi Services sur la durée du quinquennat** dans les communes de moins de 2000 habitants dépourvues de commerce de proximité, par le biais d'incitations fiscales. Les commerces multi services, en plus de leurs activités principales (épicerie, restaurant/bar, boulangerie...), proposent différents services indispensables dans le monde rural (informatique, relais Poste, retrait argent, dépôt de gaz, de pain, livraison à domicile...).
18. **Créer un fond de sauvegarde du patrimoine rural qui ouvrirait une déduction fiscale de 66%, dans une limite de 7 500 €,** pour les dons aux communes de moins de 1000 habitants. Les missions de fond s'articuleraient autour de quatre champs d'action : l'inventaire, la restauration des œuvres, la prévention des risques majeurs, la valorisation.
19. **Durcir les conditions d'implantations des éoliennes industrielles** qui enlaidissent les paysages ruraux et détruisent de nombreuses espèces d'oiseaux.

E. Lutter contre l'artificialisation des sols et préserver les terres naturelles

20. **Alléger la fiscalité sur les terres non-bâties.** Avec une rentabilité inférieure sur les terrains non-bâtis et une taxation identique, les propriétaires sont aujourd'hui encouragés à construire et artificialiser les sols.
21. **Augmenter la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** et reverser le produit fiscal aux départements afin de limiter l'extension des grandes surfaces et centres commerciaux au détriment des terres naturelles.
22. **Rétablir des autorisations pour la création de surfaces commerciales supérieures à 300 m² dont la multiplication détruit les commerces de proximité** (a fortiori dans les villages).

Le Plan banlieue

En près de quarante ans, plus d'une dizaine de plans Banlieue se sont succédés : plan Ayrault, plan « espoir banlieue », plan Jospin, plan Tapie, plan banlieue 89... Des dizaines de milliards d'euros ont été injectés et ont permis de rénover certains quartiers mais les causes n'ont jamais été véritablement traitées :

- L'irresponsabilité et le laxisme des gouvernements face à la délinquance
- Le naufrage de l'Ecole de la République
- La récession économique qui empêche l'intégration par le travail

Nicolas Dupont Aignan souhaite abandonner cette politique de rustine et donner à la banlieue et à ses habitants les mêmes chances de succès que les autres.

Les 3 priorités et les 10 mesures pour la banlieue

A. Rétablir l'ordre républicain et mettre fin aux zones de non-droits

L'abandon des banlieues doit cesser et les délinquants doivent être mis en prison.

1. Réorganiser le fonctionnement des forces de l'ordre pour reconquérir le terrain et :
 - Organiser une proximité policière constante sur le terrain, de jour comme de nuit, et adaptée aux particularités locales.
 - Renforcer les BAC en appui des brigades de roulement pour une meilleure appréhension des auteurs de crimes ou délits.
 - Créer des patrouilles mobiles de sécurisation équipées en matériels et en armement nécessaires à la lutte contre les violences urbaines et ainsi réaffirmer l'autorité de l'Etat.
2. Lutter contre les trafics, notamment de drogue :
 - Créer des Groupements de Démantèlement des Réseaux associant des services de renseignements criminels communs à la police, la gendarmerie, au fisc et aux douanes.
 - Autoriser les policiers et gendarmes à utiliser dès leur saisie les biens des délinquants et criminels, notamment les véhicules ayant servi aux trafics de drogue.
3. Mener une politique judiciaire d'impunité 0 :
 - Abroger la loi Taubira de laxisme judiciaire et créer 40 000 places de prison
 - Abaisser la majorité pénale à 16 ans et réformer entièrement la législation des mineurs, totalement inadaptée au développement de la criminalité violente.
 - Prévoir une peine de 10 ans de réclusion criminelle en cas de détention illégale d'armes de guerre dans le cadre d'affaires liées au terrorisme, au grand banditisme ou au trafic de stupéfiants.

B. Renouer avec l'Ecole du mérite et de l'effort et refuser tout communautarisme

Il est fondamental de réhabiliter l'apprentissage et de valoriser les notions de savoirs et d'effort afin d'offrir à chacun la possibilité d'ascension sociale

4. Donner un sens à l'égalité en réhabilitant l'autorité et la confiance
 - Assurer l'égalité républicaine de l'enseignement en maintenant les programmes nationaux, en apportant des moyens supplémentaires aux territoires défavorisés
 - Augmenter le temps consacré au calcul et au français et passer notamment de 9 à 15 heures hebdomadaires de français en primaire

- Revaloriser le métier d'enseignant par le rétablissement de l'autorité et par l'augmentation du traitement (les enseignants français sont parmi les moins bien payés d'Europe), en particulier ceux qui choisissent de s'investir et d'enseigner dans les zones sensibles.
 - Mettre en place un véritable parcours de la deuxième chance pour les jeunes sans qualification leur permettant d'alterner entre formations et expériences professionnelles Renouer avec une politique ambitieuse d'aménagement du territoire
 - Instaurer la « tolérance zéro » face aux incivilités scolaires, en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévue. Simplifier les procédures d'exclusion pour faits de violence, et assurer la protection des personnels dans l'exercice de leur métier.
 - Sanctuariser les établissements scolaires pour les prémunir de la menace terroriste et plus largement de toute forme de violence.
5. Garantir la cohésion nationale
- Supprimer l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) en primaire.
 - Conditionner l'ouverture des mosquées à la signature d'une charte de la laïcité.
 - Mettre en place un vrai plan de lutte contre le harcèlement, notamment dans la rue, avec la création d'une amende spécifique dissuasive en plus des peines de prison.

C. Mettre en place un plan de relance combinant choc de compétitivité et de pouvoir d'achat afin de relancer la croissance et créer des emplois

Notre projet mise sur le patriotisme économique pour relocaliser un million d'emplois, tout en libérant les énergies pour créer un autre million d'emplois, notamment dans les PME. Cette reconstruction de notre tissu économique s'accompagnera d'une relance du pouvoir d'achat des ménages, fondée sur la récompense du mérite et de l'effort.

6. Doper l'apprentissage qui offre aux jeunes une formation duale, pratique en entreprise et théorique en école et viser 1 million d'apprentis à la fin du quinquennat.
7. Exonérer de charges pendant 5 ans le recrutement en CDI d'un chômeur de longue durée – environ 1,2 million selon les chiffres de l'INSEE.
8. Baisser de moitié le taux de l'impôt sur les Sociétés (IS) pour les bénéficiaires réinvestis sur le sol français
9. Augmenter les salaires nets de 10% en diminuant les charges salariales de 30% sur la durée du quinquennat.
10. Rétablir le dispositif d'exonération des heures supplémentaires qui assouplira les 35 heures
11. Créer un fonds d'investissement et de relocalisation pour les produits « Label Tricolore » doté de 10 milliards d'€ par an qui favoriserait l'investissement productif, l'emploi et la recherche dans les zones périphériques

OUTRE-MER : VIVE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

Le constat

Au sein de notre République une et indivisible, les Outre-mer occupent une place singulière liée à leur histoire et à leur éloignement. Alors qu'un très fort sentiment d'appartenance à la nation et qu'un lien indéfectible les unit à l'hexagone, les Ultramarins ont le sentiment d'être isolés, voire oubliés de leurs compatriotes de métropole. Le phénomène s'est accentué au cours des dernières années en raison d'une part de la crise que traverse la France et de l'autre de la rigueur budgétaire imposée par l'Union européenne. Notre projet propose de mettre en place la continuité territoriale, de valoriser l'ensemble des Outre-mer et d'accomplir un effort considérable en matière d'emploi, d'éducation et de santé.

A. Des situations économiques, sociales et institutionnelles contrastées mais des retards de développement liés à une problématique commune : l'isolement.

L'Outre-mer doit être une priorité de la Nation. Les situations économiques et sociales des départements et des collectivités ultra-marines sont effectivement contrastées mais les retards de développement peuvent être résumés à une problématique commune : l'isolement. Le seul moyen pour ces territoires de sortir de cet isolement est de tirer leur environnement régional vers le haut.

Les départements et les collectivités d'Outre-mer regroupent 11 territoires¹⁷ habités auxquels il faut ajouter les terres australes et antarctiques françaises (TAAF), dédiées à la recherche scientifique. Ils représentent environ 2,8 millions d'habitants, soit 4% de la population nationale. Ils assurent une présence française dans tous les océans et sur le continent sud-américain. Avec 11,3 millions de km², ils apportent à la France plus de 97% de sa Zone Economique Exclusive (ZEE) et en font la 2^{ème} puissance maritime mondiale, juste après les Etats-Unis.

1. Des situations économiques, sociales et institutionnelles contrastées

La Martinique et la Guadeloupe connaissent un vieillissement accéléré, notamment sous l'effet de la mobilité vers l'hexagone des jeunes générations d'actifs. Les populations de la Guyane et de Mayotte sont en très forte croissance et subissent des phénomènes d'immigration massifs. En Polynésie Française et à La Réunion, la croissance de la population reste soutenue. Elle s'accompagne d'une forte précarité, notamment chez les jeunes. La Nouvelle Calédonie a longtemps bénéficié d'une croissance économique soutenue et d'un taux de chômage contenu grâce à l'exploitation du nickel, aujourd'hui en crise.

Sur le plan institutionnel, les statuts de ces territoires sont régis par les articles 73 et 74 de la constitution. Dans le cadre de l'article 73, la loi est la même dans les départements d'Outre-mer (Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe et Mayotte) et en France hexagonale, même si le Parlement peut l'adapter à la situation particulière de ces territoires. En outre, depuis 2003, après

¹⁷ Dans l'océan Indien : La Réunion et Mayotte ; dans l'océan Atlantique : Saint-Pierre et Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint Barthélemy ; en Amérique du Sud : la Guyane ; dans l'océan Pacifique : la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française et Wallis et Futuna.

autorisation du Parlement, les collectivités territoriales sont autorisées, à l'exception notable de La Réunion¹⁸, à prendre des règlements spécifiques dans leurs domaines de compétences. Dans le cadre de l'article 74, les collectivités d'Outre-mer bénéficient d'un statut à la carte, défini par une loi organique. Ces territoires bénéficient d'une grande autonomie, notamment sur le plan fiscal.

2. Des retards de développement liés à une problématique commune : l'isolement

Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, sous la pression constante des élus locaux, notamment antillais, un mouvement s'est enclenché visant à davantage prendre en compte les spécificités de chaque département et collectivité d'outre-mer. « Les Outre-mer » ont ainsi remplacé « l'Outre-mer » jusque dans l'intitulé du ministère en charge de ces territoires. Cette orientation prise depuis maintenant plus de 12 ans n'a pas été suivie d'une amélioration sensible de la situation des départements d'Outre-mer.

Mesurée à travers l'Indice de développement humain, la dynamique de rattrapage avec l'Hexagone est en panne depuis le début des années 2000, notamment en matière d'éducation et de santé. Ainsi, en 2010, le nombre d'années d'écart de développement entre les DOM et l'Hexagone était toujours compris entre 12 et 21 ans¹⁹ (hors Mayotte). La situation n'est pas plus brillante pour les collectivités d'Outre-mer qui accusent également d'importants retards : 28 ans pour la Polynésie Française, 18 ans pour la Nouvelle Calédonie. Dans ce contexte fragile, l'impact de la crise qui a touché l'Outre-mer en 2009 a été fortement ressenti, à l'image de La Réunion qui a perdu 9 points de PIB en 3 ans²⁰.

L'impasse dans laquelle se trouvent aujourd'hui les territoires français d'Outre-mer est à l'image de leur double isolement vis-à-vis de l'Hexagone et de leur environnement régional. L'éloignement vis-à-vis de l'Hexagone et de l'Union européenne les prive de s'inscrire pleinement dans les échanges commerciaux nationaux et européens. Leur intégration économique dans leur environnement régional est faible du fait de la petite taille de leurs marchés - elles ne favorisent pas les économies d'échelle et la compétitivité des entreprises - et de la nécessité de les protéger de la concurrence des pays voisins, inégale sur le plan social et fiscal.

Alors que la croissance des transferts publics qui accompagnait l'objectif de l'égalité sociale s'est épuisée et n'est plus un moteur pour le développement économique et social, sortir de l'isolement devient pour les départements d'Outre-mer un enjeu aussi prégnant que pour les collectivités d'outre-mer et confronte de nouveaux les DOM COM à des choix politiques et stratégiques concernant leur avenir.

B. Pour sortir de l'isolement, les Ultramarins doivent porter le projet de tirer leur environnement régional vers le haut.

L'impasse de l'isolement nourrit progressivement et insidieusement le sentiment que la citoyenneté française piège les Ultramarins en les empêchant de se développer dans leur environnement régional. C'est ce qui fonde les demandes autonomistes feutrées mais réelles des élus Antillais et Réunionnais qui revendiquent le droit à l'adaptation ou à l'expérimentation, comme support de leur « égalité réelle »²¹. C'est la question posée quotidiennement aux Guyanais aux Mahorais confrontés à l'immigration massive provenant des pays voisins. C'est l'un des enjeux principaux du rendez-vous de l'indépendance fixé aux Néo-calédoniens dans le cadre des accords de Matignon.

¹⁸ Amendement « Virapoullé » excluant la Réunion des nouvelles dispositions inscrites en 2003 dans l'article 73 de la constitution.

¹⁹ « Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer, une approche par l'Indice de Développement Humain » - Olivier Sudrie pour l'AFD - 2012

²⁰ Source INSEE

²¹ Projet de loi sur l'égalité réelle en cours de discussion au Parlement

Pour sortir de l'impasse, ce sont finalement deux alternatives qui s'offrent aux Ultramarins : s'adapter à leur environnement avec des conséquences inacceptables sur le modèle politique et social (A) ou tirer vers le haut leur environnement régional dans le cadre d'une stratégie portée au plan national et européen(B).

1. Les conséquences sur le modèle politique et social d'une adaptation à l'environnement régional seraient inacceptables.

Au prétexte, non démontré, que le cadre de la départementalisation aurait atteint ses limites, la majorité des élus des départements d'Outre-mer plaide pour une possibilité d'adaptation plus forte des lois et règlements, un développement des possibilités d'expérimentation et un appui « sur-mesure » de la part de l'Etat. Ce sont d'ailleurs les principales orientations inscrites dans le projet de loi pour l'égalité réelle en Outre-mer concernant les départements comme les collectivités. Ce projet propose une contractualisation entre l'Etat et les Collectivités sur la base de plans de convergences – internes aux territoires et vis-à-vis de la métropole - mobilisant l'ensemble des possibilités d'adaptation législatives et réglementaires permises par la constitution.

L'objectif poursuivi est d'abaisser les normes françaises et européennes, fiscales, sociales et environnementales notamment, jugées trop contraignantes ou trop coûteuses au regard de celles qui prévalent dans l'environnement régional. En définitive, comme le recommande Victorin Lurel²², il s'agit de donner aux DOM les avantages de la départementalisation et de l'autonomie, sans les inconvénients de l'autonomie. Cette démarche se heurte au principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt qui est un des piliers de l'assimilation législative et de la départementalisation Outre-mer. I

Il n'est pas viable de demander durablement à la solidarité nationale de combler le manque à gagner que représenterait un abaissement permanent des normes sociales et fiscales pour les seuls assujettis de ces territoires. Cette démarche ne pourra aboutir qu'à une plus grande autonomie des DOM (sur le modèle des COM) avec une remise en cause du principe d'assimilation législative et du modèle social et fiscal. Jusqu'à présent, à chaque fois qu'ils ont été consultés, les habitants des DOM s'y sont opposés, (la dernière fois, c'était en 2010 en Martinique et en Guyane).²³

2. L'intégration des DOM COM dans leur environnement régional doit donc être soutenue dans le cadre d'une stratégie portée au plan national et européen.

Les Ultramarins refusent le nivellement par le bas qui leur est proposé pour s'adapter à leur environnement régional. Il ne s'agit donc pas de le leur imposer silencieusement et sournoisement, à la façon dont le projet économique et social de l'Union européenne a été imposé aux Européens. Il s'agit au contraire de s'appuyer sur les atouts que procure l'appartenance à la France et à l'Europe pour développer la coopération et les échanges avec les pays voisins.

Dans cette perspective, l'enjeu pour les DOM COM est de renforcer simultanément l'intégration régionale et l'intégration à l'ensemble national et européen, à partir de deux leviers : la construction d'une véritable continuité territoriale avec l'Hexagone et un investissement massif dans la valorisation des océans que nous partageons avec les pays voisins de nos départements et collectivités d'Outre-mer. La mise en œuvre d'une véritable continuité territoriale doit permettre une libre circulation des biens et des personnes entre l'Hexagone et l'Outre-mer. Il s'agit de mettre en concurrence les transporteurs et de compenser de manière pérenne et pour tous le handicap de la distance.

²² Recommandation n°5 du rapport LUREL sur l'égalité réelle outre-mer

²³ Consultations du 10 janvier 2010

L'investissement dans la valorisation des océans doit permettre de faire émerger les filières d'avenir qui répondront aux besoins nouveaux en énergie, en nourriture et en médicaments accompagnant la croissance démographique mondiale et le vieillissement de la population. Il y a aussi un enjeu majeur pour la France : se donner un projet alternatif à la construction de l'Union européenne actuelle dans laquelle notre pays est enlisé. Dans cette perspective, faire connaître et reconnaître l'Outre-mer français, améliorer et promouvoir son image, sont aussi des objectifs primordiaux.

Du point de vue des départements et des collectivités d'outre-mer, l'enjeu de la poursuite du rattrapage économique et social exige de rompre l'isolement qui résulte de l'éloignement d'avec l'Hexagone et de la différence de modèle politique, économique et social qui les distingue de leur environnement régional. Du point de vue national, valoriser le potentiel humain et le patrimoine naturel et maritime des départements et des collectivités d'outre-mer est un enjeu essentiel pour relever les défis posés au plan mondial par la croissance démographique et le vieillissement de la population. La réponse à ces deux enjeux passe par un nouveau projet pour l'Outre-mer, articulé autour de quatre objectifs stratégiques :

- Valoriser la place de l'Outre-mer dans l'ensemble national,
- Rattraper les retards éducatifs et sanitaires,
- Engager et favoriser les investissements structurants pour l'avenir, l'activité et l'emploi,
- Sécuriser et développer les relations et le partenariat avec l'environnement régional.

Nos mesures

A. Valoriser la place de l'Outre-mer dans l'ensemble national.

1. **Créer un ministère de la Mer et de l'Outre-mer**, pour renforcer la visibilité de l'Outre-mer et en faire le pivot de la politique nationale de valorisation des océans.
2. Définir et en mettre en œuvre une **stratégie nationale de promotion des atouts de l'Outre-mer**, pour développer l'économie de la mer, le tourisme, l'agriculture, et déployer une véritable continuité territoriale avec l'Hexagone.
3. Inscrire dans le **cahier des charges des chaînes de télévisions** nationales publiques, un nombre d'heures obligatoires d'émissions aux heures de grande écoute, visant à améliorer la connaissance par la communauté nationale de l'Outre-mer.
4. Augmenter dans les programmes scolaires la **part des enseignements consacrés à l'Histoire et à la géographie des départements et des collectivités d'Outre-mer**.
5. **Inclure les prévisions météorologiques des DOM COM** dans toutes les météo des chaînes nationales

B. Déployer une véritable continuité territoriale avec l'Hexagone

6. **Améliorer la continuité territoriale en divisant par deux le prix des billets d'avion et plus largement le coût du transport entre l'Outre-mer et l'Hexagone**, dans les deux sens et pour

tous. Afin d'y parvenir j'étendrai à l'Outre-mer le dispositif déjà appliqué pour la Corse. Il a fait ses preuves. Je proposerai aux collectivités territoriales volontaires, notamment les Régions et les Départements, de participer au pilotage et au financement d'une délégation de service public (DSP). Cette dernière mettra en concurrence les compagnies aériennes et maritimes afin d'obtenir les meilleurs tarifs. Pour inciter les collectivités dans cette démarche, cette DSP sera dotée par l'Etat de 190 Millions d'€ soit l'équivalent de la participation actuelle de l'Etat à la continuité territoriale de la Corse. Il s'agit d'une juste égalité de traitement entre tous les territoires insulaires ou éloignés de l'Hexagone. Les territoires d'outre-mer reçoivent chaque année 8 Millions de passagers, autant que la Corse. Cette dotation ne sera pas figée. Elle sera amenée à évoluer en fonction du trafic et des efforts consentis par les compagnies aériennes et maritimes sur le plan des tarifs.

7. **Remplacer l'octroi de mer par la TVA pour les produits importés de l'Hexagone et de l'Union européenne** ne concurrençant pas la production locale, pour stimuler la concurrence et faire baisser les prix.
8. **Favoriser la concurrence dans la distribution** afin de lutter contre la vie chère.

C. Lancer des plans de rattrapage aux niveaux éducatifs et sanitaires

9. **Engager un plan de construction et de rénovation des écoles primaires** en partenariat avec les communes.
10. **Renforcer l'apprentissage du Français et les moyens de lutte contre l'illettrisme dans le cadre d'un partenariat rénové entre l'Education nationale et les structures de l'Education populaire**, pour renforcer l'accompagnement des enfants en difficulté à l'école et dans leur milieu familial.
11. **Augmenter le nombre de places offertes par le service militaire adapté.**
12. Définir et mettre en œuvre, en lien avec les collectivités locales, **un plan de rattrapage de l'encadrement médical** pour atteindre les ratios hexagonaux.

D. Engager et favoriser les investissements structurants pour l'avenir, l'activité et l'emploi

13. Concentrer et **renforcer la défiscalisation pour les investissements réalisés outre-mer** dans les secteurs d'avenir ou moteurs en matière de développement économique et de création d'emplois : le logement (social, intermédiaire et libre), les technologies de l'information et de la communication (renforcement des réseaux et créations de logiciels), le tourisme (construction et rénovation de chambres, équipements productifs), les énergies renouvelables, la pêche, la recherche-développement privée visant à valoriser la biodiversité marine.
14. **Déployer un plan public d'installation de panneaux photovoltaïques** sur l'ensemble des bâtiments et équipements publics, en lien avec les collectivités territoriales.
15. Créer un **fonds en faveur des investissements touristiques** des communes souhaitant développer des équipements favorisant le développement touristique (création et aménagement de zones d'activités à vocation touristique...).
16. **Doter la marine nationale des moyens nécessaires** à la surveillance des zones économiques exclusives et à l'arraisonnement des pirates.

17. Engager un **programme national de recherche-développement public** visant à identifier les gisements de création de richesse à partir de la biodiversité marine et à définir des objectifs et des plans de valorisation public-privé.

E. Sécuriser et développer les relations et le partenariat avec l'environnement régional

18. **Renforcer le contrôle aux frontières**, notamment en Guyane et à Mayotte, en vue d'améliorer la lutte contre l'immigration illégale et les trafics de stupéfiants.

19. **Obtenir la reconnaissance par les Comores de la souveraineté française sur Mayotte** et la participation de Mayotte aux instances de la Commission de l'océan Indien (COI).

20. Définir et déployer en **partenariat avec les pays limitrophes** des programmes de protection et de prévention des fléaux sanitaires (un par bassin).

21. Définir et déployer en partenariat avec les pays limitrophes des **programmes de développement et de valorisation de la Francophonie** (un par bassin).

22. Définir et déployer en **partenariat avec les pays limitrophes des programmes de protection et de valorisation mutuelle des ressources halieutiques et de la biodiversité marine** (un par bassin).

23. Créer dans chaque département et collectivité d'outre-mer **une agence coordonnant et mutualisant les initiatives de l'Etat et des collectivités territoriales en matière d'aide au développement en faveur des pays limitrophes**, dans le cadre d'une gouvernance partagée Etat-Collectivités.